

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : vendredi 21 février 2025

OBJET : Orientations budgétaires pour 2025

Vu les articles L.4211-1, L.4221-1 et L.4221-5 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget

I- EXPOSE DES MOTIFS

Le débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2025 s'appuie sur les éléments de présentation contenus dans le rapport ci-joint qui est constitué de 4 parties.

Partie 1 : la stratégie financière de la collectivité (annexe 1)

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le volet financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- le contexte macro-économique ;
- les perspectives des finances publiques ;
- la trajectoire financière pluriannuelle ;
- la stratégie de dette et de trésorerie ;
- les orientations en matière de ressources humaines.

Partie 2 : la démarche de planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté (annexe 2)

Dans le contexte d'urgences climatique, météorologique et environnementale, dont les conséquences concrètes sont chaque jour plus visibles, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique en relevant les 5 grands défis environnementaux suivants :

- l'atténuation du réchauffement climatique ;
- l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité ;
- la préservation des ressources ;
- la réduction des pollutions qui impactent notre santé.

En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), si les émissions brutes ont pu être réduites de 20 % entre 1990 et 2019, il est aujourd'hui nécessaire d'accélérer pour être au rendez-vous des engagements internationaux, et réussir à faire davantage en 7 ans (entre 2023 et 2030) que ce qui a été fait ces 33 dernières années.

L'Etat à travers son Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) a souhaité que cette démarche de planification nationale soit déclinée territorialement, dans un objectif d'appropriation et de mobilisation des acteurs, mais également pour confronter les hypothèses centrales aux spécificités locales, et surtout les traduire en actions opérationnelles à court terme. La Région Bourgogne-Franche-Comté, porteuse et investie de ces enjeux de transition, et en phase avec la méthode proposée, a souhaité copiloter la démarche aux côtés du préfet de région.

L'année 2024 a donc été consacrée à l'élaboration d'une feuille de route régionale partenariale, associant largement l'ensemble des acteurs (collectivités, milieux économiques et associatifs, société civile, citoyens), et portant sur toutes les thématiques de la planification : se déplacer, se loger, préserver la biodiversité et les ressources, produire, se nourrir, consommer. Cette feuille de route résultante vise à inscrire dans la durée la mise en mouvement de l'ensemble des parties prenantes au service de la transition à l'horizon 2030.

Elle est fondée sur 2 axes de travail :

- la mise en œuvre de 44 actions de portée régionale, visant à accélérer et massifier les interventions dans les différents domaines thématiques. Ces actions sont complémentaires à la somme des initiatives déjà menées à tous les niveaux qui doivent perdurer ;
- l'accompagnement soutenu et coordonné entre Etat et Région des acteurs infra régionaux, au premier rang desquels les collectivités, pour décliner à leur échelle cette démarche de planification. L'objectif est de faciliter l'appui en matière d'ingénierie et de simplifier l'accès aux différents dispositifs pour les porteurs de projet.

Elle comporte par ailleurs un dispositif d'indicateurs permettant le suivi de la situation de la région dans le temps.

Enfin, dans la logique pluri annuelle poursuivie, cette feuille de route pourra être complétée ; d'ores et déjà, plusieurs sujets seront approfondis en 2025, tels que l'adaptation au changement climatique, l'évolution des compétences, les bénéfices sur la santé notamment.

Ce cadre partenarial donne donc de la visibilité à moyen terme sur les objectifs communs concrets poursuivis en région Bourgogne Franche-Comté ; la Région y contribuera dans le cadre de ses compétences, politiques d'intervention et moyens.

Partie 3 : le bilan de la déclinaison 2024 du plan de mandat (annexe 3)

La Région a adopté, en 2021, son plan de mandat 2021-2028.

Ce plan de mandat donne le cap de l'action régionale pour les sept années de la mandature et réaffirme son engagement en faveur du développement durable, des transitions écologiques, énergétiques et climatiques, de l'innovation et de l'emploi.

Ce plan de mandat est complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les actions planifiées pour l'année à venir.

Conformément à la délibération l'ayant adopté en décembre 2021, il est établi un bilan de la déclinaison 2024 (annexe 3).

Partie 4 : l'évaluation des politiques publiques (annexe 4)

L'évaluation des politiques régionales constitue un outil majeur pour le pilotage de la stratégie de mandat.

3 grandes priorités sont affichées :

- Priorité 1 : Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation.
- Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation qui se traduit par la constitution d'un Comité régional de l'évaluation et de la redevabilité associant l'ensemble des groupes politiques et le CESER qui valide et suit le programme annuel d'évaluation des politiques publiques.
- Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence. C'est l'objet de la synthèse du suivi des recommandations issues des travaux d'évaluation présenté en annexe 4.

II- DECISION

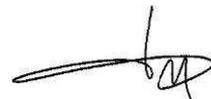
Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé de prendre acte du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2025.

N° de délibération 25AP.1

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
(66 voix pour, 34 voix contre)

Envoi Préfecture : jeudi 27 février 2025
Retour Préfecture : jeudi 27 février 2025
Accusé de réception n° 11604485

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

***Document d'orientations budgétaires 2025
Partie 1 : La stratégie financière de la collectivité***

Sommaire

INTRODUCTION	2
Partie 1 : la stratégie financière	4
1) Le contexte macro-économique	4
A. La conjoncture internationale.....	4
B. Les perspectives concernant l'économie française	9
2) La situation des finances publiques	18
A. La trajectoire des finances publiques	18
B. La dégradation de la situation des régions	22
C. Les dispositions du projet de loi de finances 2025	24
3) La trajectoire financière pluriannuelle.....	28
A. Comparaisons avec les autres régions : données CA 2023	28
B. Situation de clôture.....	32
C. L'évolution pluriannuelle des recettes	33
D. L'évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement	41
E. L'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement	50
F. Synthèse de la trajectoire pluriannuelle	60
G. Impact du budget sur la transition écologique et poursuite du « budget vert ».....	62
H. Budget annexe	63
I. Le compte financier unique	65
4) La stratégie de dette et de trésorerie	65
A. Le contexte de taux	65
B. La situation de la dette régionale et la stratégie de financement	67
C. La gestion active de la trésorerie.....	73
D. La notation financière de la Région	74
5) Les orientations en matière de ressources humaines : Gestion du personnel et des ressources humaines	75
A. La situation de la collectivité	75
B. Les dépenses de personnel.....	82
C. Le temps de travail.....	83

INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par une profonde crise institutionnelle dans notre pays, provoquée par la dissolution hasardeuse de l'Assemblée nationale au mois de juin, et la complexité de trouver un cadre gouvernemental stable dans une nouvelle assemblée sans majorité absolue.

Le poids de la dette publique est également pleinement entré au cœur du débat public, dépassant les 3 300 Md€, dont plus de 1 000 Md€ depuis 2017.

C'est donc dans un contexte particulièrement délicat que s'est engagée la préparation du projet de loi de finances pour 2025 par le gouvernement de Michel Barnier, dans une logique de réduction de la dépense publique. Les collectivités locales y étaient lourdement mises à contribution, au-delà même de leur part réelle dans la dette de l'Etat.

Les débats parlementaires qui avaient pu être menés avant la censure du gouvernement Barnier avaient notamment permis d'avancer sur une atténuation de l'effort demandé aux collectivités locales.

Ainsi, et si les collectivités locales restent mises à contribution, il semble à l'heure où s'écrivent ces lignes que le gouvernement s'engage dans des mesures moins insoutenables que précédemment, et surtout plus limitées dans le temps, en particulier pour les Régions en ce qui concerne le blocage de la recette de la TVA et la contribution au fond de réserve.

C'est dans ce cadre bien particulier et toujours incertain malgré le décalage de notre processus décisionnel que doit se construire notre budget pour 2025.

Après une succession de crises inédites – crise sanitaire, crise inflationniste – qui ont beaucoup sollicité les collectivités territoriales, et qui ont plus encore pesé sur les Régions, c'est donc un nouvel exercice complexe qui s'impose à nous, et qui rappelle, une fois encore, l'impérieuse nécessité de réformer en profondeur les moyens sur lesquels se construisent les ressources des Régions.

Nous avons toutefois en Bourgogne-Franche-Comté un atout, qui est d'avoir conservé une situation budgétaire maîtrisée et nettement moins altérée que dans d'autres Régions.

Nous avons donc réalisé cet exercice dans une logique doublement prudente : si la plus grande maîtrise s'impose sur nos dépenses et si des économies sont évidemment nécessaires, notre situation budgétaire est un atout qui ne nous oblige pas, à l'instar d'autres collectivités, à opérer des coupes drastiques, brutales et irréversibles dans des pans entiers de nos politiques publiques. Elle nous permet à l'inverse de puiser dans nos capacités budgétaires pour amortir le choc, et envisager une révision de notre stratégie de mandat dans l'optique d'adapter nos actions sur la fin du mandat aux nouvelles réalités budgétaires liées à des décisions de l'Etat qui restent à venir et confirmer.

Les mesures d'économies qui seront proposées porteront donc sur le fonctionnement à hauteur de 30 M€ dans une logique bisannuelle avec un premier effort de 10 M€ dès 2025 en particulier dans la logique de réduire la trajectoire naturelle d'évolution de ces dépenses. Notre plan pluriannuel d'investissement sera par ailleurs révisé pour intégrer la baisse de moyens qui s'impose à notre collectivité. Nous aurons recours à une augmentation modérée du seul levier de fiscalité restant à notre disposition, à savoir les certificats d'immatriculation.

Ces orientations traduisent donc notre volonté de maintenir le cap sur les grands axes de notre stratégie de mandat : l'accompagnement des grandes mutations économiques, le soutien aux transitions écologique et énergétique, le développement de la fraternité sur tous nos territoires.

Partie 1 : la stratégie financière

1) Le contexte macro-économique

A. La conjoncture internationale

Le principal objectif des institutions économiques est aujourd'hui **la stabilisation de l'économie mondiale** après plusieurs années caractérisées par une chute de la croissance (2020), une forte relance (2021) puis un pic d'inflation (2022).

- **Une croissance modérée**

Le FMI anticipe une croissance mondiale à 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025 dans le prolongement d'un taux de croissance à 3,3 % en 2023. Ces chiffres cachent cependant d'importantes disparités entre les différents États et pôles économiques mondiaux. Cette moyenne de 3,3 % reste par ailleurs inférieure à la moyenne de 3,8 % constatée entre 2010 et 2019.

- **Les États-Unis**

La croissance étatsunienne devrait ralentir en 2025, dans le prolongement d'un mouvement amorcé en 2024. Les États-Unis attendent une croissance à 2,8 % en 2024, contre 3,4 % en 2023. Le ralentissement devrait se poursuivre en 2025, le FMI estimant leur croissance à 2,7 % en 2025.

Ce ralentissement est principalement dû à la politique monétaire menée par la Banque Fédérale : la banque centrale américaine a relevé ses taux à 5,5 %, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2001, ce qui a eu un impact important sur le nombre d'emprunts contractés. Conséquence directe de l'inflation, les ménages ont également modéré leur consommation. Jérôme Powell, président de la Fed, a indiqué sa volonté d'amorcer une baisse des taux sans préciser l'ampleur de cette baisse. Cette déclaration émise en septembre 2024 a été suivie de trois baisses consécutives qui ont porté les taux fédéraux à la fourchette 4,25-4,50 % (taux au 18 décembre 2024).

- **La Chine**

La Chine s'attend également à un ralentissement de sa croissance. L'État chinois peine à se remettre de la crise du covid et anticipe 4,8 % de croissance en 2024, soit 0,3 points de moins qu'en 2023. Le FMI a publié une évaluation de l'économie chinoise en avril 2024, évaluation dans laquelle elle prédit la pérennisation de ce ralentissement. Le taux de croissance devrait être de 4,6 % en 2025 et atteindrait les 3,3 % en 2029.

La Chine fait face à des difficultés importantes pour se relever de la crise du COVID-19 en raison des mesures strictes qu'elle a appliquées jusqu'à fin 2022. Ce ralentissement est également dû à des problèmes structurels : son économie est fondée sur l'exportation de biens manufacturiers

(alors que la demande mondiale a été fortement impactée par l'inflation), sa population est vieillissante et la consommation intérieure reste très faible.

- L'Union Européenne

Après plusieurs années de quasi-stagnation, la Banque Centrale Européenne projette un rebond de la croissance dans la zone euro. Elle devrait atteindre 0,8 % en 2024, puis 1,0 % en 2025. Les taux de croissance anticipés pour 2024 varient beaucoup d'un État à l'autre, entre des contractions du PIB pour l'Allemagne, l'Estonie et l'Autriche (respectivement - 0,2 %, - 0,4 % et - 0,6 %) et des croissances beaucoup plus importantes pour Malte (+ 4,6 %), la Croatie (+ 3,3 %) ou encore la Roumanie (+ 3,3 %).

L'inflation est désormais sous contrôle et devrait revenir sous la barre des 2 % en 2026. La BCE a entamé la baisse de ses taux d'intérêt en juin 2024, signe qu'elle considère que le pic inflationniste est désormais passé et que son objectif premier est désormais la reprise de l'activité économique.

La situation est cependant loin d'être homogène et est même particulièrement critique en Allemagne. Alors qu'elle avait été moins touchée par la baisse de la croissance qui avait touché tous les États européens en 2020 (-5,3 % contre - 8,9 % pour l'Italie ou - 8,3 % pour la France, par exemple), elle est aujourd'hui en grande difficulté. Le pays est tombé en récession en 2023 avec une croissance à - 0,3 % et attend une stagnation de sa croissance voire une seconde année de récession en 2024 (le FMI attend - 0,2 % de croissance). L'Allemagne étant la première économie de l'Union Européenne, cette situation inquiète les instances européennes. Il faut cependant noter qu'elle est essentiellement liée au modèle économique de l'Allemagne, qui repose sur l'industrie plutôt que sur les services, secteur qui s'est plus rapidement remis de la crise, et que le pays s'attend donc à une croissance plus favorable dans les prochaines années.

- Les pays émergents

La croissance cumulée des pays émergents est attendue à 4,2 % en 2024 et 2025, dans la continuité du taux à 4,4 % de 2023. L'Arabie Saoudite ou l'Afrique du Sud s'attendent à une reprise de leur croissance, tandis que l'Inde, le Mexique ou encore le Brésil restent marqués par l'inflation et verraient leur croissance ralentir sur la période 2023-2025. La Russie enregistre également un ralentissement (3,8 % de croissance en 2024, 1,4 % attendus en 2025) découlant principalement de la guerre contre l'Ukraine et des diverses mesures prises à son encontre par les pays alliés.

Ce qu'il faut retenir – La croissance

Le FMI anticipe une croissance mondiale positive en 2025 (3,3 %), mais ce chiffre cache d'importantes disparités. Les croissances étatsunienne, chinoise ou encore indienne devraient ralentir en 2025, tandis que les pays émergents attendent une croissance à 4,2 %.

La situation est également très hétérogène dans la zone euro : la BCE anticipe une croissance de 1,0 % sur l'ensemble de la zone euro, mais certains pays tels que l'Allemagne sont en quasi-stagnation tandis que les États du sud de l'Europe attendent des croissances supérieures à 2,5 %.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,2	5,1	5,1
Chine	4,8	4,6	4,5
Inde	6,5	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,2	2,2	2,4
Russie	3,8	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,5	2,7
Brésil	3,7	2,2	2,2
Mexique	1,8	1,4	2,0
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,6	3,9
Arabie saoudite	1,4	3,3	4,1
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,2
Nigéria	3,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	0,8	1,5	1,6
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,6	5,4

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,8 % en 2025 et de 6,5 % en 2026 (années civiles).

- **La poursuite du processus de désinflation**

L'inflation est l'un des principaux indicateurs de la santé d'une économie. **Les banques centrales et les gouvernements ont généralement un objectif de maintien du taux d'inflation entre 0 et 2%.** Lorsque l'inflation est négative (on parle de « déflation ») l'économie ralentit et doit être relancée. Au contraire, lorsque le taux d'inflation augmente trop, l'épargne perd de sa valeur, la consommation diminue et les entreprises réduisent leur activité.

Le monde a connu un pic d'inflation en 2022, conséquence directe du conflit en Ukraine et des politiques relance mises en place pour compenser les déficits constatés en 2020. **Le taux d'inflation mondial a atteint 8,63 % en 2022** contre 3,6 % en 2018.

2024 a vu le basculement dans une phase de « désinflation » : le taux d'inflation diminue sans pour autant devenir négatif.

Les banques centrales, en particulier la BCE et la Fed, ont mis en place un certain nombre de mesures avec pour un objectif un retour de l'inflation sous la barre des 2 %. Ces politiques portent aujourd'hui leurs fruits : l'inflation mondiale devrait s'établir à 4,5 % en 2025. Elle est attendue à 5,9 % en 2024.

La situation de la zone euro est particulièrement favorable : l'inflation a été enregistrée à 2,4 % en juin 2024, contre 6,7 % l'année précédente. Cette désinflation est principalement du fait de la Banque Centrale Européenne, qui a relevé ses taux d'intérêt à partir de juillet 2022 pour atteindre un pic à 4 % en septembre 2023. Le taux d'inflation devrait se stabiliser à 2,1 % en 2025.

Le mois de juin 2024 a vu une première baisse de ces taux de 25 points de base, baisse qui a été confirmée plusieurs fois au cours du dernier quadrimestre 2024 avec un établissement du taux à 3,00 % au 18 décembre 2024. Ce choix tend à démontrer la confiance de la BCE en la poursuite du processus de désinflation.

Ce qu'il faut retenir – La désinflation

Le monde entame une période de désinflation, c'est-à-dire de diminution du taux d'inflation. Le taux d'inflation mondial est attendu à 4,5 % en 2025 et la situation de la zone euro est plus favorable puisque les prévisions anticipent un taux de 2,1 %. Les politiques menées par la Fed et la BCE commencent à porter leurs fruits.

- **La baisse des taux d'intérêt**

La variation des taux d'intérêt est le principal outil dont disposent les Banques centrales étatiques pour influencer sur l'économie nationale (voire mondiale, pour les États les plus influents). Une hausse de ces taux permet de ralentir l'économie en diminuant les investissements et en limitant l'inflation, tandis qu'une baisse de ces taux va au contraire encourager l'emprunt des particuliers comme des entreprises.

La plupart des banques centrales ont augmenté leur taux en 2022 pour amortir les conséquences de la relance post-covid : pic inflationniste, injection de fonds dans l'économie par les pouvoirs publics, etc. **2024 a vu le basculement de l'économie dans une phase de désinflation, de ralentissement de la croissance et de hausse du taux de chômage, processus qui ont justifié la baisse des taux d'intérêt.**

Les banques centrales européenne et américaine ont donc amorcé la baisse des taux en 2024 après avoir atteint des pics en 2023 (4 % pour la BCE, 5,25-5,50 % pour la Fed). Les banques centrales chinoise et britannique ont également amorcé une baisse des taux.

La Banque Centrale Européenne a entamé une baisse de ses taux dès juin 2024, après la publication de projections et de résultats allant dans le sens d'une baisse de l'inflation (2,5 % en juin 2024) et d'une augmentation de la croissance (0,8 % en 2024). Le pire de la crise étant passé, la BCE souhaite de nouveau accompagner la croissance économique. Le fait que ce soit la Banque Centrale Européenne qui prenne l'initiative d'une baisse des taux, alors qu'elle suit traditionnellement les mouvements de la Fed, démontre qu'elle anticipe une amélioration de l'économie européenne. **Au 18 décembre 2024, le taux directeur de la BCE est de 3 %.**

La Fed américaine a de son côté attendu septembre 2024 et des projections anticipant un taux d'inflation de 2,1 % aux États-Unis en 2025. L'objectif de la Banque Fédérale, qui est un maintien de l'inflation sous les 2 %, est en passe d'être atteint et justifie un relâchement de la politique monétaire. Au 18 décembre 2024, le taux directeur de la Fed est dans la fourchette 4,25-4,50 %.

Ce qu'il faut retenir – Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt des banques centrales mondiales, en particulier la Réserve Fédérale américaine et la Banque Centrale européenne ont atteint leur pic en 2024. Il est désormais passé : les banques ont entamé une baisse à compter du mois de juin 2024 afin de relancer une croissance à la peine.

B. Les perspectives concernant l'économie française

- Une croissance toujours modérée en 2025

La Banque de France **anticipe une croissance à 0,9 % en 2025, dans le prolongement des résultats de 2023 et 2024** (1,1 % en 2023, 1,1 % attendus en 2024). Le gouvernement, plus optimiste, attend de son côté une croissance à 1,4 % en 2025. Le FMI se montre quant à lui plus prudent avec une estimation à 0,8 %.

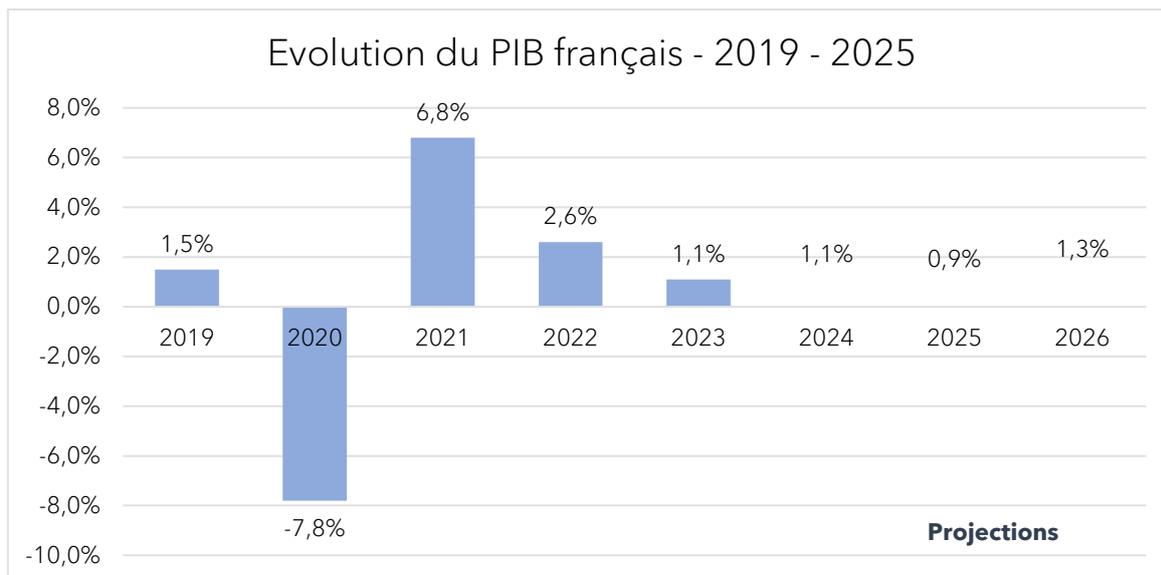
La croissance française était de 0,3 % aux premier et deuxième trimestres. Le gouvernement avait anticipé une hausse de 0,5 % au troisième trimestre aux retombées des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se sont tenus en France entre juillet et septembre 2024. Cette hausse ponctuelle serait à l'origine d'un repli de 0,1 % du PIB au quatrième trimestre.

La France est dans la moyenne basse de l'Union Européenne : la croissance moyenne des 20 États de la zone euro devrait être de 1,56 % en 2024 et 2,27 % en 2025 d'après la Commission européenne.

La croissance est restée modérée en 2024. Un rebond est attendu sur la période 2025-2026. Il serait notamment lié à l'augmentation de la consommation (liée à la déflation) ainsi qu'à la reprise de l'investissement par les entreprises (conséquence de la baisse des taux d'intérêts initiée par la BCE).

L'un des facteurs de risque pour la croissance française est induit par le contexte d'instabilité politique entraînant un ralentissement économique : l'absence de gouvernement et de ligne directrice claire entre juin et octobre a favorisé l'attentisme de nombreux acteurs économiques. La difficulté à faire adopter un budget pour 2025 et les interrogations sur la capacité du gouvernement Bayrou à s'inscrire dans la durée prolongent cette période d'incertitude. A l'heure de la rédaction du présent rapport, ces facteurs de risque tendent à se réduire.

Les projets de loi de finances consécutifs ont cependant plusieurs points communs, notamment le portage d'une politique dont l'objectif principal est la résorption du déficit national. La réalisation d'économies importantes dans le secteur public est pour l'instant la première piste explorée pour atteindre cet objectif, ce qui pourrait avoir un effet récessif à court terme, notamment en cas d'augmentation importante de la pression fiscale. Les premiers éléments du PLF « Bayrou » laissent penser que cette dernière serait moindre que dans la version « Barnier » du budget de l'État.



Source : Banque de France – Projections macroéconomiques intermédiaires – Décembre 2024

Ce qu'il faut retenir – La croissance française

La croissance française est attendue à 0,9 % en 2025, ce qui la place dans la moyenne basse de l'Union européenne. Les effets de la politique de la BCE, qui considère le pic inflationniste passé et a choisi d'amorcer la baisse de ses taux en septembre 2024, devraient se manifester à partir du second semestre 2025 et en 2026. La conjugaison de ces facteurs macro-économiques devrait entraîner un effet positif sur le dynamisme des recettes fiscales de la Région sur la période.

- **La fin du pic inflationniste**

La France est également dans une phase de désinflation. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmenterait de 2,4 % en 2024, contre 5,7 % en 2023. Ce processus devrait continuer en 2025 et le taux d'inflation diminuer à 1,6 %.

Ce ralentissement s'explique par le resserrement de la politique monétaire ainsi que par la baisse de la consommation induits tous deux par la hausse de l'inflation.

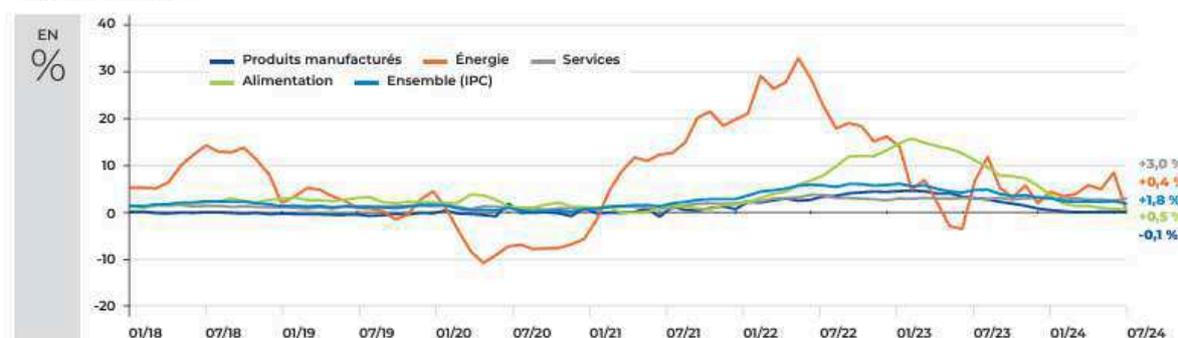
Cette diminution est notamment importante pour les produits alimentaires et manufacturiers, dont le taux d'augmentation était de respectivement 13 % et 4,3 % en juin 2023 (comparaison annuelle) et qui s'établissent à 0,8 % et 0 % en juin 2024.

La Commission de régulation de l'énergie a de plus annoncé une diminution du prix de l'énergie dès février 2025 : les tarifs réglementaires de vente d'électricité devraient diminuer d'au moins 10 %.

Les salaires réels continuent de leur côté d'augmenter (2,7 % au deuxième trimestre 2024). Le croisement de ces deux effets entraîne une hausse du pouvoir d'achat qui devrait se matérialiser par une hausse de la consommation en 2025.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

Note : il convient de distinguer entre l'IPC et l'IPC harmonisé. Les deux données sont calculées par l'Insee mais recouvrent des paramètres différents. L'IPC, mesure nationale, ne prend en compte que les dépenses restant à la charge des ménages après les prises en charges des pouvoirs publics. Quant à l'IPCH, qui tient son nom du fait qu'il soit harmonisé à l'échelle européenne, il prend en compte la totalité du coût d'un bien/service. La différence est particulièrement importante dans le domaine de la santé.

Ce qu'il faut retenir – La croissance française

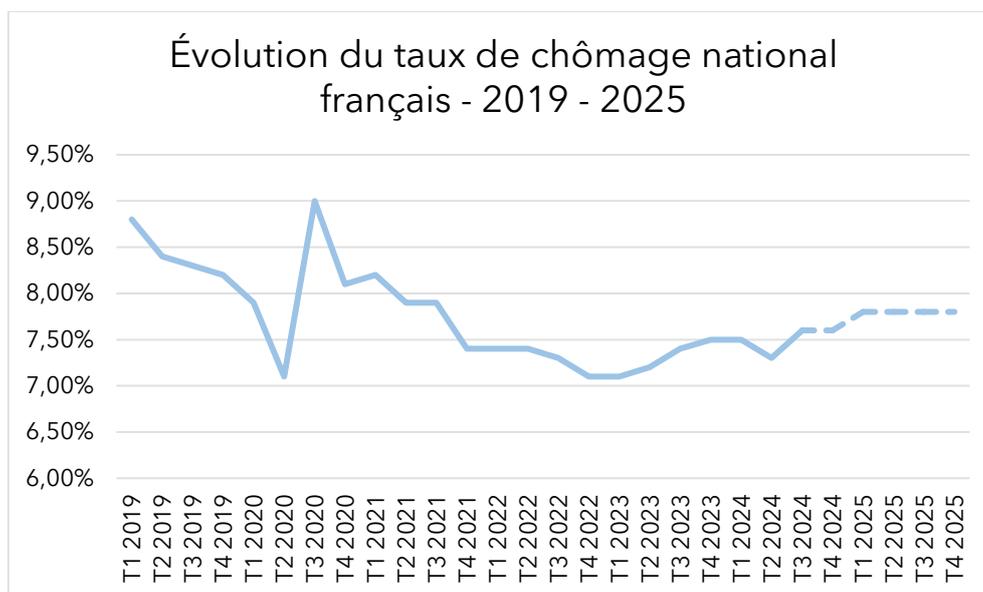
La France est, à l'image du reste du monde, dans une phase de désinflation. Les taux d'inflation de l'électricité et des produits alimentaires et manufacturiers, deux des principaux vecteurs du pic inflationniste, ont fortement diminué. En 2025, le taux d'inflation devrait se stabiliser à 1,6 %, ce qui correspond aux objectifs de la BCE.

- **Un second pic du taux de chômage**

Après un pic à 9 % sur le deuxième semestre 2020, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué pour atteindre les 7,1 % au premier trimestre 2023. Il est reparti à la hausse en 2023 pour atteindre 7,5 % au deuxième semestre 2024. Un pic est attendu à 7,8 % en 2025, mais une baisse devrait être amorcée en 2026.

Les variations du taux de chômage reflètent l'état de l'économie nationale avec une marge de retard. La forte baisse enregistrée sur la période 2021-2023 est ainsi une réponse à la reprise économique qui a suivi la crise du COVID-19, tandis que sa remontée progressive depuis le premier trimestre 2023 est la conséquence de l'inflation, de la baisse de la consommation intérieure et extérieure et de la diminution de l'investissement qui ont marqué la période 2022-2024. La diminution du nombre de demandeurs d'emploi en 2026 sera, elle, la conséquence de la reprise d'une croissance supérieure à 1 % à partir de 2023 et d'une reprise de l'investissement et de la consommation en 2025.

Le taux de chômage est donc appelé à diminuer en 2026, s'ajustant avec retard à la reprise économique amorcée en 2024.



Source : Insee – Tableau de bord de l'économie française

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Banque de France – Projections macroéconomiques intermédiaires – décembre 2024

Ce qu'il faut retenir – Le taux de chômage français

Le taux de chômage est attendu à 7,8 % en 2025, ce qui constitue le pic le plus important atteint depuis 2020. Il est la conséquence décalée du ralentissement de l'économie sur la période 2023-2024 et devrait donc diminuer de nouveau en 2026 lorsque les effets de la baisse des taux de la BCE et de la désinflation se manifesteront.

- **Les principaux indicateurs en Bourgogne-Franche-Comté : bilan de l'année 2024**

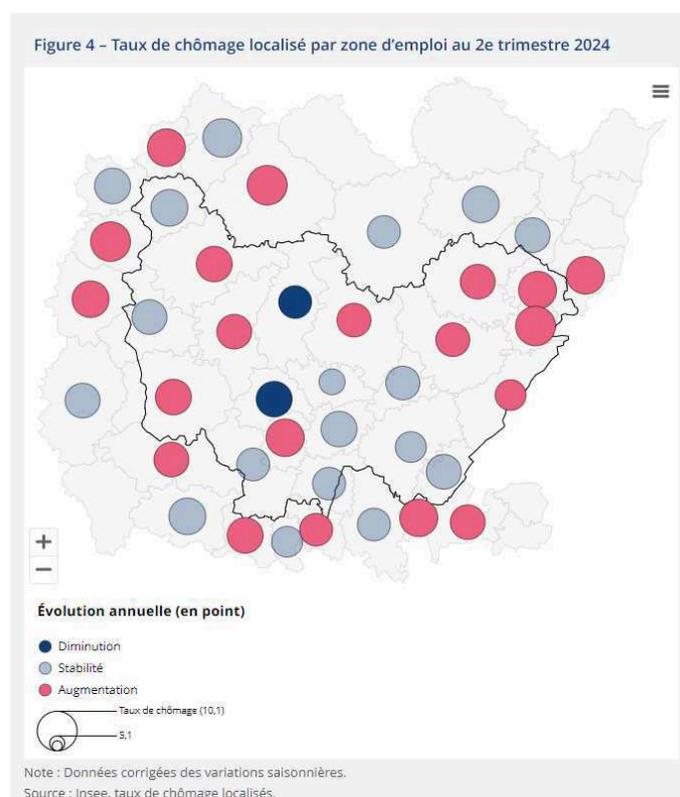
La région Bourgogne-Franche-Comté est une région faiblement peuplée et peu dense. 60 % de sa population se concentre sur les trois départements du Doubs, de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or. Elle comptait en 2024 environ 2,8 millions d'habitants.

- **Emploi**

2024 voit une légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en Bourgogne-France-Comté. L'INSEE recense en juin 2024 192 161 demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues.

Le taux de chômage se stabilise à 6,5 % au second trimestre 2024, contre 6,3 % au second trimestre 2023. Ce taux reste néanmoins inférieur au taux national, qui est passé sur la même période de 7,2 à 7,5 %. Cela correspond à une évolution de 3,2 %, contre 4,2 % au niveau national.

Si la situation est favorable à l'échelle de la région, **il est tout de même nécessaire de souligner quelques disparités entre les différents départements** qui la composent. Le Jura et la Côte d'Or ont les taux de chômage les plus bas (5,2 % et 5,7 % respectivement). Seul le Territoire de Belfort a un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (8,7 %). Il faut également souligner la hausse de 0,3 % du taux de chômage dans le Doubs, l'Yonne et le Territoire de Belfort.



Cette hausse du taux de chômage est notamment liée à la diminution du nombre d'offres d'emploi, qui est en baisse de 1 % entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024. Le nombre d'offres d'emploi a diminué de 6 % à l'échelle nationale sur la même période. 60 % seulement de ces offres d'emploi sont permanente, contre 63 % à l'échelle nationale, ce qui implique un turn-over plus important et donc une plus forte part de la population au chômage.

Ce qu'il faut retenir – Le taux de chômage en BFC

Le taux de chômage de la région est inférieur au taux national mais devrait tout de même atteindre un pic à 6,3 % sur le dernier trimestre 2024. Ces chiffres cachent d'importantes disparités régionales.

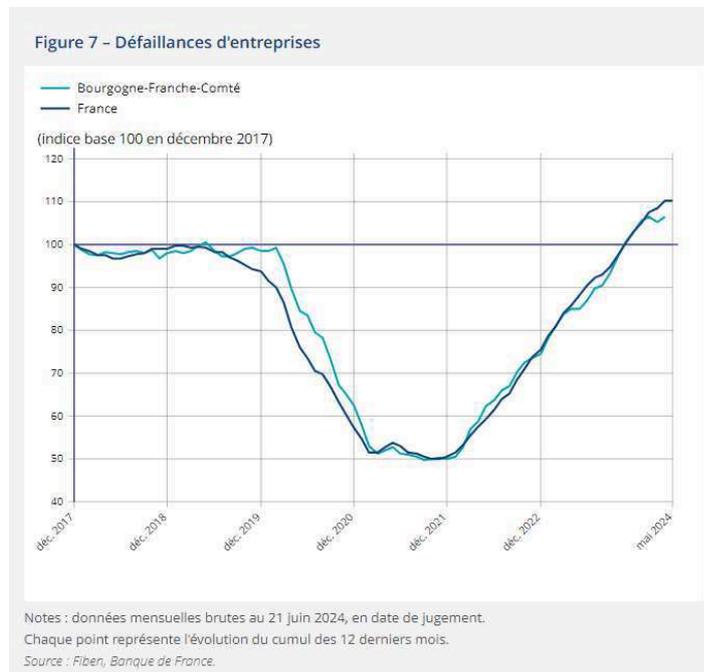
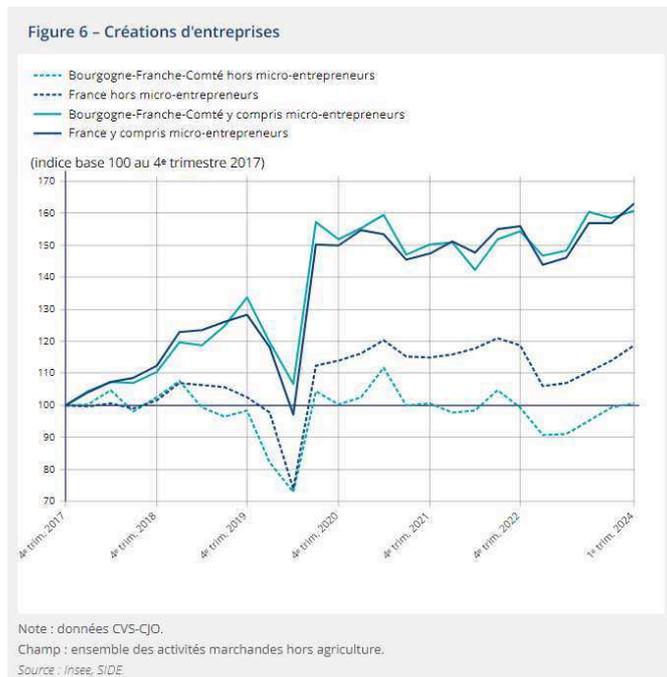
- **Création d'entreprises : le retour à un niveau prépandémique**

16 600 entreprises ont été créées en Bourgogne-France-Comté au premier semestre 2024. Ce chiffre est en hausse de 2,9 % au premier trimestre et de 1,9 % au deuxième trimestre (comparaison avec le trimestre précédent).

L'augmentation de ces créations est principalement portée par les micro-entreprises, dont le nombre de créations augmente de 3,8 %.

Les entreprises de services représentent deux tiers de ces créations. (+ 5,5 % entre le quatrième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024). Les créations dans le domaine industriel augmentent de 1,1 % sur la même période, tandis que celui de la construction enregistre une baisse de 4,4 %. Le commerce, le transport et l'hébergement-restauration sont également moins attractifs et le nombre d'entreprises créées dans ces secteurs diminue de 4,1 %.

Le nombre des défaillances retrouve quant à lui son niveau prépandémique : les mesures très protectrices mises en place pendant la crise arrivent à leur terme. 4 270 défaillances sont ainsi enregistrées sur le premier semestre 2024. Cela correspond à une hausse de 25 % au premier trimestre et 27,8 % au deuxième.



Ce qu'il faut retenir – Les créations et défaillances d'entreprises en BFC

Le nombre d'entreprises créées était en hausse de 2,9 % au premier trimestre de 2024 et 1,9 % au second trimestre. Cette hausse est principalement portée par les micro-entreprises et les entreprises de services.

Le nombre de défaillances retrouve quant à lui son niveau pré-covid : les effets des politiques de soutien étatiques arrivent à leur terme.

- Tourisme : une année marquée par le mauvais temps**

Le premier semestre 2024 a été marqué par une baisse de la fréquentation hôtelière. Le deuxième trimestre 2024 enregistre ainsi une **baisse de 4,8 %** par rapport au deuxième trimestre 2023. Ce recul est particulièrement marqué au sein de la clientèle nationale, dont la fréquentation baisse de 6 % contre 2 % pour la clientèle étrangère.

Cette baisse de fréquentation s'explique principalement par un printemps 2024 très pluvieux. Le Doubs, la Saône-et-Loire et l'Yonne voient ainsi leur fréquentation hôtelière

diminuer tandis que la Côte d'Or reste la première destination touristique de la région et voit sa fréquentation augmenter de 5,2 %. Le Jura enregistre également une baisse importante de fréquentation de 13,8 % en février 2024 (par rapport à février 2023) **du fait de la douceur de l'hiver et du manque de neige.**

Ce qu'il faut retenir – Le tourisme en BFC

La fréquentation touristique a diminué en 2024. Ce recul est principalement du fait du recul de la clientèle nationale.

Les causes de la baisse de la fréquentation sont principalement météorologiques, puisqu'un printemps et un été particulièrement pluvieux ont succédé à un hiver sans neige.

Indicateurs clés de la région Bourgogne-Franche-Comté

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente ¹	
				Régionale	Nationale
Activité économique					
Heures rémunérées (évolution en % par rapport au même mois de l'année précédente) **	28 août 2024	Évolution en % - juil. 2024	-0,2	↘	↘
Emploi					
Emploi salarié total (en milliers) **	19 sept. 2024	CVS - 2 ^e trim. 2024	994,7	↘	↘
Emplois intérimaires (en milliers) **	19 sept. 2024	CVS - 2 ^e trim. 2024	33,0	↘	↘
Chômage					
Taux de chômage (en %) **	19 sept. 2024	CVS - 2 ^e trim. 2024	6,5	↘	↘
Marché du travail					
Demandeurs d'emploi (A, B, C) **	25 juil. 2024	CVS - 2 ^e trim. 2024	195 920	↘	↘
Offres d'emploi (en milliers) **	29 juil. 2024	CVS-CJO - 2 ^e trim. 2024	12,7	↘	↘
Indicateurs sociaux					
Revenu de solidarité active (RSA) (en milliers) *	10 sept. 2024	juin 2024	57,4	↘	↘
Prime d'activité (en milliers) *	10 sept. 2024	juin 2024	182,7	↘	↘
Entreprises					
Créations d'entreprises *	24 juil. 2024	CVS-CJO - 2 ^e trim. 2024	8 390	↗	↘
Défaillances d'entreprises *	23 août 2024	brute - Cumul annuel à fin juin 2024	2 190	↗	↗
Construction neuve					
Logements autorisés **	29 août 2024	CVS-CJO - juil. 2024	880	↗	↗
Locaux autorisés (en milliers de m ²) *	29 août 2024	CVS-CJO - juil. 2024	130	↘	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées) *	11 sept. 2024	brute - juil. 2024	790	↘	↘
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées) ***	09 nov. 2023	brute - saison 2023	3 500	↗	↗
Autres hébergements collectifs touristiques (en milliers de nuitées) ***	20 sept. 2024	brute - juil. 2024	140	↘	↘

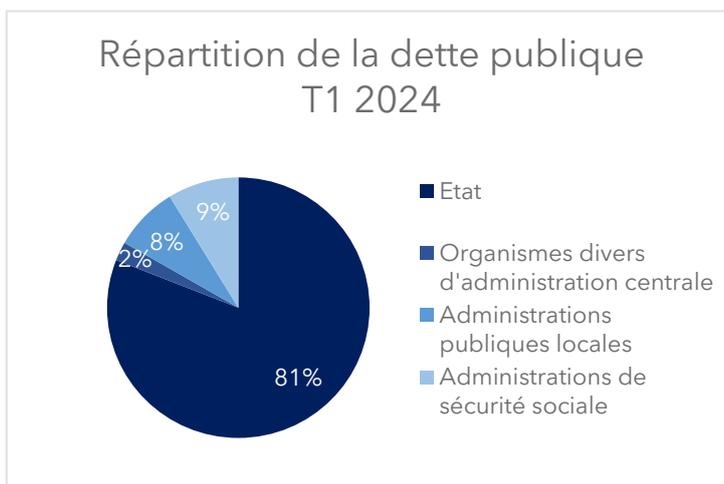
Source : Insee.

2) La situation des finances publiques

A. La trajectoire des finances publiques

- Une dette publique en constante augmentation

La dette publique correspond à l'ensemble des dettes contractées par des organismes publics. La dette étatique est généralement mise en avant, et à raison, puisqu'elle représente la quasi-totalité de cette dette publique (81% au premier trimestre 2024). Il n'est cependant pas possible d'ignorer les dettes des organismes associés à l'administration centrale, des administrations publiques locales ou encore des administrations de sécurité sociale.



Source : INSEE – Informations rapides du 28/06/2024 – Montant de la dette au T1 2024

La dette publique s'établit au premier trimestre 2024 à 3 159,5 Md€, ce qui représente 110,5 % du PIB. Malgré une augmentation constante en volume (+ 141 Md€ en 2024), la part en PIB de la dette publique diminue après avoir atteint un pic à 117,7 % au premier trimestre 2021. **Elle reste largement supérieure aux 98 à 99 % du PIB constatés sur la période 2015-2020.**

Selon les données établies par l'INSEE fin septembre 2024, à la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique française poursuit sa progression et s'établit à 3 228,4 Md€ représentant 112,0 %, du produit intérieur brut.

Dans l'Union européenne, seuls l'Italie et la Grèce affichent une dette plus élevée par rapport à la production de la richesse nationale.

en milliards d'euros

	2023T2	2023T3	2023T4	2024T1	2024T2
Ensemble des adm. publiques	3 053,2	3 094,7	3 101,4	3 159,5	3 228,4
en point de PIB (*)	111,2 %	111,0 %	109,9 %	110,5 %	112,0 %
<i>dont, par sous-secteur, consolidée (*) :</i>					
État	2 469,2	2 514,4	2 513,7	2 558,0	2 627,9
Organismes divers d'adm. centrale	73,1	72,0	73,7	73,9	69,2
Administrations publiques locales	244,3	243,3	250,4	251,2	250,9
Administrations de sécurité sociale	266,6	265,0	263,7	276,5	280,5

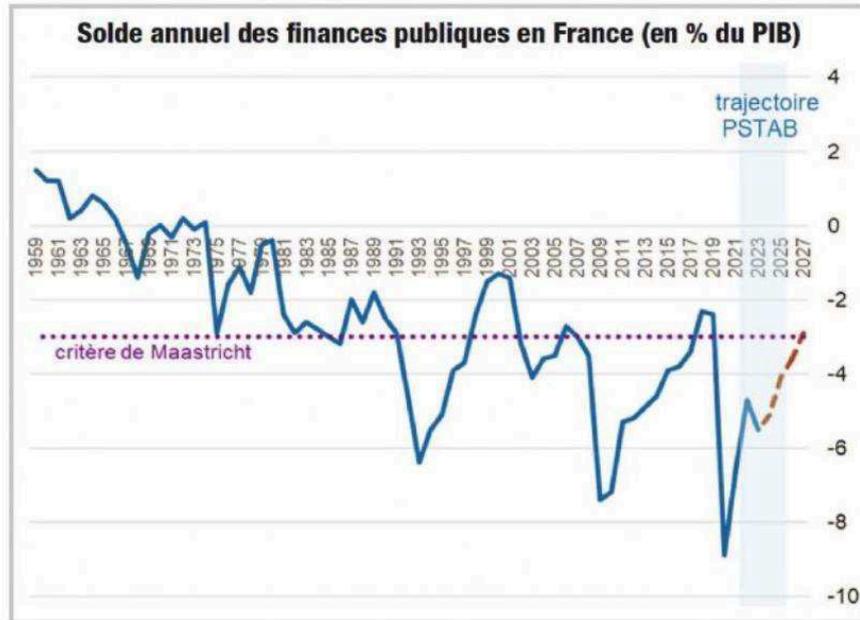
Source – Comptes nationaux – Insee, DGFIP, Banque de France

- **Un dérapage du déficit public et un endettement de la France parmi les plus élevés de la zone euro**

L'année 2023 a été marquée par un creusement important du déficit, s'établissant à 154 Md€ soit 5,5 % du PIB. Le déficit public s'est ainsi dégradé de 0,7 point par rapport à 2022. Ce dérapage n'avait pas été anticipé dans les textes financiers de fin 2023, qui prévoyaient un déficit de 4,9 %. L'exercice 2023 marque un coup d'arrêt dans la dynamique de réduction du déficit public par rapport à son niveau record de 8,9 %, atteint en 2020 au cœur de la crise liée à la pandémie.

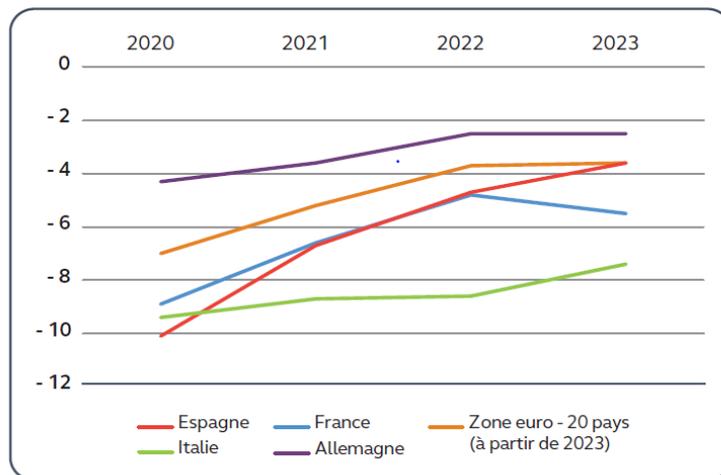
Cette aggravation du déficit public est la conséquence d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes, respectivement de 3,7 % contre 2 %. En effet, malgré le recul de certaines mesures d'urgence et de relance mises en place pour soutenir l'économie face à la crise, d'autres dépenses de soutien face à l'inflation et aux prix de l'énergie ont pris la relève. En parallèle, les recettes fiscales ont fortement décéléré du fait du ralentissement de l'économie et de mesures de réduction d'impôts.

Réduire le montant de cette dette (ou simplement limiter son augmentation) implique de mettre en place des politiques strictes. L'institut Rexecode estime par exemple à 60 Md€ le montant des économies que le gouvernement doit réaliser en 2025 pour simplement stabiliser la dette. La loi de programmation des finances publiques prévoyait 25 Md€ d'économies qui pourront difficilement être atteints.



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020 ; Programme de stabilité 2024.

Évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points de PIB)



Source : Eurostat

- **Des incertitudes qui pèsent sur la trajectoire de finances publiques à horizon 2027**

Au-delà de la situation des années 2023 et 2024, c'est l'ensemble de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques qui est considérée comme peu crédible par la Cour des comptes.

Cette trajectoire, adoptée par la loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 en décembre 2023, a ensuite été révisée dans le programme de stabilité communiqué à la Commission européenne en avril 2024. Pour respecter ses objectifs fixés à horizon 2027, la France devrait procéder à un ajustement budgétaire structurel massif de l'ordre de 20 Md€ par an dès 2025.

En outre, cette programmation repose sur des hypothèses de croissance jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), en particulier sur la période 2025-2027 durant laquelle le Gouvernement prévoit un rebond du taux de croissance à 1,4 % en 2025, puis à 1,7 % en 2026 et 1,8 % en 2027. Selon la Cour des comptes, « *cette trajectoire, peu ambitieuse dans ses cibles de déficit et de dette, avec un retour in extremis du déficit sous les 3 % en 2027 et une stabilisation tardive du ratio de dette publique à un niveau supérieur à celui de 2023, soulève une question de crédibilité. En plus d'être fondée sur des hypothèses de croissance trop optimistes, elle suppose à la fois des économies en dépense sans précédent et des hausses importantes des prélèvements obligatoires qui ne sont pas précisées* ».

- **Les conséquences : une dégradation de la notation de la France et une procédure pour déficit excessif**

Le dérapage budgétaire de 2023, ainsi que les réserves sur la crédibilité de la trajectoire de finances publiques à horizon 2027, ont motivé la décision de Standard and Poor's de dégrader la notation de la France de AA à AA- (décision du 31 mai 2024).

Cette situation a également conduit l'Union européenne à ouvrir en juillet 2024 une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France (les autres États concernés sont la Belgique, la Hongrie, l'Italie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Roumanie). La procédure vise à faire en sorte que tous les États membres retrouvent une discipline budgétaire au niveau national.

Par ailleurs, la commission des finances du Parlement a créé une « mission d'information sur la dégradation des finances publiques depuis 2023 », qui a rendu son rapport le 13 juin 2024. La commission des finances a mis en cause la rétention d'information au regard de la LOLF, et le manque de prudence du Gouvernement dans son programme de stabilité, à la fois concernant ses hypothèses sur les élasticités des recettes publiques et sur les taux de croissance affichés.

L'augmentation continue du montant de la dette entraîne également une augmentation du coût de la dette, et ce pour deux raisons : le montant des intérêts à rembourser augmente, et le montant des primes de risques fixées par les prêteurs est de plus en plus important.

Ce qu'il faut retenir – La trajectoire des finances publiques

La dette publique est en constante augmentation depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020 du fait du creusement du déficit national. La France est désormais l'un des États les plus endettés de la zone Euro et doit faire face aux conséquences de l'augmentation de sa dette et de son déficit : baisse de sa notation, augmentation du coût de la dette et lancement d'une procédure pour déficit excessif.

B. La dégradation de la situation des régions

- **Situation économique des régions : une dégradation en perspective**

Dans le rapport sur la situation financière des collectivités territoriales paru le 22 juillet, la Cour des comptes réalise un état des lieux de la situation des finances des collectivités territoriales. **Ce rapport a depuis été complété par plusieurs situations mensuelles comptables émises par la DGFIP.**

L'année 2023 aura été marquée par une détérioration de la situation des collectivités territoriales, les départements et les régions ayant plus souffert que le bloc communal. Leurs recettes comme leurs dépenses sont beaucoup plus impactées par l'activité économique (la TVA, notamment, représente 53,2 % du budget des régions) et ces deux collectivités disposent d'une marge de manœuvre moindre sur ces recettes. Les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes (6,2 % contre 3,9 %), en particulier les intérêts de la dette, qui ont augmenté de 29,1 %. Si les régions ont peu été touchées par l'augmentation du montant des aides sociales, leurs charges courantes ont en revanche augmenté de 15 %, tandis que le coût des intérêts de la dette a augmenté de 54,5 %, ce qui en fait les collectivités les plus touchées par la hausse des taux d'intérêt.

En 2024, les recettes de fonctionnement des collectivités augmenteraient de 2,4 %, tandis que les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 4,8 %. Ces hausses sont principalement dues aux dépenses de personnel (hausse du point indiciaire), à l'augmentation du coût des biens et services ainsi qu'à l'indexation sur l'inflation des prestations sociales. La hausse des recettes sera quant à elle le fait (principalement) de la progression des recettes fiscales. L'augmentation des recettes devrait être très faible en 2025 en raison de l'absence de dynamique de la TVA envisagée et des baisses annoncées du taux de FCTVA et des parts de DC RTP.

Une hausse de 6,8 % des dépenses d'investissement est attendue en 2024 (8,5 % pour les régions). Cette hausse sera principalement financée par les fonds de roulements (dont le montant global baisse de 0,8 Md€ en 2024) et par l'emprunt. Le fonds de roulement est aujourd'hui privilégié en raison de la hausse des taux d'intérêts qui a considérablement augmenté le coût de la dette. Ce coût continuera d'augmenter fortement en 2024, en particulier pour les régions (+ 27 %).

Cette trajectoire entamée en 2023 s'est confirmée en 2024 et est amenée à se dégrader sur les prochaines années, le Gouvernement ayant annoncé son intention de mettre les collectivités à contribution pour résorber le déficit public.

- **Une contribution au redressement des finances publiques attendue de la part des collectivités**

Dans son deuxième fascicule relatif aux finances publiques locales de 2024, la Cour des comptes a proposé plusieurs pistes permettant aux collectivités territoriales de participer au redressement des finances publiques.

Le choix de recourir aux collectivités se justifie de plusieurs façons. Elles ont représenté environ 17,8 % des dépenses publiques en 2023 et sont majoritairement financées par l'État (53,3 % de leurs recettes en 2023). Les règles strictes qui encadrent leur budget (notamment celle de l'équilibre budgétaire) les ont placées dans une situation bien plus favorable que l'État central, en particulier du point de vue de l'endettement.

La Cour des comptes met en avant trois postes de dépenses que les collectivités peuvent optimiser : les dépenses de personnel, les dépenses d'achats de biens et de services et les dépenses d'investissement. Ces trois postes sont cependant ceux qui ont été le plus touchés par l'inflation et par les pénuries de main d'œuvre et de matériaux, ce qui pourrait compliquer considérablement la tâche des collectivités.

Finances locales en 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,9	270,4	+ 2,3	276,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,5	74,9	+ 7,0	80,1
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	· Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	· Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,2	227,1	+ 4,4	237,0	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,4	-	- 8,0
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	204,9	+ 2,8	210,7
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 6,4	43,3	- 8,7	39,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 11,8	24,6	- 15,8	20,7					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

Régions et collectivités territoriales uniques

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,8	30,7	+ 2,1	31,4	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 4,7	13,6	+ 4,6	14,3
Recettes fiscales	+ 2,7	24,8	+ 3,5	25,7	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 4,6	2,6	- 18,6	2,1	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 1,2	6,6	+ 0,5	6,6
Participations	- 5,8	2,4	- 1,8	2,4	· Recettes d'investissement (6)	+ 15,5	5,8	+ 1,8	5,9
Autres	+ 30,6	0,9	+ 30,1	1,2	· Flux net de dette (7) =		+ 1,2		+ 1,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,0	24,6	+ 3,8	25,5	- Emprunts nouveaux*	+ 1,7	3,5	+ 19,0	4,1
Dépenses de personnel	+ 3,8	4,6	+ 4,3	4,8	- Remboursements (8)*	+ 6,7	2,2	+ 7,8	2,4
Charges à caractère général	+ 15,0	5,0	+ 4,5	5,2	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,5	-	- 0,8
Dépenses d'intervention	- 0,7	13,7	+ 3,0	14,1	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,6	35,4	+ 4,9	37,1
Autres	+ 55,3	0,5	- 20,0	0,4					
Intérêts de la dette	+ 54,5	0,8	+ 27,0	1,0					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 5,0	6,1	- 5,1	5,8					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 10,6	3,9	- 12,5	3,4					

Budgets principaux
p : prévisions
* hors opérations financières
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

C. Les dispositions du projet de loi de finances 2025

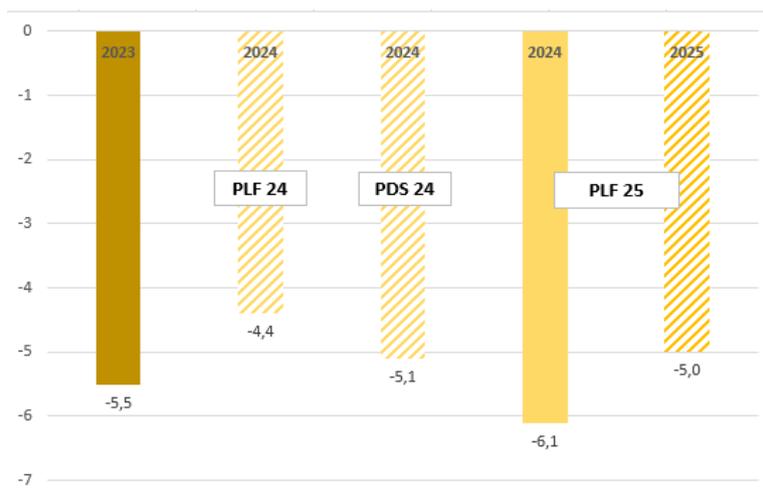
La présentation des orientations budgétaires pour 2025 est particulière en ce qu'elle s'effectue dans un contexte politique marqué par une grande instabilité et de nombreuses incertitudes, alors même que le processus législatif devant aboutir à l'adoption d'une loi de finances pour l'exercice 2025 n'est pas achevé au moment de l'élaboration du présent rapport.

Le degré de contrainte qui s'exerce sur l'élaboration du budget de l'État et partant, sur celui de la Région Bourgogne Franche-Comté est inédit. Au-delà des enjeux politiques liés à l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025), la nécessité de résorber un déficit public nettement plus élevé que ce son estimation constitue l'enjeu majeur du processus budgétaire national.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 adoptée le 18 décembre 2023 fixe la trajectoire pluriannuelle des finances publiques française et le cadre financier applicable à l'État, aux collectivités territoriales et à la sécurité sociale. Cette loi prévoyait un redressement des finances publiques marquées par les crises sanitaire et économique qui se sont succédé depuis 2020 avec un net recul du déficit public (4,4% estimés pour l'exercice) et un retour aux critères du pacte de stabilité européen de 3 % de déficit maximal pour l'exercice 2027.

Ces projections ont été construites en s'appuyant d'une part sur des hypothèses de croissance et de recettes fiscales qualifiées d'optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) et d'autre part sur des objectifs ambitieux de ralentissement de la dépense publique. Cette loi prévoyait déjà d'associer les administrations publiques locales à la résorption du déficit national en encadrant – sans coercition cependant – la trajectoire de leurs dépenses réelles de fonctionnement par un objectif de progression pouvant être considéré comme faible (+ 1,3 % en 2026 et 2027).

La loi de finances initiale pour 2024 traduisait les hypothèses retenues dans le cadre de la LPFP 2023. Dès le début de l'année 2024, des écarts conséquents ont été constatés entre les estimations retenues par l'État en matière de progression des recettes fiscales et la réalité des encaissements. La persistance de ces écarts, leur accroissement tout au long de l'exercice et la tendance de fond qu'ils traduisaient ont amené l'État à effectuer des corrections importantes en matière de prévisions de trajectoire pluriannuelle des finances publiques et à revoir significativement ces dernières dans le programme de stabilité (PSTAB) pour la période 2024-2027 présenté en avril 2024. Ce programme a pour objectif de présenter les prévisions de croissance et la trajectoire des finances publiques retenue par le gouvernement pour une période donnée. Le niveau du déficit public a été réhaussé à 5,1% du produit intérieur brut (PIB) pour l'année 2024, puis 6,1% lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2025 (PLF), sous réserve de l'application des mesures d'ajustement portées par le projet de loi.



Actualisation des prévisions de déficit public en pourcentage du PIB durant l'année 2024

L'aggravation du déficit public de plus d'1,5 point de pourcentage s'explique par des niveaux de recettes fiscales très inférieurs aux prévisions, constatés en particulier sur la TVA et l'impôt sur les sociétés. Ces écarts d'encaissements ont grevé le budget de l'État, mais également ceux des Régions qui perçoivent une part de TVA significative dans leurs recettes. Il convient ici de rappeler que la part du déficit public national relevant des seules collectivités territoriales est estimée à 0,7 point en 2024, soit un peu moins de 11,5% du total.

Le processus législatif conduisant à l'adoption du PLF 2025 s'est trouvé retardé par le contexte d'instabilité politique et gouvernementale résultant de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Le PLF 2025 n'a été présenté au Parlement que le 10 octobre 2024. La censure du gouvernement Barnier le 5 décembre 2024 a retardé son adoption au-delà de la fin de l'exercice 2024, provoquant l'adoption d'une loi spéciale reconduisant les crédits 2024 du budget de l'État et ouvrant la possibilité pour ce dernier de percevoir l'impôt et d'honorer la dette nationale. A l'heure de la rédaction de ce rapport, le projet de loi de finances pour 2025 fait encore l'objet de débats au Sénat et à l'Assemblée nationale et ses dispositions ne sont pas encore arrêtées.

- **Les hypothèses macroéconomiques du PLF 2025**

Le « PLF Barnier » retient des hypothèses macroéconomiques prudentes, qualifiées de « réalistes » par le HCFP dans son avis. Le texte s'appuie sur une hypothèse de croissance du PIB de 1,1%, soit un niveau légèrement plus élevé que les prévisions économiques postérieures à la présentation du texte. L'inflation poursuivrait son recul et s'inscrirait dans une fourchette plus normalisée de 1,8 % en 2025.

Il convient de souligner ici que le PLF 2025 est porteur de réductions d'ampleur de la dépense publique, générant un risque récessif qui n'est pas évaluable en l'état et pourrait peser négativement sur les hypothèses retenues par le gouvernement.

- **Principales mesures impactant les finances locales**

En dépit de la censure du gouvernement Barnier, le projet de loi de finances présenté le 10 octobre 2024 demeure le document de référence discuté au Parlement. Ce projet de loi s'appliquait à réduire significativement le déficit public par une amélioration du solde budgétaire de l'ordre de 60 Md€ composés pour un tiers (20 Md€) de recettes complémentaires et pour deux tiers d'économies réalisées sur le budget de l'État, de ses opérateurs, et des collectivités territoriales. Le niveau de contrainte exercé sur les budgets locaux par le PLF 2025 est historiquement élevé et pèse particulièrement sur les grandes collectivités dont les Régions. Il représente 5 Md€, soit 20 % du montant total des réductions de dépenses envisagées par l'État pour l'exercice 2025, sans proportion avec le poids réel des administrations publiques locales dans le déficit public.

- **Gel de la dynamique de TVA**

Les divers transferts et réformes applicables aux budgets locaux au cours de la dernière décennie se sont souvent traduits par des transferts de fractions de TVA aux budgets locaux, tout particulièrement aux Régions. La TVA constitue la principale recette du budget régional. Elle représente à elle seule plus de la moitié des recettes de fonctionnement.

Le projet de loi de finances prévoit pour l'année 2025 un gel de la dynamique de TVA des collectivités qui la perçoivent et reconduit pour elles le produit de 2024, déjà grevé par des encaissements nettement inférieurs aux prévisions de l'État. Cette mesure se traduit par un manque à gagner aux conséquences à long terme. En effet, outre le manque à gagner de recettes immédiatement identifiable en 2025, cette mesure induit un effet « retard » dans la prise en compte des produits futurs de la TVA dans le budget régional car les évolutions futures s'appliqueront sur une base réduite par le gel de la dynamique de 2025.

- **Baisse du taux de FCTVA**

Le PLF 2025 prévoit une diminution du taux du fonds de compensation de la TVA perçu par les collectivités sur leurs dépenses d'équipement et supprime une partie de l'assiette du fonds imputée jusqu'à présent en section de fonctionnement. Cette diminution vient réduire le niveau des recettes d'investissement à percevoir à compter de 2025 et s'appliquerait sans limitation de durée.

- **Réserve de précaution**

Le PLF 2025 instaure à compter de 2025 un prélèvement sur les recettes des collectivités dont les recettes réelles de fonctionnement excèdent 40 M€ pour alimenter une réserve de précaution dont le reversement s'effectuerait par tiers à compter de 2026, sans que le texte ne précise les

modalités de calcul et surtout, de répartition des tiers reversés. Il est donc à craindre que la contribution régionale à l'alimentation de ce fonds se traduise par des pertes sèches à moyen terme, au-delà de la ponction initiale. Le prélèvement sur recettes serait plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

A l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, la perte de recettes entraînée par la mise en œuvre d'un tel dispositif se traduirait par une perte de l'ordre de 20 M€ dès l'exercice 2025 et de 94 M€ sur la période 2025-2030. La pérennisation du dispositif représenterait également une inflexion majeure dans la dynamique pluriannuelle des recettes de la collectivité, dont l'impact sur les ratios financiers est significatif.

- **Baisses de dotations**

Le PLF 2025 comprend également des ajustements au sein de « l'enveloppe normée » des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Ces ajustements effectués au profit de l'alimentation d'enveloppes de péréquation verticale bénéficiant pour l'essentiel au bloc communal se traduisent par une diminution importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

- **Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL**

En complément des mesures prévues au PLF 2025, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 intègre une augmentation du taux de cotisation des employeurs locaux à la CNRACL, caisse de retraite des agents publics territoriaux. Cette augmentation s'élève à 3 points pour la seule année 2025. Elle sera suivie d'augmentations équivalentes pendant trois années consécutives pour une augmentation totale de 12 points de pourcentage de la cotisation payée par les collectivités territoriales. Cette mesure se traduit par une augmentation significative de la masse salariale de l'ensemble des employeurs publics territoriaux.

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, elle correspond à une dépense obligatoire supplémentaire évaluée à environ 3 M€ pour 2025.

- **Un choc budgétaire majeur**

Les mesures portées par le PLF 2025 conduisent à un choc budgétaire majeur pour la région. Elles se traduisent par une perte de recettes d'une ampleur inédite pour la collectivité. A ces pertes de ressources s'ajoutent des contraintes supplémentaires pesant sur les dépenses de fonctionnement et alourdissant significativement la masse salariale. La réduction des marges de manœuvre financières qui résulte de ces contraintes rend nécessaire une adaptation de la stratégie financière de la collectivité.

- **Des pistes d'assouplissement**

Les travaux parlementaires tenus depuis la censure du gouvernement Barnier et la nomination du gouvernement Bayrou permettent d'envisager certains assouplissements des mesures présentées ci-avant, notamment sur les mesures les plus impactantes pour les budgets locaux.

Ainsi, la réserve de précaution alimentée par un prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités pourrait être réduit en volume et la base des contributeurs significativement élargie. De même, les modalités de reversement seraient précisées et permettraient aux collectivités contributrices de retrouver la majeure partie des financements versés. Les dispositions portant sur le FCTVA pourraient être abandonnées. Le calendrier d'augmentation des taux de cotisation à la CNRACL a également été revu pour porter sur quatre ans et non trois.

Au moment de l'élaboration de ce rapport, ces dispositions ne sont cependant pas adoptées et peuvent encore faire l'objet de modifications substantielles. Le degré de contrainte pesant sur le budget régional demeurera en tout état de cause bien supérieur en 2025 aux exercices précédents, les collectivités territoriales étant appelées à contribuer au redressement des comptes publics dans tous les cas de figure.

3) La trajectoire financière pluriannuelle

La trajectoire de la collectivité s'examine sur la base des exercices 2023 et 2024, avec une projection des recettes et des dépenses jusqu'en 2030. Les éléments du cadrage budgétaire 2025 sont intégrés, à savoir une recherche d'économies pour maîtriser la section de fonctionnement et pour contenir un volume d'investissements soutenable.

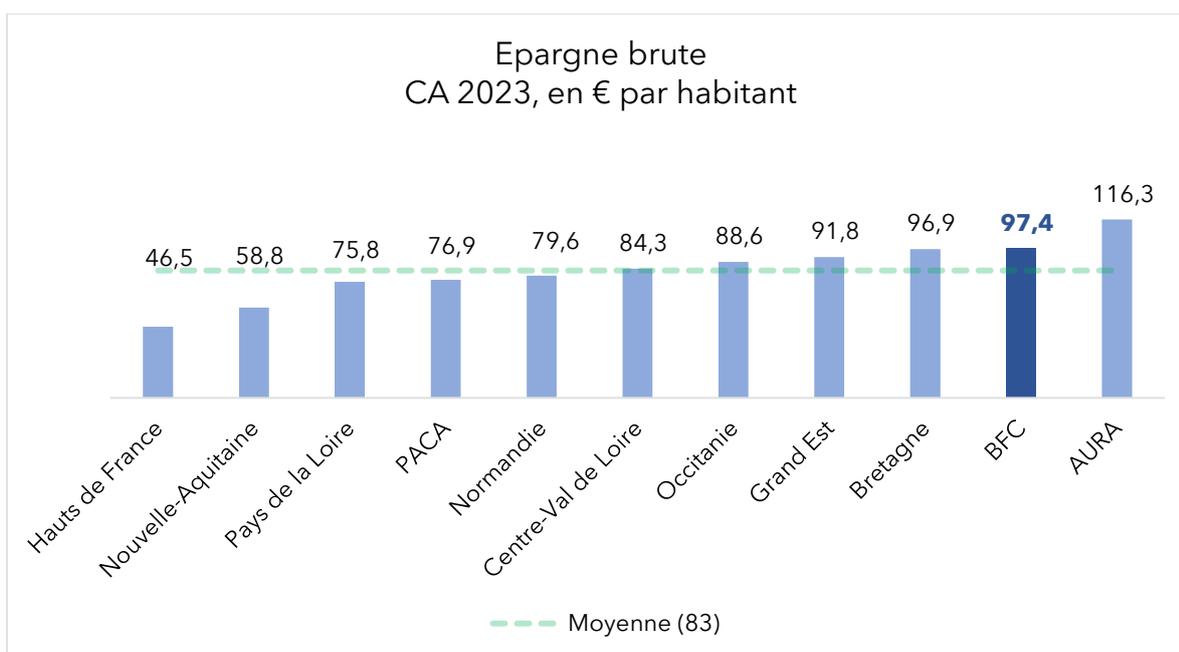
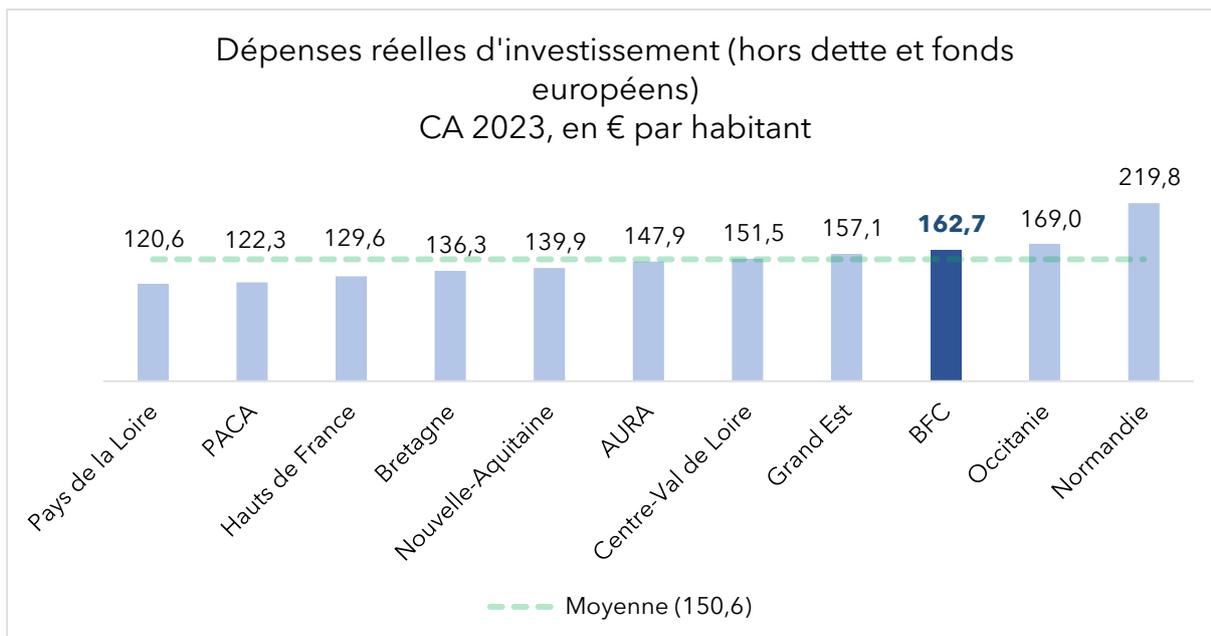
A. Comparaisons avec les autres régions : données CA 2023

Données des comptes administratifs 2023 (hors Corse et Ile-de-France)

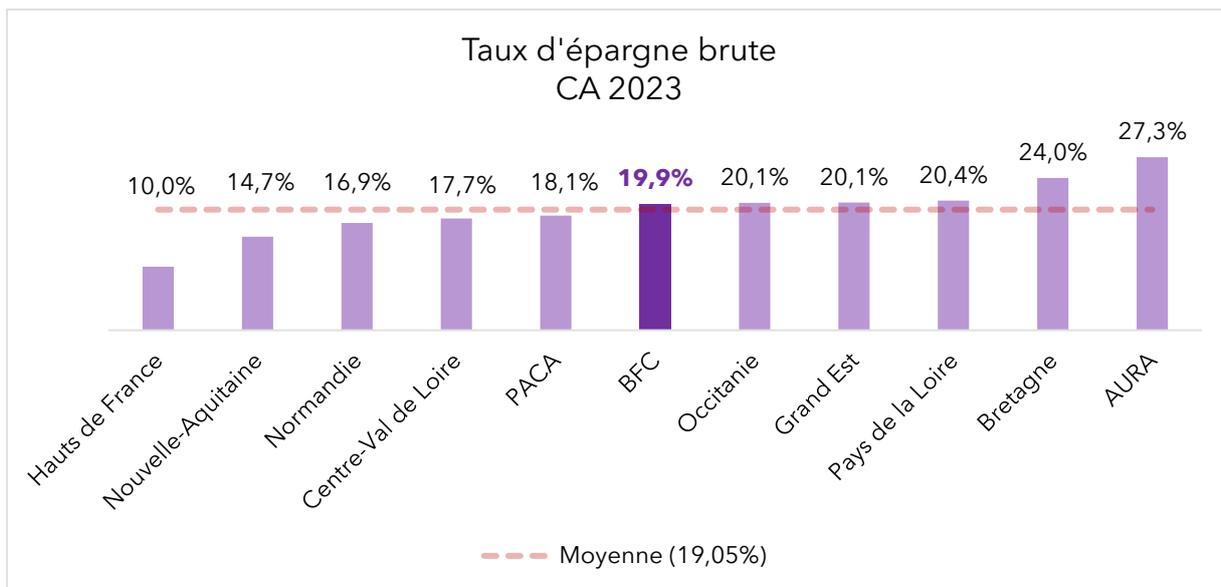
Remarques méthodologiques et retraitements :

- Retraitement des fonds européens en investissement et en fonctionnement (recettes et dépenses).
- Retraitement de la recette de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (part « Grenelle » de TICPE) basculée en recette réelle de fonctionnement pour toutes les régions (AURA, Normandie, Pays de Loire et Occitanie imputent cette recette en investissement).
- Population des régions = CA 2023 (2 881 889 pour la Bourgogne-Franche-Comté)

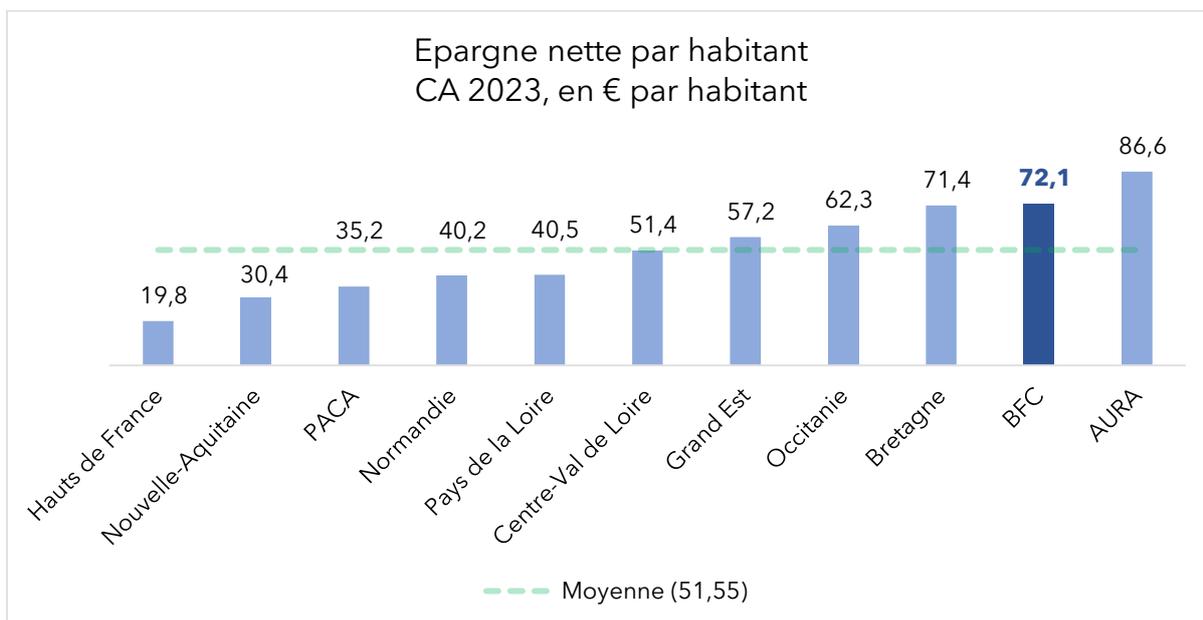
(Pour les six graphiques ci-dessous : PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur – BFC : Bourgogne-France-Comté – AURA : Auvergne-Rhône-Alpes).



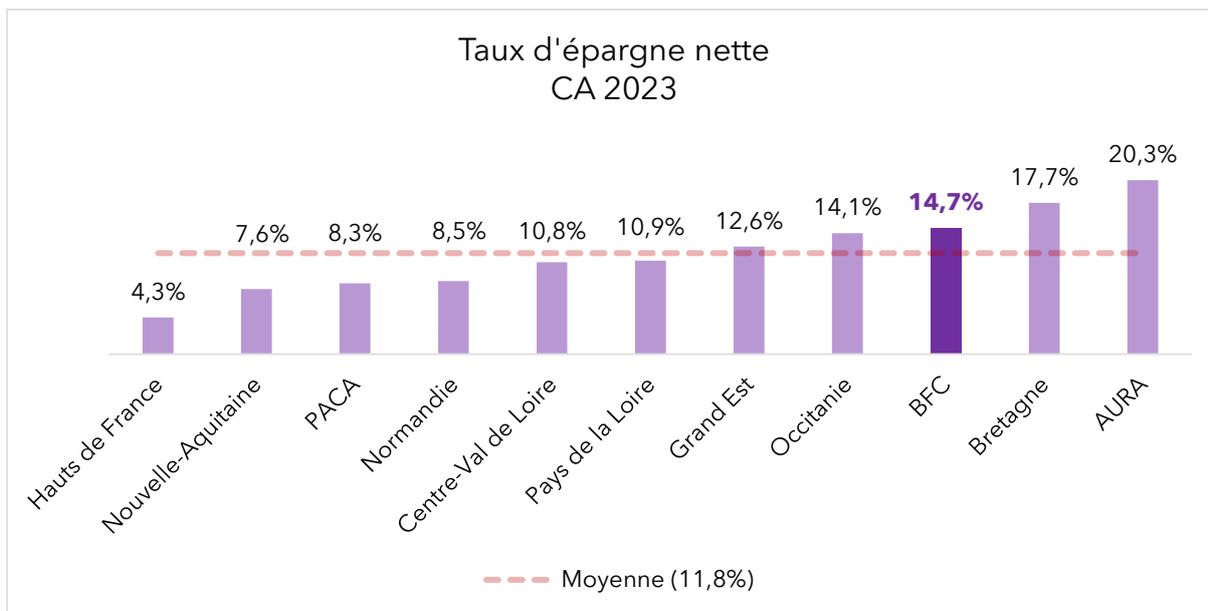
L'**épargne « brute »** (ou autofinancement brut) correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). C'est la ressource « interne » dont dispose la collectivité pour rembourser le capital de la dette et pour investir.



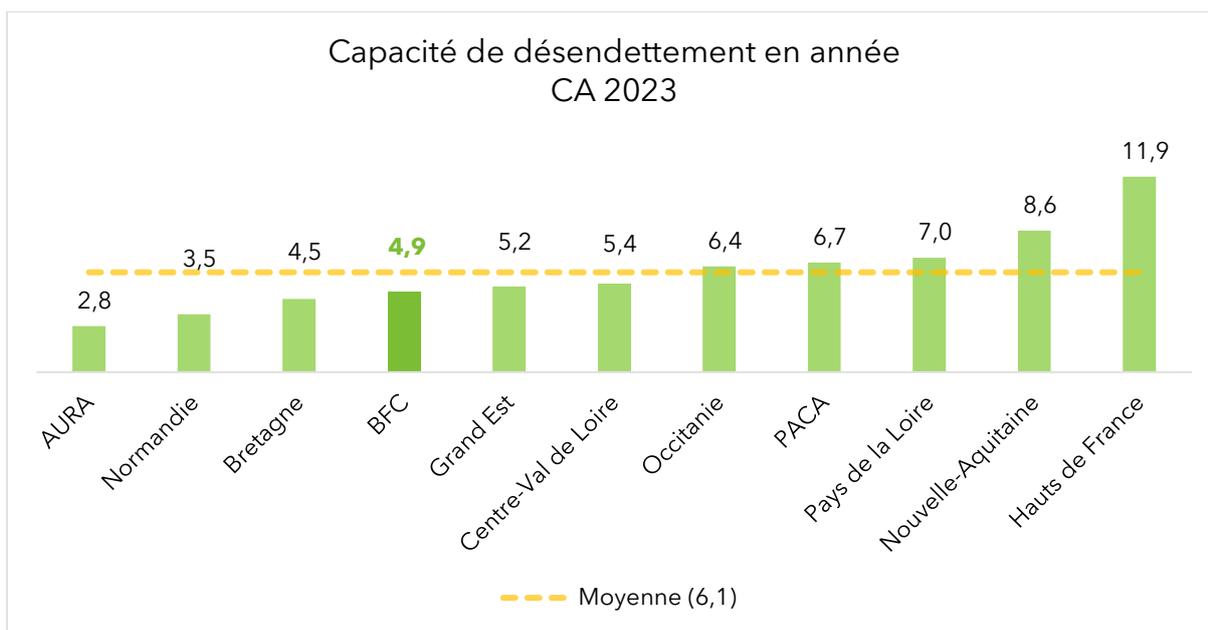
Le **taux d'épargne brute** est le rapport exprimé en pourcentage entre l'épargne brute d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser le capital de la dette.



L'épargne nette (ou autofinancement net) correspond à l'épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette. C'est l'épargne disponible pour financer les nouveaux investissements du plan pluriannuel d'investissement.



Le **taux d'épargne nette** est le rapport exprimé en pourcentage entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement.



La **capacité de désendettement** exprime le rapport entre l'épargne brute et la dette. Cet indicateur mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour qu'une collectivité puisse rembourser totalement sa dette. Pour rappel, le seuil limite fixé par l'exécutif pour la mandature actuelle est de 9 ans, en adéquation avec la loi de programmation des finances publiques.

B. Situation de clôture

Atterrissage prévisionnel 2024 : une situation financière stable portée par des ratios satisfaisants.

Alors que l'exercice 2024 est en passe d'être clôturé au moment de l'élaboration de ce rapport, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 378 M€ en 2024, tandis que les recettes d'investissement sont de 167,4 M€.

Par rapport à 2023, le volume des recettes est en baisse, en raison principalement d'une perte de recettes conjoncturelles sur deux secteurs : les fonds européens et le PRIC.

Hors fonds européens et hors PRIC, l'exercice 2024 affiche un niveau de recettes de fonctionnement de 1 297 M€ contre 1 270 M€ en 2023, soit une hausse de 2 %. Cette évolution est principalement le fait de l'augmentation des recettes issues des cartes grises : augmentation du tarif au 1^{er} juillet 2024 et première année pleine de la fin de l'exonération accordée aux véhicules propres.

S'agissant de la TVA, première ressource de la Région, elle devrait atteindre un volume de plus de 699 M€, très proche des prévisions de la collectivité. La dynamique de 3 % prévue au BP a en effet été revue à la baisse à l'occasion de la décision modificative n°2, qui a ramené cette dynamique à 1 % prenant en compte la baisse des encaissements au 1^{er} semestre 2024 et la situation économique nationale plus sombre qu'anticipé.

Les dépenses s'établissent quant à elles à 1 604 M€ (hors dette). Elles sont en léger repli par rapport à 2023 (1 642,5 M€), en particulier sur le volet investissement : 512 M€ en 2024 contre 547 M€ en 2023. Cela représente une diminution de 35 M€ essentiellement sur le volet fonds européens. Hors fonds européens, le volume d'investissements 2024 représente 455 M€ et diminue de 2,8 % par rapport à 2023, notamment au titre des investissements dans les établissements d'enseignement.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elle quasi stables et s'établissent à 1 091,5 M€ (hors dette) contre 1 094,8 M€ en 2023 et illustrent la volonté de maîtrise des dépenses sur cette section annoncée dès la préparation du budget primitif 2024.

Ces résultats permettent d'aboutir à des ratios conformes à la stratégie financière. Après intégration des derniers ajustements de clôture d'exercice, le taux d'épargne brute devrait s'établir à plus de 17 % pour un montant d'épargne nette proche de 160 M€. Le volume de l'emprunt en 2024 représente 186,3 M€. Ce montant est supérieur à 2023, année particulièrement favorable en raison de la renégociation de la convention TER, mais reste nettement en deçà des volumes empruntés à la sortie de la crise sanitaire. La capacité de désendettement devrait s'établir à 6,06 ans, très inférieure au seuil d'alerte de 9 ans.

C. L'évolution pluriannuelle des recettes

Les projections de recettes s'élaborent dans un contexte politique inédit avec les dispositions issues du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 qui présentent un impact majeur pour la prochaine préparation budgétaire et au-delà pour la trajectoire financière pluriannuelle.

Dans l'attente d'un nouveau texte, après la motion de censure adoptée en décembre dernier, qui a entraîné la démission du gouvernement Barnier et suspendu l'examen du PLF 2025, les principales mesures issues du texte initial présenté le 10 octobre 2024 ont été conservées pour la construction budgétaire 2025 et constituent également la base des hypothèses retenues pour la prospective financière en recettes.

Pour rappel les principales mesures impactant les finances régionales concernent notamment le gel de la dynamique du produit de TVA pour l'année 2025, la mise en place d'un fonds de précaution (instaurant un prélèvement sur recettes), la baisse importante de certaines dotations (DCRTP), la baisse du taux de remboursement du FCTVA de 1,6 point. A cela il convient d'intégrer la hausse de quatre points des cotisations du régime CNRACL.

Suite à la reprise de l'examen du PLF 2025 en première lecture au Sénat mi-janvier, des évolutions concernant certaines dispositions relatives aux collectivités territoriales et aux Régions pourraient être envisagées (modification du fonds de précaution, suppression de la baisse du taux du FCTVA). Le texte définitif du PLF pourrait entériner également une compensation annuelle de 215 M€ jusqu'en 2027 liée au protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales.

Dans ce contexte, les prévisions de recettes régionales pour la trajectoire financière pluriannuelle sont à la fois réalistes et volontairement prudentes.

- **Les ressources fiscales**

La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le produit de TVA constitue la première ressource financière régionale et représente désormais à lui seul plus de la moitié des recettes de fonctionnement.

La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) bénéficie de deux fractions de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Pour rappel, en 2024, une hypothèse d'évolution de + 3 % avait été retenue au budget primitif (BP) pour la recette de TVA, plus prudente que la prévision adossée au PLF 2024 (+ 4,5 %). Dans le cadre de la DM2, compte tenu des données disponibles à date, l'hypothèse d'indexation avait été ramenée à + 1 %, très proche de la prévision de croissance de l'Etat révisée à + 0,9 % pour l'année 2024 courant octobre lors de la présentation du PLF 2025.

En intégrant la dernière mensualité notifiée en janvier 2025 (pour la fraction ex-DGF au titre de la taxe collectée en décembre 2024), le produit correspondant de TVA attribué à la Région pour l'exercice 2024 s'élève ainsi globalement à 699 M€. A noter que le montant de TVA définitive attribué à la Région en compensation de la perte de CVAE au titre de l'année 2024 devrait être notifié courant premier trimestre 2025 avec une régularisation éventuelle à venir.

Pour l'année 2025, compte tenu du maintien du gel de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales, le produit prévisionnel attendu pour la Région BFC est ainsi reconduit à hauteur de 699 M€ dans l'attente de la notification définitive.

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) dans son avis relatif au PLF 2025 rendu le 08 octobre 2024 prévoyait une dynamique de + 2,2 % pour l'année 2025, soit un manque à gagner de plus de 15 M€.

Malgré une hypothèse de croissance de + 2 % retenue en 2026, puis de + 2,5 % pour les années 2027 et suivantes dans le cadre de la trajectoire financière, le gel de la dynamique de la première recette du budget régional en 2025 a un effet induit sur les produits prévisionnels de TVA attendus au cours des exercices futurs et impacte par conséquent fortement la prospective pluriannuelle.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises »)

Le produit définitif des recettes de cartes grises pour l'exercice 2024 s'établit à 117,7 M€, très proche de la prévision budgétaire ajustée après DM2.

Ce montant intègre l'impact de la suppression de l'exonération en faveur des véhicules hybrides en année pleine (pour rappel cette mesure avait été appliquée à compter du 1er juillet 2023), ainsi que la prise en compte du nouveau tarif régional de la taxe sur les cartes grises à 55 € entré en vigueur au 1^{er} juillet 2024. A noter par ailleurs une modification de périmètre spécifique à l'exercice 2024 liée à l'effet rebasage du produit en année civile du fait du passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M 57.

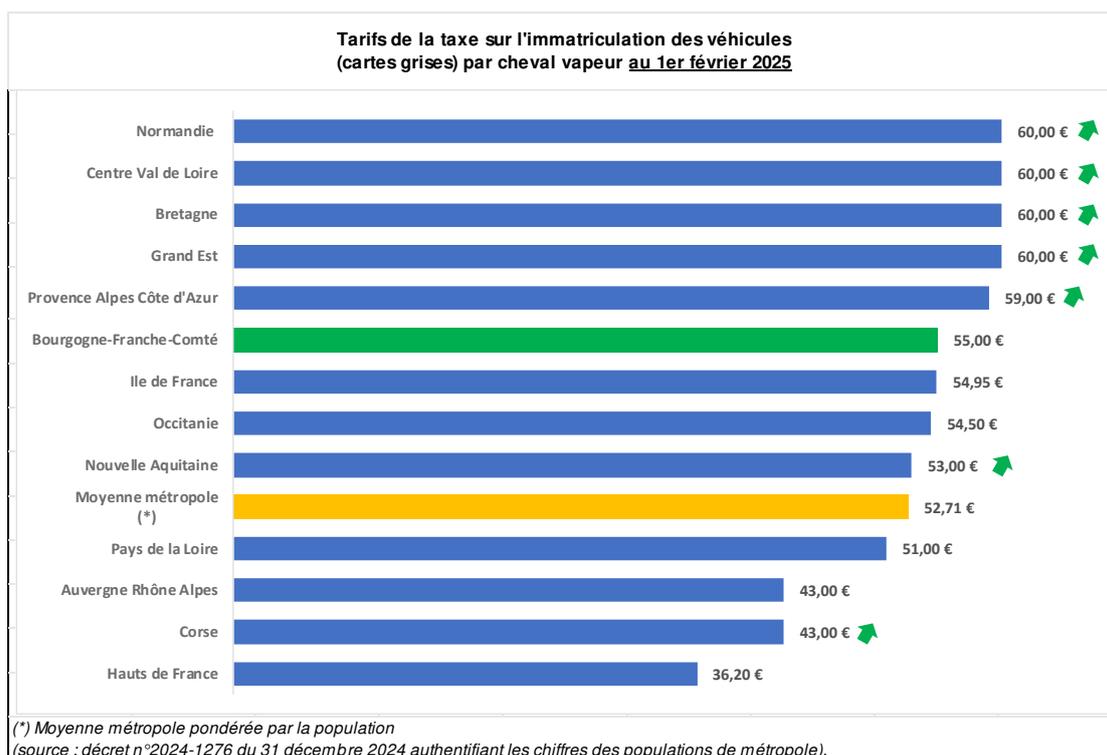
Le produit issu des cartes grises est confronté à une baisse structurelle sensible depuis 2020 lié à l'évolution du parc automobile et des modes de déplacement. En outre les véhicules « propres », c'est-à-dire ceux dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux, bénéficient d'une exonération de droit (100 %) de la taxe régionale non compensée. Quant aux véhicules « dits propres », communément dénommés « véhicules hybrides » pour lesquels la plupart des Régions a fait le choix de supprimer l'exonération, ceux-ci représentent une part croissante du parc automobile.

A l'échelle régionale, l'évolution des immatriculations (en équivalent chevaux fiscaux) ressort encore à - 1,3 % sur la période 2023-2024. Le parc des véhicules hybrides représente près de 12 % des immatriculations totales en 2024 (contre 9 % en 2023 et 7 % en 2022). Sans les mesures mises en œuvre par la Région décrites ci-dessus et en neutralisant l'effet ponctuel liée au passage à la M 57 (une mensualité supplémentaire rattachée à l'exercice 2024), l'évolution du produit retraité à périmètre constant aurait été de l'ordre de - 5 % sur l'année écoulée avec un montant inférieur à celui perçu avant la crise sanitaire.

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue l'ultime levier fiscal dont dispose la Région pour un produit qui ne représente que 8 % des recettes réelles de fonctionnement. Dans le

contexte budgétaire fortement contraint, plusieurs Régions ont voté un relèvement du tarif de la taxe sur les cartes grises en ce début d'année 2025 (Normandie, Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle Aquitaine et la collectivité de Corse au 1^{er} janvier / Bretagne, Grand Est et La Réunion au 1^{er} février ; la Région Hauts de France ayant annoncé également une hausse du cheval fiscal de 36,20 € à 42 € à compter du 1^{er} mars 2025). Quatre d'entre elles atteignent désormais le tarif plafond actuellement fixé à 60 € par cheval fiscal.

Le graphique suivant présente les tarifs actualisés de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules au 1^{er} février 2025. La moyenne de métropole s'élève désormais à près de 53 €.



Compte tenu de ces éléments de contexte, afin de limiter en partie l'érosion régulière et inexorable de cette recette, la Région envisage une nouvelle hausse modérée du tarif de la taxe régionale sur les cartes grises selon des modalités qui seront présentées lors du budget 2025.

A ce stade des orientations budgétaires, le produit simulé attendu serait de l'ordre de 117 M€ en 2025 en retenant l'hypothèse d'un relèvement du tarif de la taxe régionale à 60 € à compter du second semestre et une évolution des immatriculations de - 1 % par an, ces deux paramètres étant intégrés dans la trajectoire financière prospective.

L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) régionale et Grenelle

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est la seconde ressource régionale et se décompose en diverses « fractions ».

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des régions depuis la loi « LRL » (loi relative aux

libertés et responsabilités locales) du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat : le « droit à compensation », de l'ordre de 163 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (y compris les quotes-parts « Lois MAPTAM & NOTRÉ » / « DRONISEP » / « Natura 2000 ») devrait rester stable sur la période prospective, hors modifications de périmètre liées aux transferts de compétences.

La loi de finances pour 2024 a par ailleurs revu le périmètre relatif au financement de la formation professionnelle : les différents vecteurs financiers de compensation ont été fusionnés en une part fixe et pérenne du produit de l'accise sur les énergies dite « TICPE formation professionnelle » dont le montant revenant à la Région BFC fixé à 47,8 M€ à compter de 2024 est reconduit sur la période prospective. Il en est de même pour la part de TICPE « compensation réforme apprentissage » qui représente 8,4 M€ pour la Région BFC.

S'agissant de la compensation de TICPE liée au protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales, un courrier du Premier Ministre en date du 08 janvier 2025 a confirmé une enveloppe annuelle de 215 M€ (contre 273 M€ dans le protocole initial signé en 2022) qui serait allouée aux Régions et reste à traduire dans la loi de finances ; la compensation pour la Région BFC estimée de l'ordre de 8,7 M€ a été réintégrée dans la trajectoire financière et ce jusqu'en 2027.

Enfin il convient d'ajouter les deux composantes dites « Modulation » et « Grenelle », directement liées aux consommations de carburants et ne bénéficiant d'aucun mécanisme de garantie (contrairement aux parts transférées au titre du droit à compensation) ; le produit correspondant représente une recette de l'ordre de 64 M€ en 2024. Il est précisé que pour être en conformité avec la réglementation européenne, le PLF 2025 prévoit d'intégrer la majoration régionale de TICPE dite Grenelle dans le tarif national de TICPE en assurant la neutralité budgétaire pour les Régions.

La trajectoire financière retient ensuite une évolution de – 2 % par an sur la période 2025-2027 pour les deux parts variables « Modulation » et « Grenelle » de TICPE. Il s'agit de prendre en compte le verdissement du parc automobile et la baisse de la consommation des carburants fossiles.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Cette recette fiscale se répartit entre deux composantes (« matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national » et « répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre »). Le produit notifié au titre de l'exercice 2024 s'établit à 46,2 M€ (dont IFER ferroviaire : 29,7 M€ / IFER répartiteurs : 16,5 M€).

Pour la période prospective 2025-2027, il est proposé d'appliquer l'évolution moyenne constatée sur les trois derniers exercices (période 2022-2024), soit un produit de l'IFER régionale anticipé à 44 M€.

- **Les autres recettes**

Les dotations et transferts financiers de l'Etat

Les dotations relatives à la fiscalité locale sont intégrées comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat en loi de finances. Dans le cadre du texte initial du PLF 2025, une minoration importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est appliquée aux collectivités territoriales ; l'enveloppe allouée aux Régions qui représentait 467 M€ en 2024 est réduite à 287 M€ dans le PLF 2025, soit une baisse historique de – 40 %. La DCRTP notifiée à la Région BFC serait ainsi ramenée de 24 M€ en 2024 à 14,3 M€ en 2025 (soit une diminution de près de 10 M€) et pourrait ne plus représenter que 8 M€ en 2027. La dotation pour transferts de compensation d'exonération (DTCE) de fiscalité locale qui reste marginale (977 K€ notifié en 2024 pour la Région BFC) serait toutefois reconduite en 2025.

Dans le domaine de l'apprentissage, la compensation au titre de la neutralisation financière de la réforme est stabilisée à 5,7 M€. Les deux dotations attribuées par France Compétences sont également reconduites sur la période prospective à hauteur du dernier montant notifié, soit 14,6 M€ (pour rappel l'enveloppe affectée aux Régions au titre du fonds de soutien à l'apprentissage a enregistré une diminution de 36% en 2024).

Les autres dotations et transferts financiers attribués par l'Etat sont pour l'essentiel reconduits à hauteur des montants notifiés en 2024 et à périmètre constant sur l'ensemble de la période 2025-2027. Cela concerne notamment :

En fonctionnement :

- la dotation générale de décentralisation (DGD) (soit 39,1 M€) ;
- la dotation complémentaire relative à la gestion des crédits Natura 2000 (soit 1,3 M€).

En investissement :

- la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisition d'équipements dans les lycées (soit 31,4 M€) ;
- la dotation complémentaire relative à la gestion des crédits FEADER sur la période de programmation 2023-2027 (soit 9 M€).

S'agissant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), le texte initial du PLF 2025 prévoit d'abaisser le taux de compensation forfaitaire qui serait ainsi fixé à 14,850% (contre 16,404% en 2024) pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour la Région BFC, en corrélation avec l'évolution de la trajectoire prévisionnelle des dépenses d'investissement éligibles, le montant du FCTVA serait ainsi anticipé à 22,2 M€ en 2025, puis à 19,2 M€ sur chacune des années 2026 et 2027 (soit un manque à gagner de plus de 6 M€ sur 3 ans).

Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics

ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

- la contribution financière de l'Etat au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) représente 49,8 M€ en 2024 (correspondant au premier versement de la nouvelle convention annuelle ainsi qu'aux acomptes complémentaires et/ou soldes relatifs aux conventions antérieures) ; l'échéancier prévisionnel pour les recettes liées à la nouvelle phase de conventionnement Etat/Région BFC 2024/2027 s'établirait comme suit pour la période prospective : 41,9 M€ en 2025, 48,8 M€ en 2026 et 43,7 M€ en 2027.
- les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains (pour l'essentiel les reversements des départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région et diverses recettes d'exploitation liées au transfert de la compétence), sont attendues pour un montant annuel de l'ordre de 33 M€.
- les autres participations et recettes spécifiques sont liées aux divers domaines d'intervention de la Région : les lycées (participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (ex FARPI) en fonctionnement, diverses subventions d'investissement attribuées pour le financement de travaux réalisés dans les EPLE), l'action économique (incluant notamment les recettes au titre du fonds européen d'investissement : FEI), les transports et mobilités, la transition énergétique ou encore la culture et le sport... ainsi que des recettes diverses (ressources humaines, revenus des immeubles, produits financiers, reprises sur provisions...).

Les recettes liées aux fonds européens

Les participations relatives aux fonds européens sont également prises en compte dans la prospective pluriannuelle en investissement et fonctionnement :

- d'une part, au titre de l'autorité de gestion dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, avec des prévisions annuelles en recettes d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses ;
- d'autre part, au titre des recettes relevant de l'assistance technique 2021-2027, et les recettes liées aux marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE).

Il convient de noter, par ailleurs, que des recettes spécifiques et/ou à caractère exceptionnel (non ciblées et/ou chiffrées à ce stade des orientations budgétaires) peuvent impacter la prospective financière ; celles-ci feront l'objet d'inscriptions dans le cadre des étapes budgétaires à venir en lien avec les échéanciers prévisionnels d'encaissements.

On peut citer notamment au titre des fonds européens une recette exceptionnelle attendue dans le cadre de la clôture de l'ancienne programmation 2014-2020, intégrée dans la prospective financière en 2026 mais dont le montant reste à ajuster.

L'instauration dans le PLF 2025 d'un nouveau mécanisme de contribution des collectivités au redressement des comptes publics dit « fonds de précaution »

Le PLF 2025 instaure un fonds de réserve pluriannuel et pérenne à compter de 2025, qui se traduit par un prélèvement opéré sur les recettes des collectivités territoriales à hauteur de 2,8 Md€ tel que prévu dans le texte initial.

Les Régions disposant globalement des budgets les plus importants seront en proportion la catégorie de collectivités la plus prélevée au titre de ce fonds avec une contribution qui pourrait atteindre 530 M€ dans la limite d'un plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Dans la rédaction initiale du PLF, les sommes prélevées sur les Régions seront reversées sur un fonds de réserve abondant au cours des trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, trois fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds de péréquation « DMTO » pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions). A noter en outre qu'à l'exception des fractions de TICPE allouées aux Régions compensant les divers transferts de compétences, aucun retraitement n'est pris en compte alors qu'il est nécessaire que des recettes sur lesquelles les Régions sont autorité de gestion (fonds européens) ou résultant de contractualisation avec l'Etat (PRIC) soient retraitées.

A la date de la rédaction des présentes orientations budgétaires, il est difficile de connaître précisément les modalités de calcul et d'application de ce dispositif compte-tenu des modifications envisagées dans le cadre de la discussion parlementaire : ainsi suite à l'examen du texte en première lecture au Sénat, les régions métropolitaines hors Corse participeraient toujours à ce fonds de précaution mais avec une contribution qui serait minorée, une application qui pourrait être limitée à la seule année 2025 et un reversement des sommes prélevées sur les régions à la seule strate régionale.

Dans le cadre de la prospective financière, la perte de recettes liée à la mise en œuvre du fonds de précaution dans la version initiale du PLF est simulée pour la Région Bourgogne Franche-Comté de l'ordre de 20 M€ pour 2025, de 23 M€ par an en 2026 et 2027, puis à hauteur de 15 M€ par an au-delà.

La prise en compte dans la trajectoire prospective des évolutions liées aux recettes relevant du domaine des mobilités

A compter de 2025, l'intégralité des dépenses et des recettes ferroviaires est intégrée au budget de la Région, ce qui se traduit par une modification de la présentation de la maquette budgétaire et prospective.

La trajectoire financière prend en compte ce changement de périmètre avec un fléchage des recettes liées à l'activité TER ; celles-ci sont ainsi identifiées à hauteur de 103 M€ en 2025, 108,9 M€ en 2026 et 110,7 M€ en 2027.

Par ailleurs la trajectoire prospective intègre à compter de 2026 de potentielles nouvelles recettes liées à des évolutions tarifaires dans le domaine des mobilités estimées à ce stade de l'ordre de 10 M€ par an.

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales, en fonctionnement et investissement (hors emprunt) pour la période 2024-2027, est présentée ci-après.

SYNTHESE RECETTES PROSPECTIVE 2024 - 2027

données en millions d'euros (M€)	RAPPEL CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	PREVISIONNEL 2025	PREVISIONNEL 2026	PREVISIONNEL 2027
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 412,0	1 377,7	1 427,7	1 459,2	1 471,8
RECETTES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors Recettes Transports ferroviaires)</i>			1 324,8	1 350,4	1 361,1
Fraction du produit de TVA	696,0	699,1	699,1	713,1	730,9
dont Fraction compensatoire de la CVAE <i>(CA 2023 / CA prév. 2024 : hors régularisations exercice N-1)</i>	412,2	412,1	412,1	420,3	430,8
dont Fraction compensatoire de la DGF	283,8	287,1	287,1	292,8	300,1
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules <i>(taxe sur les cartes grises) (impact passage M57 en 2024)</i>	97,7	118,0	117,0	120,9	119,7
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE)	290,5	292,8	291,3	290,0	288,8
dont compensations L.R.L / MAPTAM & NOTRe / Natura 2000	161,4	162,2	163,6	163,6	163,6
dont parts variables Modulation et Grenelle	63,9	64,1	62,8	61,5	60,3
dont compensations formation professionnelle / apprentissage / IFSI	65,2	66,4	64,9	64,9	64,9
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	45,9	46,3	44,0	44,0	44,0
Dotations et transferts financiers Etat	78,0	75,4	65,7	61,1	58,4
Participations et recettes spécifiques	156,9	115,0	97,1	100,5	95,2
dont formation professionnelle / conventions PRIC	70,3	49,9	41,9	48,9	43,7
dont transports & mobilités (hors recettes TER à cpter de 2025)	34,0	36,4	33,1	33,1	33,1
dont autres interventions & recettes diverses <i>(CA 2023 : pour rappel reprise provision TER de 25 M€)</i>	52,6	28,7	22,1	18,6	18,4
Fonds européens	46,9	31,1	30,6	33,7	37,1
<i>Transports & Mobilités / Recettes compte exploitation TER (à compter de 2025)</i>			103,0	108,9	110,7
<i>Nouvelle recette (à compter de 2026)</i>				10,0	10,0
<i>Fonds de réserve pluriannuel (NB : Prélèvement sur recettes)</i>			-20,0	-23,0	-23,0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	209,6	167,4	144,1	174,7	147,5
Dotations et transferts financiers Etat	80,4	74,9	77,6	70,0	70,0
Participations et recettes spécifiques	50,4	35,9	24,8	25,5	15,7
Fonds européens	78,8	56,6	41,7	56,2	61,8
<i>Fonds européens (Clôture Programmation 2014-2020)</i>				23,0	
TOTAL RECETTES	1 621,6	1 545,0	1 571,8	1 633,9	1 619,3

D. L'évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement

- **Stock**

Les autorisations d'engagement (AE) déjà votées représentent un « stock », que des crédits de paiement viendront financer.

Ce stock correspond aux AE votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 724,5 M€ au 31 décembre 2024, fortement impacté par le vote d'une décision modificative n°3 (DM3) le 13 décembre 2024. Cette DM3 a été votée afin de prendre en compte les conséquences du décalage du vote du budget primitif 2025 en mars 2025. Des crédits ont été ouverts sur des autorisations d'engagement 2024 dans l'objectif de pouvoir mobiliser, avant le vote du budget, des crédits sur enveloppes antérieures conformément à la réglementation. Ce dispositif représente 222 M€. Hors décision modificative n° 3, le stock d'AE représente 502,5 M€.

L'essentiel du stock d'AE constaté concerne le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la gestion des fonds européens ainsi que les dépenses liées aux transports.

Fonction 2 – Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage

Le stock relatif à la fonction 2 représente 41 % du stock total pour un montant de 294,7 M€. Ce montant est réparti entre les postes de dépenses suivants : formation professionnelle (226,5 M€), lycées (39,6 M€), formations sanitaires et sociales (21,8 M€), apprentissage (4,7 M€) et enseignement supérieur (2,1 M€). 51 M€ sont issus de la DM3.

Sur le volet formation et transitions professionnelles, le stock est de 226,5 M€, dont 216 M€ au titre de la formation professionnelle. Ce montant élevé est lié au mode de passation des marchés de formation. Les principaux programmes qui constituent ce stock sont les programmes « Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi » (135,4 M€), « Qualification des demandeurs d'emploi » (58,7 M€), « Rémunération et aides stagiaires » (17,4 M€) et « Formation des demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social » (4,5 M€). Ces montants sont globalement en baisse du fait de l'évolution de la contractualisation avec l'État qui a pour conséquence une diminution des inscriptions de formation. Les dispositifs relatifs aux transitions professionnelles représentent quant à eux 10,5 M€ du stock.

Les dépenses relatives aux lycées permettent d'assurer le fonctionnement des établissements. Le stock global représente 39,5 M€. Un montant important a été inscrit en DM3 (30,3 M€) notamment pour permettre le paiement des dotations de fonctionnement aux établissements début 2025, avant le vote du budget primitif. Hors DM3, le stock sur les lycées représente 9 M€ et permet d'assurer la gestion des bâtiments et de la vie scolaire : assurances, diagnostics, fourniture d'accès internet, prestations relatives à la restauration et à l'hébergement.

Concernant la sous-fonction de l'enseignement supérieur, les stocks se répartissent entre les

aides à l'enseignement supérieur (1,1 M€) et les aides à la mobilité internationale (989 K€), secteur qui revient lentement à la normale après des années marquées par le contexte sanitaire. Un quart du stock du programme de mobilité internationale des jeunes (250 K€) est issu de la DM3 et permettra de verser de nouvelles bourses sur le premier trimestre 2025.

Concernant l'apprentissage, le stock porte essentiellement sur les dépenses relatives à l'abondement du coût contrat (2,4 M€) et aux actions d'information sur les métiers et les formations (2,3 M€).

Sur le secteur des formations sanitaires et sociales, le stock s'élève à 21,8 M€ et concerne principalement le fonctionnement des instituts de formations sanitaires et sociales. La DM3 impacte ce stock à hauteur de 14,6 M€, pour permettre en début d'année, le versement d'un tiers de la dotation aux établissements de formation, le financement de nouvelles bourses.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Cette fonction ne représente que 1,6 % du stock de la Région pour un montant de 11,7 M€. Les dépenses se répartissent entre les postes de dépense suivants : culture et patrimoine (6,6 M€), sport (3 M€) et jeunesse et vie associative (2 M€). La DM3 a contribué au stock à hauteur de 1,8 M€, pour permettre notamment le financement de contributions ou subventions à diverses structures, dès le premier trimestre.

La majorité des dépenses de cette fonction concerne les politiques relatives à la culture, et plus particulièrement les dépenses relatives à la création et aux formations musicales (2,2 M€), au spectacle vivant (1,2 M€), au développement culturel (1 M€), à l'art contemporain (1 M€) et au patrimoine (832 K€).

S'agissant du sport, le montant du stock d'engagements s'élève à 3 M€ répartis entre le soutien aux structures sportives (1,7 M€), à la structuration du monde sportif et à la pratique sportive (800 K€), à la promotion du sport (505 K€) et à l'aménagement sportif du territoire (42 K€).

Les dépenses relatives à la jeunesse constituent un stock de 1,2 M€ lié aux aides au permis de conduire et à la carte jeune. Enfin, le stock de dépenses de vie associative se monte à 854 K€ et est lié aux dispositifs d'emplois d'utilité sociale et de services civiques.

Fonction 4 – Santé et action sociale

Le stock est relativement faible (842 K€) et concerne essentiellement l'animation de la politique santé. La DM3 n'a pas eu d'incidence sur cette fonction.

Fonction 5 – Aménagement des territoires

Pour la fonction 5 aménagement du territoire, le stock d'autorisations d'engagement s'élève à 6,4 M€ (dont 78 K€ issus de la DM3). Il est en hausse du fait de l'inscription de l'intégralité des contreparties LEADER en 2024 (1,7 M€). A ce montant, il faut ajouter le stock présent sur le dispositif FIP FAP (352 K€), sur le dispositif Territoire en action (820 K€) ou encore les contrats territoriaux 2018-2021 (309 K€).

Par ailleurs, 1,4 M€ de ce stock concernent le volet transformation numérique, et 1,1 M€ les

démarches en faveur de l'attractivité du territoire.

Fonction 6 – Action économique

L'action économique représente 9 % du stock pour un total de 67,2 M€. 6,2 sont issus de la DM3. Ces montants sont répartis entre les politiques d'intervention économique (25,5 M€), l'agriculture (17,3 M€), le tourisme (3 M€) et la recherche (20,1 M€).

Les crédits relatifs au développement économique sont répartis sur plusieurs dispositifs dont les plus importants sont le soutien aux TPE et PME (9 M€), le soutien aux filières (5,9 M€), les crédits relatifs à l'agence régionale (3,9 M€), l'économie sociale et solidaire (3,5 M€), l'internationalisation (2,6 M€). 3,5 M€ sont issus de la DM3 en faveur de l'agence économique régionale pour notifier un premier marché en début d'année pour des prestations in house, en faveur du SIEG « Accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises en Bourgogne-Franche-Comté ».

La recherche représente également une part importante du stock, du fait du financement des thèses qui s'étend sur plusieurs exercices : 20,1 M€ restent à décaisser sur les exercices ultérieurs. Les actions de valorisation de la recherche complètent ce stock.

Concernant l'agriculture, le stock est principalement composé des crédits relatifs à l'adaptation des exploitations (7,6 M€), aux actions en faveur des filières (5,7 M€), au développement agricole dans les territoires (1,1 M€). Par ailleurs, le stock intègre également l'inscription des contreparties FEADER en 2024 (1,9 M€). La DM3 a abondé le stock à hauteur de 700 K€.

Enfin, le stock sur le volet tourisme (3 M€) s'explique notamment par le mode de versement de la subvention au comité régional du tourisme et est fortement impacté par la DM3 (2 M€), afin de verser un acompte à la structure dès le début de l'année 2025.

Fonction 7 – Environnement

Le stock sur cette fonction représente 17,3 M€ et se divise entre les actions en faveur de la transition énergétique (6,5 M€) et les autres problématiques environnementales (10,8 M€). La DM3 a abondé ce dernier poste de 239 K€.

Sur l'énergie, la quasi-totalité du stock porte sur l'efficacité énergétique (5,1 M€) et le développement des ENR (1,1 M€).

Sur l'environnement, le stock est réparti entre plusieurs postes tels que les dispositifs Natura 2000 (5,2 M€, dont 4,2 M€ au titre des contreparties FEADER inscrites en totalité), la protection de la biodiversité (1,9 M€), l'animation du plan déchet (1,4 M€) la protection de la ressource en eau (719 K€) ou encore le programme connaissance et éducation à l'environnement (430 K€) et le centre de ressources (352 K€).

Fonction 8 – Transports

Le stock de la fonction transport est de 174 M€, dont 85 M€ portent sur l'exploitation des lignes ferroviaires et 77,7 M€ sur l'exploitation des lignes routières scolaires et interurbaines. Les programmes « mobilité » (7,7 M€) et « billettique » (2,1 M€) pèsent aussi dans ce stock.

Hors DM3, le stock d'engagements de la fonction 8 représente 40,8 M€. La DM3 compte pour 133,2 M€ sur cette fonction, montant très important qui permettra d'honorer les échéances contractuelles de la convention TER pour les mois de janvier, février, mars et avril.

Fonction 0 – Services généraux

L'essentiel du stock (15,9 M€) porte sur les dépenses d'administration générale. On y retrouve notamment les moyens généraux (4,6 M€), les actions de communication institutionnelle (3,4 M€), et les systèmes d'information (3,7 M€).

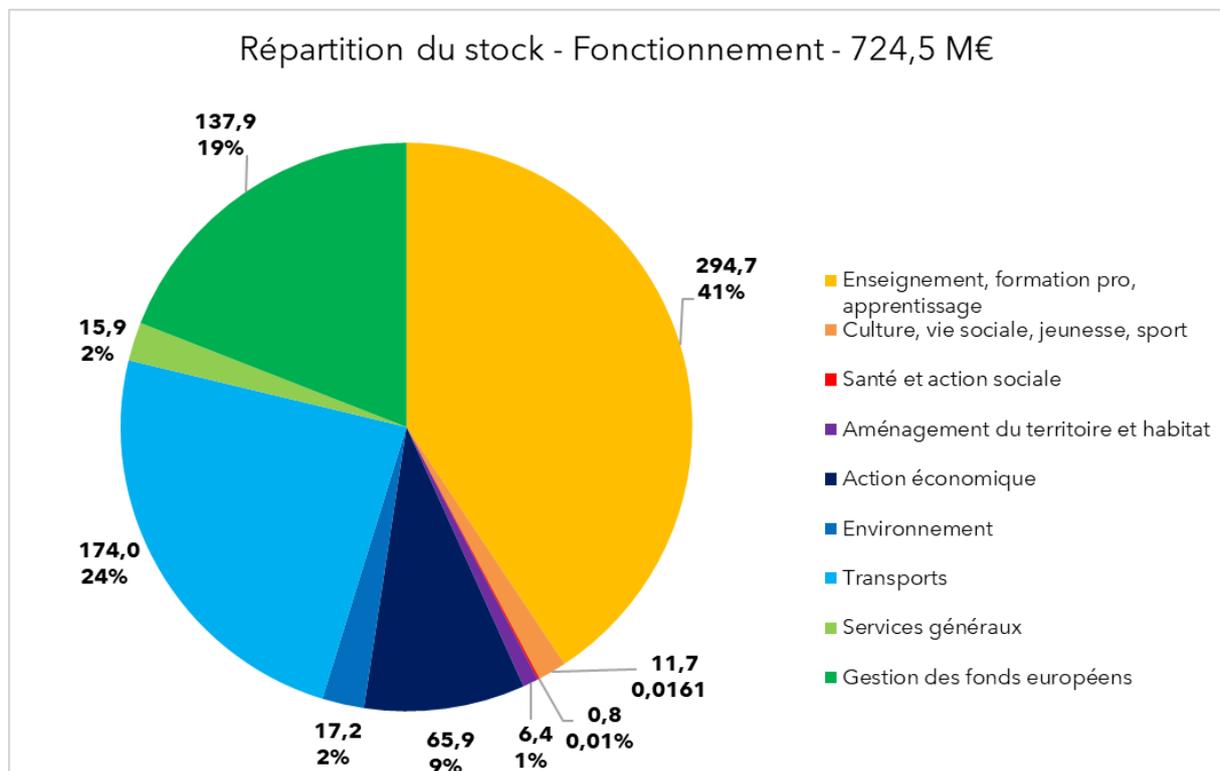
Il est complété par les dépenses consacrées aux actions européennes et internationales (2,7 M€).

Un peu plus du quart du stock est issu de la DM3 (4,9 M€), dont 4,6 M€ sont inscrits au titre de l'administration générale et 302 K€ sont consacrés à l'Europe et à l'international.

Fonction 0-5 – Gestion des fonds européens

Le stock relatif aux fonds européens est de 138 M€. 132,4 M€ sont inscrits au titre de la programmation 2021-2027, inscrite en totalité en 2022, tandis que 5,6 M€ sont des reliquats de la programmation 2014-2020 et du programme de relance REACT-EU.

En raison des particularités techniques des fonds européens, la DM3 a inscrit 24 M€ de crédits au titre de cette fonction afin de pouvoir mobiliser 8 M€ sur le premier trimestre 2025. Seul un tiers des crédits inscrits en année n-1 peuvent être mobilisés en année n. Ces crédits seront prochainement annulés.



Fonction	Montant du stock	Dont DM3	Hors DM3
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	294 705 228,65	51 555 105,93	243 150 122,72
Sous-fonctions 20-22-28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	39 594 880,07	30 334 058,20	9 260 821,87
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	2 129 593,40	250 000,00	1 879 593,40
Sous-fonction 25 - Formation professionnelle	226 523 011,66	6 284 552,40	220 238 459,26
Sous-fonction 26 - Apprentissage	4 680 457,76	100 000,00	4 580 457,76
Sous-fonction 27 - Formation sanitaire et sociale	21 777 285,76	14 586 495,33	7 190 790,43
FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 675 916,82	1 830 500,00	9 845 416,82
Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine	6 590 067,17	1 474 000,00	5 116 067,17
Sous-fonction 32 - Sports (autres que scolaires)	3 024 024,72		3 024 024,72
Sous-fonction 33 - Jeunesse et loisirs	1 208 245,67	356 500,00	851 745,67
Sous-fonction 34 - Vie sociale et citoyenne	853 579,26		853 579,26
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	842 651,70		842 651,70
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 386 005,12	78 000,00	6 308 005,12
Sous-fonctions 50-52-53-54-55 - Aménagement des territoires hors numérique	5 003 108,34		5 003 108,34
Sous-fonction 57 - Technologies de l'information et de la communication	1 382 896,78	78 000,00	1 304 896,78
FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE	65 824 975,68	6 245 000,00	59 579 975,68
Sous-fonctions 61-632-65 - Interventions économiques transversales	25 506 426,73	3 540 000,00	21 966 426,73
Sous-fonction 631 - Agriculture, pêche, agro-alimentaire	17 287 135,72	700 000,00	16 587 135,72
Sous-fonction 633 - Tourisme	2 970 264,96	2 005 000,00	965 264,96
Sous-fonction 67 - Recherche et innovation	20 061 148,27		20 061 148,27
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	17 270 075,96	239 923,76	17 030 152,20
Sous-fonction 75 - Politique de l'énergie	6 480 085,82		6 480 085,82
Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-77-78 - Environnement	10 789 990,14	239 923,76	10 550 066,38
FONCTION 8 : TRANSPORTS	173 999 861,72	133 219 296,00	40 780 565,72
Sous-fonction 81 - Transports scolaires	50 243 077,83	42 840 296,00	7 402 781,83
Sous-fonction 82 - Transports publics de voyageurs	123 756 783,89	90 379 000,00	33 377 783,89
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	15 901 575,40	4 902 207,00	10 999 368,40
Sous-fonction 02 - Administration générale	13 162 075,46	4 600 207,00	8 561 868,46
Sous-fonction 04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	2 739 499,94	302 000,00	2 437 499,94
FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	137 934 563,45	24 000 000,00	113 934 563,45
Sous-fonction 051 - FSE	25 918 319,03	9 000 000,00	16 918 319,03
Sous-fonction 052 - FEDER	77 174 651,21	9 000 000,00	68 174 651,21
Sous-fonction 058 - Autres	34 841 593,21	6 000 000,00	28 841 593,21
TOTAL	724 540 854,50	222 070 032,69	502 470 821,81

- **Orientations de la prospective en fonctionnement**

Les différents gouvernements qui se sont succédé en 2024, soutenus par les institutions européennes et la Cour des comptes, ont insisté sur la nécessité de faire participer les collectivités locales à la résorption du déficit national. C'est dans ce contexte, et en tenant compte des contraintes annoncées par le projet de loi de finances en discussion au Parlement, que la Région a fait le choix de réaliser des économies importantes dans différents domaines.

La stratégie financière repose notamment sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un exercice difficile dans ce contexte, mais qui reste essentiel pour conserver un niveau d'épargne suffisant et préserver les capacités de d'investissement de la collectivité.

La préparation budgétaire 2025 a été construite dans une logique d'économies importantes, pour faire face aux contraintes qui devraient s'imposer aux Régions dans la future loi de finances.

Les principales hypothèses

Bien que les dépenses globales de fonctionnement soient orientées à la baisse, il convient de noter que certains secteurs s'inscrivent dans une trajectoire haussière « mécanique » qu'il convient de prendre en compte :

Dotations de fonctionnement des lycées

Les dotations de fonctionnement des lycées sont impactées par l'inflation et le coût de l'énergie.

Elles sont en forte progression jusqu'en 2027 suite à la revalorisation de l'enveloppe de la dotation de fonctionnement, aux modalités de calcul du forfait d'externat qui fonctionne avec un différé d'application. Pour 2025, la dotation de fonctionnement des lycées représente 79,3 M€ (DGF et forfait d'externat confondus) suite à une hausse de 12 % par rapport à 2024. Le montant est prévu en stabilité sur la fin de la période de prospective.

Formations sanitaires et sociales

Ces dépenses sont en forte hausse en 2025 (+ 4,5 M€) du fait de l'impact des primes SÉGUR, d'une diminution de la reprise sur les fonds de roulement et du coût de nouveaux cursus ou bâtiments. En effet, s'agissant des dotations de fonctionnement des instituts, les besoins de crédits de ces dernières années pouvaient être minorés du fait de la récupération partielle des fonds de roulement. Il était ainsi possible d'inscrire un montant inférieur en AE en forçant les établissements à compléter leur financement via leurs réserves. Aujourd'hui, les fonds de roulement sont épuisés, il n'est donc pas possible de reproduire ce mécanisme d'atténuation.

Une augmentation de 2 % à 2,5 % par an est appliquée sur la suite de la période.

Taux de cotisation CNRACL sur les charges sur les dépenses de personnel

Les dépenses RH progressent assez fortement sur 2025 et 2026 poussées par la mise en place de la prévoyance en 2026, et par la hausse de CNRACL décidée par décret du 31 janvier 2025, qui porte une augmentation du taux de 3 points, durant 4 années (2025 à 2028). Ces charges peuvent être considérées comme obligatoires et structurelles.

Dans le contexte, les principales caractéristiques prises en compte pour établir la prospective budgétaire et obtenir un résultat de baisse des dépenses de la section de fonctionnement sont alors les suivantes :

Une situation particulière de nature technique et fiscale du secteur des mobilités ayant un impact sur la trajectoire de la convention TER

A compter de 2025, l'intégralité des dépenses et des recettes ferroviaires est intégrée au budget de la Région. Ce dispositif, nous conduit à solliciter un rescrit fiscal, qui permettra à la Région de récupérer la TVA sur l'ensemble des mobilités (y compris donc sur le transport routier). Dès 2025, c'est un gain de l'ordre de 13 M€ sur les transports scolaires et interurbains. En prospective, le gain sera encore plus important, de l'ordre de 4 à 5 M€ supplémentaires à la suite de l'arrêt du paiement de la taxe sur les salaires dans le cadre de la convention TER.

Le budget 2025 des mobilités bénéficie également d'un solde 2023 de la convention SNCF favorable, qui permet une économie de l'ordre de 16 M€ (gain sur les volets énergie et péages notamment).

Les évolutions des dépenses de transport routier

L'évolution des dépenses de transport routier prennent en compte les renouvellements et révisions de contrats avec les transporteurs. Ce poste est aussi fortement soumis aux éléments conjoncturels (évolution des coûts de l'énergie particulièrement). A offre constante, une revalorisation annuelle est prévue pour tenir compte de cet impact, à raison + 1,5 %.

Formation professionnelle

Dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 (PRIC) signé le 22 février 2024, la Région est engagée sur un montant annuel de dépenses « socle » de 69,7 M€.

La part « État » est quant à elle prévue « en escalier », pour 57 M€ en 2025 (comme en 2024), puis 46,6 et 41,5 M€ respectivement en 2026 et 2027.

Dans le cadre de la recherche d'économies évoquée ci-avant, ce secteur pourrait faire l'objet d'un processus de renégociation du contrat avec l'Etat, afin de réduire notre « socle », qui conduirait à une diminution de 2,5 M€ du budget annuel dès 2026.

Toutefois, à l'horizon de la fin du Pacte Formation avec l'Etat, et en absence de prolongation, il serait juste d'actualiser à compter de 2028 notre socle pour compenser les pertes de crédits induites par la fin du conventionnement et l'érosion monétaire. Le volume des dépenses régionales de formation professionnelle serait ainsi porté à 77 M€ en fin de période de prospective.

Le budget consacré aux ressources humaines

Il doit faire l'objet d'une attention particulière afin qu'il contribue à la logique d'ensemble de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Une maîtrise raisonnée de la masse salariale devra notamment contribuer à rechercher la stabilité de ce budget dans les années à venir. Les hypothèses de modernisation de nos équipements (numériques pour l'administration,

et techniques pour les lycées), doivent permettre de conjuguer cet objectif, et celui des conditions de travail, le tout dans un cadre de dialogue social constructif au sein de notre collectivité.

La charge de la dette

La trajectoire des intérêts d'emprunt a été revue pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêts constatés fin 2024, et des volumes d'emprunts à mobiliser en baisse, en raison de la révision du Plan Pluriannuel d'investissements (PPI).

Les économies sur les politiques publiques en général

Notre situation générale budgétaire avec une capacité de désendettement raisonnable (et faible comparativement aux autres régions) nous permet d'envisager un ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement non brutal (qui serait néfaste pour le cycle économique, et de nombreux partenaires), c'est-à-dire réparti sur les deux années 2025 et 2026.

Ainsi, en 2025 et 2026, 30 M€ d'économies sont intégrés, de manière progressive, soit 10 M€ en 2025 et 20 M€ environ en 2026. Ces économies seront matérialisées par la réduction des crédits alloués et concernant quasiment tous nos secteurs d'intervention, à l'exception de la politique culturelle, de l'offre ferroviaire, et la transition écologique.

Ces économies feront l'objet d'identification lors de l'examen du budget le 21 mars prochain, mais répondent globalement aux principes suivants :

- Adaptation des enveloppes budgétaires aux réalités des exécutions effectives au cours des exercices précédents, notamment 2024,
- Mesure de l'effet incitatif de nos financements, notamment au regard de la situation financière des bénéficiaires, et de notre poids dans le budget de la structure,
- Impact en termes de résultats des actions menées par rapport aux objectifs fixés.

En complément, il convient de relever une attention particulière pour **le développement économique, l'agriculture, le tourisme.**

Ces trois politiques impactent le secteur de l'emploi, pour lequel des ralentissements se font sentir depuis quelques mois.

Il convient de rappeler que nos interventions en faveur du développement économique sont essentiellement adossées à des dispositifs d'ingénierie financière qui ont largement fait leurs preuves (fonds d'investissements, garanties, avances remboursables, prises de capital, portage immobilier, ...), sans compter nos soutiens à l'innovation.

S'agissant de la politique agricole, il convient de rappeler l'effort sans précédent inscrit dans notre projet de mandat qui est maintenu, voire amplifié par les engagements complémentaires liés à la gestion des fonds européens.

Quant au secteur du tourisme, il se veut en phase avec le récent SRDTL approuvé par l'Assemblée.

Fonds européens : une montée en charge progressive de la programmation 2021-2027

La nouvelle programmation 2021-2027 a été votée dans son intégralité en 2022 pour les volets FSE, FEDER et INTERREG, pour une enveloppe globale de 113 M€. Les délais d'instruction des dossiers étant particulièrement longs, la montée en charge des paiements sera progressive à partir de 2026.

De toute façon, ce budget est en équilibre Recettes / Dépenses.

En conclusion, la collectivité restera vigilante sur les mesures de la loi de finances à venir, très impactante sur la trajectoire financière.

Les dernières discussions en cours au Parlement, ont été simulées, et font apparaître suite à la position issue de la CMP du 31 janvier 2025, une amélioration de la prospective, d'environ une année de capacité de désendettement à compter de 2027.

Par ailleurs, le versement mobilités envisagé pour les régions, n'est pas intégré faute de vote définitif. Mais, il est conçu dans un principe d'affectation entre les recettes et les dépenses, et ne doit pas être compris comme une recette nouvelle, mais comme les conditions pouvant conduire à définir un « choc d'offres de mobilité », et un outil au service de la LOM.

Une nouvelle gouvernance avec les entreprises concernées sera à instaurer en plus de la gouvernance territoriale existante.

Dans ces conditions les recherches d'économies budgétaires s'imposent, quelle que soit l'issue des débats parlementaires.

E. L'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement

- **Stock**

Les autorisations de programme déjà votées représentent un « stock », que des crédits de paiement devront venir financer. Ce stock correspond aux AP votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 1 627 M€ au 31 décembre 2024.

Les politiques de l'enseignement, l'aménagement du territoire, la gestion des fonds européens et les mobilités constituent la majorité du stock.

Les enveloppes votées au titre de la DM3 représentent 48,4 M€.

Fonction 2 – Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage

Le stock de la fonction 2 s'établit à 383,7 M€.

300 M€ sont dédiés à la réalisation d'investissement dans les lycées. De nombreuses opérations sont en cours avec des paiements qui s'étaleront sur les prochaines années. Nous pouvons citer les exemples de la restructuration du lycée Edgard Faure (11 M€), la construction d'un bâtiment pour le Lycée Parriat (12 M€), les opérations de regroupement des externats à Condorcet, de restructuration de la restauration de la cité scolaire parc des Chaumes ou le réaménagement du lycée Fourier (6 M€ chacun).

Une part mineure de ces crédits (2,2 M€) ont été inscrits en DM3.

L'enseignement supérieur représente également une part importante du stock d'AP porté par le projet d'Écocampus Nord Franche-Comté (23,9 M€) et le PAIR (9 M€). Les autres investissements portent sur d'autres campus avec un stock de 24 M€ (Grande bibliothèque universitaire de Besançon, réhabilitation du bâtiment N de l'Arsenal, aménagement des espaces extérieurs du campus Bouloie...).

Les dépenses relatives à l'apprentissage représentent 19 M€ et sont essentiellement portées par les dépenses d'investissement dans les CFA, dont 8 M€ pour la rénovation du collège Gérôme (CFA Vesoul).

Enfin, 2,5 M€ concernent le numérique éducatif, notamment au titre du dispositif ORDIL qui vise à mettre à disposition des lycées publics et privés du territoire des ordinateurs portables de prêt à destination des élèves.

Fonction 3 – Culture, sports, loisirs

Le montant de stock de cette fonction représente 25,9 M€ divisés entre le patrimoine (16,9 M€), le sport (5,4 M€), la culture (3,5 M€) et la vie associative (209 K€).

Les dispositifs en faveur du patrimoine représentent la majorité du stock d'autorisation avec un total de 16,9 M€ dont 14,4 M€ sont dédiés à la restauration et à la valorisation du patrimoine dont 2,6 M€ dans le cadre du PAIR.

Les stocks sont répartis entre plusieurs dispositifs culturels, parmi lesquels le plus important est l'aide au cinéma (1,8 M€) et le développement culturel (1,3 M€).

Concernant le sport, le stock s'explique essentiellement par le versement de subventions à des communes pour soutenir l'aménagement sportif sur le territoire (3,9 M€) ou à des associations sportives (336 K€). Enfin, plus d'1 M€ concerne les investissements du CREPS. La DM3 a abondé cette sous fonction de 400 K€.

Fonction 4 – Santé et action sociale

Le stock de la fonction santé s'élève à 1,9 M€ et provient, pour la majorité, des crédits dédiés aux actions du PAIR en faveur des maisons de santé (1,2 M€).

Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat

La fonction « Aménagement des territoires et habitat » représente 277,3 M€ et est divisée en trois axes. L'axe « Centralités et quartiers » représente 68,7 M€, l'axe « Territoires » en représente 177,2 M€ et enfin l'axe « Transformation numérique » en représente 32 M€.

Les programmes relatifs aux territoires en action représentent un total de 156,7 M€ répartis entre les volets territoriaux et métropolitains, tandis que le programme « Centralités Rurales en régions » représente 48,7 M€. Ces enveloppes ont été votées en 2022 dans leur intégralité, pour couvrir la durée complète de la programmation.

Les autres dispositifs en faveur des centralités (Renouvellement urbain, Bourg-centre, Habitat, FIP-FAP) représentent un stock de 20 M€.

Concernant les actions en faveur des territoires (contrats 2018-2021, ENVI, contreparties LEADER, plan de relance), le stock d'autorisation voté est de 20,5 M€.

Enfin, sur le secteur du numérique, le stock représente 32 M€ et correspond à la fois aux actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional en faveur de la transition numérique (10,7 M€), des usages innovants (8,8 M€), du réseau BFC Connect (3,9 M€) et de RCube (1,9 M€). Le dossier du THD (très haut débit) est en extinction avec seulement 5,9 M€ de stocks restants.

Fonction 6 – Action économique

Le stock relatif à la sixième fonction représente 187,7 M€, répartis entre les politiques économiques (84,3 M€), agricoles (82,2 M€), touristiques (10,9 M€) et de la recherche (10,3 M€). Le stock d'AP de la fonction est en forte progression en 2024 du fait de l'inscription de l'intégralité des contreparties FEADER au budget primitif 2024.

Dans le détail, la politique économique représente encore 84,3 M€ dont 21,2 M€ dédiés au développement des PME, 14,4 M€ sur le volet innovation, 12,8 M€ au titre du soutien aux industries agro-alimentaires (contreparties FEADER), 12,4 M€ au titre du fonds européen

d'investissement ainsi que 11,2 M€ au titre du plan d'accélération de l'investissement régional, 5,7 M€ au titre du partenariat avec les EPCI dans l'immobilier foncier et 1,4 M€ en faveur et des TPE. Par ailleurs, 3,2 M€ du stock concerne l'économie sociale et solidaire.

Sur le volet recherche, le stock s'explique principalement par les dépenses d'équipement liées au développement de la recherche.

Concernant l'agriculture et la forêt, les principaux montants sont relatifs au plan de compétitivité (23,4 M€). D'autres programmes sont relatifs à la modernisation de la filière bois, aux dessertes forestières et à la réalisation de constructions en bois local et représentent un stock de 4 M€. 48,5 M€ sont inscrits au titre des contreparties FEADER 21-27 alors que le stock relatif aux dossiers relevant du PAIR représente 4,5 M€, soit 2,4 M€ sur le PAIR Agriculture et 2,1 M€ sur le PAIR Forêt. Enfin, 1,4 M€ du stock concerne la dotation jeune agriculteur (hors contrepartie FEADER). Cette sous-fonction a été abondée à hauteur de 7,5 M€ par la DM3 pour permettre le financement rapide sur crédits régionaux de dossiers éligibles au FEADER dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation » de la nouvelle programmation. Hors DM3, le stock sur la sous-fonction agriculture est de 74,7 M€.

Enfin, le stock relevant des politiques publiques en faveur du tourisme est en forte diminution en lien avec l'extinction du PAIR (3,7 M€) et la suspension des dispositifs un semestre dans le cadre du nouveau schéma directeur. Sur crédits classiques, les actions menées en faveur du développement de l'itinérance (2,7 M€), des hébergements touristiques (1,8 M€) et du développement touristique (1,4 M€) justifient l'autre part du stock d'AP.

Fonction 7 – Environnement

Le stock de cette fonction est réparti entre la transition énergétique (64,7 M€) et les autres politiques environnementales (15,7 M€) pour un total de 81,2 M€.

La politique de l'énergie se divise en plusieurs dispositifs comprenant notamment les aides Effilogis/SPEE (47 M€) et les actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (12 M€). Par ailleurs, 4,8 M€ sont en stock dans le cadre du CPER.

S'agissant de l'environnement, 7,9 M€ concernent le plan déchets, dont 6 M€ dans le cadre du PAIR, ainsi que les actions menées en faveur de la protection de la biodiversité (4 M€), les inscriptions au titre de Natura 2000 (1,8 M€) et le programme ressource en eau et protection des milieux aquatiques (1,2 M€).

Fonction 8 – Transports

Les transports représentent toujours un volume important du stock d'autorisations de la Région (287,9 M€) réparti entre les infrastructures (278,3 M€) et les mobilités du quotidien (9,6 M€).

Le programme relatif au matériel TER et son pendant issu du PAIR représentent à eux seuls 119 M€. La majeure partie de ce stock correspond aux opérations de mi-vie des AGC (50 M€), à la construction de l'atelier N3 (41 M€) et à l'acquisition de rames hydrogène (17,7 M€).

Par ailleurs, les travaux en gare ou sur les lignes ferroviaires expliquent aussi une partie du stock sur cette fonction (68 M€).

Les routes représentent un volume de 64,6 M€ qui comprend notamment les investissements dans le cadre du CPER avec d'importants travaux sur la liaison sud d'Auxerre (25 M€), la RN19 (7,2 M€) et la RN 57 (4,1 M€) ainsi que les travaux sur la RCEA – Route Centre Europe Atlantique (11,8 M€), les rocade de Sens et Beaune (3,1 M€) et l'entretien des routes nationales (3,8 M€).

Fonction 0 – Services généraux

Sur la fonction 0, le stock d'AP s'élève à 11,7 M€ et s'explique essentiellement sur la sous-fonction administration générale, et notamment sur les dépenses liées à l'entretien et à l'équipement des bâtiments administratifs (5,3 M€), les actions de communication (1,2 M€) ou encore les infrastructures et équipements informatiques (5 M€).

Cette fonction a été abondée de 2,2 M€ par la DM3 pour des premiers paiements avant le vote du budget, sur les volets administration générale et systèmes d'information.

Fonction 0-5 – Gestion des fonds européens

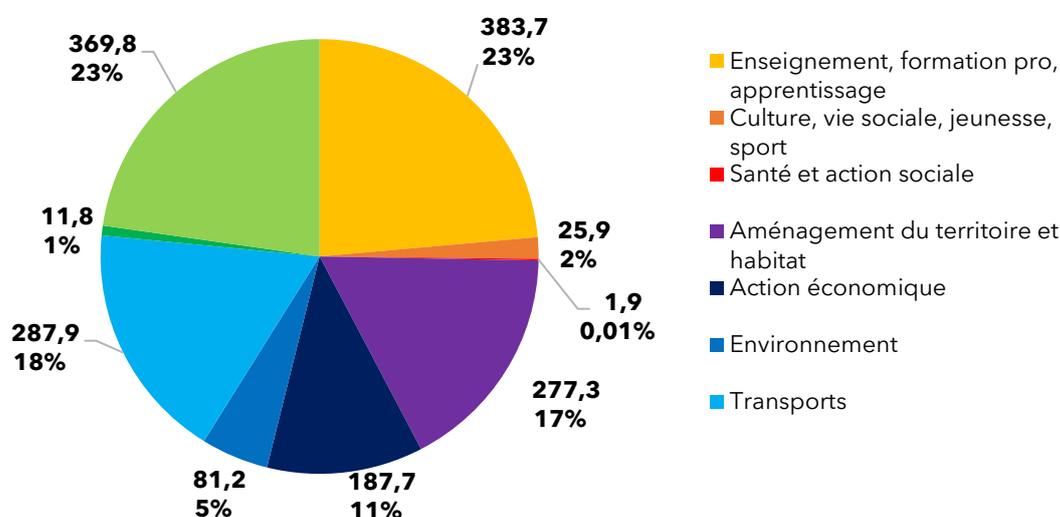
Le vote de l'intégralité de l'enveloppe de la programmation 2021-2027 du FEDER et de l'IFSE en 2022 aboutit à un stock de crédits très important au titre de la gestion des fonds européens, avec un total de 369,8 M€.

Dans le détail, le FEDER pour 327,5 M€, à raison de 293,2 M€ au titre de la programmation 21-27 et un reliquat de 34,2 M€ au titre de la programmation 14-20 et du programme REACT-EU. Le programme Interreg France Suisse (IFSE) pèse quant à lui pour 42,3 M€ dans ce stock.

Pour rappel, la programmation du FEADER ne transite pas directement dans les budgets régionaux.

Cette fonction a été abondée de 36 M€ par la DM3 pour les raisons déjà développées dans la section de fonctionnement.

Répartition du stock - Investissement - 1 627,3 M€



Fonction	Montant du stock	Dont DM3	Hors DM3
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	383 680 121,45	2 200 000,00	381 480 121,45
Sous-fonctions 20-22-28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	299 596 008,08	200 000,00	299 396 008,08
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	57 499 346,53		57 499 346,53
Sous-fonction 25 - Formation professionnelle	2 429 610,00		2 429 610,00
Sous-fonction 26 - Apprentissage	19 016 515,01		19 016 515,01
Sous-fonction 27 - Formation sanitaire et sociale	5 138 641,83	2 000 000,00	3 138 641,83
FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	25 941 923,99	400 000,00	25 541 923,99
Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine	20 343 489,62		20 343 489,62
Sous-fonction 32 - Sports (autres que scolaires)	5 388 969,18	400 000,00	4 988 969,18
Sous-fonction 34 - Vie sociale et citoyenne	209 465,19		209 465,19
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 943 357,58		1 943 357,58
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	277 349 731,35	70 000,00	277 279 731,35
Sous-fonctions 50-52-53-54-55 - Aménagement des territoires hors numérique	245 335 979,26		245 335 979,26
Sous-fonction 57 - Technologies de l'information et de la communication	32 013 752,09	70 000,00	31 943 752,09
FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE	187 654 677,01	7 500 000,00	180 154 677,01
Sous-fonctions 61-632-65 - Interventions économiques transversales	84 285 076,61		84 285 076,61
Sous-fonction 631 - Agriculture, pêche, agro-alimentaire	82 191 364,90	7 500 000,00	74 691 364,90
Sous-fonction 633 - Tourisme	10 895 568,77		10 895 568,77
Sous-fonction 67 - Recherche et innovation	10 282 666,73		10 282 666,73
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	81 175 823,89		81 175 823,89
Sous-fonction 75 - Politique de l'énergie	64 815 541,65		64 815 541,65
Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-77-78 - Environnement	16 360 282,24		16 360 282,24
FONCTION 8 : TRANSPORTS	287 940 733,00		287 940 733,00
Sous-fonction 80 - Services communs	0,00		
Sous-fonction 81 - Transports scolaires	4 250 000,00		4 250 000,00
Sous-fonction 82 - Transports publics de voyageurs	132 966 798,77		132 966 798,77
Sous-fonction 84 - Voirie	74 711 898,09		74 711 898,09
Sous-fonction 85 - Infrastructures	76 012 036,14		76 012 036,14
Sous-fonction 86 - Liaisons multimodales			
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	11 776 471,38	2 237 700,00	9 538 771,38
Sous-fonction 02 - Administration générale	11 528 755,53	2 237 700,00	9 291 055,53
Sous-fonction 04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	247 715,85		247 715,85
FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	369 811 006,50	36 000 000,00	333 811 006,50
Sous-fonction 052 - FEDER	327 482 066,40	30 000 000,00	297 482 066,40
Sous-fonction 058 - Autres	42 328 940,10	6 000 000,00	36 328 940,10
TOTAL	1 627 273 846,15	48 407 700,00	1 578 866 146,15

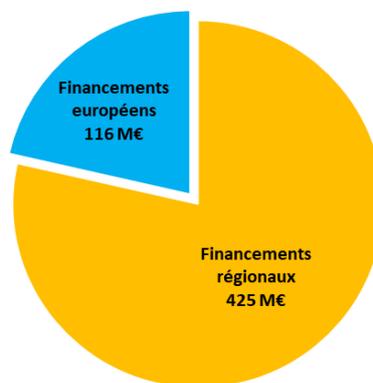
- **Bilan du PAIR**

- **Bilan du plan d'accélération des investissements régionaux**

La collectivité a réagi avec force et rapidité face à la crise épidémique de Covid-19 en votant le 9 octobre 2020 le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).

Ce plan est venu en complément des mesures d'urgence déployées en réponse à la crise dès le mois de mars 2020. Elaboré en lien avec les branches professionnelles et les partenaires institutionnels, il vise à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique.

Le PAIR a été doté d'un montant de 435 M€ de fonds régionaux complétés par les fonds européens dans le cadre du programme REACT-EU, pour une enveloppe de 116 M€.



Au fil de l'exécution des diverses mesures votées dans le cadre du PAIR, l'enveloppe globale est ramenée à 419 M€.

Il vise trois objectifs :

- Accélérer la transition écologique et énergétique dans tous les domaines,
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi sous toutes ses formes,
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Le PAIR, qui a fait l'objet de cinq avenants, prévoit la mise en œuvre de plus de 90 mesures dont le calendrier de réalisation a été prolongé au cours de ces différents avenants. Un sixième avenant viendra courant 2025 encore assouplir le calendrier, pour permettre une réalisation optimale des mesures déployées.

Au 31 décembre 2024, le PAIR a été affecté à hauteur de 98,7 % et 317 M€ ont été versés. La réalisation se poursuivra en 2025 et pourra, pour certains dossiers identifiés, faire l'objet de prorogations jusqu'en 2030.

Axe	Nombre de mesures	Montants votés (en M€)	Montants affectés (en M€)	Montants réalisés (en M€)	Taux d'affectation
1. Accélérer la transition écologique et énergétique	44	216,0	215,5	154,5	99,7%
2. Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	17	118,3	113,3	100,1	95,7%
3. Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	29	84,7	84,7	0,0	100,0%
Total général	90	419	413,5	254,6	98,7%

Répartition par thématique au 31 décembre 2024 (hors financements européens) :

Axe 1 : Accélérer la transition écologique et énergétique					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation
Rénovation énergétique	90 478 614,23	89 998 622,36	99,5%	69 533 301,58	76,9%
Energies renouvelables	20 664 629,37	20 664 629,37	100,0%	8 494 184,77	41,1%
Transition énergétique dans les transports	72 211 425,03	72 206 659,00	100,0%	53 820 332,39	74,5%
Biodiversité	2 845 144,99	2 843 924,40	100,0%	2 677 007,40	94,1%
Tourisme durable	8 472 104,33	8 437 118,68	99,6%	7 771 627,74	91,7%
Economie circulaire et déchets	12 233 906,56	12 219 400,83	99,9%	6 110 800,81	49,9%
Education à l'environnement et au développement durable	81 837,99	81 837,99	100,0%	81 837,99	100,0%
Agriculture durable	3 206 133,71	3 197 833,71	99,7%	2 335 458,49	72,8%
Forêt - bois	5 855 087,44	5 855 087,44	100,0%	3 693 622,91	63,1%
Sous-total "Accélérer la transition écologique et énergétique"	216 048 883,65	215 505 113,78	99,7%	154 518 174,08	71,5%

Axe 2 : Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation
Soutenir les acteurs et la transition économique	46 484 350,11	45 543 582,41	98,0%	38 785 001,02	83,4%
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	32 683 999,94	28 634 029,72	87,6%	26 033 395,73	79,7%
Développer le tourisme social et accompagner les structures touristiques	17 737 210,78	17 687 488,20	99,7%	14 761 856,04	83,2%
Moderniser l'appareil de formation	21 443 078,00	21 443 078,00	100,0%	20 476 050,39	95,5%
Sous-total "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi"	118 348 638,83	113 308 178,33	95,7%	100 056 303,18	84,5%

Axe 3 : Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation
Transition numérique	34 386 433,87	34 374 614,51	100,0%	24 132 248,53	70,2%
Numérique éducatif	5 045 010,06	5 035 216,85	99,8%	4 808 528,62	95,3%
Aménagement du territoire et mobilités durables	28 015 406,13	28 015 406,13	100,0%	20 990 501,26	74,9%
Santé de proximité	7 700 000,00	7 700 000,00	100,0%	6 068 812,78	78,8%
Rénovation du patrimoine	6 800 178,59	6 800 178,59	100,0%	4 178 543,38	61,4%
Culture et sport	2 475 688,02	2 475 688,02	100,0%	2 172 773,02	87,8%
Communication	250 000,00	250 000,00	100,0%	3 820,80	1,5%
Sous-total " Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale "	84 672 716,67	84 651 104,10	100,0%	62 355 228,39	73,6%
TOTAL	419 070 239,15	413 464 396,21	98,7%	316 929 705,65	75,6%

- **Trajectoire des dépenses pluriannuelles d'investissement**

La collectivité a approuvé en décembre 2023 son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour mieux piloter son action et ses capacités financières. Ce PPI de 2,343 Md€ pour la période 2024-2030 s'est voulu ambitieux et responsable.

Chaque année, le PPI fait l'objet d'actualisations, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des besoins identifiés.

La collectivité a fait ce travail tout au long de l'année 2024, ce qui a projeté le PPI à 2,630 Md€, notamment en raison de l'ajout de dépenses supplémentaires au titre des mobilités (matériel ferroviaire et protocole petites lignes renégocié).

Dans le contexte évoqué ci-avant et avec les fortes contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, les économies pensées en fonctionnement doivent nécessairement s'accompagner d'une maîtrise des investissements. C'est pourquoi l'exécutif a fait le choix de contenir le PPI dans son volume initial, en opérant des redéploiements pour ajuster les prévisions aux besoins.

C'est donc un PPI actualisé à hauteur de 2,320 Md€ qui sera présenté à l'occasion de l'assemblée plénière du 20 mars prochain (période 2024-2030). A cette enveloppe s'ajoute un volume estimé à 200 M€ pour des projets encore non identifiés en fin de période (100 M€ en 2029 et 100 M€ en 2030), dans le calcul de la trajectoire.

Enveloppe globale 2024 - 2030	Phasage des AP (en M€) à titre indicatif						
	AP 2024	AP 2025	AP 2026	AP 2027	AP 2028	AP 2029	AP 2030
2 320,4	455,8	611,8	319,7	251,9	228,1	237,6	215,6

Le volume d'AP reste encore très élevé en début de période, en raison notamment d'enveloppes importantes en faveur de l'acquisition ou de la rénovation de matériel ferroviaire en 2025.

Au global, les investissements intégrés dans la trajectoire financière se composent du stock, correspondant aux engagements déjà pris (1,6 Md€ intégrant les crédits votés en 2024, première année du PPI) ainsi que des crédits projetés pour les exercices futurs du PPI 2025-2030 pour un volume de 1,9 Md€ ainsi qu'une enveloppe de 200 M€ (à raison de 100 M€ en 2029 et en 2030) pour les projets futurs.

L'actualisation de ce PPI se caractérise par les points suivants :

Enseignement

Dans le secteur de l'enseignement, les crédits alloués au patrimoine immobilier des lycées sont diminués de plus de 87 M€, pour être ramenés à 609 M€. L'équipement des lycées voit quant à lui son enveloppe réduite de 16 M€, avec notamment la fin du soutien aux investissements des lycées privés. Enfin, les dispositifs de recherche font l'objet d'une réduction de 7 M€.

Économie

En l'état de la situation, la restauration du fonds régional des territoires (FRT 2) prévue à compter de 2026 est suspendue.

Autres politiques

Là encore, le principe de réalité doit s'appliquer avec une réduction des ambitions pour plusieurs politiques par réduction des enveloppes. En effet, le maintien d'une viabilité budgétaire pour notre collectivité conduit à manier le levier de la réduction du PPI, comme l'a été celui de la réduction des charges de fonctionnement.

Certaines politiques sont revues en revanche à la hausse :

Mobilités

Les crédits consacrés aux mobilités sont augmentés de plus de 148 M€ par rapport à la version du PPI présentée en décembre 2023. Le secteur ferroviaire est abondé pour permettre l'acquisition dès 2025 de matériel roulant, tout comme une participation supplémentaire de 50 M€ pour accompagner l'effort demandé à l'Etat pour maintenir en état de circulation les Lignes Fines de Desserte du Territoire (LDFT).

Agriculture

La politique agricole augmente de plus de 7 M€. Cette augmentation correspond à la hausse décidée fin 2024 sur le programme politiques volontaires dans le cadre de la DM3. Elle permet le financement rapide, sur crédits régionaux, de dossiers éligibles au FEADER dans le cadre de l'appel à projet « Modernisation » de la nouvelle programmation.

Environnement et transition énergétique

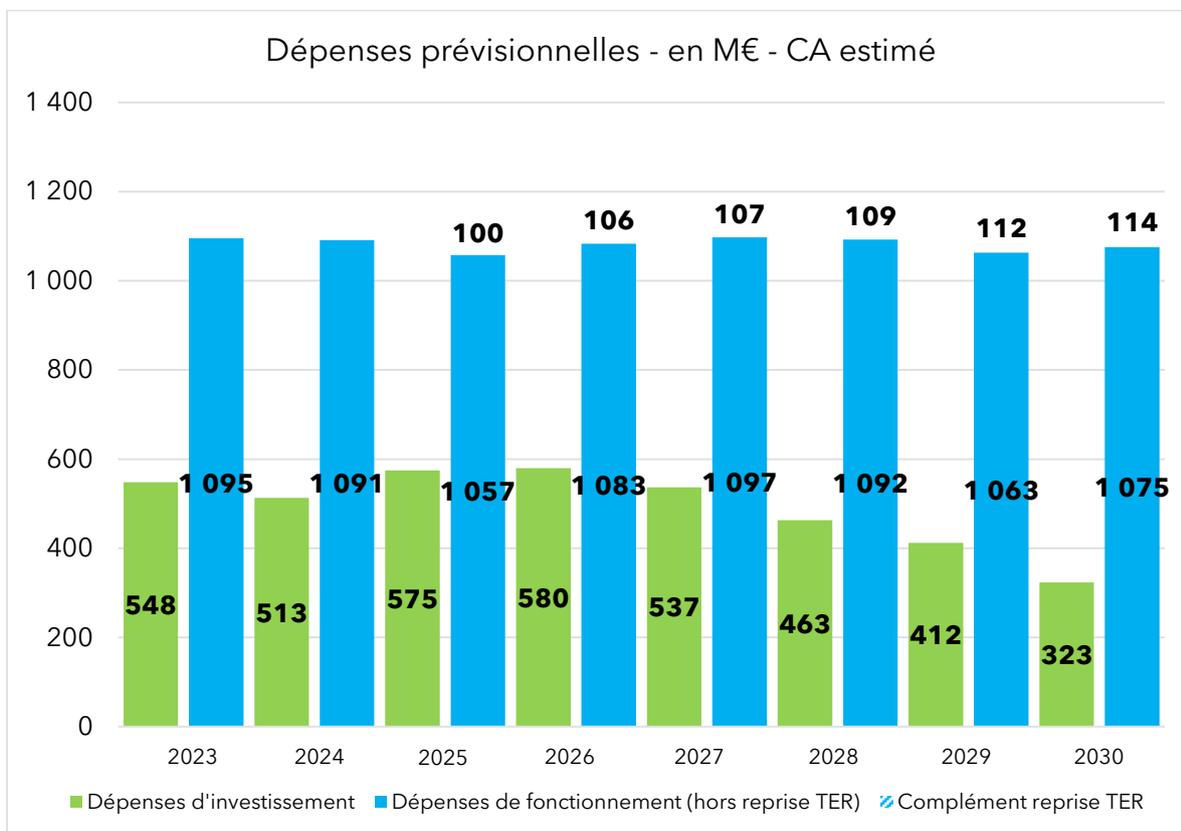
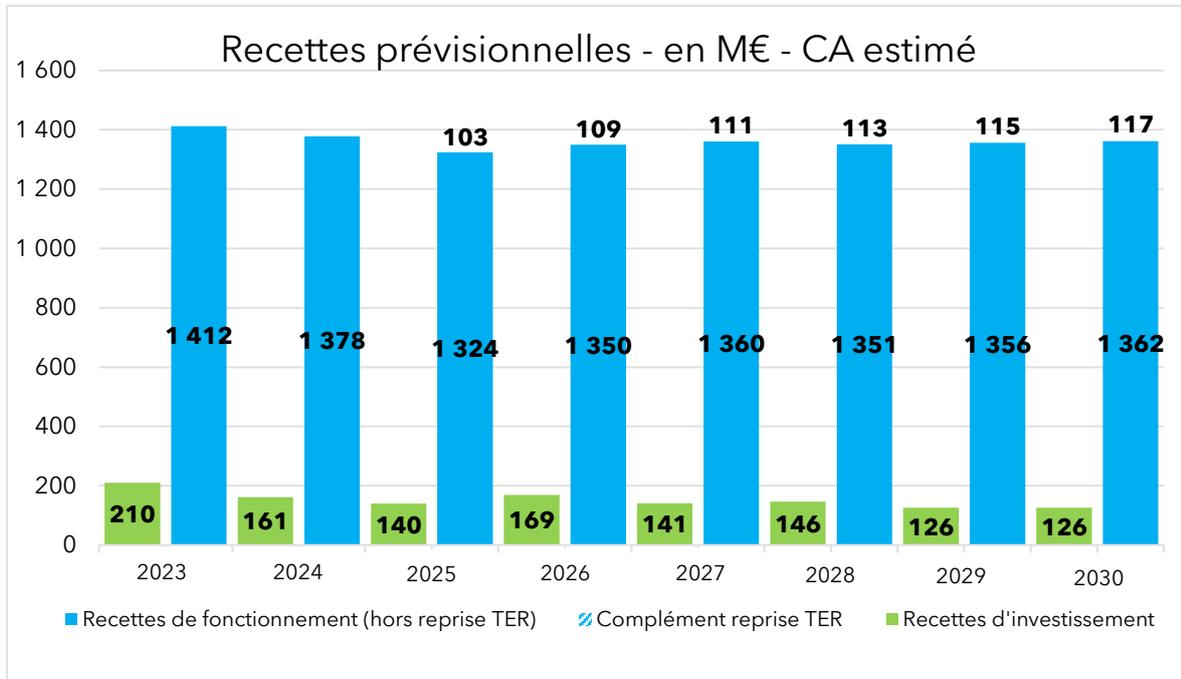
Cet axe du plan de mandat demeure privilégié. Les dispositifs Effilogis sont augmentés pour permettre, notamment, la rénovation des logements sociaux et des bâtiments des collectivités locales, et rester en phase avec les objectifs de la COP.

Délégations	2024	2025-2030	TOTAL PPI 2024-2030
Axe 1 - ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION	227 927 515	961 876 604	1 189 804 119
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	16 257 000	98 285 890	114 542 890
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	69 622 997	66 450 000	136 072 997
Tourisme	3 175 000	32 000 000	35 175 000
Formations sanitaires et sociales	400 000	12 400 000	12 800 000
Patrimoine des lycées	94 500 000	514 800 000	609 300 000
Equipement des lycées	19 631 400	109 920 000	129 551 400
Apprentissage	10 300 000	61 800 000	72 100 000
Enseignement supérieur et recherche	14 041 118	66 220 714	80 261 832
AXE 2 - TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE	195 012 282	751 344 516	946 356 798
Environnement et transition énergétique	30 986 934	102 032 000	133 018 934
Forêt - Bois	6 654 241	7 950 000	14 604 241
Numérique	8 176 316	20 890 000	29 066 316
Mobilités	149 194 791	620 472 516	769 667 307
AXE 3 - FRATERNITE, VIVRE ENSEMBLE	25 582 238	116 364 815	141 947 053
Politiques territoriales	12 784 000	53 275 000	66 059 000
Santé	150 000	1 200 000	1 350 000
Culture et patrimoine	8 285 238	37 749 815	46 035 053
Sports	3 860 000	23 140 000	27 000 000
Vie associative	150 000	0	150 000
Action européenne	353 000	1 000 000	1 353 000
LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'ACTION REGIONALE	7 265 000	34 992 462	42 257 462
Moyens de l'administration	7 200 000	34 307 462	41 507 462
Communication institutionnelle	65 000	385 000	450 000
Participation citoyenne	0	300 000	300 000
TOTAL PPI	455 787 035	1 864 578 397	2 320 365 432

A ce PPI s'ajoutent dans la trajectoire 200 M€ de crédits pour financer les projets nouveaux en 2029 et 2030.

F. Synthèse de la trajectoire pluriannuelle

A compter de 2025, l'intégralité des dépenses et des recettes ferroviaires est intégrée au budget de la Région, ce qui occasionne une augmentation d'environ 100 M€ sur les recettes et les dépenses. Les montants sont retraités de façon à faciliter les comparaisons avec les exercices précédents.



La trajectoire est réalisée en prévision de comptes administratifs (taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et 90 % en investissement). Un montant équivalent de recettes et de dépenses sur les fonds européens est pris en compte afin d'assurer la neutralité sur la prospective.

DONNEES EN COMPTES ADMINISTRATIFS ESTIMES

En M€	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes (hors emprunt)	1 622	1 539	1 567,3	1 628	1 612	1 610	1 597	1 605
Recettes de fonctionnement	1 412	1 378	1 427	1 459	1 471	1 464	1 471	1 479
Recettes d'investissement	210	161,1	140	169	141	146	126	126
Dépenses (hors dette)	1 643	1 604	1 732	1 769	1 742	1 661	1 584	1 509
Dépenses de fonctionnement	1 095	1 091	1 157	1 189	1 204	1 199	1 172	1 186
Dépenses d'investissement	548	513	575	580	537	463	412	323
Service de la dette	109	129	129	151	172	189	203	214
Intérêts de la dette	34,8	41,4	36,6	39,2	46,0	53,4	57,6	60,0
Frais de trésorerie	1,5	2,3	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Amortissement	72,9	85,5	89,9	109,5	124,3	133,4	143,7	152,3
Emprunts nouveaux	137	194	293	292	302	240	191	118
Endettement au 31/12	1 369,4	1 477	1 679	1 860	2 036	2 143	2 190	2 156

RATIOS

Ratios prévisionnels - avec hypothèses d'économies des VP et économies supplémentaires								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne brute	281	243	232	229	219	210	239	231
Taux d'épargne brute	19,9%	17,6%	16,2%	15,7%	14,9%	14,3%	16,3%	15,6%
Epargne nette	208	158	142	119	95	76	96	79
Taux d'épargne nette	14,7%	11,4%	9,9%	8,2%	6,4%	5,2%	6,5%	5,3%
Capacité de désendettement	4,9	6,1	7,2	8,1	9,3	10,2	9,1	9,3

- **Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, qui intègrent dès 2025 l'intégralité des recettes ferroviaires, progressent sur la période. C'est notamment le fait de l'hypothèse retenue pour l'évolution de TVA, à raison de 2 % en 2026 et 2,5 % sur 2027 et suivants. Cette trajectoire intègre également une recette nouvelle chaque année à compter de 2026, pour un montant de 10 M€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement hors dette est maîtrisée. Le poids des frais financiers de la dette continue de s'accroître en fin de période.

- **Section d'investissement**

La trajectoire financière prend en compte le stock et les crédits projetés dans le cadre du PPI.

Le montant de crédits d'investissement reste très élevé (proche de 600 M€) en début de période, notamment au titre du matériel ferroviaire. Un volume de 200 M€ en fin de période est intégré pour absorber le financement de projets nouveaux, encore non identifiés.

En lien avec un besoin accru d'emprunt en début de période, le remboursement du capital de la dette est en hausse pour dépasser les 150 M€ sur la période.

- **Ratios financiers**

La stratégie financière de la collectivité se concentre sur le suivi régulier des ratios financiers. La trajectoire financière, dans le contexte qui est le nôtre au moment de l'élaboration de ces orientations budgétaires, affiche des ratios dégradés en fin de période.

Le seuil d'alerte de capacité de désendettement est dépassé et l'épargne nette tombe sous le seuil des 100 M€ dès 2027.

Cette trajectoire sera actualisée et pilotée de manière régulière, avec une vigilance accrue sur la future loi de finances et les impacts qu'elle aura sur la collectivité.

G. Impact du budget sur la transition écologique et poursuite du « budget vert »

La loi de finances pour 2024 prévoit la production d'une annexe sur l'impact du budget pour la transition écologique, obligatoire pour le compte financier unique 2024 (ex compte administratif).

La direction des finances et du budget a participé au groupe de travail initié par les services de l'État, aux côtés de Régions de France et de toutes les strates de collectivités, pour partager les modalités pratiques d'élaboration de cette annexe.

Dans un premier temps, cette annexe se concentrera sur certaines catégories comptables, uniquement pour les dépenses d'investissement. L'objectif principal est de fournir une présentation comptable simplifiée, destinée à consolider des données à l'échelle nationale.

Au-delà de cette obligation réglementaire, la Région se donne pour objectif la poursuite de sa démarche plus volontaire et plus large (fonctionnement et investissement), avec l'objectif d'une restitution au budget primitif 2025 dans le cadre du « budget vert ».

La « budgétisation verte » peut être définie comme une revue des dépenses budgétaires afin d'identifier les dépenses « favorables » et « défavorables » à l'environnement. Une première expérimentation nationale, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a été engagée par la Région dès 2022. Puis, une méthode a été initiée lors de la préparation du budget 2023 et poursuivie dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements (PPI) et de la préparation du budget 2025.

La méthode déployée dans le cadre de la préparation du budget 2025 évolue pour intégrer une distinction entre les notions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, comme c'est le cas dans les dispositions prévues pour la nouvelle annexe du CFU, dans la méthode mise en place par l'État français pour son propre budget vert ou encore dans la méthode I4CE utilisée par de nombreuses collectivités :

- Atténuation : lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage de carbone ;

- Adaptation : anticipation des effets négatifs des changements climatiques et de mise en place des mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer.

Dans une logique d'amélioration continue et dans le cadre des travaux menés pour la préparation du BP 2025, la Région intègre cette distinction pour améliorer l'analyse et assurer une bonne articulation avec l'annexe réglementaire du compte financier unique.

Ce sont ainsi 4 critères qui sont analysés :

- Atténuation climatique
- Adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité des espaces naturels, gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

H. Budget annexe

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la région BFC dispose d'un budget annexe dont l'objet est la gestion financière et comptable du réseau RCubeTHD, renommé « Bourgogne-Franche-Comté Connect. » La Région assure en direct la gestion de ce réseau, mais les deux budgets sont indépendants l'un de l'autre.

BFC Connect fournit un réseau « Très Haut Débit Radio » répondant aux besoins des particuliers et des TPE/PME et une offre de faisceaux hertziens via un service de liaison radio.

Plusieurs opérateurs commerciaux utilisent ce service, ce qui génère des recettes d'exploitations. Ces activités s'apparentent donc à un service public industriel et commercial (SPIC) et seront assujetties à TVA. Elles doivent donc faire l'objet d'une comptabilité distincte, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1425-1) et à l'instruction comptable M4.

Le volume du budget annexe a été voté, en 2024, à hauteur de 1,118 M€ en mouvements réels. Il est à noter que 2024 étant le premier exercice, il ne nous est pas possible d'effectuer des comparaisons avec des exercices antérieurs.

Section d'exploitation

En dépenses, la section d'exploitation a été votée à 798 K€ en 2024. En attente de la clôture définitive du budget annexe, 620 K€ sont réalisés (77 %).

Les dépenses d'exploitation se composent principalement des dépenses liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau Bourgogne-France-Comté Connect, de la redevance ARCEP pour la Boucle Locale Radio (BLR) ainsi que toute autre licence nécessaire au fonctionnement du réseau, au règlement des frais d'approvisionnement en énergie et des redevances / loyers liés aux conventions d'occupation du domaine public et privé.

Ces dépenses sont compensées par des recettes en provenance des fournisseurs d'accès à internet (FAI). Ces recettes, estimées à 1 M€ en 2024 en mouvements réels, devraient être réalisées à hauteur de plus de 72 %.

Section d'investissement

Les crédits de la section d'investissement permettent de financer les forfaits ingénierie, la coordination des opérations ou la mise en service du matériel. Ils financent également les études de faisabilité ou les « essais qualification » qui sont nécessaires pour monter des projets d'hébergement sur sites radio, pour créer ou mettre un terme aux raccordements sur un point haut réseau ou encore pour déployer l'internet des objets (5G).

En 2024, les dépenses d'investissement ont été votées à 320 K€ en mouvements réels et devraient être réalisées à hauteur de 154 K€ (48 %).

Une subvention d'investissement a été versée depuis le budget principal pour un montant de 118 K€, soit une réalisation des prévisions à 100 %.

Projections

Le budget 2025 sera similaire au budget 2024, en ce que les besoins du service n'ont pas changé. La section d'investissement fournira l'achat et l'installation de fournitures et d'équipements techniques ou de communication nécessaires au fonctionnement du service. Le budget principal a d'ores et déjà voté le 13 décembre 2024 une subvention de 70 K€ abondant cette section.

La section de fonctionnement financera quant à elle le marché de maintenance du réseau, la redevance ARCEP, les licences produits ou encore les loyers des infrastructures.

Les activités relatives à la radio s'arrêteront en fin d'année civile 2025, ce qui entrainera une baisse des recettes. L'enjeu principal de cet exercice sera donc la recherche de nouvelles sources de financement. Des actions de promotion seront engagées pour mieux faire connaître le réseau et favoriser son utilisation par des opérateurs ou des acteurs publics comme privés.

La passation d'un nouveau marché d'exploitation pourrait par ailleurs accroître le nombre de bénéficiaires du réseau et donc le nombre de bénéficiaires.

Le premier exercice du budget annexe a mis en lumière le décalage entre encaissements et dépenses, décalage qui a nécessité le versement de la subvention de 118 K€ depuis le budget principal. Des travaux seront menés pendant l'exercice 2025 afin de trouver une solution à ce décalage structurel.

I. Le compte financier unique

La collectivité fait le choix de mettre en place le compte financier unique (CFU) pour présenter la clôture de ses comptes et son bilan 2024. C'est donc un document unique ordonnateur / comptable, qui sera proposé à l'assemblée plénière de juin 2025, en lieu et place des deux documents habituellement présentés (compte administratif et compte de gestion).

Cette évolution s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration de l'information financière et comptable. Le CFU permet en effet d'optimiser la présentation des comptes des collectivités, pour répondre aux exigences de lisibilité et de transparence de l'information. Il constitue aussi un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local, par le rapprochement, dans un document unique, des données de comptabilité générale tenue par le comptable public et des données détenues par l'ordonnateur.

Ces changements s'appliquent sur la maquette comptable et ne bouleversent pas le rapport de présentation élaboré par l'ordonnateur.

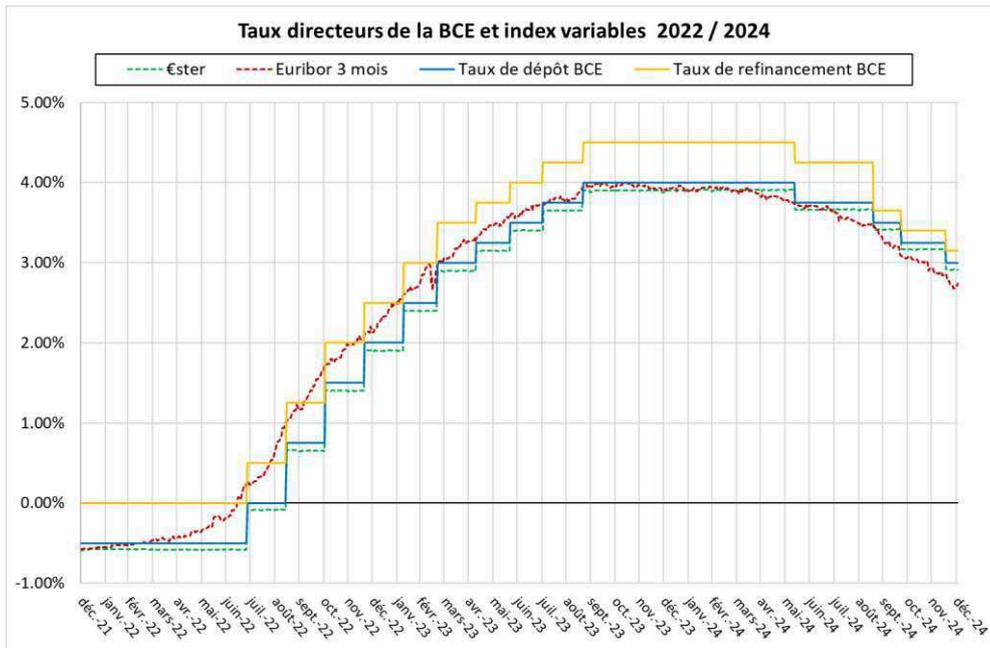
Le cadre légal prévoit une généralisation du CFU pour les collectivités au plus tard au titre de l'exercice 2026. Les collectivités doivent en amont adopter le référentiel budgétaire M57 et dématérialiser leurs documents budgétaires. La Région Bourgogne-Franche-Comté répond d'ores et déjà à ces deux prérogatives.

Le comptable public et les services préfectoraux ont été informés de cette évolution, qui concernera à la fois le budget principal et le budget annexe de la Région.

4) La stratégie de dette et de trésorerie

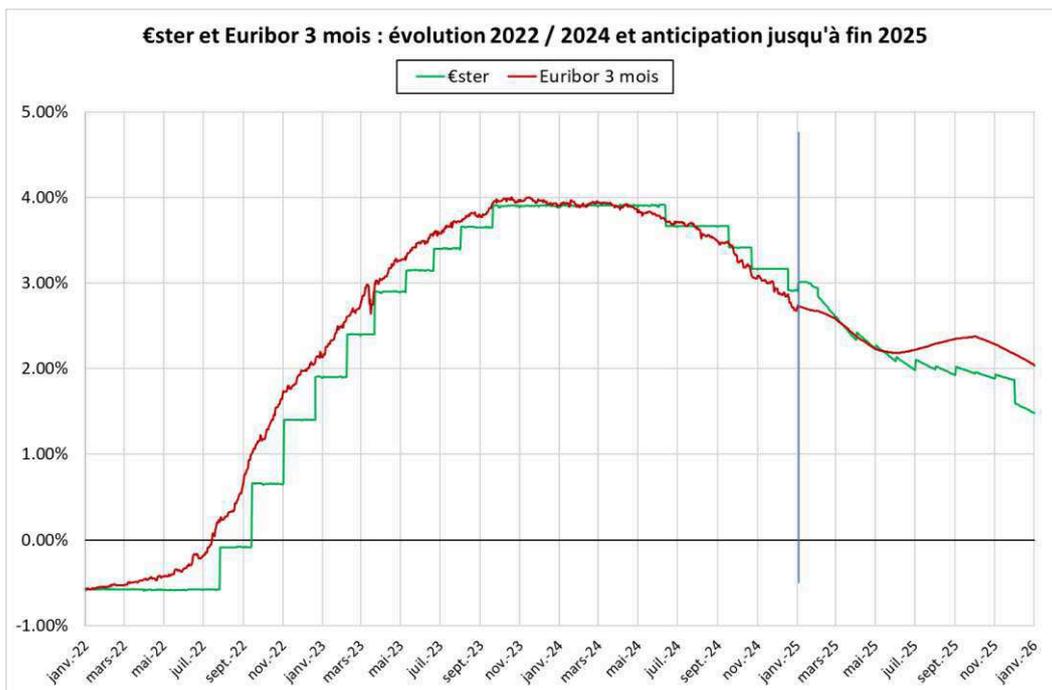
A. Le contexte de taux

Après deux années (2022 et 2023) caractérisées par un contexte de forte hausse des taux d'intérêt et un pic atteint sur la période de septembre 2023-juin 2024, un cycle de desserrement monétaire est à l'œuvre depuis l'été 2024 sur un rythme relativement rapide. Baisse des taux et hausse des marges ont en effet rythmé 2024. La Banque centrale européenne (BCE) tout comme la Réserve fédérale américaine (FED) ont réduit leur principale cible monétaire de l'ordre de 100 points de base (pb) sur la seconde partie de l'année écoulée. La tendance à la diminution de l'inflation a ainsi permis à la BCE d'engager une baisse de ses taux directeurs à quatre reprises depuis juin 2024, ramenant son principal taux directeur de 4 % à 3 %.



La tendance semble appelée à se poursuivre en 2025 : la BCE pourrait abaisser ses taux directeurs jusqu'à un niveau proche de 2 % d'ici à l'été prochain si le recul de l'inflation se confirme au cours des prochains trimestres.

L'€ster (« taux en euro à court terme » devenu le taux de référence interbancaire du marché en zone euro, anciennement « Eonia »), découlant des taux directeurs de la BCE, est ainsi anticipé à ce niveau au 1er juillet 2025 comme le montre le graphe ci-après.



Dans ce contexte, la Région a pu bénéficier de conditions de financement légèrement plus favorables qu'anticipé dans le cadre des consultations bancaires du second semestre et des mobilisations de fin d'année 2024. A titre d'exemple les cotations en taux fixes proposées sur des contrats de prêts classiques autour de 3,40%-3,60% fin 2023 ou encore à l'été 2024 sont redescendues de l'ordre de 3,10%-3,20% en fin d'année 2024 ; la BEI ayant même coté la tranche fixe mobilisée en décembre 2024 à 2,879%

La prospective financière ainsi que la préparation budgétaire 2025 en cours s'établissent dans ce contexte de baisse des taux d'intérêt.

B. La situation de la dette régionale et la stratégie de financement

La Région Bourgogne-Franche-Comté a défini au cours des derniers exercices une stratégie active de dette, combinant des enjeux de sécurisation et diversification des financements, en lien avec l'évolution des investissements régionaux et du recours à l'emprunt.

- **Une diversification des sources de financement**

Le recours aux emprunts obligataires

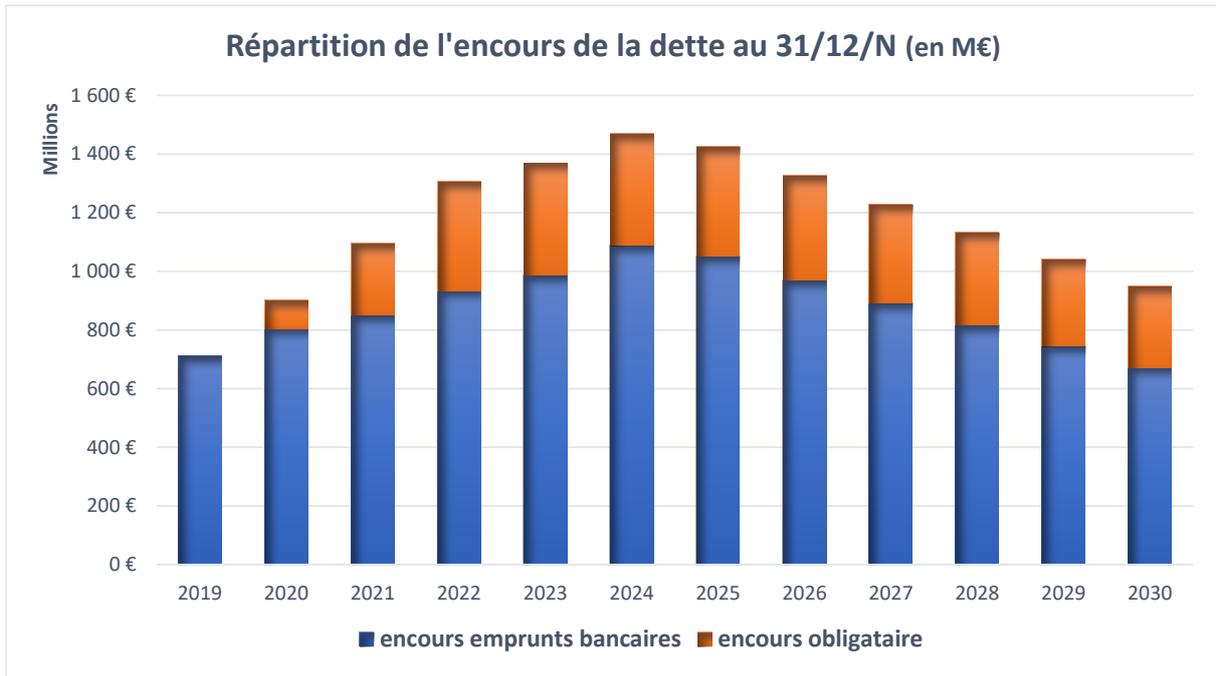
Pour couvrir des besoins d'emprunts significatifs, la Région a engagé une diversification vers le financement de type obligataire. Elle a ainsi adopté, en avril 2020, le principe du recours au marché obligataire comme outil de financement moyen / long terme via la mise en place d'un programme « EMTN », dont le montant plafond pluriannuel a été porté de 350 à 550 M€ en janvier 2022, calibré en fonction de la trajectoire budgétaire et des données de la prospective financière. Cet outil a favorisé l'accès à des financements compétitifs et sur des volumes conséquents.

L'ensemble des émissions obligataires réalisées par la Région à la fin de l'exercice 2024 représentent un montant cumulé de 392 M€. Celles-ci ont été majoritairement souscrites au cours de la période 2020 à 2022 exclusivement en taux fixes ; seules deux autres émissions portant sur un montant de 10 M€ chacune ont été effectuées récemment sur des maturités courtes (4 à 5 ans) : l'une en juillet 2023 au taux fixe de 3,44%, l'autre en novembre 2024 en taux variable (Euribor 3 mois+0,565%).

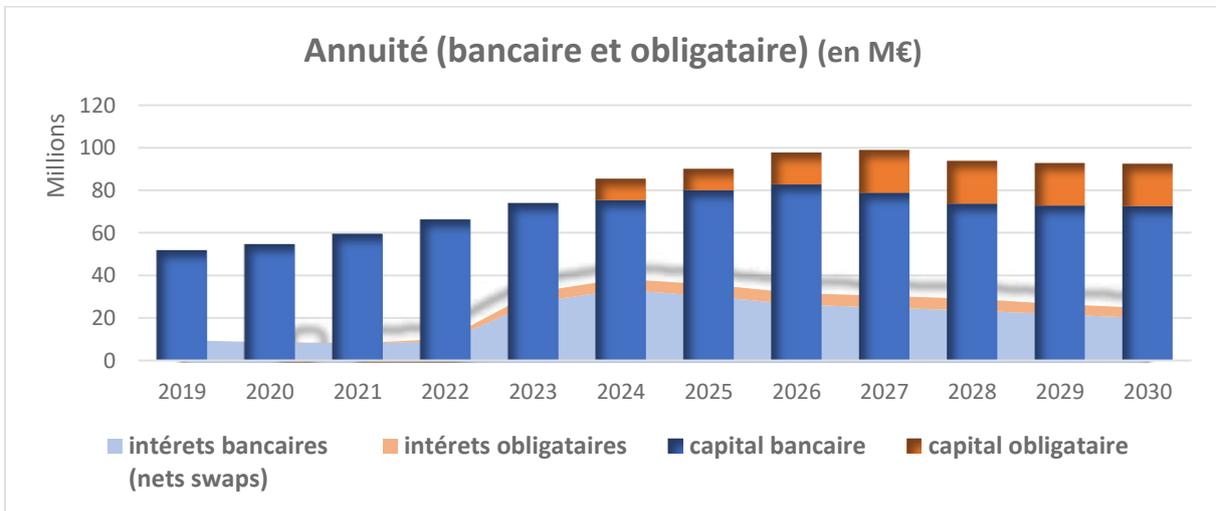
Ce moindre recours au financement obligataire s'explique notamment par la disponibilité de plusieurs enveloppes bancaires sur les exercices concernés mais aussi par des cotations proposées nettement moins attractives financièrement comparativement au financement bancaire dans les conditions de marchés des deux années écoulées.

La particularité de ce type de financement tient à son mode d'amortissement « in fine », c'est-à-dire en une fois à l'échéance finale. Le besoin d'emprunt est ainsi mobilisé par tranche annuelle comprenant des durées et des montants différents, assortis de maturités panachées. La stratégie s'attache, sur le long terme, à reconstituer un profil d'extinction de dette de manière à éviter au maximum des « à-coups » sur l'annuité en capital, en retenant des maturités assurant le lissage du capital à rembourser par année.

Le graphique suivant montre l'évolution de la répartition de l'encours de la dette actuelle (situation arrêtée au 31/12/2024), sans prise en compte des nouveaux emprunts à venir.



Sur la période prospective, comme le montre le graphique suivant, le montant des remboursements, en capital notamment, progressent dès 2024 en lien avec les premières échéances des emprunts obligataires.



Les enveloppes de financements ciblés auprès des prêteurs institutionnels

La Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé un partenariat financier de long terme avec la **Banque européenne d'investissement (BEI)** pour le financement d'investissements ciblés (lycées, matériel ferroviaire roulant...).

Elle dispose actuellement d'une enveloppe pluriannuelle d'un montant de 150 M€, souscrite en novembre 2021, et destinée à financer principalement les investissements du plan

d'accélération de l'investissement régional (PAIR), en particulier ceux contribuant à l'adaptation au changement climatique et à la relance économique.

Cette enveloppe pluriannuelle BEI / PAIR est désormais mobilisée à hauteur de 120 M€ :

- une 1ère tranche de 25 M€ a été versée fin 2021 (en taux variable) ;
- deux autres tranches portant sur un montant total de 40 M€ (soit 20 M€ en taux fixe + 20 M€ en taux variable) ont été mobilisées en décembre 2023 ;
- deux tranches complémentaires portant sur un montant total de 55 M€ (répartie entre 25 M€ en taux fixe + 30 M€ en taux variable) ont été mobilisées à la fin de l'exercice 2024 en date du 18 décembre.

Il est précisé qu'une prorogation de l'enveloppe a été formalisée par un avenant au contrat de financement en novembre 2024 afin de prolonger les délais de mobilisation en lien avec le décalage du calendrier du PAIR. Cet avenant reporte notamment la date finale de disponibilité des fonds au 30 octobre 2026 et modifie par conséquent la date d'achèvement des opérations éligibles pour « une mise en œuvre au cours de la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 » (au lieu d'une date butoir au 30 juin 2024 dans le contrat initial) ; en outre la date de remise à la banque du rapport final des travaux est reportée de 18 mois, soit au 31 mars 2027.

En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a récemment contractualisé auprès de la **Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)** plusieurs contrats de prêts fléchés sur la thématique liée aux transitions écologiques et énergétiques et concernant des opérations d'investissements au titre des lycées et des mobilités :

- un contrat « PSPL Mobi Prêt », destiné au financement de l'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène, a été mobilisé en décembre 2022 pour 12 M€ ;
- deux contrats de prêt « PSPL Edu Prêt », portant sur un montant total de 23 M€ et destinés au financement des investissements de rénovation énergétique des lycées, ont été mobilisés en août 2023 au taux d'intérêt fixe de 2,47 % ;
- trois contrats de prêts « PSPL Transformation écologique », indexés sur Livret A + marge de 0,40 %, souscrits pour un montant total de 30,322 M€ (« prêt GPI/AmbRE » : 14,679 M€ pour la réhabilitation thermique de plusieurs lycées / « prêt Relance Verte » : 7 M€ pour la construction neuve de bâtiments au sein de lycées / « enveloppe Mobi Prêt » : 8,643 M€ pour l'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène et les travaux afférents), ont été mobilisés en avril 2024.

Le recours aux prêts bancaires classiques

La Région Bourgogne-Franche-Comté maintient également un lien actif avec les principales banques commerciales et a souscrit à ce titre au cours des derniers exercices plusieurs contrats de prêts auprès de divers établissements (Agence France Locale / La Banque Postale / Groupe BPCE...) pour des montants généralement compris entre 10 et 50 M€. Ces enveloppes bancaires classiques intervenant le plus souvent dans le cadre des programmes d'emprunts de fin d'année permettent de sécuriser la couverture des besoins de financement dans le cadre de la gestion des clôtures d'exercice eu égard à leur souplesse d'utilisation, mais également pour anticiper des besoins d'emprunt sur l'exercice suivant.

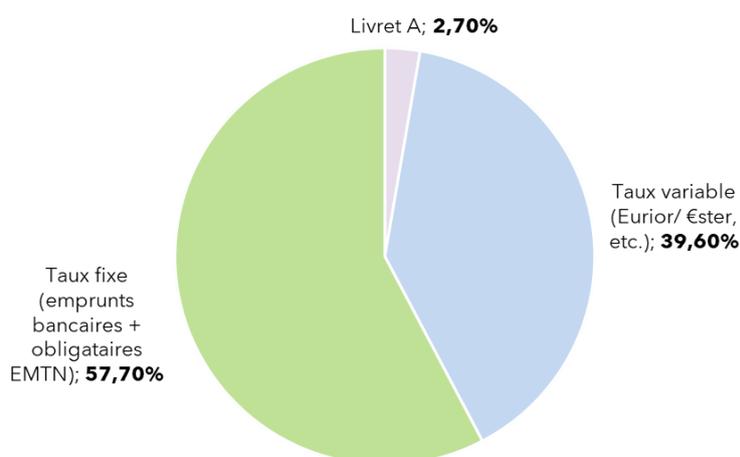
- **L'encours de la dette actuelle (situation arrêtée au 31/12/2024)**

L'encours de la dette régionale a enregistré une hausse importante sur les cinq dernières années, en particulier sur la période 2020 à 2022 ; les deux derniers exercices budgétaires (2024 compris) étant caractérisés par un moindre recours à l'emprunt mais celui-ci demeure néanmoins à des niveaux élevés comparativement à la période d'avant crise sanitaire.

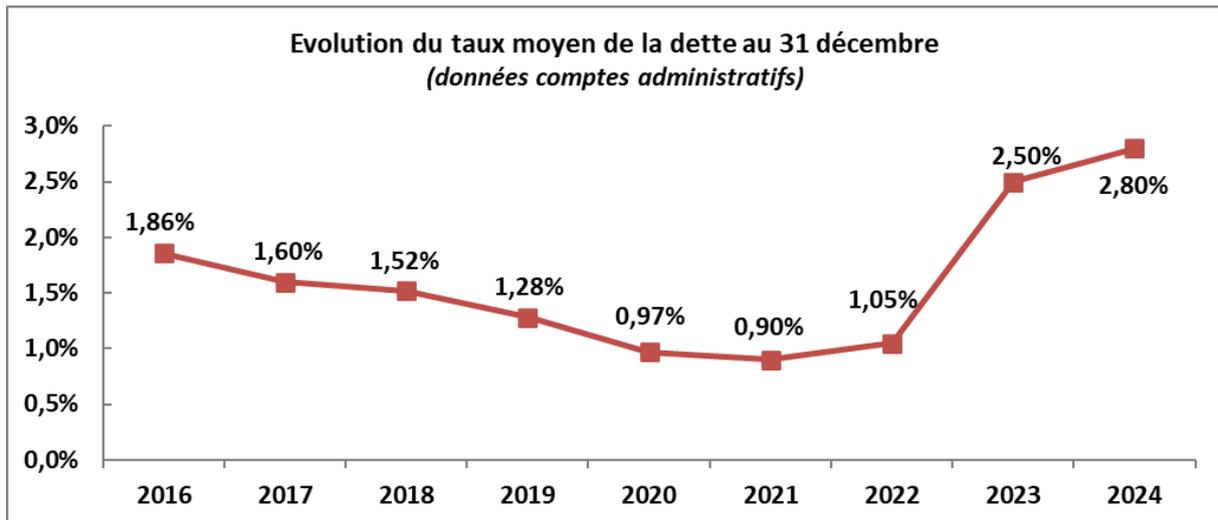
L'encours de la dette régionale au 31 décembre 2024 (données compte administratif prévisionnel) s'établit à **1,470 Md€**. A noter que celui-ci est sécurisé et ne comporte aucun produit structuré : l'intégralité de la dette régionale relève en effet de la catégorie 1A, soit la moins risquée de la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

Le volume d'emprunt mobilisé au cours de l'exercice 2024 a représenté 186,3 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent (137 M€), mais en retrait comparativement à la période 2020-2022 (moyenne annuelle de 258 M€). Dans le contexte des marchés financiers, les nouvelles mobilisations 2024 auront été réalisées dans une logique de panachage entre taux fixe, index variables et livret A.

La structure de l'encours de la dette au 31 décembre 2024 est constituée à 58 % en taux fixe, 39 % en index variable et 3 % pour le livret A.



Le taux moyen pondéré de la dette actualisé au 31 décembre 2024 s'établit à **2,80 %** : après avoir affiché une baisse constante et régulière au cours de la période 2016-2021, la tendance haussière forte et rapide observée depuis 2022 en lien avec la politique monétaire de la BCE devrait s'inverser à compter de 2025 du fait de l'impact de la baisse des taux directeurs de l'institution monétaire européenne que la Région BFC a commencé à constater dans le cadre des consultations bancaires de fin d'exercice 2024.



Une synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits par la Région Bourgogne-Franche-Comté et mobilisés au cours des derniers exercices (situation arrêtée à la date du 31 décembre 2024) est présentée dans le tableau page suivante. Ce document traduit la stratégie de diversification des financements mise en œuvre depuis 2020, laquelle sécurise l'encours de dette régionale.

Synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits sur les exercices 2020 à 2024

Exercice	Agents placeurs (Financement obligataire) / Prêteurs (Emprunts bancaires)	Situation arrêtée au 31/12/2024		Conditions financières (taux d'intérêt...)	Maturité	
		Montants mobilisés	Montants disponibles			
E M T N	Programme EMTN / Emissions obligataires	392 000 000 €	158 000 000 €	Montant plafond pluriannuel fixé à 550 M€ (cf délibération 22AP.2 des 26&27 janvier 2022)		
	2020 et 2021	13 émissions réalisées fin 2020 et en 2021 dont 6 émissions en décembre 2020 / nominal de 10 à 25 M€ dont 6 émissions en mai 2021 / nominal de 10 à 30 M€ dont 1 émission en novembre 2021 / nominal : 20 M€	245 000 000 € 95 000 000 € 130 000 000 € 20 000 000 €		2020 : Taux d'intérêt moyen : 0,226 % (fixe) (soit 0 % sur 4 à 7 ans / 0,27 à 0,397 % sur 15 à 25 ans) 2021 : Taux d'intérêt moyen : 0,656 % (fixe) (soit 0 à 0,29 % sur 5 à 8 ans / 0,799 à 0,945 % sur 16 à 20 ans)	4 à 25 ans 5 à 20 ans
	2022	6 émissions réalisées en 2022 dont 4 émissions juin-juillet 2022 / nominal de 7 à 30 M€ dont 2 émissions octobre 2022 / nominal 20 et 25 M€	127 000 000 € 82 000 000 € 45 000 000 €		Taux d'intérêt moyen : 2,86% (fixe) 2,76 % fixe (soit 2,45 à 2,836 %) 3,048 % fixe (soit 2,848 à 3,208 %)	8 à 20 ans
	2023	1 émission réalisée le 05 juillet 2023	10 000 000 €		Taux d'intérêt : 3,444% (fixe)	5 ans
	2024	1 émission réalisée le 21 novembre 2024	10 000 000 €		Taux variable (Euribor 3 mois) +0,565 %	4 ans
B E I	2020 à 2022	Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe matériel roulant)	169 045 000 €		2020 : 95 M€ en variable (Euribor 3 mois+0,327 %) + 20 M€ en taux fixe à 0,244 % 2022 : solde en taux fixe à 2,364 %	25 ans
	2021 à 2024	Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe PAIR) prêt cadre de 150 M€ destiné à financer les investissements du PAIR (date finale de disponibilité reportée au 30 octobre 2026 conformément à la lettre d'avenant du 15 novembre 2024)	25 000 000 €	30 000 000 €	1ère tranche de 25 M€ mobilisée le 23/12/2021 Euribor 3 mois + 0,150 %	15 ans
			40 000 000 €		2 tranches complémentaires pour un total de 40 M€ mobilisées le 21/12/2023 (soit 20 M€ au taux fixe de 3,057 % / 20 M€ en taux variable Euribor 3 mois +0,353 %)	15 ans
55 000 000 €	2 tranches complémentaires pour un total de 55 M€ mobilisées le 18/12/2024 (soit 25 M€ au taux fixe de 2,879 % / 30 M€ en taux variable Euribor 3 mois + 0,769 %)	15 ans				
C D C	2021-2022	Caisse des dépôts / Banque des territoires "prêt PSPL_Mobi-Prêt" : financement rame TER Elec-Hydrogène (souscrit en décembre 2021 / mobilisé le 05 décembre 2022)	12 000 000 €		Taux fixe : 0,91 %	25 ans
	2022-2023	Caisse des dépôts / Banque des territoires 2 contrats de prêt "PSPL_Edu-Prêt" : 12 M€ + 11 M€ financement rénovation énergétique des lycées (souscrits fin août 2022 / mobilisés le 04 août 2023)	23 000 000 €		Taux fixe : 2,47 %	15 ans
	2023-2024	Caisse des dépôts / Banque des territoires 3 contrats de prêt PSPL_Transformation écologique : "prêt GPI/ANBRE" : 14,679 M€ réhabilitation thermique lycées "prêt Relance Verte" : 7 M€ construction neuve bâtiments lycées "PSPL_Mobi Prêt" : 8,643 M€ acquisition rame TER Elec-Hydrogène (souscrits en novembre 2023 / mobilisés le 24 avril 2024)	30 322 242 €		Taux du Livret A en vigueur + marge de 0,40 soit 3,40 %	20 à 25 ans
L B P	2022	La Banque Postale (LBP) (2 contrats "prêt vert" de 10 M€ mobilisés le 30/11/2022)	20 000 000 €		Taux fixe : 3,24 % et 3,25 %	15 ans
	2023-2024	La Banque Postale (LBP) (souscrit décembre 2023 et mobilisé le 28/06/2024)	20 000 000 €		Taux fixe : 3,42 %	20 ans
	2024	La Banque Postale (LBP) (souscrit juillet 2024 et mobilisé le 05/12/2024)	25 000 000 €		Taux fixe : 3,56 %	20 ans
		La Banque Postale (LBP) (souscrit juillet 2024 et mobilisé le 27/12/2024)	15 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,83 %	20 ans
A F L	2021	Agence France Locale (AFL)	30 000 000 €		Taux fixe : 0,45 %	15 ans
	2022-2023	Agence France Locale (AFL) (souscrit novembre 2022) (1ère tranche : 30 M€ mobilisé le 22/12/2022) (solde : 10 M€ mobilisé le 20/03/2023)	40 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,37 %	15 ans
	2023-2024	Agence France Locale (AFL) (souscrit décembre 2023) (1ère tranche : 24 M€ mobilisé le 28/12/2023) (solde : 16 M€ mobilisé le 31/05/2024)	40 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,83 %	20 ans
	2024-2025	Agence France Locale (AFL) (souscrit décembre 2024) (1ère tranche : 5 M€ mobilisé le 27/12/2024) (solde : 25 M€ date limite de mobilisation 22/09/2025)	5 000 000 €	25 000 000 €	Taux fixe : 3,12 %	15 ans
Autres banques	2020	Caisse d'Epargne BFC	20 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,20 %	15 ans
	2022-2023	Caisse d'Epargne BFC (souscrit en novembre 2022 / mobilisé le 05 mai 2023)	30 000 000 €		Taux fixe : 3,10 %	15 ans
	2020-2021	Société Générale (1ère tranche : 15 M€ en 2020 / 2ème tranche : 25 M€ en 2021)	40 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,290 %	15 ans
	2021-2022	Société Générale (1ère tranche : 25 M€ en 2021 / 2ème tranche : 25 M€ en 2022)	50 000 000 €		Euribor 3 mois + 0,150 %	15 ans
	2022	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (mobilisé le 19/12/2022)	8 000 000 €		Taux fixe : 3,00 %	15 ans
	2024	Crédit Coopératif (mobilisé le 28/10/2024)	10 000 000 €		Taux fixe : 3,50 %	20 ans
2024-2025	Crédit Agricole (souscrit décembre 2024) (date limite de mobilisation 30/09/2025)		20 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,79 %	20 ans	

● **La stratégie de financement long terme**

La Région BFC dispose de financements bancaires « classiques » disponibles pour un montant de 45 M€ au titre de l'exercice 2025, auquel il convient d'ajouter le solde de l'enveloppe pluriannuelle BEI / PAIR pour 30 M€ contractuellement mobilisable jusqu'à l'automne 2026.

Pour sécuriser les besoins de financements à venir, en complément des consultations bancaires classiques auprès des principales banques commerciales, la Région BFC a d'ores et déjà engagé des discussions avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour identifier de nouveaux projets éligibles en matière de rénovation énergétique et adaptation climatique dans le cadre d'une nouvelle enveloppe de financement.

En outre un temps d'échange est en cours de programmation avec la Banque européenne d'investissement (BEI) au cours du premier trimestre 2025 pour cibler les financements potentiels qui seraient proposés par l'établissement en lien avec le plan pluriannuel d'investissement (PPI) régional.

A noter enfin un encours disponible d'environ 160 M€ dans le cadre du programme obligatoire pluriannuel « EMTN » pour le recours complémentaire à ce type de financement en fonction de l'évolution des marchés financiers ainsi qu'un encours disponible du même ordre auprès de l'Agence France Locale (AFL).

C. La gestion active de la trésorerie

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée, au cours des derniers exercices, dans une stratégie de diversification des sources de liquidité afin de disposer d'un panel d'instruments de gestion de trésorerie mobilisable de manière continue tout au long de l'année et adapté aux besoins de financement infra-annuels.

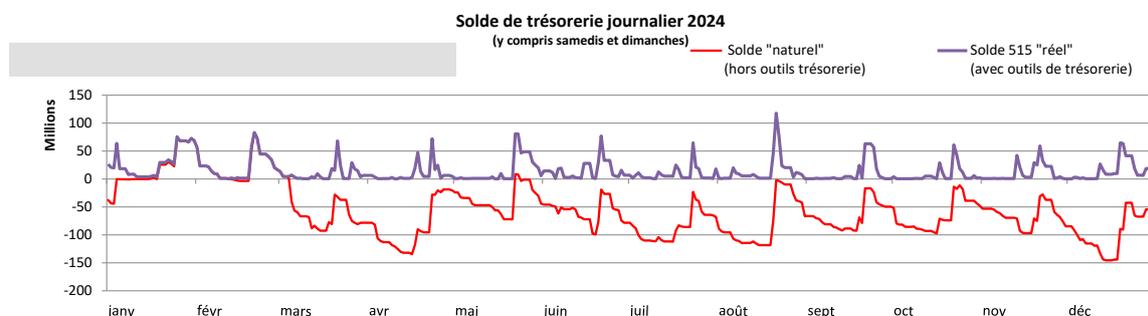
Elle dispose de lignes de trésorerie portant sur un montant maximal de 150 M€ autorisé par l'assemblée délibérante. Elle a également mis en place un programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») dont le montant a été ajusté de 100 à 150 M€ en 2020.

La politique d'optimisation de la gestion quotidienne de la trésorerie a été considérablement renforcée dès le début d'année 2023 avec la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les frais financiers dans le contexte de remontée des taux d'intérêt. Cet objectif a été poursuivi en 2024 par des émissions de NEU CP régulières et à échéances mensuelles généralement calibrés entre 30 et 50 M€ afin de permettre la prise en charge des mandatements les plus importants dans l'attente du versement des principales recettes mensualisées (TVA, TICPE, Cartes grises...), complétés par des tirages et remboursements quotidiens sur les lignes de trésorerie en tant que de besoin en lien avec le rythme d'exécution budgétaire.

A noter que la Région a pu bénéficier de l'évolution favorable des marchés financiers dans le cadre des émissions de NEU CP 2024 (les taux de l'ordre de 3,80%-3,90% sur le premier semestre sont revenus à des niveaux compris entre 3,00%-3,20% pour les émissions effectuées sur le dernier trimestre) ; les deux premières émissions 2025 ayant été cotées respectivement à 3,00% puis 2,85%.

Cet objectif d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie sera poursuivi par la Région en 2025 en privilégiant les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés.

L'évolution du solde de trésorerie au cours de l'année 2024 est retracée dans le graphique suivant.



D. La notation financière de la Région

La notation financière est un outil qui permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de diversifier et d'optimiser ses financements afin d'accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie (programme de titres négociables à court terme « NEU CP ») ou de financement à long / moyen terme (programme obligataire « EMTN »). Pour rappel, la Région se fait noter annuellement. Le marché avec l'agence Moody's a été reconduit pour quatre ans en 2023.

Suite à la revue de notation annuelle de la collectivité, l'agence de notation avait maintenu la note de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans un communiqué publié le 03 mai 2024. Toutefois un changement de perspective a été opéré en date du 04 novembre 2024 en lien avec l'abaissement de perspective de l'Etat français à l'automne. En revanche la nouvelle dégradation de la note souveraine de la France mi-décembre 2024 n'a pas été répercutée sur la note de la Région.

Le dernier profil de crédit actualisé en date du 19 décembre 2024 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (notée Aa3, avec perspective négative / P-1) reflète la solide performance opérationnelle de la collectivité régionale. L'agence Moody's a également souligné une dette gérable même si elle est attendue en hausse de même qu'un cadre de gouvernance et de gestion très solide. L'analyse de la qualité de crédit de la Région BFC prend également en considération un faible potentiel de croissance économique et la latitude réduite de la collectivité pour accroître ses recettes, à l'instar des autres régions françaises.

5) Les orientations en matière de ressources humaines : Gestion du personnel et des ressources humaines

A. La situation de la collectivité

- La structure des effectifs

Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2023, le bilan social 2024 étant en cours de formalisation.

A cette date, 4 059 agents permanents travaillent au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires et les contractuels recrutés au titre des articles 332-8-2 et 332-8-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) sur un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans ou d'un contrat à durée indéterminée. Les contrats d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleurs handicapés au titre de l'article 326_352 issu du CGFP ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction relèvent également de la catégorie des emplois permanents.

Ces agents sont répartis comme suit :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	10	25	35
A	351	207	558
B	246	137	383
C	1 900	1 183	3 083
Total	2 507	1 552	4 059

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	678	190	868
Culturelle	8	7	15
Médico-Sociale	1	0	1
Technique	1 820	1 355	3 175

Total	2 507	1 552	4 059
-------	-------	-------	-------

Statut	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires	2 370	1 452	3 822
Contractuels	137	100	237
Total	2 507	1 552	4 059

Agents d'encadrement	Femmes	Hommes	Total
Siège	74	75	149
Lycées	48	219	267
Total	122	294	416

Moyenne d'âge	Femmes	Hommes	Total
Siège	46 ans et 8 mois	46 ans et 10 mois	46 ans et 9 mois
Lycées	51 ans et 6 mois	50 ans et 6 mois	51 ans et 2 mois
Ensemble de la collectivité	50 ans et 1 mois	49 ans et 8 mois	49 ans et 10 mois

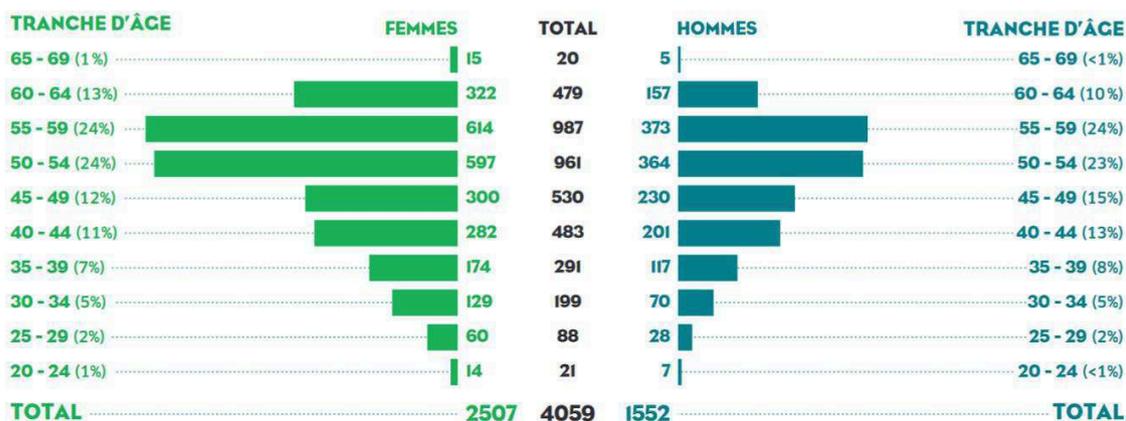
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Femmes	Hommes	Total
Siège	49	20	69
Lycées	246	135	381
Total	295	155	450

- **Perspective des effectifs**

Liée à la démographie

La moyenne d'âge des agents de la Région Bourgogne-Franche-Comté est relativement élevée (49 ans et 10 mois), notamment dans les lycées : 43% des agents ont plus de 55 ans dans les lycées, alors qu'ils ne sont que 22% au siège. En 2023, dans la collectivité, plus de 499 agents ont 60 ans et plus et seulement 109 agents ont moins de 30 ans (62 dans les lycées).

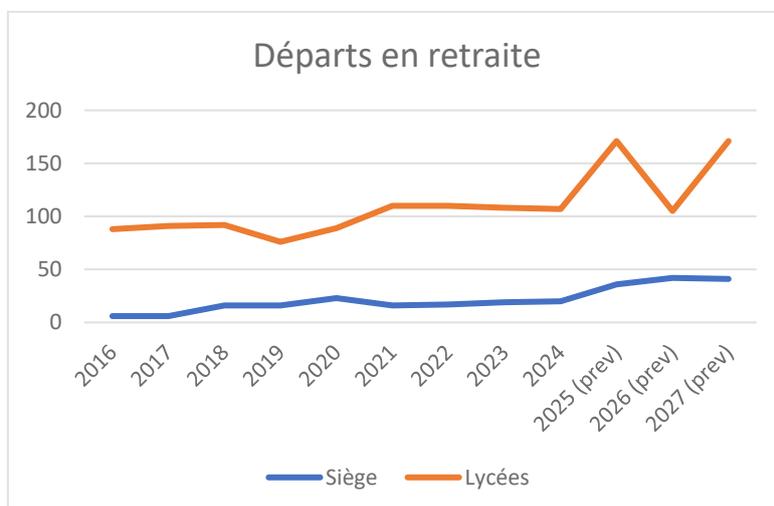
**PYRAMIDE DES ÂGES
POUR L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ**



En 2023, la moyenne d'âge des arrivées d'agents permanents est située à 40 ans pour le siège et 45 ans pour les lycées.

La voie de recrutement privilégiée dans les lycées sur les emplois permanents est le recrutement de contractuels non permanents déjà présents dans la collectivité. Ces agents, qui deviennent alors fonctionnaires car nommés sur un grade de catégorie C représentent 66% des arrivées. Ce taux est même de 78% pour les femmes recrutées.

En raison de cette moyenne d'âge élevée, les départs en retraite sur une tendance à la hausse ces dernières années qui va s'accroître. Voici un récapitulatif des départs en retraite les années passées et les prévisions pour les années futures :



Les prévisions sont établies en fonction de l'âge légal de départ à la retraite. On observe un pic de départs en 2025 dans les lycées, suivi d'une diminution en 2026, car certains agents remplissant les conditions dès fin 2024 n'ont pas encore fait valoir leurs droits. Cependant, la tendance devrait être plus lissée sur la période 2025 à 2027.

La réforme des retraites permet désormais aux fonctionnaires de bénéficier de la retraite progressive. Ce dispositif permet aux agents de travailler à temps partiel (entre 50 % et 90 %) en fin de carrière, avec un salaire proportionnel à leur temps de travail, complété par une fraction de leur pension de retraite versée par sa caisse de retraite, tout en continuant à cotiser pour sa retraite.

Lors du dernier débat d'orientations budgétaires, il a été estimé que 64 agents du siège et 350 agents des lycées pourraient prétendre à ce dispositif en 2024, sous réserve d'avoir le nombre de trimestres requis. À la fin de 2024, 7 agents du siège et 25 des lycées avaient sollicité ce dispositif.

Les mouvements d'effectifs ne sont pas uniquement dus aux départs en retraite. En moyenne, environ quarante départs annuels hors retraite sont prévus pour les services administratifs, et environ soixante pour les lycées.

Ces mouvements importants, notamment dans les lycées, ont conduit la collectivité à élaborer une feuille de route attractivité pour attirer et fidéliser les talents. Un autre projet dans cette optique est l'école du management, visant à identifier et former des agents des lycées pour qu'ils puissent occuper des postes d'encadrement, essentiels au bon fonctionnement des établissements d'enseignement.

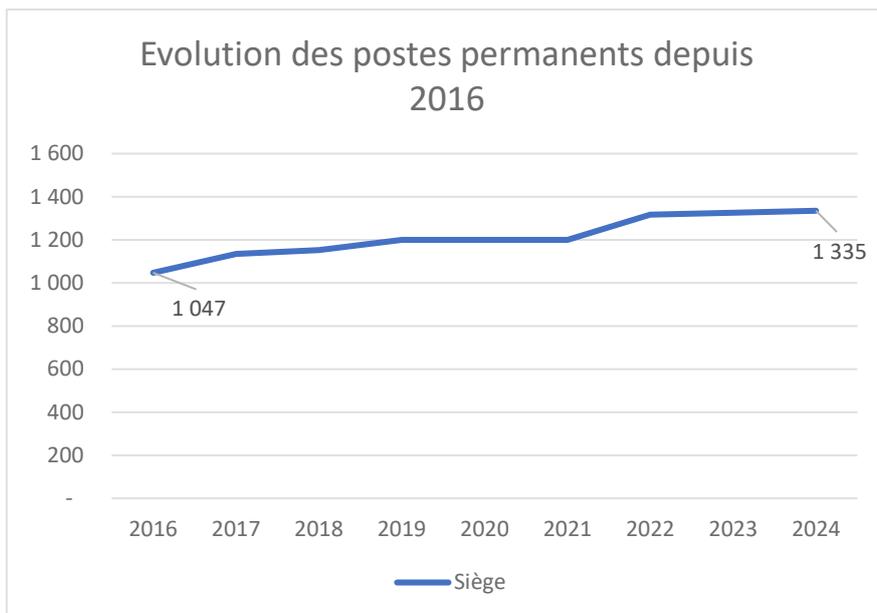
Liée aux compétences régionales

Dans les services administratifs :

Depuis la création de la collectivité en 2016, les effectifs ont évolué au sein des services administratifs en raison de différents transferts de compétences. Les deux plus importants sont :

- Le transfert des transports scolaires et interurbains en 2017
- Le transfert de la gestion des mesures dites non surfaciques du FEADER et du dispositif de Natura 2000 en 2023.

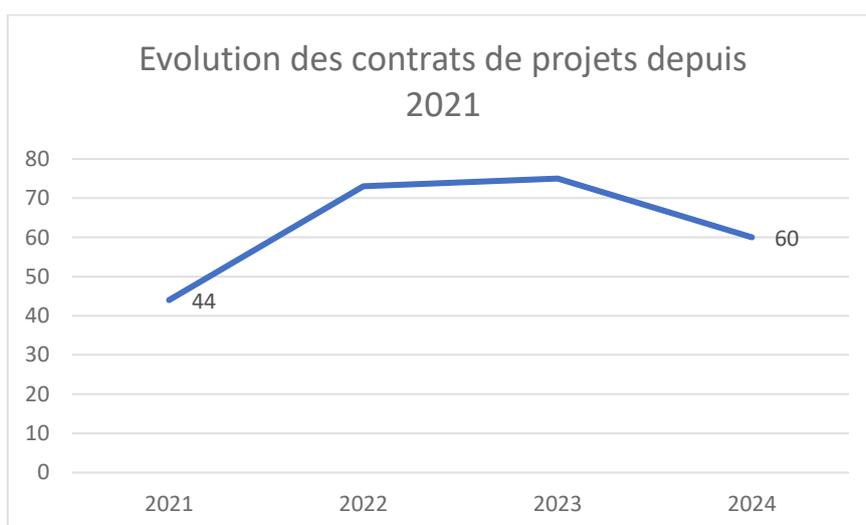
L'évolution des effectifs peut s'expliquer aussi par le dynamisme de la collectivité qui a développé de manière volontaire des dispositifs dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi.



Par ailleurs, la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique a introduit la possibilité de conclure des contrats de projets pour une durée maximale de 6 ans.

La collectivité a créé des contrats de projets à partir de 2021 – généralement sur une durée de trois ans - pour répondre à divers besoins : le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), l'appui à la fin de programmation des fonds européens, l'appui au transfert de compétences du FEADER, etc.

Le statut des agents contractuels sur ces contrats de projet reste précaire, car ils ne donnent pas droit à un contrat à durée indéterminée (CDI). Cependant, en pratique, ces contrats de projet peuvent servir de tremplin vers des postes permanents au sein de la collectivité. Ainsi, au 1er décembre 2024, sur les 53 départs d'agents en contrat de projet, 60 % ont ensuite évolué vers un poste permanent.



En 2024, le solde des créations et des suppressions des postes permanents s'élèvera à 10 postes permanents et – 15 postes contrats de projets. Ce résultat s'explique par une volonté de maîtriser les effectifs dans un cadre budgétaire plus contraints. De nombreux contrats de projets ont été par ailleurs supprimés car ils arrivaient au terme de leur ouverture par l'assemblée plénière.

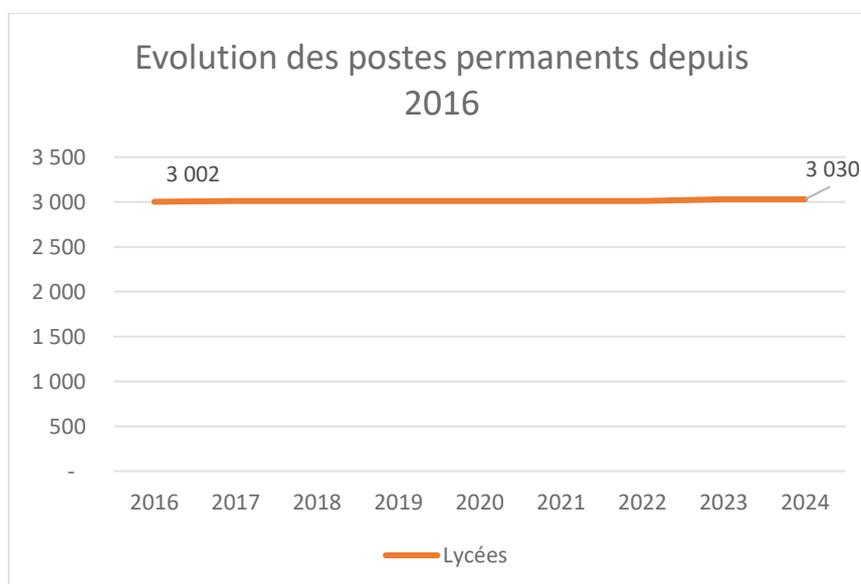
Enfin, les effectifs permanents et les contrats de projets au siège sont complétés par des agents non permanents recrutés pour faire face à des vacances de postes ou à des absences. Ces agents représentaient un peu moins de 30 équivalents temps plein (ETP) en 2023.

Dans les établissements d'enseignement

Le nombre de postes budgétaires au sein des lycées est très stable depuis la fusion.

Cette grande stabilité s'explique par la constance des missions et du nombre d'établissements depuis le transfert de cette compétence en 2007, à l'exception du transfert du CREPS de Dijon (centre de ressources et d'expertise à la performance sportive) en 2017. Ce transfert a eu cependant un impact limité sur l'effectif total des lycées.

Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage des effectifs dans les lycées, vingt postes ont été créés en 2023 dans les lycées nécessitant des moyens supplémentaires avec pour objectif de les compenser progressivement par des départs dans les lycées où cela est possible. Huit postes ont été ainsi supprimés au 1^{er} janvier 2025.

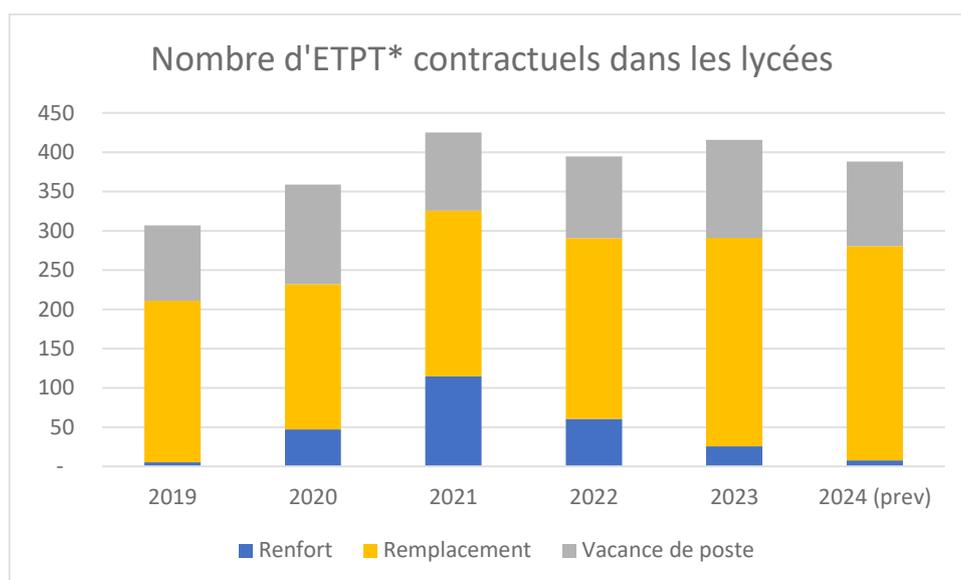


Deux tendances actuelles soulèvent des questions sur les effectifs des agents des lycées. D'une part, la pyramide des âges vieillissante des agents de la Région, comme mentionné précédemment. Ce phénomène entraîne des problématiques telles que l'augmentation de l'absentéisme, des restrictions d'aptitudes et des demandes de reclassement, particulièrement

pour les agents occupant des métiers physiques. D'autre part, le vieillissement de la population régionale, associé à une baisse de la natalité, se traduit par une diminution actuelle du nombre de lycéens, une tendance qui devrait s'accroître dans les années à venir.

La Région recrute également des agents contractuels pour les établissements d'enseignement. Un certain nombre d'agents sont ainsi recrutés sur des postes vacants, en attendant la finalisation des procédures de recrutement des fonctionnaires. Le principal motif de recrutement reste cependant le remplacement de fonctionnaires temporairement indisponibles ou à temps partiel.

Pendant la crise du coronavirus, le nombre d'agents contractuels a augmenté, mais il a été réduit depuis, les renforts mis en place spécifiquement pendant la période COVID ayant été arrêtés. De nouvelles règles de remplacement ont été instaurées en septembre 2023 puis en septembre 2024. En 2024, l'effectif des agents contractuels reste néanmoins supérieur à celui de 2019 (période pré-COVID), la collectivité assurant le remplacement systématique des absences longues, sauf dans certaines situations particulières identifiées, afin de ne pas surcharger les agents en place et éviter une trop grande fatigabilité.



* ETPT : équivalent temps plein sur une année

Les agents contractuels des lycées constituent un vivier de candidats pour les postes permanents. Ainsi, la voie de recrutement privilégiée dans les lycées sur les emplois permanents est le recrutement de contractuels non permanents déjà présents dans la collectivité. Ces agents, qui deviennent alors fonctionnaires car nommés sur un grade de catégorie C, représentaient 66% des nouvelles recrues en 2023. Ce taux est même de 78% pour les femmes recrutées.

B. Les dépenses de personnel

• Éléments actuels

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitres 930 (dépenses du personnel du siège et du personnel du cabinet), 932 (des lycées) et 944 (des assistants de groupe).

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire titulaire, contractuel, personnels de groupes d'élus, de cabinet, stagiaire formation et apprentis) mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de frais de déplacements, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget RH au dernier CA voté (2023) représente 211 268 420.85 € en fonctionnement et 9 321.81 € en investissement.

Le budget voté sur les mêmes chapitres (BP + DM) en 2024 représente 223 152 384 €. Sa consommation est de 98% (compte tenu des rattachements).

• Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature

Au sein de la Région, 1225 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire au 1^{er} décembre 2024 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006, 215 agents dans les services administratifs et 1010 agents des lycées.

Le montant brut (hors charges patronales), versé sur l'année 2024, représente 930 k€. Ce montant est particulièrement élevé en 2024, des rappels ayant eu lieu en 2024 au titre des années antérieures.

Le montant brut (hors charges patronales) du régime indemnitaire et de diverses indemnités (astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, etc.) versés en 2024 représente 26 747 314 € pour les agents permanents et 6 125 064 € pour les agents non permanents dont 888 463 € au titre de la prime de précarité, mesure mise en place en 2021.

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient des avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois de décembre 2024 :

- Des logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service (NAS) ou au titre d'une convention d'occupation précaire (COP) et considérés comme un avantage en nature à 3 agents du siège et à 197 agents des lycées ;
- Des repas pour les agents des lycées travaillant en cuisine. 60 agents sont concernés ;
- Un véhicule de fonction attribués à 6 agents affectés à un emploi fonctionnel ;
- Des dotations vestimentaires allouées au titre de l'année 2024 à 24 agents des services

- **Perspectives budgétaires**

Un budget possiblement contraint par la mise en œuvre des mesures incompressibles et règlementaires

Au glissement vieillesse technicité (GVT), qui représente un peu plus de 2 M€ par an, s'ajoute en 2025 la fin de la compensation de l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL. En effet, en 2024, cette contribution a augmenté d'un point mais cette hausse a été compensée par une baisse équivalente d'autres contributions. Cette mesure représente un coût de 900k€.

Par ailleurs, l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL en 2025, 2026, 2027 et 2028 est à intégrer.

Des mesures volontaires pour améliorer les conditions d'emplois des agents

En 2025, les titres restaurant distribués aux agents de la Région seront portés à 8 € (contre 7 € aujourd'hui). Le coût de cette mesure qui prendra effet le 1^{er} mai 2025 est estimé à 260 k€.

Par ailleurs, pour mieux protéger les agents les plus fragiles, la Région a voté en octobre la remise en place du régime indemnitaire pour les agents placés en congé de longue maladie ou de grave maladie dans la limite du montant maximum prévu par le nouveau cadre réglementaire intervenu en 2024. Cette mesure volontaire va représenter 170 k€ en 2025.

Enfin, au 1^{er} septembre 2025 interviendra le dernier volet prévu par le nouveau régime indemnitaire voté en juin 2023. Les agents contractuels percevaient 50% du régime indemnitaire des agents titulaires en 2023, ce taux a été porté à 65% au 1^{er} septembre 2023 puis 85% au 1^{er} septembre 2024. Il sera à 100% au 1^{er} septembre 2025.

Le coût de cet alignement sur l'année 2025 est estimé à 480 k€ de plus qu'en 2024.

Des moyens humains adaptés pour mettre en œuvre les politiques régionales et assurer la fin de gestion du FEADER

La collectivité alloue les moyens nécessaires aux directions et aux établissements d'enseignement pour mettre en œuvre les missions régionales de manière efficiente.

Un effort particulier est fait sur les effectifs dédiés au FEADER, plus nombreux que ceux transférés et compensés par l'État afin de finaliser la fin de gestion du FEADER avant la date limite.

C. Le temps de travail

- **La durée légale**

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs
- pour les agents des établissements d'enseignements
- pour les agents du CREPS
- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1607h.

- **Le temps partiel**

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complets, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiel. Voici les données au 31 décembre 2023. :

Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
100%	2 102	1 462	3 564
Temps partiel (de droit, sur autorisation, 405 thérapeutique)	405	90	495
Total	2 507	1 552	4 059

En 2023, 88% des agents de la collectivité travaillent à temps plein, 84% des femmes et 94 % des hommes. Ces taux sont stables par rapport à 2022. Concernant le temps partiel, la quotité de travail à 80 % reste en 2023 la plus répandue pour les femmes ou les hommes, quelle que soit la catégorie.

- **Le télétravail**

Le télétravail est une pratique ancienne pour les services administratifs de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le télétravail s'applique uniquement aux agents du siège. Un agent travaillant à temps plein a droit jusqu'à 85 jours de télétravail sur l'ensemble de l'année.

De plus, dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique (PSE), l'AP du 14 décembre 2023, a voté l'octroi de 15 jours de télétravail « PSE » en plus des 85 jours, lors des jours de fermeture des bâtiments (chaque vendredi et une semaine à chaque période de congés scolaires). Ce sont donc chaque année jusqu'à 100 jours de télétravail dont peuvent bénéficier tous les agents sur des postes télétravaillables, y compris ceux qui ne sont pas concernés par une fermeture de bâtiment.

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait 1171 télétravailleurs répartis ainsi :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Cat A	376	221	597
Cat B	265	90	355
Cat C	164	48	212
Apprentis	5	2	7
Total	810	361	1171

Ils représentent 86% des agents des services administratifs. Rappelons que le taux des télétravailleurs n'était que de 9% au 31 décembre 2016. Ce taux n'a cessé d'augmenter depuis.

Les télétravailleurs réalisent en moyenne 51 jours de télétravail par an.

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Cat A	51	47	50
Cat B	56	51	54
Cat C	52	34	48
Apprentis	9	0	8
Total	53	46	51

Le versement de l'indemnité de télétravail (2,88 € par jour télétravaillé dans la limite de 253,44 € par an) représente près de 200 k€ en 2024, en augmentation de 12% (175 k€ environ versés en 2022 et en 2023).

Le télétravail comporte des risques professionnels, notamment des risques physiques (musculosquelettiques, visuels, électriques...), liés à une mauvaise ergonomie ou à une installation défectueuse.

La région a donc souhaité permettre aux agents du siège télétravaillant, d'acquérir un fauteuil ergonomique et/ou un écran avec câble HDMI (matériels neufs ou reconditionnés), en remboursant la somme maximum de 200 €. Ce dispositif a été mis en place en 2022.

En 2023, 116 agents ont bénéficié de cette mesure, soit 10 % des télétravailleurs, pour un montant total de 20 k€, soit 178 € en moyenne par agent.

Document d'orientations budgétaires 2025

***Partie 2 : Planification écologique
Feuille de route COP Bourgogne-Franche-Comté***



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

MIEUX VIVRE EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE : LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

FEUILLE DE ROUTE DE LA COP
Janvier 2025



SOMMAIRE

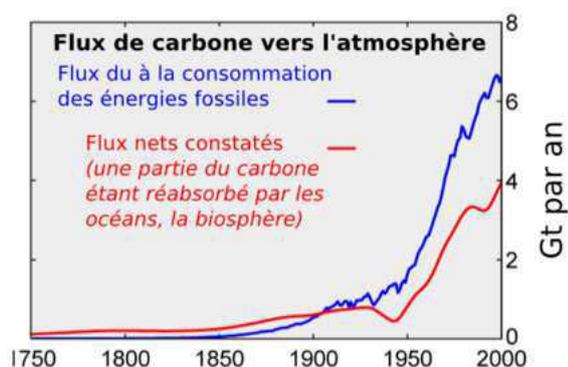
SOMMAIRE	3
I. ENJEUX ET METHODE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.....	4
1. CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS : LA NECESSITE D'AGIR	4
2. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE : UNE STRATEGIE COLLECTIVE D'ACCELERATION A L'HORIZON 2030	6
3. METHODE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	9
4. L'AMBITION DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE	13
5. UNE FEUILLE DE ROUTE REGIONALE COHERENTE AVEC LES DEMARCHES PREEXISTANTES	13
II. LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE : UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCEE DES 2025	15
1. PERSPECTIVES ET TRAJECTOIRES EN BFC	15
1.1 <i>Le panorama des leviers régionaux.....</i>	<i>15</i>
1.2 <i>Enseignements du diagnostic régional.....</i>	<i>15</i>
1.3 <i>L'existant : une région déjà en mouvement.....</i>	<i>17</i>
1.4 <i>Tableau des objectifs régionaux phares.....</i>	<i>20</i>
2. FICHES-ACTION PAR THEMATIQUES.....	22
3. PILOTER LA PLANIFICATION REGIONALE : MESURER LE CHEMIN ACCOMPLI ET A POURSUIVRE COLLECTIVEMENT	41
III. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES	42
1. INGENIERIE ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES	42
2. ORGANISATION DES PARTENAIRES ET SIMPLIFICATION.....	43
IV. CHANTIERS 2025	45
1. TABLEAU DE BORD REGIONAL	45
2. FORUMS TERRITORIAUX	47
3. ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES	47
4. IMPLIQUER LA JEUNESSE ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DANS LES TRANSITIONS.....	49
5. DES TRANSITIONS AU SERVICE D'UNE MEILLEURE SANTE	49
6. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	49
V. ANNEXES	51

I. ENJEUX ET METHODE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

1. Changement climatique en cours : la nécessité d'agir

Entre 2011 et 2020, le climat mondial s'est réchauffé de 1,1°C par rapport aux niveaux préindustriels. L'année 2024 a encore été la plus chaude jamais enregistrée selon l'Organisation météorologique mondiale, avec une température moyenne atteignant pour la 1^{ère} fois le seuil de 1.5°C d'augmentation par rapport à celle de l'ère préindustrielle.

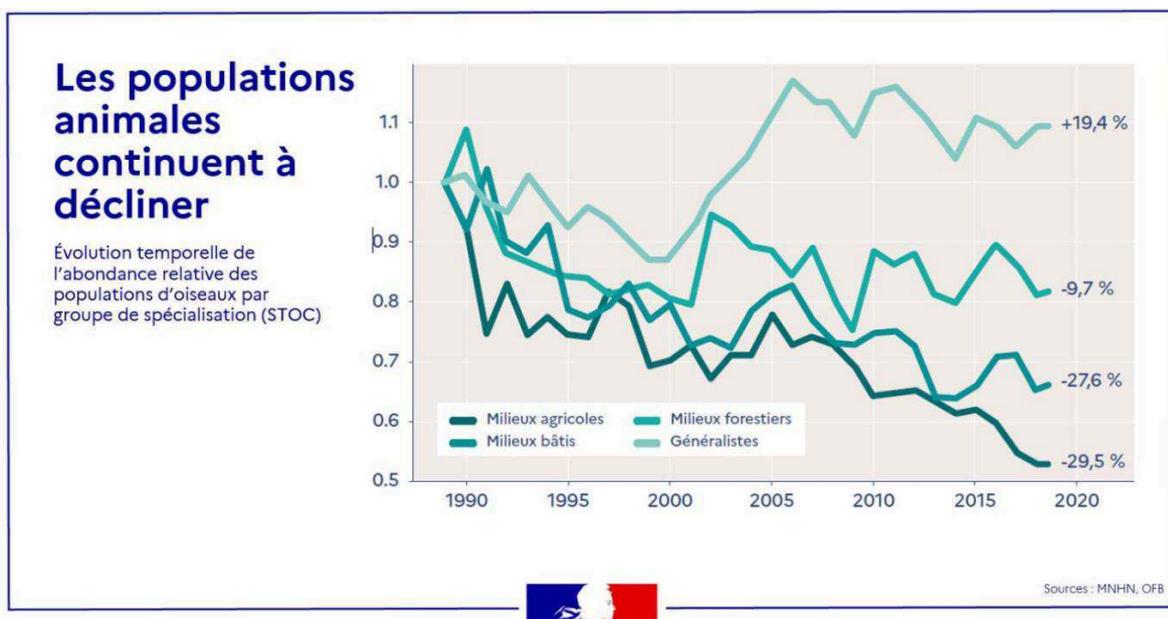
Les études se succèdent, et apportent de manière convergente deux enseignements majeurs : le dérèglement climatique est désormais avéré, et les activités humaines en sont la cause, en particulier les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont passées de 2 milliards de tonnes de CO₂ en 1900 à 35 milliards de tonnes de CO₂ en 2023.



1900 : 2 milliards de tonnes de CO₂

2020 : 35 milliards de tonnes de CO₂

Nous avons pu en constater les effets concrets et croissants dans notre vie quotidienne, en Bourgogne-Franche-Comté, en France et dans le monde. Des conséquences sont observées sur notre santé, sur nos activités professionnelles ou nos loisirs, sur notre logement ou sur notre alimentation : élévation des températures moyennes, phénomènes météo extrêmes de plus en plus fréquents et intenses (inondations, sécheresse, ouragans, etc.), incendies, fragilisation des sols, perte de biodiversité avec 20 % des espèces qui pourraient disparaître dans les prochaines décennies, etc.



Les inondations qui ont frappé notre pays et notre région ces douze derniers mois, souvent à plusieurs reprises ont causé, selon une évaluation de la Caisse centrale de réassurance (CCR) des dégâts à hauteur de 350 à 420 millions, soit environ 35 000 sinistres pour les 380 communes reconnues en catastrophe naturelle en France lors de l'épisode d'octobre 2024.

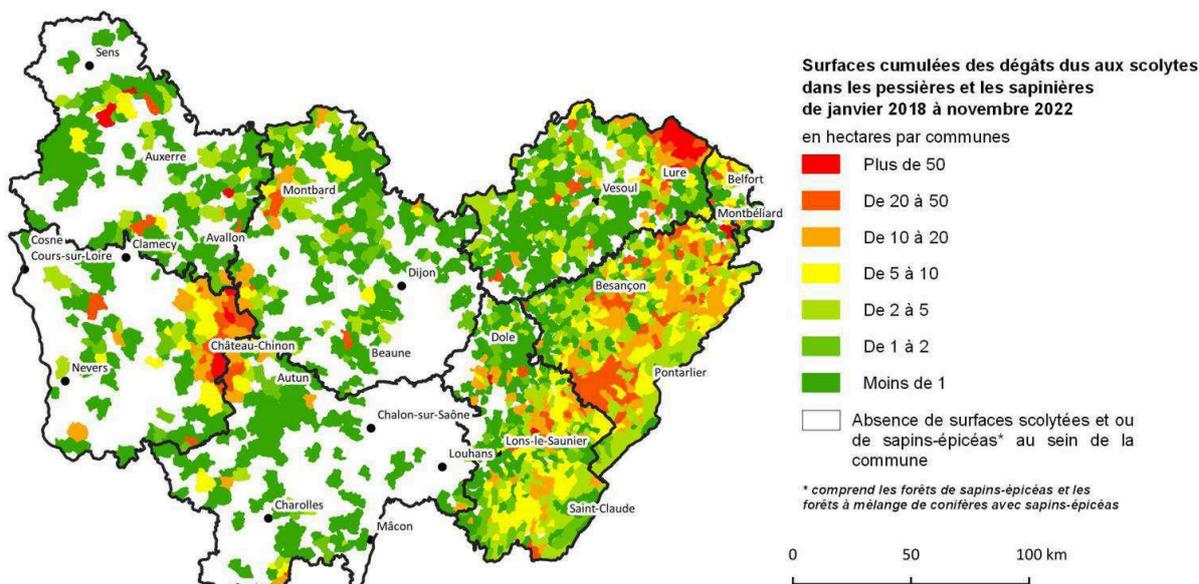
Avec près de 10 millions de maisons individuelles (sur près de 20 millions) très exposées au risque de fissure et trois communes sur quatre avec plus de 50 % des maisons exposées en France, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est accentué par le changement climatique à cause des successions de sécheresses et de fortes pluies.

Les agriculteurs aussi ont dû s'adapter à des conditions particulièrement difficiles en 2024. Selon les prévisions d'Arvalis, le rendement moyen en blé tendre en Bourgogne-Franche-Comté pourrait se positionner autour de 58 q/ha, soit -8 % par rapport à la moyenne quinquennale. L'année a été marquée par des pluies régulières (+40 % en moyenne en France par rapport aux 20 dernières années) engendrant une forte pression des adventices et des maladies, et par une baisse du rayonnement (-7 % en moyenne sur la France par rapport aux 20 dernières années et jusqu'à -15 % en Bourgogne Franche-Comté).

En outre, le risque d'incendie, auparavant limité au sud de la France, s'étend vers le nord et l'ouest et touche aujourd'hui la Bourgogne-Franche-Comté. Pour mémoire, l'été 2022 a vu plus de 1 000 hectares, essentiellement de forêt, brûler dans le Jura, illustrant les dangers croissants pour la région.

Depuis 2018, les successions d'épisodes de sécheresses et de canicules ont provoqué des dépérissements massifs en forêt, le plus emblématique étant celui dû à l'épidémie de scolytes qui dévaste encore les épicéas de la région (carte ci-dessous)

Cartographie par télédétection des dégâts cumulés des scolytes

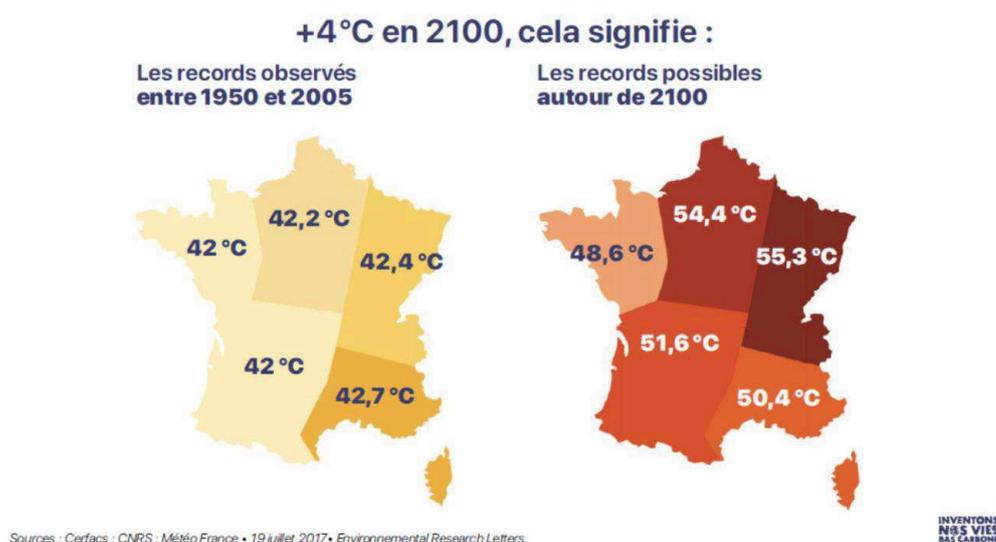


Source : INRAE données janvier 2018 à novembre 2022 - IGN - BD Forêt version 2

De plus en plus d'arrêtés préfectoraux sont pris en Bourgogne-Franche-Comté pour restreindre l'usage de l'eau. Fin septembre 2023, d'après l'INSEE, la moitié de la population régionale a été affectée par des mesures importantes de restriction d'eau. 20 % des cours d'eau étaient à sec et 235 000 habitants ont été concernés par des difficultés d'approvisionnement en eau.

Du fait de la longue durée de vie de certains gaz à effet de serre dans l'atmosphère et du rythme actuel de transition vers une économie neutre en carbone, les évolutions du climat à horizon 2050 sont déjà globalement connues.

Dans ses derniers rapports, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquait ainsi que le réchauffement global atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 ; **ce seuil a été atteint dès 2024**. Si les engagements des Etats exprimés dans le cadre de l'Accord de Paris devraient conduire à un réchauffement mondial médian de 2,8 °C en 2100, les politiques mondiales effectivement mises en œuvre aujourd'hui mènent plutôt à un réchauffement mondial médian de 3,2 °C en 2100.



Pour la France hexagonale, qui se réchauffe plus vite que d'autres territoires dans le monde, le scénario retenu, appelé tendanciel, implique une hausse des températures moyennes de 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle. C'est la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) pour la France. Elle prend en compte les politiques mondiales d'atténuation en cours et les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris.

Mais, même si nous agissons fortement et que nos émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 5,8 % en 2023, les effets du dérèglement climatique sont déjà là ; il faut donc les anticiper et nous adapter, dès maintenant.

2. La planification écologique : une stratégie collective d'accélération à l'horizon 2030

Dans ce contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique. Après une année de travaux, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, et associations, la France s'est dotée en 2023 d'un plan pour relever les 5 défis environnementaux suivants :

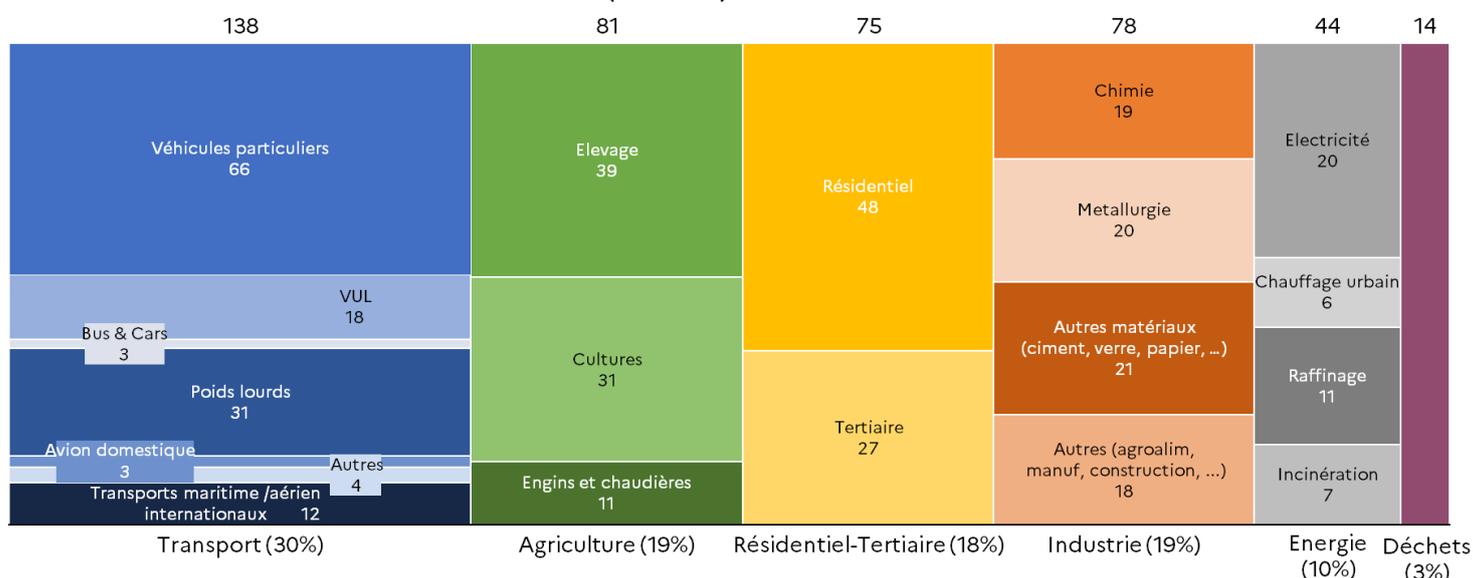
- L'atténuation du réchauffement climatique ;
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement ;

- La préservation et la restauration de la biodiversité ;
- La préservation des ressources ;
- La réduction des pollutions qui impactent notre santé.

Ce plan complet vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la préservation de la biodiversité et des ressources. Si les émissions brutes ont pu être réduites de 20 % entre 1990 et 2019, il est aujourd’hui nécessaire d’accélérer, et réussir à faire davantage en 7 ans (entre 2023 et 2030) que ce qui a été fait ces 33 dernières années, soit réduire de -55 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 en émissions nettes, conformément aux engagements internationaux repris dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Nos émissions nationales de gaz à effet de serre (2021)

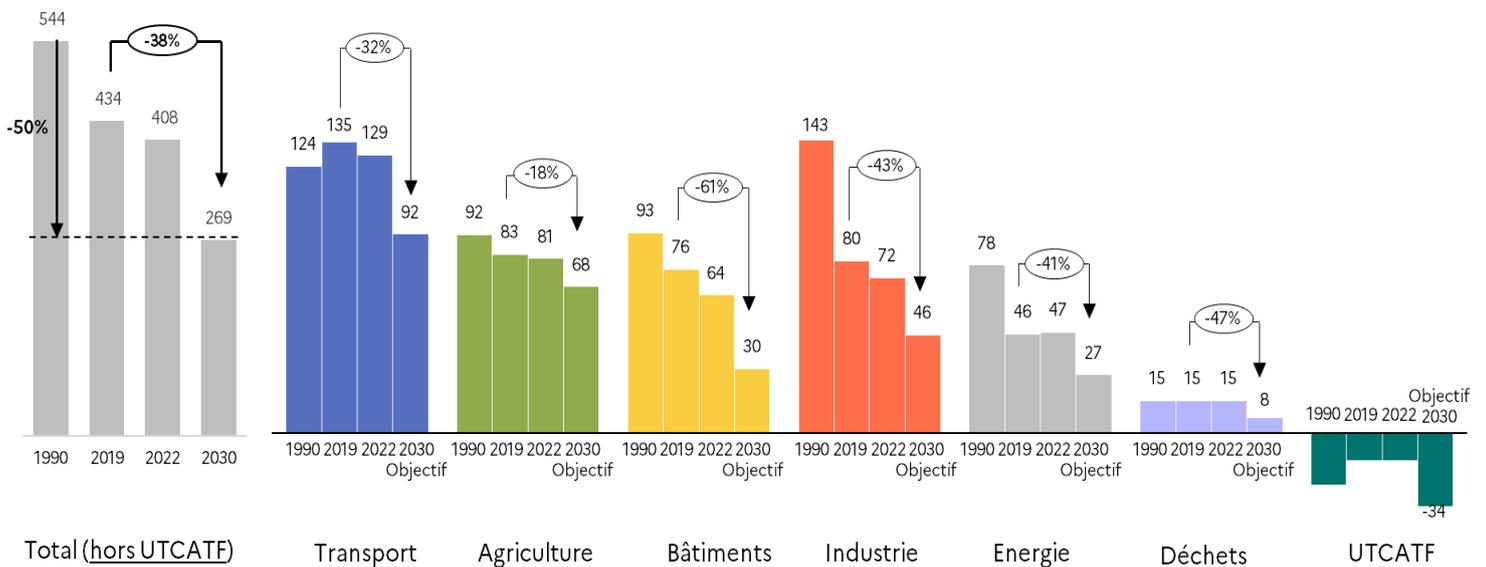
Emissions annuelles de GES en France en 2021 (MtCO₂e)



La planification propose un scénario national pour y arriver, en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la préservation de la biodiversité, avec une approche dite « systématique ». En effet, ce plan ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour enrayer l’effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles (eau, biomasse, foncier) et s’adapter au changement climatique. Il est cohérent avec la stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, car il va permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à la croissance et à la compétitivité économique, permettre de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées via un mix énergétique décarboné et d’implanter de nouvelles productions en France. Enfin, ce plan insiste sur la nécessaire amélioration de la santé globale (concept une seule santé, englobant populations, espèces et milieux) permises par la transition écologique alors que le changement climatique pose de nouveaux défis.

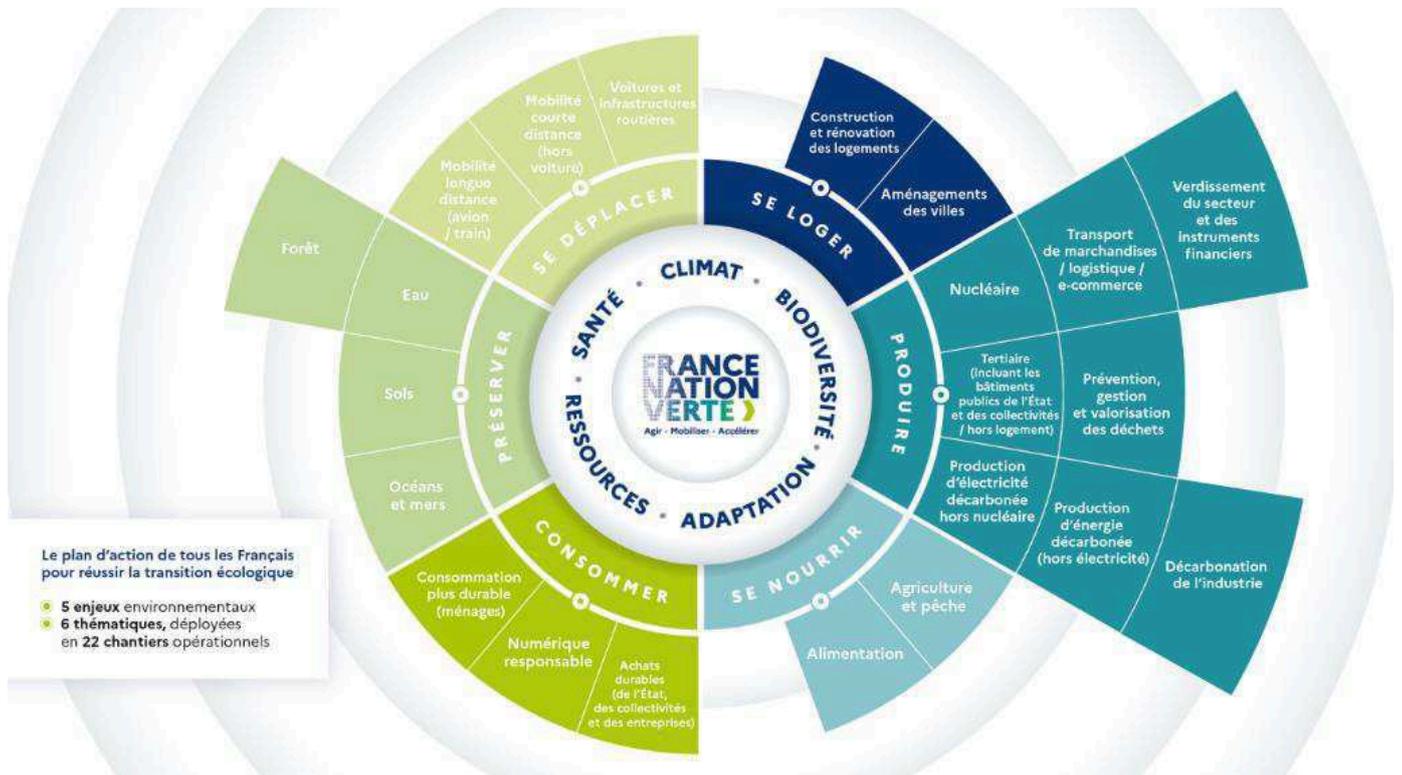
Dans cet objectif, le plan détaille secteur d’activité par secteur les efforts de décarbonation soutenable à réaliser d’ici 2030 en tenant compte de la réalité du quotidien des Français et des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultra-marins (cf schéma page suivante)

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis



1. UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt – puits de carbone- Sources : CITEPA ; Note : Transports hors soutes internationales (25MtCO₂ en 2019)

Les travaux de la planification écologique se structurent opérationnellement autour de 6 thématiques du quotidien (se loger, produire, se nourrir, consommer, préserver, se déplacer) déclinées en 22 chantiers d'action, qui ont fait l'objet d'un état des lieux approfondi permettant notamment de réactualiser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés.



Ce plan concret, repose ensuite pour chacun des 22 chantiers sur des leviers d’actions tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer dans chacun des territoires selon leurs spécificités.

43 leviers ont été identifiés comme possibles à mettre en œuvre à l’échelle d’une région comme la Bourgogne-Franche-Comté.

Transports de voyageurs	Bâtiments	Energie
Véhicules électriques Bus et cars décarbonés Réduction du besoin de déplacements Covoiturage Report modal Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	<i>Résidentiel :</i> Sobriété et isolation Suppression des chaudières au fioul Changement de chaudière gaz <i>Tertiaire :</i> Sobriété et isolation Suppression des chaudières au fioul Changement de chaudière gaz	Electricité renouvelable Biogaz Réseaux de chaleur décarbonés
Transports de marchandises		Industrie
Fret décarboné et multimodalité Efficacité et sobriété logistique		Grands sites industriels Industrie diffuse Produits bois
Agricultures et sols	Espaces naturels	Eau
Changements de pratiques de fertilisation azotée Elevage durable Bâtiments et machines agricoles Gestion des haies Gestion des prairies Pratiques stockantes Réduction de l’usage des produits phytosanitaires Agriculture biologique et de HVE	Sobriété foncière Gestion des puits forestiers Forêts sous gestion durable Points noirs prioritaires de continuité écologique Surface en aire protégée Restauration des habitats naturels	Sobriété dans l’utilisation de la ressource eau Protection des zones de captage d’eau Désimperméabilisation des sols
	Alimentation	Déchets
	Loi Egalim / Climat et Résilience	Captage de méthane dans les ISDND Valorisation matière des déchets Prévention des déchets Mise en décharge Taux de collecte

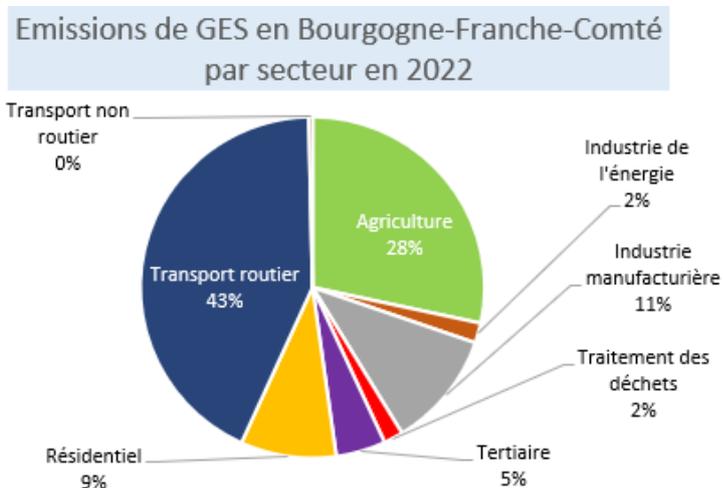
Ils nécessiteront, pour être efficaces, une mobilisation de tous en Bourgogne-Franche-Comté : monde économique, Etat et collectivités, secteur associatif et établissements d’enseignement et de recherche, ensemble de la société civile.

3. Méthode d’élaboration de la feuille de route en Bourgogne-Franche-Comté

L’Etat à travers son secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a souhaité que cette démarche de planification nationale soit déclinée territorialement, dans un objectif d’appropriation et de mobilisation des acteurs, mais également pour confronter les hypothèses centrales aux spécificités et réalités locales, adapter le cas échéant les trajectoires sectorielles imaginées et surtout les traduire en actions opérationnelles à court terme.

En région Bourgogne Franche-Comté, la situation actuelle en matière de gaz à effet de serre est la suivante.

Les émissions liées à l'utilisation d'énergie fossile représentent la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi elles, les transports routiers – tout trafic confondu - arrivent en tête (43 % des émissions sur le territoire), puis l'usage des bâtiments (résidentiels et tertiaires) avec 14 % des émissions et l'industrie manufacturière avec 11%. L'agriculture est l'autre principal secteur émetteur avec 28 % des émissions. Elle émet près de 90 % des émissions régionales de protoxyde d'azote (N₂O) et de méthane (CH₄), les premières étant principalement liées aux épandages d'engrais, les secondes à la digestion des animaux d'élevage et à la gestion des déjections du cheptel.



Source : CITEPA – ATMO BFC
2022 : dernière année consolidée disponible

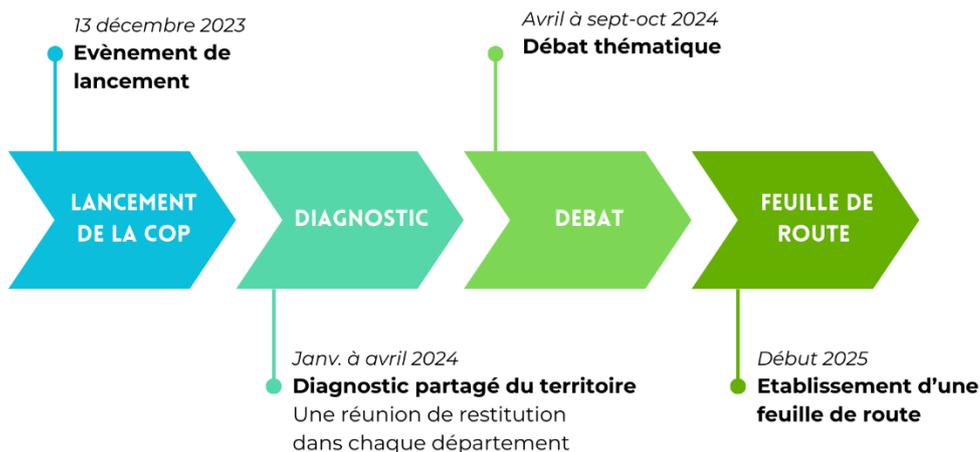
Les émissions de GES sur le territoire régional n'ont que faiblement diminué entre 2008 et 2022 (-22,5 % après correction des variations climatiques) en raison principalement de la relative stabilité des émissions des transports routiers (voyageurs et marchandises).

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, historiquement investi sur ces enjeux de transitions et pleinement en phase avec la méthode globale et collective proposée, a souhaité copiloter cette démarche à parité avec l'Etat.

La démarche de COP régionale s'est appuyée au plus près sur les outils et la méthode de travail nationaux, caractérisés en premier lieu par l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Trois grandes phases d'élaboration ont été mises en œuvre courant 2024, après un lancement officiel du processus le 13 décembre 2023 réunissant près de 400 participants en présence du ministre Christophe Béchu.





1 – Phase de diagnostic : de janvier à avril 2024

Cette première étape a principalement concerné les collectivités infrarégionales, rendues destinataires d'un questionnaire détaillé pour recenser les actions déjà en cours tester la pertinence des leviers identifiés par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), et l'effectivité de mise en œuvre d'actions dans les différentes thématiques.

L'ensemble des niveaux de collectivités, appuyés techniquement par les services de l'Etat, se sont fortement mobilisés pour répondre à ce questionnaire, générant au total plus de 2 200 réponses dont 100 % des Conseils Départementaux et EPCI et environ 60 % des communes.

Ces réponses mettent en évidence une bonne adhésion des territoires aux enjeux de transition et une mise en action des collectivités déjà à l'œuvre sur plusieurs thématiques telles que la mobilité en milieu rural, la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion et l'exploitation de la forêt, les projets alimentaires territoriaux.

La restitution de cette étape de diagnostic dans les 8 départements de la région, réunissant au total près de 900 élus, a confirmé une forte attente d'amplification de l'action, nécessitant un accompagnement renforcé.

Cette phase de diagnostic a fait l'objet d'une publication, permettant de synthétiser les enjeux prioritaires et l'état des lieux de l'action en région, tout en intégrant le retour des collectivités.

Il est disponible sur le site dédié à la COP BFC : www.cop-bfc-versdemain.fr



2 – Phase de débat : de mai à octobre 2024

Cette phase est au cœur de la démarche, en impliquant l'ensemble des parties prenantes en région pour co-construire les actions de mise en œuvre de la planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce débat a été articulé autour de plusieurs dispositifs d'association des acteurs :

- **Des webinaires** courant mai sur chacune des 6 thématiques de la COP, réunissant près de 700 participants, pour partager les enseignements du diagnostic et échanger sur les premières solutions ou freins à lever ;
- **Six ateliers thématiques régionaux** d'une journée, accueillis dans les différents départements, réunissant au total 310 participants représentatifs de l'écosystème régional : élus, administrations et opérateurs de la sphère publique, milieux économiques et industriels, socio-professionnels, milieux associatifs et de la recherche, société civile. Ces ateliers, construits sur la base des leviers identifiés par le SGPE, ont permis de faire émerger plus de 110 pistes d'actions partenariales ;
- **Des rencontres bilatérales** entre les pilotes de la démarche (préfet de Région / Vice-Présidente Conseil Régional) et un certain nombre d'acteurs régionaux (consulaires, représentants des instances économique et associatives) pour échanger sur leurs préoccupations et leur engagement dans la démarche ;
- **Une mobilisation des citoyens**, d'une part à travers une convention citoyenne sur le climat et la biodiversité pilotée par la Région, d'autre part via une enquête en ligne dédiée ayant recueilli 1 360 réponses sur les attentes et priorités des habitants de Bourgogne-Franche-Comté ;
- **Un avis spécifique du CESER**, portant notamment sur les conditions d'acceptabilité sociale et de réussite de la transition écologique.



3 – Phase de formalisation de la feuille de route : de novembre 2024 à janvier 2025

L'ensemble du processus d'association des parties prenantes durant la phase de débat a permis de constituer un matériau riche et partagé de réflexions et propositions. Sur cette base, un travail itératif a permis de sélectionner les actions régionales les plus pertinentes, d'en identifier les pilotes, et de définir une méthode de mise en œuvre, de gouvernance et de suivi des impacts de cette feuille de route.

4. L'ambition de la feuille de route régionale

Tout au long des travaux menés en 2024, il est apparu que la somme des initiatives déjà lancées par les différents types acteurs, qu'ils soient institutionnels, économiques, associatifs ou citoyens, et aux différentes échelles de territoires, était important et difficile à recenser.

Dès lors, la vision d'une feuille de route visant à un recensement exhaustif de ces actions n'apparaissait ni réaliste, ni pertinente au regard d'un objectif partagé d'accélération des transitions qui n'enlève rien à la poursuite des nombreuses initiatives en cours et au développement de nouveaux projets.

Le parti pris d'élaboration de cette feuille de route a donc bien consisté à donner un cadre à l'action collective régionale, dans une logique d'impulsion et de facilitation, avec quatre grands objectifs :

- **Lancer la dynamique collective et l'inscrire dans la durée** : la méthode d'association des acteurs a montré sa pertinence, en mettant en visibilité et en synergie les initiatives nombreuses et parfois méconnues. Le choix de retenir des actions à portée collective vise à entretenir cette dynamique. L'approfondissement ultérieur de nouvelles thématiques (précisions en partie IV) participe également de cet objectif ;
- **Piloter des actions régionales structurantes** : les actions retenues dans cette feuille de route, en nombre volontairement limité, ont une portée régionale, reposent sur des coopérations, cherchent à accélérer ou massifier les avancées, et ce dès 2025 ;
- **Organiser la déclinaison territoriale** : au-delà de l'impulsion et des sujets dont la pertinence à l'échelle régionale est avérée, l'ensemble des acteurs a plébiscité la nécessité d'organiser le passage à l'action opérationnelle au plus près des territoires. Un pan important de cette feuille de route, détaillé en partie III, vise donc à organiser et à faciliter la planification écologique à chaque échelle de territoire pertinente, dans une double logique d'accompagnement et de simplification ;
- **Définir la trajectoire et les modalités de suivi** : cette feuille de route rappelle un certain nombre d'objectifs pour la Bourgogne-Franche-Comté issus pour la plupart de cadrages nationaux. Elle repose sur des indicateurs de suivi mesurables, et précise les modalités de gouvernance pour sa mise en œuvre.

5. Une feuille de route régionale cohérente avec les démarches préexistantes

La présente feuille de route régionale s'inscrit dans un panorama de démarches et documents déjà établis en Bourgogne-Franche-Comté. Quelques repères sont rappelés ici pour lui donner sa juste place.

Elle permet d'abord une approche à 360° des différentes thématiques contributives de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité et des ressources ; elle apporte donc une vue d'ensemble, en déclinaison de la démarche nationale à laquelle elle contribue. Elle est construite en outre avec une vision dite « systémique » pensant les enjeux et politiques publiques comme un tout cohérent pour un projet de transition globale.

D'une portée opérationnelle à l'horizon 2030, elle constitue une contribution, parmi d'autres, à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs des schémas stratégiques régionaux que sont le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou encore la stratégie

régionale de biodiversité (SRB). Elle est par ailleurs cohérente avec les feuilles de routes sectorielles existantes dans différents domaines.

Enfin, la démarche de planification a vocation à être prise en main par les acteurs au plus près du terrain (cf. partie III), qui porteront à leur initiative des actions à leur échelle. Des documents cadres, réglementaires ou volontaires, existent pour ce faire : plan climat air énergie (PCAET) contrat territoire en action (TEA) de la Région, programme des territoires engagés transition écologique (TETE) déployé par l'ADEME, le contrat de réussite pour la transition énergétique (CRTE) de l'Etat, etc.

Ces différents outils, qui sont parfois adossés à des sources de financements, peuvent être alimentés par les éléments de diagnostic, constats et pistes d'actions prioritaires mis en évidence dans notre démarche de planification écologique régionale.

II. LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE : UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCEE DES 2025

1. Perspectives et trajectoires en BFC

1.1 Le panorama des leviers régionaux

Si la transition écologique est l'affaire de tous, sa réussite exige un exercice de transparence quant au chemin à parcourir collectivement. Entreprises, pouvoirs publics, monde socio-professionnel, associatif, de la recherche ou citoyens : nous avons tous besoin de visibilité sur les objectifs à atteindre d'ici 2030, et de stabilité sur les domaines dans lesquels nous pouvons nous engager. C'est le sens du panorama des leviers de la planification écologique, dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation, l'eau, les écosystèmes naturels dont la forêt et l'économie circulaire et les déchets.

Plusieurs leviers ont été identifiés à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, à partir de la méthode nationale du SGPE, pour atteindre les gains attendus d'émissions de CO₂ entre 2019 et 2030, tout en préservant nos ressources.

Pour une bonne compréhension de la démarche, il est important de préciser le périmètre de certaines thématiques qui repose sur des choix de rattachement, dont certains spécifiques à notre région :

- Mieux consommer comprend également les enjeux de réduction et gestion des déchets
- Mieux produire inclut les énergies renouvelables, le transport de marchandises et le fret, ainsi que les consommations des bâtiments tertiaires (dont bâtiments publics)
- Mieux se loger n'aborde donc que les bâtiments résidentiels
- Mieux se déplacer englobe les mobilités des personnes

Ces leviers sont représentés sous forme du graphique en annexe en fin de document appelé « Panorama des leviers », la surface de chaque bloc étant proportionnelle à l'objectif visé en matière de réduction de GES. Il est à considérer comme un cadre de travail homogène et simple, pour faire dialoguer les échelles et les thématiques. C'est un exercice méthodologique et « théorique », qui représente la « marche à franchir » d'ici 2030, et qui reste à confronter avec le passage opérationnel à l'action.

Concernant la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, plusieurs leviers ont été identifiés a priori, représentés en annexe en fin de document, et seront complétés dans le cadre des travaux en cours de la régionalisation de la stratégie nationale de la biodiversité.

Les panoramas des leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Bourgogne-Franche Comté sont disponibles en annexe.

1.2 Enseignements du diagnostic régional

Le diagnostic établi durant la première phase de la COP entre janvier et avril 2024, construit à la fois sur les expressions des collectivités interrogées et sur les éléments préexistants dans les services de l'Etat et de la Région a permis de mettre en avant quelques grands enjeux pour chacune des six thématiques.

Mieux se déplacer :

La Bourgogne-Franche-Comté est située à un carrefour de grands axes de communication européens mais compte de vastes territoires peu denses et peu reliés aux grandes infrastructures ce qui génère de fortes contraintes d'accessibilité. L'usage de la voiture thermique individuelle dans les déplacements y est prédominant, même si les transports en commun peuvent être compétitifs pour certains usages (train sur les longues distances, bus ou tramway en zones agglomérées). Toutefois, l'acquisition plus massive de véhicules électriques par les citoyens se heurte à ce stade à un coût jugé trop élevé, qui n'est pas du ressort des leviers régionaux, et à un moindre degré d'autonomie. Pour les collectivités, le développement d'une mobilité sobre et décarbonée, adossée à un éventail de solutions en fonction du territoire, fait partie des enjeux majeurs. Cela renvoie parallèlement à une réflexion sur nos modèles d'urbanisation pour réduire le besoin de déplacement.

Mieux se loger :

Les enjeux en matière d'habitat pour la région sont majeurs : de façon sensiblement plus marquée qu'en moyenne nationale, le parc privé est ancien, peu performant thermiquement, pas adapté à l'évolution des besoins de la population et aux enjeux climatiques et moins occupé. C'est pourquoi la rénovation des logements est dans le trio de tête des actions prioritaires et perçues comme les plus pertinentes par les collectivités. Ce sujet est au croisement de nombreux enjeux : sociaux (précarité), environnementaux (foncier, constructions bois, biodiversité, ...), économiques (filières du bâtiment, attractivité, ...). Parallèlement, les pôles (villes et bourgs) de la majorité des bassins ruraux ont perdu des habitants, ce qui entraîne un affaiblissement de l'économie et des services ; il convient d'inverser cette tendance tout en répondant aux nouvelles aspirations résidentielles.

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes :

Le patrimoine naturel de la région est riche et diversifié, ce qui en fait le principal allié dans la lutte contre le changement climatique. Néanmoins, les milieux naturels continuent de se dégrader. Les collectivités considèrent donc la préservation de nos écosystèmes comme un enjeu central, tant en termes de qualité de vie pour les habitants, que comme support d'activités économiques majeures pour la région (agriculture, foresterie, tourisme). En particulier, en Bourgogne-Franche-Comté, la préservation de la forêt, importante en surface mais fragilisée par des crises sanitaires et climatiques, de la ressource en eau confrontée à des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs dans une région en tête de 3 bassins versants, et des sols dont la consommation reste élevée au regard du nombre d'habitants, sont prioritaires.

Mieux se nourrir :

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus rurales et agricoles de France, avec une agriculture de qualité, engagée dans les transitions écologique et énergétique et avec des spécialisations territoriales très marquées, mais celle-ci doit faire face au changement climatique dont elle subit durement les conséquences et au renouvellement des générations, dans un contexte économique incertain et tendu. Pour les collectivités, la promotion des produits agricoles de qualité et des circuits courts est une priorité, avec des impacts positifs sur la situation économique des agriculteurs, la vitalité des territoires ruraux, la santé des consommateurs, la préservation de la biodiversité. Les marges de

progrès sont importantes, notamment avec une part trop faible de cantines qui atteignent les objectifs de la loi EGALIM.

Mieux produire :

La région est un territoire aux filières industrielles majeures (automobile, nucléaire, santé, agroalimentaire, etc.) et reconnues, avec un important potentiel de production et de nombreuses ressources à valoriser, mais la prédominance d'une diversité de TPE et PME dans le tissu régional nécessite une attention toute particulière pour les accompagner dans la poursuite de la décarbonation. Parmi l'électricité produite en région, 19% est d'origine renouvelable, et le bois est la première énergie renouvelable utilisée en région pour le chauffage. A leur échelle, les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sont particulièrement mobilisées en faveur de la rénovation des bâtiments tertiaires et du déploiement des énergies renouvelables à partir de potentiels locaux dans une logique de mix énergétique, deux domaines qui restent à amplifier. Elles accompagnent les implantations vertueuses d'activités pour favoriser la sobriété foncière, la préservation des ressources ou encore le report modal en matière de transport de marchandises. En ce qui concerne la logistique, un certain nombre de leviers ne sont pas du seul ressort régional.

Mieux consommer :

Des quantités importantes de ressources et matériaux majoritairement importées produisent toujours plus de déchets dont la valorisation et le recyclage restent à développer, dans un contexte d'augmentation de la consommation. La gestion des déchets du bâtiment et des biodéchets est un enjeu important pour la région. Du côté des collectivités, la limitation et la gestion des déchets est un sujet quotidien de premier plan. Bien engagées dans les dynamiques vertueuses, il demeure d'importantes disparités régionales qu'il s'agira de prendre en compte. Enfin, dans une approche plus large moins spécifique à la région, le comportement des citoyens en matière de consommation plus durable, les enjeux de l'économie circulaire et du numérique responsable, les leviers de la commande publique sont autant d'axes d'intervention possibles.

Pour aller plus loin, le diagnostic complet est en ligne sur le site :

www.cop-bfc-versdemain.fr

1.3 L'existant : une région déjà en mouvement

L'établissement du diagnostic de la situation en Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les échanges avec l'ensemble des parties prenantes tout au long de la démarche ont montré l'ampleur et la diversité des solutions déjà à l'œuvre sur le territoire régional. On peut en particulier souligner le foisonnement des initiatives enclenchées par les différents niveaux de collectivités à leur échelle, ainsi que la mobilisation croissante de toujours plus d'acteurs industriels et économiques sur les enjeux de transition.

Les actions retenues dans cette feuille de route régionale tiennent compte de cet existant, pour ne pas être redondant, et visent à aller un cran plus loin dans les différents domaines. Un rapide point de situation est rappelé ci-dessous par grande thématique, sans volonté d'exhaustivité. Cela permet de donner des éléments de compréhension à la sélection opérée dans la liste d'actions retenues dans cette feuille de route, qui s'inscrit bien dans une logique d'accélération.

Mieux se déplacer :

- Un engagement très important est déjà effectif en faveur des transports en commun régionaux, notamment ferroviaires : tarification incitative des TER, amélioration de la qualité de services, moyens importants pour la modernisation du réseau (voies, gares) et du matériel roulant, outils Mobigo, etc. ;
- La Loi LOM est en cours de déploiement, créant une dynamique collective partagée par les 35 autorités organisatrices de mobilité en région qu'il convient de prolonger ;
- L'Etat, les collectivités et les entreprises sont en chemin vers le verdissement de leurs flottes automobiles, le travail sur les infrastructures de recharge est initié, l'évolution de la filière automobile est accompagnée.
- Les caractéristiques géographiques de la région (étendue, à dominante rurale, multipolaire) militent pour la recherche d'un bouquet de solutions de mobilité, adaptées au profil de chaque territoire. C'est l'objet des contrats opérationnels de mobilité dont une première génération est en cours.

Mieux se loger :

- La rénovation énergétique des logements est soutenue depuis longtemps en région, à travers des mécanismes financiers de l'Etat comme de la Région, en direction des propriétaires privés et avec un dispositif public d'accompagnement des particuliers ;
- La rénovation énergétique du logement social est un enjeu particulièrement traité, avec un investissement fort des bailleurs sociaux et un soutien financier de la Région et des fonds européens ; les techniques mises en œuvre à grande échelle peuvent être capitalisées ;
- Les filières professionnelles s'organisent et sont accompagnées, pour répondre aux besoins en matière de rénovation énergétique ;
- Le SRADDET cadre au niveau régional les objectifs de transition de nos modèles vers un aménagement plus durable, ils sont à décliner localement.

Mieux préserver :

- Une stratégie régionale de la biodiversité, partenariale, a été adoptée en 2020 et est adossée à un observatoire au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;
- Un tissu associatif riche contribue à la connaissance des enjeux et porte des actions pertinentes de préservation-restauration de la biodiversité ;
- Des actions spécifiques sont menées, entre autres, dans les domaines de la forêt, étendue mais fragilisée en Bourgogne-Franche-Comté, et de l'eau qui constitue une priorité importante tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En particulier, la question de la répartition des usages de l'eau, qui sera de plus en plus prégnante, fait l'objet de travaux à l'échelle des territoires, notamment via la mise en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Le sujet de la qualité de l'eau en général, dont la question de la protection des captages prioritaires, est une préoccupation importante qui relève d'une gouvernance bien établie avec les acteurs aux différentes échelles ;

Mieux se nourrir :

- De nombreux acteurs en région œuvrent en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Ils sont par exemple pleinement investis dans les 35 projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
- Des outils financiers de natures diverses sont déployés pour soutenir les mesures agroenvironnementales, encourager l'innovation et les collaborations, moderniser et adapter les exploitations, soutenir l'investissement, favoriser les pratiques stockantes, etc. ;
- La chambre régionale d'agriculture a réalisé une étude prospective permettant d'établir une vision partagée de l'agriculture aux horizons 2025, 2030 et 2040 sur différents enjeux liés au renouvellement des générations, à la souveraineté alimentaire, au développement d'une agriculture durable et rémunératrice.

Mieux produire :

- Les acteurs économiques et industriels sont fortement investis sur la décarbonation de leur process : convention des entreprises pour le climat, démarches accompagnées par le réseau régional de la transition écologique et économique (RT2E), etc. Les plus gros émetteurs de GES sont accompagnés spécifiquement d'une part au niveau national (50 entreprises, dont deux en région), d'autre part au niveau régional par un accompagnement spécifique de l'Etat des autres plus gros émetteurs.
- En matière d'énergies renouvelables, de nombreux leviers sont déjà mobilisés : planification, accompagnement méthodologique et en ingénierie, soutien financier direct ou indirect. Le déploiement doit encore être accéléré au regard des objectifs.

Mieux consommer :

- Un axe important de cette thématique concerne les déchets, pour lequel le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégré au SRADDET depuis sa réalisation, fixe des objectifs ambitieux de réduction et de meilleure valorisation ;
- Avec un objectif de diminution de consommation des ressources, la Région s'appuie sur un accélérateur à projets économie circulaire et le développement des filières régionales de réemploi portés conjointement avec l'ADEME.
- Les axes de la commande publique et du numérique responsable représentent des gisements de gains à explorer davantage.

1.4 Tableau des objectifs régionaux phares

Trente objectifs régionaux ont été définis dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation, l'eau, les écosystèmes naturels et l'économie circulaire, à atteindre à l'horizon 2030. Ils sont pour l'essentiel issus des différents plans et cadres nationaux ou régionaux déjà approuvés.

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Objectifs généraux	→ 100 % des friches sont identifiées → 25 % sont réhabilitées pour la réindustrialisation, l'habitat ou la renaturation	Loi climat et résilience Loi sobriété foncière
	La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est divisée par 2	Loi climat et résilience Loi sobriété foncière
	100 % des aides aux opérations bâtiments et aménagement sont éco-conditionnées	Proposition régionale

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux se déplacer	45 % du parc est électrifié pour les entreprises et collectivités	Loi d'orientation des mobilités
	x 4 des déplacements domicile-travail par la marche et le vélo	Plan vélo et marche SGPE
	→ 100 % des employeurs obligatoires ont un plan de déplacements → 50 % des employeurs non obligatoires ont mis en place des initiatives	Loi d'orientation des mobilités
	100 % des collectivités ont inclus un plan de mobilité lors de la révision de leurs documents d'urbanisme	SRADDET
	+2 % /an de trafic pour les transports en commun	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux se loger	Aucune zone blanche d'information et de conseil sur la rénovation énergétique	Proposition régionale
	- 60 % de passoires énergétiques	Loi transition énergétique SRADDET
	+ 40 % du volume de bois dédié au secteur de la construction	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux préserver nos écosystèmes	2 nouvelles expérimentations par départements pour des PLUi intégrant un diagnostic zones humides préalables des nouvelles zones à urbaniser	Proposition régionale (exemples déjà présents en région)

	4 % de la surface régionale est couverte par une protection forte	Stratégie nationale des aires protégées (1,48 % aujourd'hui avec 70 700 ha)
	- 15 % de prélèvements en eau dans chaque sous bassin de la région	Plan Eau Réévaluation nationale
	x2 des surfaces agricoles incluent des couverts intermédiaires	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux se nourrir	100 % des cantines régionales respectent les critères d'approvisionnement présents dans la loi Egalim	Loi Egalim (min. 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité, dont min. 20 % de produits bio)
	14 PAT sont labellisés au niveau 2	Proposition régionale
	Stabilisation du cheptel bovin	SGPE
	→ + 440 km de haies par an → 50 plans de gestion régionaux soutenus par an	Pacte Haie (+ 4 400km de haies par rapport à 2019)

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux produire	13 % des véhicules sont électriques dans la flotte de poids lourds et véhicules légers utilitaires	Cadre européen Feuille de route de décarbonation de la chaîne de valeur des véhicules lourds Stratégie régionale de la logistique
	- 40 % des émissions de GES par l'industrie diffuse	SGPE
	32 % de la consommation finale brute d'énergie est d'origine renouvelable	Programme national
	- 40 % de la consommation d'énergie par les bâtiments du secteur tertiaire	Loi Elan

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux consommer	20 % des EPCI portent une démarche de commande publique pour un approvisionnement durable et local (hors alimentation)	Proposition régionale
	10 % des emballages sont réemployés dès 2027	Loi AGECE Loi climat et résilience
	65 % de la population régionale est couverte par la tarification incitative	SRADDET (43 % aujourd'hui)
	- 50 % de déchets enfouis	SRADDET (par rapport à 2010)

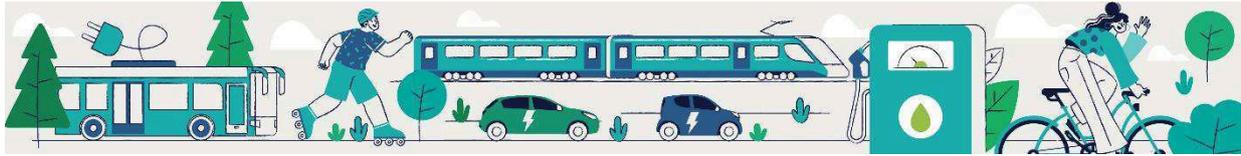
Le suivi régulier de ces objectifs régionaux permettra de mesurer l'impact de toutes les actions mises en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté en faveur du climat, de la biodiversité et de la préservation des ressources, contribuant à l'exigence de transparence en clarifiant où nous en sommes, et où nous allons.

En cela, les actions de la feuille de route participent à l'atteinte de ces objectifs mais c'est bien l'impact des actions de tous les acteurs, à l'échelle de tous les territoires qui sera visé à travers les 30 objectifs régionaux.

2. Fiches-action par thématiques

Dans ce document, les fiches-actions ne sont pas présentées en détail, seul des éléments de synthèses sont repris. Les fiches dans leur intégralité sont présentées en annexe.

MIEUX SE DEPLACER.....	23
MIEUX SE LOGER.....	26
MIEUX PRESERVER.....	28
MIEUX SE NOURRIR.....	31
MIEUX PRODUIRE.....	34
MIEUX CONSOMMER.....	37
APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	39



MIEUX SE DEPLACER

Action D1

FAVORISER LES USAGES DE TRANSPORTS EN COMMUN

Réaffirmer le rôle central des services de transport en commun (train, cars et transports urbains) dans la stratégie de mobilité décarbonée : dans les aires d'attractivité des 3 grands pôles urbains via la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM) ; dans le reste de la région, via l'optimisation des transports. Il s'agira aussi de faciliter la multimodalité pour chaque citoyen par la création d'outils et services facilitants et attractifs (information, tarification lisible et incitative, interopérabilité des titres de transport à l'échelle régionale).

Pilotes pressentis :

Région, AOM, Etat (DREAL)



Public cible :

Collectivités, grand public



Calendrier :

2025 - 2030



Action D2

SYSTEMATISER UNE STRATEGIE DE MOBILITE POUR CHAQUE COLLECTIVITE

Fournir un appui en ingénierie aux EPCI (Cahier des Clauses Techniques Particulières type, accompagnement, appui aux études, partage de bonnes pratiques) pour généraliser l'établissement de documents de planification stratégiques en matière de mobilité (SERM, PLUi-HD, Plan de mobilité en zone urbaine / Plan de mobilité Simplifié en zones rurales).

Pilotes pressentis :

Etat (CEREMA, ADEME), Région



Public cible :

Collectivités AOM



Calendrier :

2025 - 2028



Action D3

ENGAGER LES EMPLOYEURS DANS LES STRATEGIES DE MOBILITE DECARBONEE

Mettre en place une animation régionale pour accompagner les employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité décarbonée à l'échelle de l'entreprise, ou en considérant les regroupements géographiques d'entreprises existants (zones d'activités), en cohérence avec les travaux conduits par les collectivités autorité organisatrices de la mobilité (AOM) de leur territoire (covoiturage, autopartage, navettes, équipements pour cyclistes, etc.)

Pilotes pressentis :

MEDEF et AOM



Public cible :

Employeurs, salariés



Calendrier :

2025 - 2027



Action D4

ACCOMPAGNER L'ELECTRIFICATION DES FLOTTES DE VEHICULES DE SERVICE PROFESSIONNELS

Favoriser d'une part la conversion progressive des flottes de véhicules de service vers l'électrique et d'autre part leur mutualisation entre plusieurs entreprises et/ou collectivités au sein de zones d'activités économiques et/ou administratives. Pour ce faire, des groupements de commande de véhicules électriques communs à plusieurs entreprises et administrations seront étudiés.

Pilotes pressentis :

MEDEF, collectivités



Public cible :

Entreprises et administrations



Calendrier :

2025 - 2027



Action D5

DEPLOYER EFFICACEMENT LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES DECARBONES

Mettre à jour le schéma de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) et étudier les modalités de couverture des zones blanches ainsi que l'accès aux bornes de recharges multi-énergies privées

Pilotes pressentis :

Collectivités compétentes et
Etat (DREAL)



Public cible :

Grand public,
professionnels et collectivités



Calendrier :

2025 - 2026



Action D6

COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES EPCI EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU VELO

Apporter une cohérence dans le développement du vélo à l'échelle régionale, par la mise en place de nouvelles coopérations territoriales au service d'une meilleure couverture en infrastructures, tout en assurant la diffusion des bonnes pratiques. Cette action est concrétisée par la mise en œuvre du plan régional vélo 2 en cours d'élaboration.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (ADEME et DREAL)



Public cible :

EPCI



Calendrier :

2025 - 2028



Action D7

CONDUIRE UNE ACTION COORDONNEE AU NIVEAU REGIONAL SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES DE MOBILITE

Mener des opérations de sensibilisation et d'incitation au changement des pratiques de mobilité et accompagner leur montée en puissance. Au travers de cette action, il est proposé de distinguer les opérations de sensibilisation et d'incitation en fonction des différentes catégories de publics visées : les jeunes, les entreprises et leurs employés, le grand public.

Pilotes pressentis :

Etat (ADEME) et AOM



Public cible :

Tous les publics



Calendrier :

2025 - 2027





MIEUX SE LOGER

Action L1

STRUCTURER ET DEPLOYER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE POUR UNE RENOVATION PERFORMANTE DU RESIDENTIEL PRIVE

Encourager et accompagner le résidentiel privé (maisons individuelles et copropriétés) à entreprendre des rénovations énergétiques performantes de leurs logements, globales et par mono-geste utiles. Cela se traduit notamment par la couverture régionale par des Espaces conseil France Rénov' et leur animation.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Banque des Territoires



Public cible :

Tous publics, principalement en maisons individuelles et copropriétés



Calendrier :

2025 - 2030



Action L2

STRUCTURER LES FILIERES PROFESSIONNELLES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS

Former le secteur du BTP et accompagner toute la chaîne d'acteurs pour la prise en compte des nouveaux enjeux de la rénovation. Proposer des solutions innovantes pour détecter les potentiels de rénovation et soutenir les projets pilotes (récupération, réutilisation, diminution de la consommation dans le secteur de l'habitat).

Pilotes pressentis :

Pôle énergie Région et Etat (DREAL, DREETS)



Public cible :

Filières professionnelles



Calendrier :

2025 - 2030



Action L3

SE DOTER D'OUTILS DE GESTION ET DE MAITRISE DE LA RESSOURCE FONCIERE

Se donner les moyens d'une gestion intelligente et optimisée de la ressource foncière en élaborant une vision stratégique et partagée à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cela passe par un observatoire régional des friches, permettant une aide à la décision, un ou des outils d'accompagnement financier à la réhabilitation de ces friches, et la mobilisation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) régional.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL) et EPF



Public cible :

Collectivités



Calendrier :

2025-2026



Action L4

DYNAMISER LES FILIERES REGIONALES DE LA BIOCONSTRUCTION

Mener un projet régional de développement industriel de filières de matériaux biosourcés pour la construction, notamment le bois. L'ambition est de faire émerger une industrie régionale avec plusieurs entreprises fabriquant de matériaux et matériels, leaders nationaux sur leur segment de marché. L'action portera sur la diminution du coût de l'offre de ces matériaux et sur l'engagement pluriannuel de la commande pour des conditions de développement et d'investissement stables et lisibles.

Pilotes pressentis :

ADEME, Pôle énergie Région, Cluster ROBIN.S



Public cible :

Entreprises du secteur



Calendrier :

2025 - 2030



Action L5

ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS ET MIEUX REpondre A L'EVOLUTION DES BESOINS

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, afin de faciliter la mobilité résidentielle, de permettre une meilleure intégration des jeunes actifs, des familles, et des seniors, tout en répondant aux impératifs de sobriété foncière et d'utilisation efficiente des ressources. Cela implique entre autres, la construction de logements adaptés, la réhabilitation de bâtiments existants, la lutte contre la vacance, et la promotion d'options flexibles, telles que les logements évolutifs ou intergénérationnels.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL)



Public cible :

Grand public
Collectivités et acteurs de l'habitat



Calendrier :

2025 - 2030





MIEUX PRESERVER

Action P1	ÉTENDRE ET RENFORCER LE RESEAU D'AIRES PROTEGEES ET D'AIRES DE PROTECTION FORTE		
Créer et étendre des aires protégées dont les aires de protection forte en priorisant les "hotspots" de biodiversité qui seront identifiés par des études déjà lancées, et améliorer la coordination entre les acteurs régionaux pour une stratégie cohérente de préservation.			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DREAL) et Région 	<u>Public cible :</u> Elus locaux et gestionnaires fonciers 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

Action P2	RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITE, D'EAU ET DE PAYSAGE, DANS L'AMENAGEMENT		
Compléter l'outillage des collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité, d'eau, de préservation des sols et du paysage dans les opérations d'aménagement (diffusion de CCTP types, formation, réseaux d'échanges d'expérience, ...)			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DREAL) et ARB 	<u>Public cible :</u> Collectivités 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

Action P3	OPTIMISER LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES RENOUELEMENTS FORESTIERS		
L'action visera à amplifier la connaissance par les porteurs de projet des dispositifs de financement du renouvellement des forêts. Il s'agira ainsi de rendre cohérente et complémentaire l'offre de financement publics (Etat, collectivités) et privés existante à travers une stratégie régionale partagée entre financeurs.			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DRAAF et DREAL) et Région 	<u>Public cible :</u> Propriétaires et gestionnaires forestiers 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

Action P4

DEVELOPPER LES MODES D'EXPLOITATION A FAIBLES IMPACTS SUR LES SOLS FORESTIERS

Encourager l'adoption de modes d'exploitation forestière à faibles impacts, en soutenant des solutions innovantes, comme l'installation de câbles-mats ou le débardage à cheval. L'objectif est ici de développer davantage ces méthodes pour diminuer l'impact de l'exploitation forestière sur les sols et augmenter l'attractivité des métiers de la forêt.

Pilotes pressentis :

FCBA et Région



Public cible :

Entreprises de travaux forestiers (ETF), propriétaires et gestionnaires forestiers



Calendrier :

2025 - 2027



Action P5

PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX EN S'APPUYANT SUR LES « SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE »

Promouvoir les SFN (Solutions Fondées sur la Nature) en informant largement les élus locaux de leur impact économique et sur la sécurité des populations, qui s'ajoutent à leur valeur environnementale. Il s'agit d'encourager l'intégration de ces solutions dans les projets d'aménagement et de développement territorial, en se servant du recensement disponible et encore méconnu présent dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) dans le domaine de l'eau, des expériences réussies en matière d'îlot de fraîcheur, de renaturation des sols, etc.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



Public cible :

Collectivités



Calendrier :

2025 - 2030



Action P6

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEUR PLAN DE SOBRIETE D'USAGE POUR L'EAU POTABLE

Limiter les tensions sur la ressource en eau en encourageant les pratiques moins consommatrices d'eau. Pour ce faire, le déploiement des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sera poursuivi et les collectivités seront accompagnées dans l'élaboration de stratégie de sobriété et la mise en place d'actions de diverses natures : gestion des systèmes d'eau et assainissement, accompagnement des abonnés, ingénierie sur la tarification incitative, soutien de projets pilotes

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL, Agences de l'eau)



Public cible :

Abonnés du réseau d'eau potable et collectivités



Calendrier :

2025 - 2030



Action P7

ACCELERER LE RECOURS AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) POUR DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES FAVORABLES A LA RESSOURCE EN EAU, AUX ZONES HUMIDES ET A LA BIODIVERSITE

Accélérer le recours aux PSE, d'une part en travaillant à lever l'ensemble des contraintes juridiques et techniques, d'autre part en simplifiant les montages financiers entre acteurs publics et privés, prioritairement dans 2 domaines critiques :

- Le déploiement des PSE pour les agriculteurs et éleveurs qui permettent par leurs pratiques de maintenir une bonne qualité d'eau (potable ou à usage industriel) / ou de protéger les populations du risque inondation ;
- Le déploiement des PSE pour les forestiers et les agriculteurs qui permettent par leurs pratiques la séquestration du carbone et donc l'atténuation du changement climatique.

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, Agences de l'eau), Région



Public cible :

Agriculteurs, forestiers, collectivités, entreprises



Calendrier :

2025 - 2028



Action P8

RESTAURER LA QUALITE DE L'EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Résorber les pollutions dues aux nitrates et aux pesticides dans les aires d'alimentation des captages prioritaires est essentiel pour restaurer et assurer durablement la qualité de l'eau potable. En fonction des territoires, plusieurs options innovantes pourront être encouragées pour restaurer la qualité de l'eau.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL, Agences de l'eau, ARS et DDT)



Public cible :

Collectivités et profession agricole



Calendrier :

2025 - 2028





MIEUX SE NOURRIR

Action N1

ACCOMPAGNER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) POUR FACILITER L'ACCES A L'OFFRE ALIMENTAIRE REGIONALE

Accompagner les PAT dans la réalisation de projets concrets permettant d'augmenter sensiblement la part de produits agricoles régionaux dans l'assiette des citoyens de la région. Assurer la cohérence entre ces projets au niveau régional afin de garantir les regroupements de la demande et la mutualisation des outils existants et à construire. Les acheteurs publics soumis au respect de la loi EGALIM sont également ciblés pour des modalités de commande coordonnée, performante économiquement et donnant de la visibilité aux filières locales.

Pilotes pressentis :

Réseau TERADI, Etat (DRAAF)



Public cible :

Collectivités
porteurs de PAT, filières agricoles et agroalimentaires



Calendrier :

2025 - 2027



Action N2

VALORISER LES HAIES POUR FAVORISER LEUR ENTRETIEN ET LEUR PERENNITE

Mettre en valeur et développer les services rendus par les haies en matière de biodiversité et de transition agroécologique. Pour cela, l'action vise notamment à développer les débouchés économiques rentables du bois issu de l'entretien des haies pour encourager les propriétaires à entretenir leur linéaire de haies et à replanter le cas échéant à travers notamment la valorisation en bois énergie (chaufferies bois des collectivités).

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF), ADEME, Région



Public cible :

Propriétaires de haies, entreprises d'abattage et de déchiquetage, gestionnaires de chaufferies, collectivités



Calendrier :

2025 - 2027



Action N3

CONSTRUIRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE POUR LA RENTABILITE DE L'ELEVAGE A L'HERBE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre une stratégie économique en faveur de l'élevage extensif, basée sur le paiement des services environnementaux et une plus juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière. Cela passe, côté éleveurs, par la baisse des charges par le développement de l'autonomie, l'accompagnement de l'évolution vers des systèmes naisseurs-engraisseurs et la généralisation des dispositifs permettant le juste paiement des services environnementaux. Côté acteur de la transformation, distributeurs et acheteurs, l'objectif est de permettre des fonctionnements de coopération et en réseau pour renforcer la performance de la filière.

Pilotes pressentis :

Chambre Régionale d'Agriculture



Public cible :

Ensemble des acteurs de la filière élevage



Calendrier :

2025 - 2027



Action N4

COOPERER ENTRE TERRITOIRES AGRICOLES POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE AZOTEE ET PROTEIQUE

Mettre en place un réseau régional d'échanges entre groupes de céréaliers et d'éleveurs, pour une plus grande autonomie du territoire régional vis-à-vis des intrants azotés. Cela passe par le développement de l'autonomie protéique des exploitations d'élevage et la valorisation des cultures de diversification d'assolement des exploitations de grandes cultures. Il s'agit aussi de valoriser le fumier disponible sur les exploitations à des fins de matière organique

Pilotes pressentis :

Chambre régionale d'agriculture et FRCUMA



Public cible :

Agriculteurs



Calendrier :

2025 - 2028



Action N5

RENDRE ACCESSIBLES LES DONNEES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FILIERES AGRICOLES EN REGION

Centraliser l'état des connaissances et projections climatiques fiabilisées, permettant aux agriculteurs d'adapter leur stratégie face aux changements climatiques via des données conçues pour être facilement consultées par les exploitants et leurs conseillers, à portée prospective. Un projet de recherche action « MAELIA-BFC » sera lancé sur 2 à 3 territoires pilotes pour une modélisation des effets des changements de pratiques à l'échelle des parcelles, des exploitations et des bassins versants

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF), Région, Chambre Régionale d'agriculture et INRAE



Public cible :

Agriculteurs



Calendrier :

2025 - 2027



Action N6

RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION A UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

Encourager des actions éducatives autour d'une alimentation durable et saine pour, à terme, favoriser l'émergence de modèles de production et de consommation alimentaires résilients, qui considèrent les enjeux de santé, les enjeux économiques locaux et les enjeux liés à l'environnement.

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, Rectorat, ARS)



Public cible :

Tous publics, dont cible jeunesse



Calendrier :

2025 - 2026



Action N7

POURSUIVRE LES EFFORTS DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES PAR UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Planifier la substitution de l'usage des pesticides, en particulier sur les territoires où leurs usages ont de forts impacts sur la qualité de l'eau et/ou sur la biodiversité. Cette approche consistera à impliquer toutes les parties prenantes dans le diagnostic, à rechercher des solutions collectives et à mener l'évaluation des impacts des changements de pratique. Cela se traduira par une première expérimentation sur 3 à 5 territoires à forts enjeux.

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF), chambre régionale d'agriculture



Public cible :

Agriculteurs



Calendrier :

2025 - 2028





MIEUX PRODUIRE

Action E1

SOUTENIR LES PME ET TPE REGIONALES DANS LEUR TRAJECTOIRE DE DECARBONATION

Se concentrer sur la mise en visibilité des dispositifs d'accompagnement existants à l'attention des PME et TPE et le soutien à l'ingénierie et aux financements des projets de décarbonation pour compléter l'offre existante. L'action met l'accent sur la traduction des bénéfices environnementaux en termes d'économies concrètes pour les entreprises.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (ADEME, DREETS)



Public cible :

TPE et PME



Calendrier :

2025 - 2027



Action E2

DEVELOPPER LE RESEAU ELECTRIQUE POUR FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Améliorer la gouvernance du réseau électrique en parallèle de la révision du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables électriques (S3REnR) sur trois aspects clés : planifier une stratégie de raccordement (identification des zones à potentiel, en tension et capacités restantes), structurer une gouvernance réactive aux besoins, simplifier et prioriser les instructions. L'objectif est d'aider l'ensemble des communes et acteurs à mieux anticiper les enjeux de raccordement de leurs projets d'énergies renouvelables, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



Public cible :

Communes, syndicats départementaux d'énergie et porteurs de projets



Calendrier :

2025 - 2027



Action E3

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) : UN EFFORT PARTAGE ENTRE TOUS LES ACTEURS

Accélérer et massifier le développement des Energies Renouvelables (EnR), toutes filières confondues en privilégiant l'intérêt territorial des projets. Cela passe notamment par un renforcement de l'accompagnement des porteurs et des collectivités, une valorisation des bonnes pratiques et des réalisations exemplaires, une professionnalisation des services instructeurs et une poursuite de la structuration des filières et des réflexions régionales sur l'utilisation de la chaleur fatale, de la biomasse et de la géothermie.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL, ADEME), Région



Public cible :

Collectivités, développeurs, associations, citoyens



Calendrier :

2025-2030



Action E4

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE HYDROGENE REGIONALE

Consolider la stratégie régionale pour le déploiement de la filière hydrogène en région avec l'ensemble des acteurs, en cohérence avec les orientations nationales, et en prenant appui sur les initiatives déjà lancées (recherche, formation, ...)

Pilotes pressentis :

Etat (DREETS, DREAL), Région



Public cible :

Entreprises de l'écosystème hydrogène



Calendrier :

2025 - 2028



Action E5

CONCEVOIR UNE STRATEGIE PARTAGEE POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Se doter d'une vision stratégique claire en matière de carburants alternatifs pour les flottes de transport de marchandises (routier, ferroviaire, fluvial). Cette stratégie s'appuiera sur l'intérêt économique et environnemental des différentes énergies disponibles, en fonction des usages. Elle comportera un volet central sur le stockage, le transport et la distribution en fonction des flux existants et à venir.

Pilotes pressentis :

Etat (DREETS, DREAL)



Public cible :

Transporteurs



Calendrier :

2025 - 2028



Action E6

APPUYER LES PROJETS DE REPORT MODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES A L'ECHELLE REGIONALE

Repérer, formaliser et accélérer les projets émergents en matière de report modal du transport de marchandises en mettant en place une cellule d'incubation visant à faciliter le financement des projets et à les coordonner (en cours : corridor Rhin-Rhône, stratégie 1 port 3 quais).

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



Public cible :

Porteurs de projets publics et privés



Calendrier :

2025 - 2030



Action E7

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES VERS LA SOBRIETE IMMOBILIERE

Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété immobilière avec un soutien technique et méthodologique. Leur stratégie comprendra une réflexion sur la rationalisation du parc de bâtiments public prenant en compte les usages actuels et à venir, les mutualisations possibles entre différents utilisateurs, les priorités de rénovation et enfin l'optimisation des consommations énergétiques.

Pilotes pressentis :

Etat (ADEME et Pôle régional immobilier)



Public cible :

Collectivités (EPCI)



Calendrier :

2025 - 2030





MIEUX CONSOMMER

Action C1

MASSIFIER LA PREVENTION, LE REEMPLOI, LE RECYCLAGE DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Augmenter la collecte, le tri, la prévention, le réemploi, le recyclage de ces déchets en animant, structurant et accompagnant le réseau d'entreprises et d'acteurs régionaux et locaux ; en développant, en lien avec les éco organismes de la responsabilité élargie du producteurs, un maillage d'installations et une offre de service pour les entreprises et les particuliers.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL), ADEME



Public cible :

Professionnels du bâtiment et travaux publics
Collectivités



Calendrier :

2025 - 2028



Action C2

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE REEMPLOI DES CONTENANTS

Massifier le réemploi des contenants (bouteilles verre, bocaux verre et bacs de restauration collectives), en prolongement des travaux engagés via le réseau « Consignes et réemploi des contenants ». Cela se traduit par la mutualisation des installations de lavage des contenants et des équipements logistiques à l'échelle de la région.

Pilotes pressentis :

Etat (ADEME et Région)



Public cible :

Fabricant de contenants
Producteurs, transformateurs et conditionneurs, distributeurs



Calendrier :

2025 - 2028



Action C3

APPUYER LE DEVELOPPEMENT DANS LES COLLECTIVITES VOLONTAIRES D'UNE TARIFICATION INCITATIVE DES DECHETS POUR LES PARTICULIERS

Promouvoir et à appuyer le développement d'une tarification incitative pour les particuliers en accompagnant les collectivités volontaires : diffusion des bonnes pratiques, mise à disposition d'ingénierie, etc. Il convient aussi d'élargir la réflexion sur les solutions alternatives qui permettent de réduire les Ordures Ménagères Résiduelles sans passer par une tarification incitative.

Pilotes pressentis :

Etat (ADEME et Région)



Public cible :

Collectivités en charge de la gestion des déchets
Particuliers



Calendrier :

2025 - 2030



Action C4	STRUCTURER LE RESEAU DES ACHETEURS PUBLICS POUR UNE COMMANDE RESPONSABLE	
Permettre une montée en compétence des acteurs pour une commande publique plus responsable via l'inclusion de clauses environnementales dans les actes d'achats principalement. Cette action vise la création d'un réseau des acheteurs publics, pour partager les expériences et professionnaliser les pratiques.		
<u>Pilotes presentis :</u> Région, ARNIA et Etat (SGAR)	<u>Public cible :</u> Pouvoirs publics	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2026
		

Action C5	DIVERSIFIER LES SOLUTIONS POUR VALORISER LES BIODECHETS	
Accompagner les collectivités n'ayant pas encore mis en place de solution de gestion des biodéchets. Identifier le mode de gestion approprié et le déployer. Optimiser l'utilisation des installations de compostage et de méthanisation existantes en les adaptant		
<u>Pilotes presentis :</u> Etat (ADEME) et Collectivités	<u>Public cible :</u> Collectivités, acteurs agricoles et de la filière des biodéchets, grand public	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2028
		

Action C6	DEVELOPPER LA FILIERE DE REEMPLOI DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FAVEUR D'UN NUMERIQUE RESPONSABLE	
Favoriser le réemploi et le reconditionnement des équipements numériques en accompagnant les entreprises de la région qui proposent des services de réparation, reconditionnement et up-cycling et en mettant en place des dispositifs de recyclage et récupération des équipements numériques. Cette action s'accompagne d'un objectif d'accompagnement des publics les plus précaires.		
<u>Pilotes presentis :</u> Etat (SGAR), Région, Syntaxe Erreur 2.0	<u>Public cible :</u> Grand public, entreprises et collectivités	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2028
		



APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Action A1

FAIRE CONVERGER LES ECOCONDITIONS DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ENTRE LES DIFFERENTS FINANCEURS

Rendre cohérentes les écoconditions dans l'octroi des subventions publiques. Améliorer la coordination entre financeurs sur les types et natures de crédits, de projets soutenus, les conditions techniques et l'intensité des aides proposée. Il s'agit donc faire converger au mieux ces conditions pour un affichage cohérent et une meilleure lisibilité pour les porteurs de projets.

Pilotes pressentis :

Etat, Région



Public cible :

Collectivités territoriales,
Porteurs de projets



Calendrier :

2025 - 2026



Action A2

DEVELOPPER UNE EPARGNE CITOYENNE ET LOCALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Réfléchir à un produit d'épargne « régionalisé » pour la transition écologique, soit à partir des produits d'épargne nationaux existant, soit à partir d'outils nouveaux, en visant notamment la « traçabilité » des investissements permis par l'épargne régionale. Ce produit d'épargne pourra notamment permettre des prêts à des projets privés ou portés par des collectivités dans le cadre de cette feuille de route régionale.

Pilotes pressentis :

Caisse des dépôts, Banque de France



Public cible :

Epargnants de la région



Calendrier :

2025 - 2028



Action A3

DECLENCHER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Réduire l'écart entre les connaissances scientifiques en matière d'actions en faveur de la transition écologique et la réalité quotidienne de l'ensemble des parties prenantes de la Région. Cela inclut le développement d'outils de communication engageants et des approches pluridisciplinaires telles que des ateliers, des expositions, des débats et de l'éducation populaire seront mises en œuvre pour faciliter leur appropriation.

L'action cherche également à élargir et de faciliter les opportunités d'engagement en faveur de l'environnement, pour toutes les populations et notamment la jeunesse, sur l'ensemble du territoire.

Pilotes pressentis :

Etat (DRAJES, DREAL) et Région



Public cible :

Tous publics



Calendrier :

2025 - 2027



Action A4

GENERALISER L'USAGE DE L'APPLICATION « J'AGIS »

Coordonner la mobilisation de l'ensemble des niveaux de collectivités pour renseigner l'application « J'agis » et mettre en place un suivi des mises à jour en lien avec l'équipe de développement national de l'application. Il s'agira en parallèle de mobiliser l'ensemble des collectivités dans l'utilisation et la promotion de l'outil auprès des citoyens et de mettre en place un suivi régional régulier des usages pour estimer l'intérêt des dispositifs proposés.

Pilotes pressentis :

Région, Etat (SGAR), Dijon
Métropole, Grand Besançon
Métropole



Public cible :

Collectivités et usagers



Calendrier :

2025 - 2026



3. Piloter la planification régionale : mesurer le chemin accompli et à poursuivre collectivement

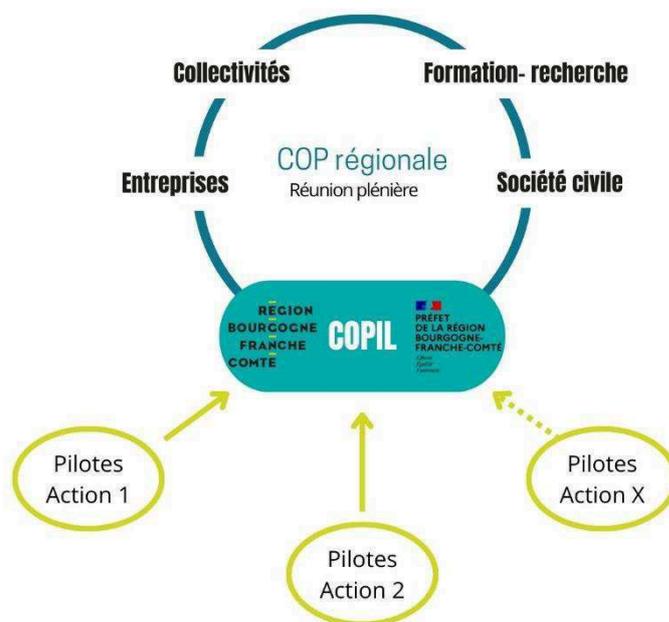
Pour piloter la mise en œuvre de la feuille de route, un comité de pilotage Etat-Région est mis en place. Il a pour objectif de suivre l'avancement de chaque action régionale à travers les indicateurs de réalisation définis et les résultats obtenus et travailler sur les éventuels freins à lever. Le comité prend connaissance de la progression vers les objectifs régionaux à 2030 et propose le cas échéant, des orientations pour accélérer l'atteinte de certains d'entre eux.

Le comité pilote également le volet de déploiement territorial de la planification en veillant au bon fonctionnement de la communauté régionale de travail et en validant ses orientations d'action.

Il repère enfin les sujets sur lesquels une mobilisation supplémentaire des acteurs régionaux de la COP peut être nécessaire pour co-construire de nouvelles actions à ajouter à la feuille de route régionale. Il met alors en place des groupes de travail dédiée dont la composition est adaptée à chaque thématique.

Chaque action de la feuille de route fait l'objet d'un pilotage dédié qui rend compte à ce comité.

Il est présidé par le préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional. Il est composé des directions régionales, des opérateurs de l'Etat et des services du Conseil Régional.



Le comité se réunit périodiquement (par exemple une fois par mois).

Chaque année, le comité produit un état d'avancement de la feuille de route de la COP. Cet état d'avancement peut être présenté à une assemblée plénière de la COP Bourgogne-Franche-Comté, réunissant les représentants des entreprises, de la société civile, des collectivités, de l'enseignement et de la recherche.

Des comités départementaux peuvent être établis à l'initiative des préfets de département pour piloter la mobilisation des acteurs et l'émergence des projets à leur échelle.

III. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES

L'ambition de la démarche de planification écologique est que l'ensemble des acteurs, aux différentes échelles, s'emparent des enjeux et agissent à leur niveau.

Le travail mené tout au long de l'année 2024 dans le cadre de la COP régionale a permis de conforter plusieurs constats très largement partagés. Tout d'abord, que le passage à l'action trouve toute sa pertinence et son efficacité à une échelle locale, infrarégionale pour l'essentiel, qui permet de prendre en compte la spécificité des situations et d'associer pleinement et finement les bons interlocuteurs. Ensuite, que les acteurs, en particulier les collectivités territoriales, étaient confrontés à un manque de lisibilité et de stabilité de l'action publique, mais aussi de cohérence et de simplicité des outils et financements. Enfin, l'enjeu est celui de favoriser les coopérations entre acteurs et à toutes les échelles dans l'optique d'accélérer la transition écologique des territoires d'un point de vue systémique.

De nombreux sujets abordés par les parties prenantes lors des ateliers thématiques illustrent que la mise en œuvre n'a pas de meilleur assise que le niveau territorial fin, en lien d'ailleurs avec les compétences des communes et EPCI : le modèle d'urbanisme, les solutions de mobilité adaptées à la géographie du territoire, la mise en réseau des acteurs économiques, la tarification incitative et matière de déchets ou d'eau, l'implication des citoyens, etc.

Il est donc nécessaire de conforter l'accompagnement des transitions aux différentes échelles, en complément des actions de portée régionale identifiées. La feuille de route régionale doit constituer à cet égard un cadre partagé, qui facilite et crée les conditions du passage à l'acte au niveau territorial.

Pour ce faire, l'Etat et la Région vont amplifier les actions engagées en commun de mise en réseau, de structuration des outils et d'animation, dans l'objectif de mieux accompagner les démarches de transition portées par les territoires et adaptées à leurs enjeux spécifiques.

Le renforcement de cette coopération régionale au service des acteurs locaux de la transition doit être le gage d'un portage dans le temps, coordonné Etat (et ses opérateurs) et Région, de la mise en œuvre de la planification écologique dans les territoires. Il s'agit de constituer une offre de services d'accompagnement en matière de transition, dénommé à ce stade communauté régionale de travail

Deux grands axes de travail sont identifiés, en réponse aux attentes exprimées.

1. Ingénierie et accompagnement des collectivités

Au niveau régional, la communauté régionale de travail aura pour mission de recenser et coordonner l'expertise disponible sur l'ensemble des champs thématiques de la planification écologique. Cette ressource largement existante, soit au sein des différentes administrations et opérateurs, soit via des postes d'ingénierie financés ou mis à disposition, devra être identifiée par thématique, mise en visibilité auprès des interlocuteurs, et animée de façon transversale pour permettre de proposer aux territoires une ingénierie intégrée sur la planification écologique.

Cela amènera à calibrer le périmètre de la communauté régionale de travail, et à intégrer l'ensemble des ressources à mobiliser.

L'objectif est in fine :

- De disposer d'un réseau régional « ressources » compétent, multi thématique mais en capacité de porter une vision cohérente de la planification territoriale ;
- D'animer, à partir de cette « task force » régionale, un réseau d'ingénierie de la transition à l'échelle locale, en capacité d'apporter le soutien effectif en ingénierie aux territoires dans leurs projets de transition. A cet égard, le niveau départemental, représenté notamment par la DDT, la préfecture dans le cadre de la délégation territoriale de l'ANCT, etc., aura, sous le contrôle du Préfet de département, une latitude d'organisation en fonction de son contexte mais doit pouvoir être identifié comme un point d'entrée de référence de l'accompagnement. C'est également à cette échelle qu'un rapprochement avec les Conseils Départementaux, souvent porteurs de dispositifs et financements, doit être recherché.

<p>Volet Stratégique (Préfet et Présidente de région)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance actuelle de la COP • Fixe les priorités et coordonne les services • COFIL trimestriel de suivi ? 	<p>SGAR, direction DREAL, ADEME, DGS région - COFIL élargi : corps préfectoral, DDT, autres DR, agences, etc.</p>
<p>Volet Ressources (appui du réseau régional)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de services régionaux • Anime les réseaux métiers et produit les ressources utiles • Mission quotidienne 	<p>Equipe projet (SGAR, DREAL, Région) + ADEME Services techniques</p>
<p>Volet Opérationnel (échelle départementale et infra)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porté par tous les relais de terrain • Accompagne les porteurs de projet et coopère entre services • Mission quotidienne 	<p>Préfets de département et DDT Agents techniques de proximité et relais locaux (ADEME, ANCT, etc.)</p>

2. Organisation des partenaires et simplification

La communauté régionale de travail aura, par ailleurs, pour mission de coordonner au mieux les dispositifs et outils à destination des territoires (voire d'autres acteurs des milieux associatifs ou économiques) sur l'ensemble des champs de la planification écologique. Cette convergence, condition majeure de l'efficacité, cherchera de façon opérationnelle à porter sur le montage et l'instruction de dossiers pour les porteurs.

L'ambition doit être d'aller vers des modalités de gestion concertées Etat-Région dans l'optique d'une lisibilité et simplicité maximale pour le porteur de projet, idéalement en tendant vers 1 projet = 1 dossier = 1 instruction = 1 subvention.

Plusieurs pistes de collaboration peuvent être envisagées sur tel ou tel régime de subvention pour s'approcher de ce modèle. On y trouve par exemple la mise en place de guichets uniques, permettant aux porteurs de projet de ne constituer qu'un seul dossier déposé en un seul endroit, même si l'instruction peut ensuite être séparée. La recherche de règles communes pour les régimes d'aides est également une piste d'amélioration de la lisibilité et du montage des projets : condition d'éligibilité du porteur et / ou du projet, contenu de l'assiette éligible, fourchette de dépenses éligibles, de taux et de montant de subvention, calendrier des décisions, modalités de suivi... Enfin, d'un point de vue financier,

une complémentarité ou une répartition en amont claire des aides des différents financeurs est à rechercher.

Par ailleurs, en amont du montage de dossier, la réflexion portera sur la cohérence et l'articulation des documents stratégique ou de contractualisation. Aujourd'hui, pour le seul domaine de la transition écologique, de nombreux cadres territoriaux existent : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan climat air énergie territorial (PCAET), contrat de réussite de la transition écologie (CRTE), territoires engagés transition écologique (TETE), territoires engagés pour la nature (TEN), contrat opérationnel de mobilité (COM), territoire en action (TEA), etc. Ce chantier, de plus longue haleine, nécessitera aussi de pouvoir être en interaction avec le niveau national pour ce qui est de l'Etat et de ses opérateurs, souvent à la manœuvre en ce qui concerne la définition des cadres.

Enfin, à mi-chemin entre le document stratégique et le dossier, la pratique des appels à projet pourrait être questionnée. En effet, un trop grand foisonnement d'appels à projets ne permet pas toujours aux acteurs locaux d'en avoir une bonne connaissance. Cette situation peut participer à un sentiment la fracture territoriale, notamment dans les zones rurales. Seules les collectivités les mieux outillées étant en mesure d'anticiper, repérer et remporter ces appels compétitifs. De plus, cela entraîne un effet « zapping » d'un projet à l'autre au gré des appels à projets sans que les territoires aient la capacité de poursuivre une stratégie cohérente et durable.

Pour conduire ces différentes évolutions, la gouvernance de cette communauté régionale de travail pourra être progressivement adaptée, sur les plans techniques et décisionnels.

IV. CHANTIERS 2025

1. Tableau de bord régional

Pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route et pour donner à voir les effets de la transition écologique à l'échelle de la région, un tableau de bord régionalisé est défini. Il est constitué d'indicateurs disponibles au niveau local, que l'on peut suivre dans le temps, avec une actualisation régulière pour finement suivre les trajectoires. Il couvre l'ensemble des thématiques de la planification écologique.

Liste des indicateurs	Type d'indicateur	Indicateur	Dernière valeur disponible	Année
Généraux	Impact	Emissions domestiques de GES (hors UTCATF)	20 303 066 tCO ₂ e	2022
		Emissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de la construction	2 224 017 tCO ₂ e	2022
	Résultat	Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	15 662 ha	entre 2009 et 2023
		Surface de friches recyclées par usage (habitat, réindustrialisation, renaturation)	167 ha	2024
Mieux se déplacer	Impact	Emissions tous GES des transports (hors international)	8 644 029 tCO ₂ e	2022
		Emissions PM10 et PM2.5 du transport (particules en général)	3 313 t et 2 015 t	2022
		Emissions NOx du transport	20 386 t	2022
	Résultat	Linéaires de pistes cyclables et voies vertes aménagées (en km)	3705 km	2024
		Nombre de trajets quotidiens effectués en covoiturage	110 000 trajets déclarés	2024
		Part modale des mobilités professionnelles	Voiture : 84 % Marche : 6.9 %, TC : 5,8 % Vélo : 1.9 %, 2 roues : 1 %	2021
		Part des poids lourds électriques et h2 dans les immatriculations dans le parc statique	0,02 %	2024
		Part des véhicules utilitaires légers électriques dans les immatriculations dans le parc statique	1,16 %	2024
		Part de marché des autobus et autocars roulant au GNV / BioGNV dans le parc statique	2,05 %	2024
		Part des autobus et autocars électriques dans le parc statique	1.0 %	2024
		Part des voitures particulières électriques parc statique	1,62 %	2024
		Nombre de points de recharge pour les véhicules électriques ouverts au public	2411	2024
		Mieux se loger	Impact	Consommation finale d'énergie du secteur résidentiel - corrigée des variations climatiques
Consommation gaz du parc résidentiel (TWh)	4 713 835 MWh			2022
Résultat	Nombre de ménages en précarité énergétique* (à consolider) chiffre 2022 (méthode INSEE)		294 800	2022

		Nombre de structures Mon Accompagnateur Renov'	88	2024
		Part des logements vacants dans le parc	10 %	2021
		Part des résidences principales chauffées au fioul	15 %	2021
		Part des résidences principales chauffées au gaz	36 %	2021
Mieux préserver	Impact	Puits carbone	en attente de la déclinaison de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)	
		Nombre de jours concernés par les restrictions d'eau estivales		
	Résultat	Aires protégées : Part de territoires sous protection forte		
		Volume de nouveaux arbres morts par ha et par an (indice de dépérissement)		
		Consommation en eau potable des ménages		
Taux de restauration des cours d'eau (continuité écologique, hydromorphologie...)				
Mieux se nourrir	Impact	Bilan annuel des émissions de GES des terres cultivées	1 536 740 tCO ₂ e	2020
		Emissions tous GES agriculture / sylviculture	5 982 071 tCO ₂ e	2020
		Emissions de NH ₃	38 295 t	2020
	Résultat	Consommation d'énergie du secteur agricole	3 562 791 MWh	2020
		Part de la SAU en agriculture biologique	10 %	2023
		Substances phytopharmaceutiques actives classées CMR achetées	627 t	2021
		Surface de cultures en légumineuses (soja, pois, féveroles et fèves, prairies artificielles)	25 637 ha	2023
		Surface de prairies permanentes	52 %	2023
		Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont bio dans la restauration collective - durables et de qualité	9 % produits bio 15 % produits durables et de qualité	2023
	Mieux produire	Impact	Emissions de l'industrie de l'énergie tous GES	264 379 tCO ₂ e
Rejets polluants dans les eaux par l'industrie				
Tertiaire - Consommation gaz du parc (TWh)			2 868 318 MWh	2020
Tertiaire - Consommation fioul dans le parc			1 188 011 MWh	2020
Consommation d'énergie de produits pétroliers dans le secteur tertiaire (non corrigée des variations climatiques)			1 188 011 MWh	2020
Résultat		Consommation finale d'énergie par secteur (industrie / tertiaire)	15 626 940 MWh	2020
		Part des sources fossiles dans la consommation d'énergie finale	68 %	2020
		Production d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque)	808 581 MWh	2023
		Production d'électricité éolien terrestre	2 437 684 MWh	2023
		Production d'énergie à partir de biogaz	530 869 MWh	2023
		Production d'énergie primaire à partir de biomasse solide	8 825 983 MWh	2023

		Production primaire ENR électrique	4 449 536 MWh	2023
		Production primaire ENR thermique	6 314 553 MWh	2020
		Volume de bois récolté par usage	Bois d'œuvre : 3 269 014t Bois industrie : 1 073 978t Bois énergie : 1 183 749t	2022
Mieux consommer	Impact	Emissions CH4 du secteur des déchets	136 411 tCO ₂ e	2022
	Résultat	Quantité de DNDNI mise en décharge	569 087 t	2020
		Déchets ménagers et assimilés (DMA)	1 653 000 t	2020
		Quantité des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant	187 kg/hab.	2020
		Taux de recyclage des bouteilles en plastique	83 %	2020
		Quantité de déchets ménagers et assimilés valorisés matière, y compris organique	54 %	2020

Durant l'année 2025, le tableau de bord doit s'enrichir de nouveaux indicateurs spécifiques au suivi de la biodiversité, et permettre à terme de suivre des données aux échelles infrarégionales sur cette thématique.

2. Forums territoriaux

L'élaboration de la feuille de route régionale a permis de réunir des acteurs diversifiés, représentatifs des différentes parties prenantes de la COP et ainsi d'identifier des pistes d'actions concrètes et immédiates à l'échelle de la région.

Néanmoins, l'accélération de la transition écologique se fera par l'action de toutes et tous, à toutes les échelles, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

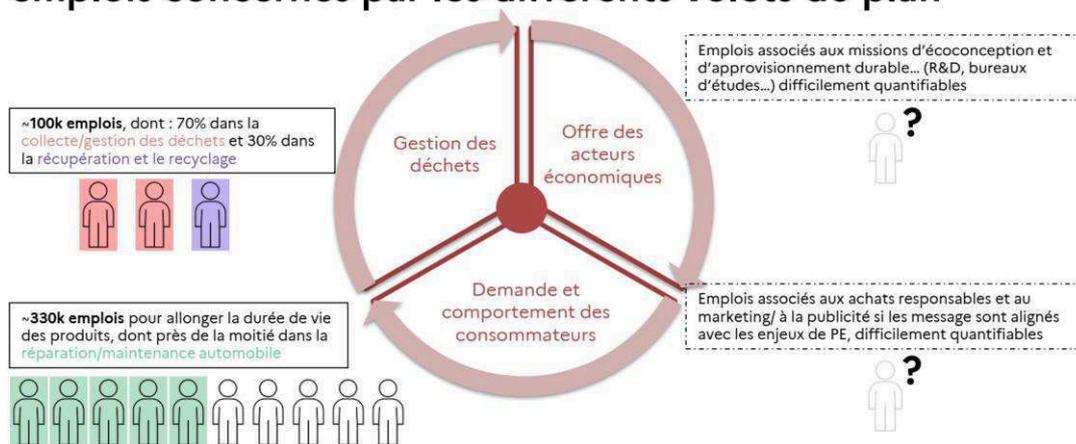
A cette fin, il sera organisé en 2025, à un niveau infra régional, des réunions de travail associant les parties prenantes locales (Etat, Région, élus et collectivités, monde économique, monde associatif et société civile) afin de définir dans chaque territoire des projets concrets à initier selon les six axes de la planification écologique.

3. Anticiper et accompagner les évolutions des emplois et des compétences

Lors des phases de concertation et de priorisation des actions ayant amené à définir cette première feuille de route, les acteurs régionaux de la COP ont régulièrement mis en avant les enjeux spécifiques liés à la nécessaire acquisition de nouvelles compétences pour conduire les transitions que ce soit pour les acteurs privés ou les acteurs publics, et aussi bien pour les emplois existants qui évoluent (formation continue) que dans le cadre des besoins en recrutement de nouveaux secteurs d'activité (formation initiale).

Cette thématique a déjà fait l'objet d'une étude nationale du SGPE qui démontre que près de 8 millions d'emplois sont concernés par la transition écologique en France à l'horizon 2030. Il s'agit dès lors d'anticiper les besoins en emplois/compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions de transition. Il s'agira aussi de mettre en place des plans d'actions concertés avec l'ensemble des acteurs pour les secteurs d'activités prioritaires, où les tensions seront les plus grandes entre besoins de recrutement liés à la transition et renouvellement générationnel.

Exemple pour l'économie circulaire : au moins 430k emplois concernés par les différents volets du plan



Sources : analyse SDES sur la base des codes NAF, données 2019

Il est ainsi proposé, en 2025, de mobiliser les acteurs régionaux (acteurs publics, économiques et sociaux) au travers de la COP Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés des acteurs de l'emploi et de la formation pour bâtir à partir de l'existant, des actions régionales pour accélérer l'accompagnement par la formation des secteurs professionnels concernés par la transition.

Plusieurs secteurs ont déjà été plébiscités au cours de la phase de débat régional pour faire l'objet d'actions spécifiques :

- Les métiers du bâtiment, en particulier dans le cadre de la montée en volume des marchés de rénovation, du recyclage des déchets et de l'usage des matériaux bio-sourcés ;
- Les métiers de la forêt et du bois (sylviculture, bucheronnage, scierie) qui développent des méthodes durables nouvelles, adaptées au changement climatique et qui valorisent le bois sur de nouveaux débouchés ;
- Les métiers de la restauration, notamment dans la restauration collective, qui cuisinent des productions locales moins transformés et plus saisonnières ;
- Les métiers du transport, qui doivent prendre en compte la diversité des solutions énergétiques notamment dans la maintenance des parcs de véhicules ;
- Les métiers de l'agriculture, qui dans un contexte d'aléas climatiques plus fréquents, font évoluer leurs systèmes de production avec moins d'intrants chimiques et une moindre indépendance énergétique ;
- Les métiers du réemploi et de la réparation, qui doivent répondre aux besoins de la population pour permettre un allongement significatif de la durée de vie des objets.
- Les métiers de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement de la maintenance des installations et de leur management.

4. Impliquer la jeunesse et promouvoir l'engagement dans les transitions

Dès le lancement de la COP en décembre 2023, les représentants des élèves et étudiants ont pris la parole pour exprimer leurs attentes et une forte volonté pour passer à l'action. Tout au long de la démarche, une attention particulière a été portée pour prendre en compte les aspirations de ce public (lien avec le dialogue structuré avec la jeunesse porté par la Région par exemple). Plusieurs actions retenues dans cette feuille de route intègrent la cible de la jeunesse et permettent son implication (entre autres l'accompagnement au changement de pratique de mobilité ou la sensibilisation à une alimentation locale et de qualité). Mais il est possible et souhaitable d'aller encore plus loin pour mobiliser cette population essentielle dans la construction du projet régional de transition écologique.

Aussi, en 2025, un travail plus approfondi avec l'ensemble des composantes représentant la jeunesse régionale sera conduit. Il s'agit de mettre en place les conditions les plus favorables à une meilleure reconnaissance de l'engagement des jeunes dans les transitions. Chaque jeune doit pouvoir inclure dans son parcours son engagement au service des transitions.

5. Des transitions au service d'une meilleure santé

L'amélioration de la santé globale (concept une seule santé) permise par la transition écologique est l'un des cinq enjeux de la planification écologique. Il est majeur : pour illustration, le coût des fortes chaleurs pour la santé publique a été estimé par Santé Publique France entre trois et six milliards d'euros sur la période 2015-2020 sur le territoire national. Alors que le nombre de jours de forte chaleur va encore augmenter d'ici 2050, les enjeux de santé deviennent de plus en plus prégnants (qualité de l'air, résistances aux médicaments, confort d'été/hiver ...). Plus globalement, le maintien en bon état de nos ressources (sols, forêts, air, eau, ...) et de la biodiversité (espaces et espèces) est une condition indispensable à la bonne santé de l'homme, tant nos systèmes vivants sont intégrés et inter-connectés.

En Bourgogne Franche-Comté, le quatrième plan régional Santé Environnement lancé en 2023 prévoit une mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux sur la thématique. Dans le cadre de la COP en 2024, les acteurs de la santé ont exprimé leurs fortes attentes pour poursuivre cette mobilisation dans le cadre de la planification écologique régionale. Un nouveau chantier transversal sera donc lancé en 2025 pour faire de la planification écologique un outil majeur pour penser la santé publique régionale dans le contexte du changement climatique.

6. Adaptation au changement climatique de la Bourgogne-Franche-Comté

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a été présenté le 25 octobre 2024 et sa mise en œuvre démarrera début 2025 à l'issue de la concertation publique. Les objectifs de ce PNACC sont de :

- Planifier les actions à mener d'ici 2030 pour s'adapter progressivement au réchauffement climatique annoncé d'ici 2100 ;
- Mettre en œuvre 51 premières mesures concrètes qui ciblent les populations et les territoires les plus à risques, en veillant à ne pas accroître ou créer d'inégalités.

Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) de la France :



Le PNACC sera ainsi partagé avec les acteurs régionaux (acteurs publics, acteurs économiques et sociaux) au travers de la COP Bourgogne-Franche-Comté autour de séances de travail dédiées permettant de partager un diagnostic des enjeux régionaux de l'adaptation, et d'enrichir la feuille de route régionale des COP avec de nouvelles actions centrées sur les enjeux d'adaptation complémentaires à celles élaborées pour l'atténuation pendant l'année 2025.

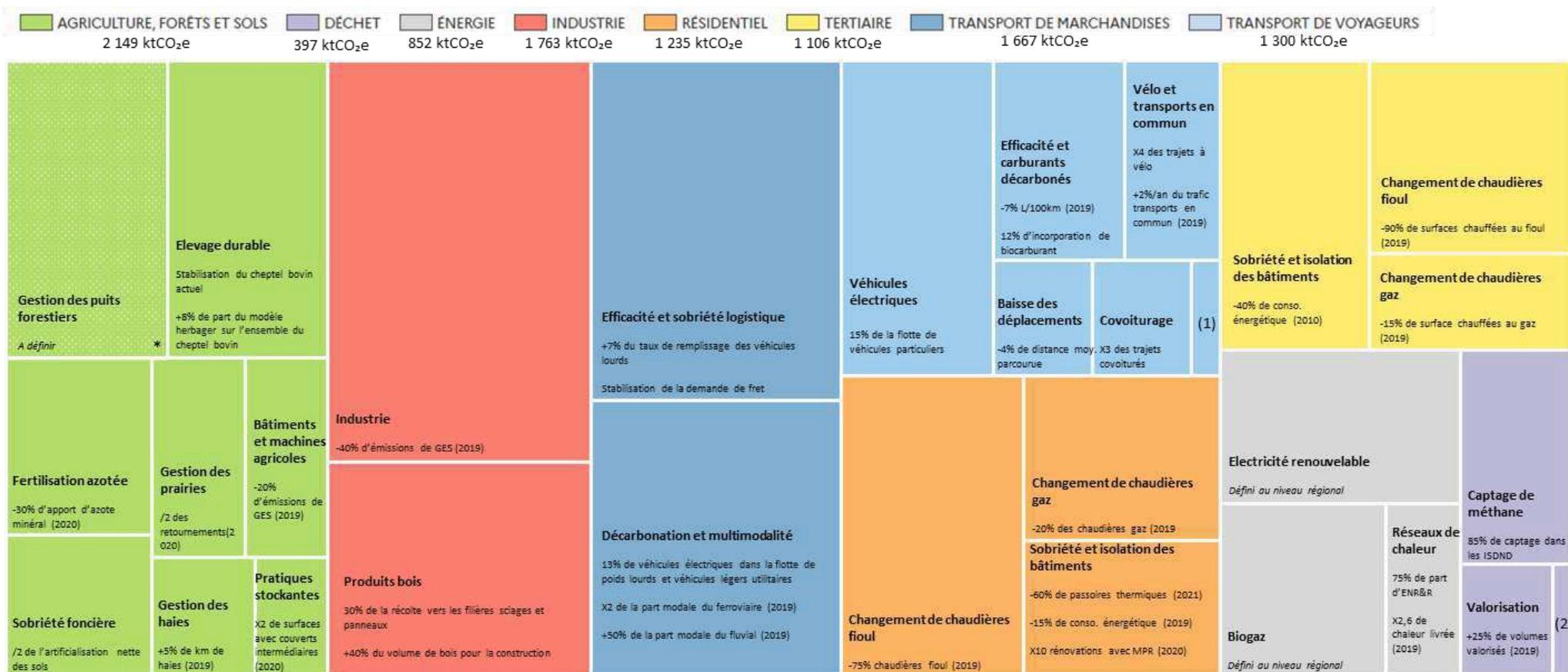
En complément, la mise en place d'une Mission Adaptation correspond à la 25^{ème} mesure du PNACC, intitulée « Lancer la Mission Adaptation, offre unifiée d'ingénierie de l'État pour l'adaptation à destination des collectivités locales ». Les opérateurs du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques sont chargés de proposer une offre commune, en expertise et ingénierie, pour accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche d'adaptation au changement climatique. Cette mission permettra de passer d'actions ponctuelles à des démarches plus intégrées. Ainsi en France 100 collectivités, dont 11 en Bourgogne-Franche-Comté, contribuent déjà, par leur engagement dans différents dispositifs (ADEME, Cerema, Agences de l'eau), à la mise en place et au calibrage de la Mission Adaptation.

Dans le cadre de la COP régionale, il s'agira d'articuler le fonctionnement de cette mission avec la déclinaison de la planification écologique. De même, les travaux du groupe régional d'adaptation au changement climatique (GRACC) ainsi que ceux du groupe régional d'experts de la biodiversité et de l'environnement (GREBE), qui porte notamment un projet de cartographie régionale des risques climatiques, devront être pris en compte dans une logique d'ensemble.

V. ANNEXES

Panorama des leviers de décarbonation en Bourgogne-Franche-Comté

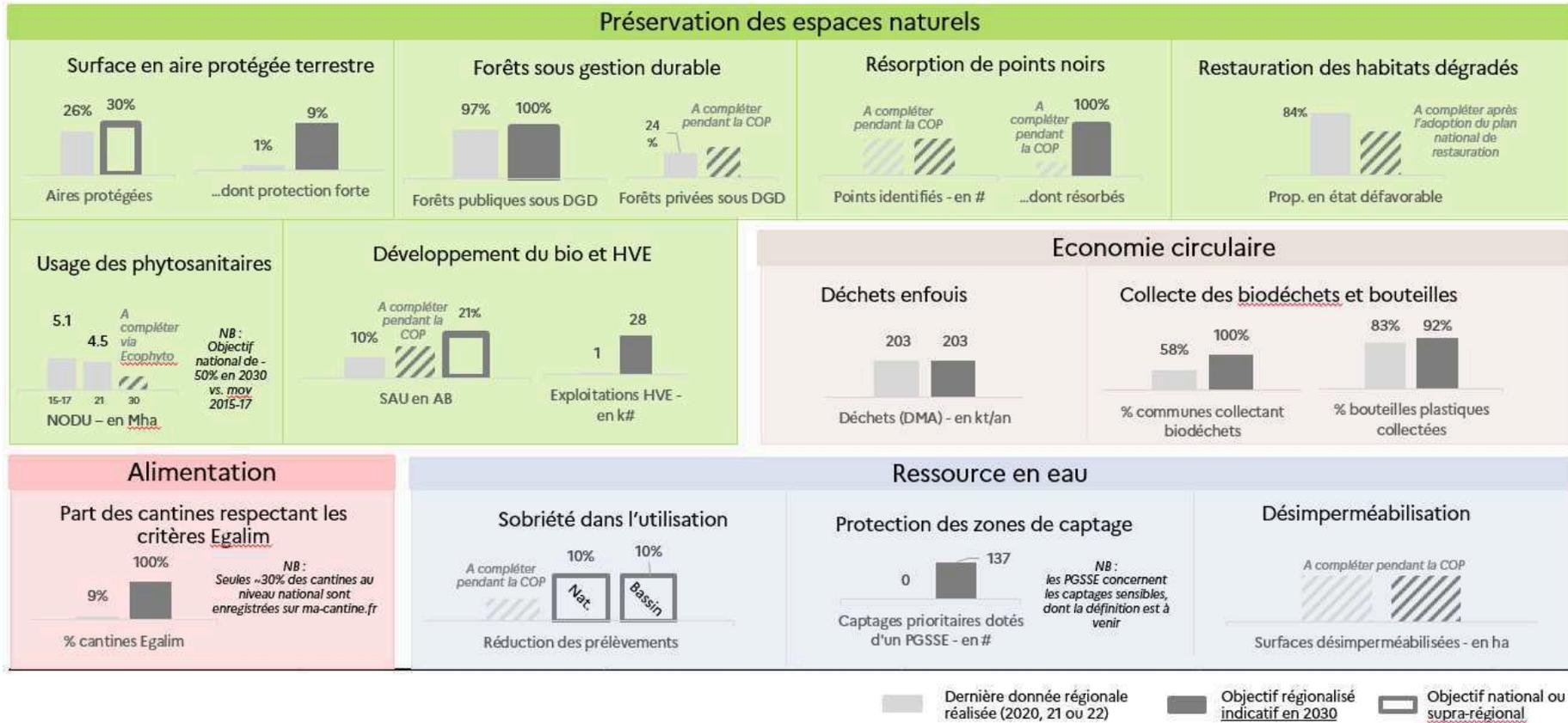
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030 : 10 469 ktCO₂e



* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

- (1) Bus et cars décarbonés : 15% de la flotte de bus et cars.
- (2) Prévention des déchets : -5% de DAE produits (2010) et -15% de DMA produits (2010).

Panorama des leviers préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Bourgogne-Franche-Comté



Document d'orientations budgétaires 2025

***Partie 3 : Le bilan de la déclinaison 2024
du plan de mandat***

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Introduction.....	2
Bilan de la déclinaison opérationnelle 2024	3
Axe 1 : Economie – emploi – formation	4
1.1. STRATEGIE ECONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	4
1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	12
1.3. TOURISME.....	15
1.4. ATTRACTIVITE	16
1.5. APPRENTISSAGE.....	17
1.5. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI.....	18
1.6. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES.....	23
1.7. EDUCATION	24
1.8. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE	34
1.9. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE	38
Axe 2 : Transitions écologique, énergétique et numérique	40
2.1. TRANSITION ENERGETIQUE	40
2.2. BIODIVERSITE - EAU.....	45
2.3. EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	48
2.4. ECONOMIE CIRCULAIRE – DECHETS	49
2.5. FORET-BOIS.....	50
2.6. MONTAGNE	53
2.7. NUMERIQUE	53
2.8. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES.....	56
Axe 3 : Fraternité – vivre ensemble.....	64
3.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)	64
3.2. SANTE - ALIMENTATION	71
3.3. HANDICAP.....	73
3.4. CULTURE	74
3.5. SPORT	77
3.6. VIE ASSOCIATIVE.....	79
3.7. JEUNESSE	80
3.8. EGALITES FEMMES-HOMMES.....	81
3.9. ACTION EUROPEENNE	84
3.10. ACTION INTERNATIONALE	91
Axe 4 : Les ressources.....	97
4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES.....	97
4.2. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	99
4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE	102
4.4. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE.....	103

INTRODUCTION

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l'action régionale pour les sept années de la mandature. Fondé sur un état des lieux du territoire et sur ses perspectives d'évolution à moyen terme, ce plan donne pour chacun des domaines d'intervention de la Région des éléments de contexte, des enjeux à relever et les orientations stratégiques poursuivies sur la période 2021-2027.

Ce document est complété annuellement par une déclinaison opérationnelle qui précise les actions planifiées pour l'année à venir. Son ambition est d'identifier les actions emblématiques du plan de mandat, réparties selon les trois axes thématiques du projet de mandat :

- Economie, emploi, formation
- Transitions écologique, énergétique, numérique
- Fraternité, vivre ensemble.

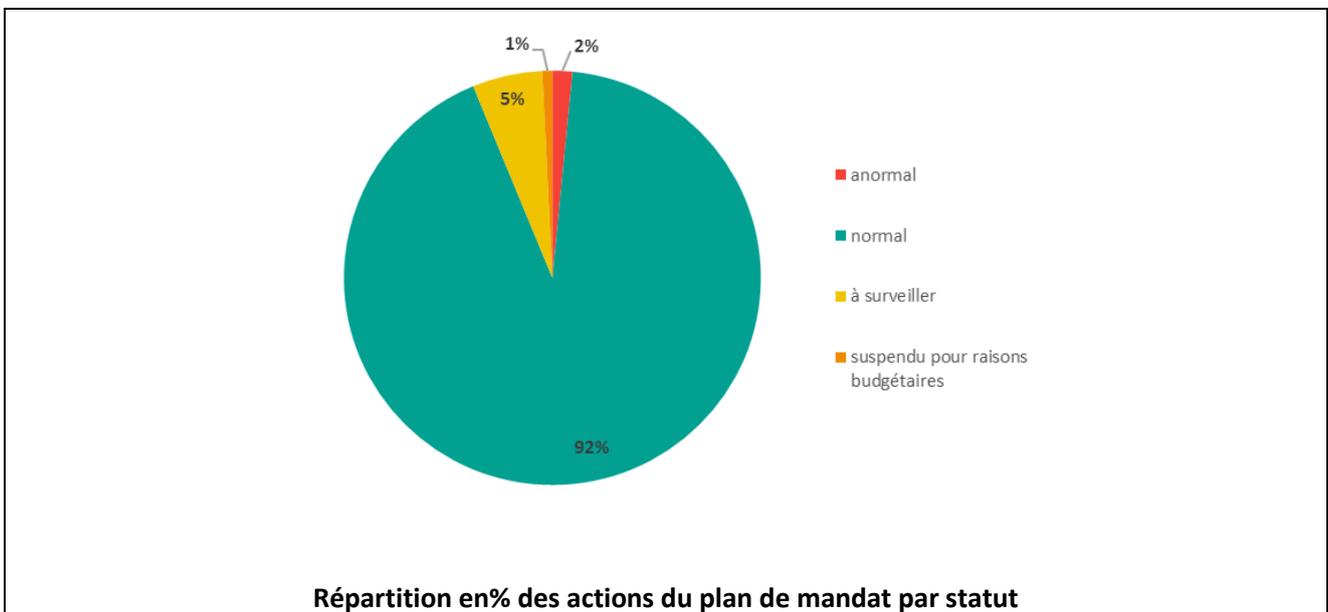
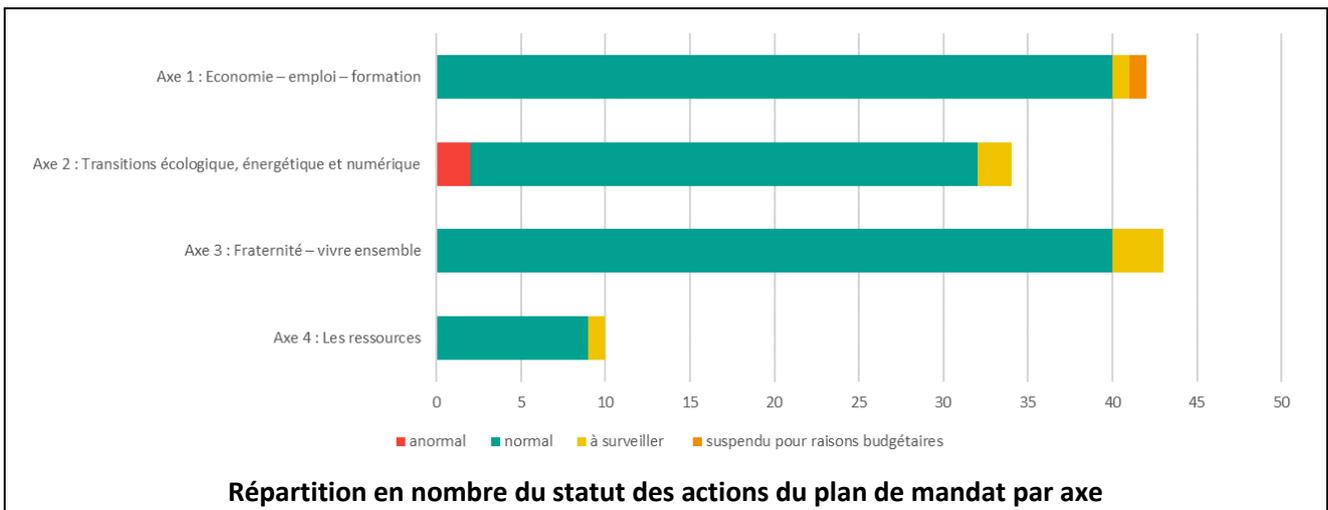
Il est complété par la thématique des ressources.

Il a été prévu que cette déclinaison opérationnelle fasse l'objet d'un bilan qui sera présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

BILAN DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2024

La déclinaison opérationnelle 2024 du plan de mandat prévoyait des actions pour 81 priorités sur les 134 identifiées dans le plan de mandat, auxquelles on peut rajouter deux priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. Cela correspond à 127 actions, une priorité pouvant être déclinée en plusieurs actions. A signaler que deux actions de la déclinaison ne sont pas rattachées à une priorité (la mise en œuvre du SRDTL et l'élaboration du nouveau SRESRI).

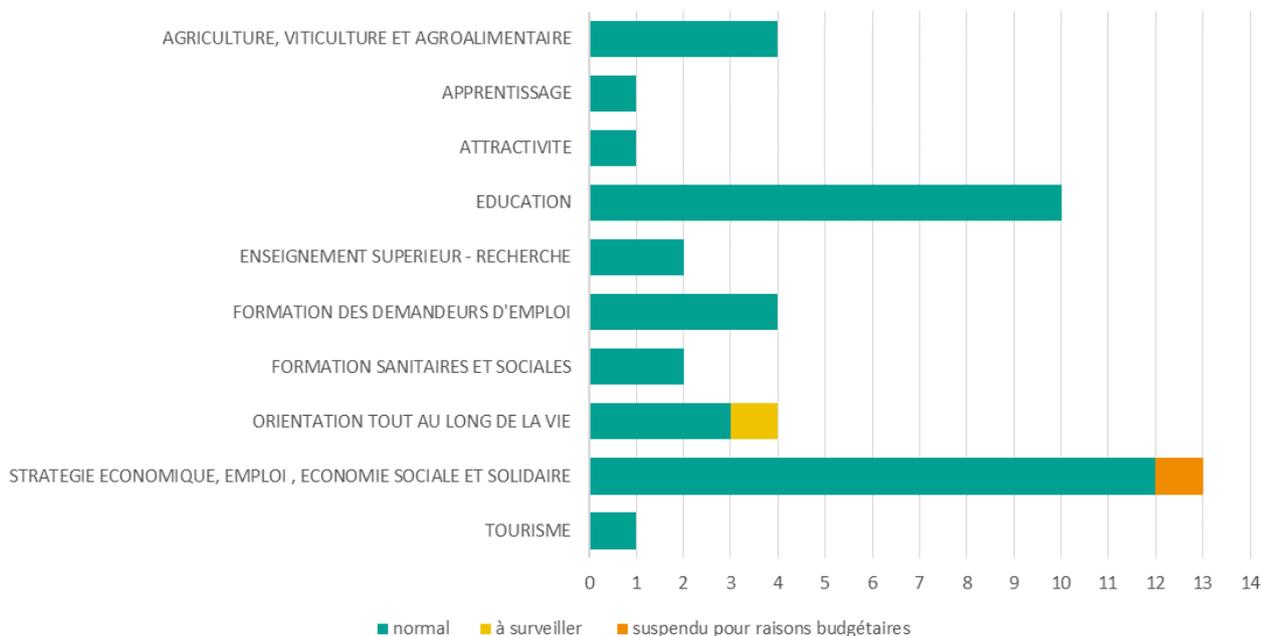
La Région a mis en œuvre très rapidement les actions prévues. Ainsi, comme le démontre le graphique ci-dessous, au moment de l'élaboration du bilan en octobre 2024, 119 actions sont considérées comme ayant un déroulé normal soit 92%, contre 2% en anormal, 5% à surveiller et 1% en suspendu pour raison budgétaire.



En plus des actions prévues dans la déclinaison 2023, les directions ont mis en œuvre d'autres actions du plan de mandat : elles seront identifiées, pour chaque thématique, dans un cadre spécifique (accessoirement, il peut être mentionné des actions prévues à une déclinaison antérieure et poursuivies en 2024).

AXE 1 : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION

Le plan de mandat comporte 45 priorités sur l'axe Économie – emploi - formation. La déclinaison 2024 prévoit 42 actions concernant 24 priorités (deux actions ne sont rattachées à aucune priorité). La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf une à surveiller et une suspendue pour raison budgétaire.



1.1. STRATEGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La crise sanitaire, qui a eu un fort impact sur les entreprises, et suivie par un contexte économique de ralentissement a démontré le rôle incontournable de la Région comme acteur économique, aux côtés des intercommunalités.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour les cinq priorités de la politique économique.

Priorité 01 - Gouvernance et stratégie : la Région donne le cap

01-1 : Élaborer une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII)

Organisation de conférences régionales (CER - ESS) et comités thématiques

Normal

La Région élabore et pilote la stratégie économique régionale formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle le fait dans le cadre d'une gouvernance élargie et partenariale, associant les acteurs du développement économique aux différents organes permettant de territorialiser son action et d'être en proximité des territoires.

La Région est également présente au côté de l'État pour déployer le dispositif Territoires d'industrie et apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien et de mutations de l'industrie, par l'intermédiaire d'une offre d'ingénierie et d'animation.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) impose à la Région et l'État d'organiser tous les deux ans une conférence régionale de l'ESS. Elle s'est tenue le 5 novembre 2024.

Par ailleurs, le SRDEII a institué une conférence économique régionale (CER) annuelle pour suivre les avancées de ce schéma.

La CER a été mutualisée en 2024 avec les assises de l'emploi et de la formation sur le thème "Que sait-on du travail ?" (12 juin 2024). La prochaine conférence économique pourrait se tenir au printemps dont le thème et l'aspect transversal restent à définir (en ébauche : intelligence artificielle, en lien avec d'autres schémas ?).

Par ailleurs, la Région a lancé la phase II de Territoires d'industrie dans les 10 territoires d'industrie.

Le COPIL du SRDEII en Instance économique régionale de l'AER s'est déroulé en décembre 2024.

01-2 : Mise en oeuvre du principe de différenciation territoriale avec expérimentations territoriales autour de « zones de reconquête économique », des Quartiers Politique de la Ville et des Zones de Revitalisation Rurale

Redéfinition de la prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF)

Normal

La prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF) a été redéfinie dans un nouveau règlement d'intervention voté lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024. L'aide d'un montant maximum de 3 000€ par projet est désormais uniquement accordée à des projets de création et de reprise de commerces physiques implantés dans les QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) et les ZRR (Zones de revitalisation rurale). De plus, les micro-entreprises ne sont plus éligibles et la possibilité de cumuler l'activité avec une activité à temps partiel n'est plus acceptée.

L'objectif était de 100 dossiers en 2024 pour la nouvelle cible, mais les résultats ont été bien inférieurs aux attentes : sur un total de 46 dossiers déposés, 38 dossiers pour 109 948 € ont été votés en 2024.

L'évaluation de la PCRTF engagée en décembre 2024 devrait permettre de comprendre les raisons de la faiblesse du nombre de dossiers déposés en 2024. Néanmoins, plusieurs hypothèses peuvent être avancées comme des éléments conjoncturels qui ont pu échauder les projets de créations et de reprises d'entreprise (exemples : vague de liquidations judiciaires parmi le secteur du prêt-à-porter ; coût des loyers et de l'énergie, etc.)

01-3 : Création de politiques différenciées par type d'acteurs (jeunes, femmes, etc.) pour stimuler l'entreprenariat et le développement de start-up innovantes

Mise en place d'outils d'ingénierie financière pour accompagner la cible start-up et notamment le fonds de capital investissement Création 6 par UI Investissement et le fonds de capital investissement OSER BFC financé par le FEDER

Normal

Le fonds Création 6 géré par UI investissement a pour vocation d'accompagner les start-ups en phase de création voire en phase de pré-amorçage sur des tickets pouvant aller jusqu'à 3 M€.

Le fonds OSER BFC permet l'accompagnement de start-up innovantes de moins de sept ans jusqu'à 1,5 M€ avec un montant maximum de 200 K€ en phase d'ultra amorçage. Le fonds OSER BFC intervient en co-investissement obligatoire d'un fonds partenaire privé.

Les deux fonds ont un calendrier de mise en œuvre différent : 2024-2029 pour Création 6 et 2024-2027 pour OSER BFC.

Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières

02-1 : Se doter d'un plan des métiers de la transition ciblant les secteurs stratégiques, avec des objectifs de conversion écologique de l'économie

Poursuivre le développement de la filière hydrogène et de ses écosystèmes locaux

Normal

La feuille de route relative au soutien à la filière hydrogène, votée à l'Assemblée plénière du 15 novembre 2019, se décline sur la période 2020-2030.

Pour 2024, il s'agissait :

- d'améliorer la visibilité de la filière régionale : salon Hyvolution (30 janvier au 1^{er} février 2024), accueil des Journées de l'hydrogène territoriales à Dijon du 25 au 27 juin 2024 (avec plus de 750 visiteurs) et déclinaison du kit de communication mis en place par la Direction de la communication fin 2023,
- de faire émerger et favoriser l'accompagnement des projets d'innovation et d'accompagner les implantations de gigafactories,
- d'accompagner le déploiement des flottes de véhicules h2.

Ainsi, l'Assemblée plénière du 7 février 2024 a approuvé le règlement d'intervention "Aide au déploiement de flottes hydrogène" (modifié lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024 pour l'adapter au nouveau

règlement budgétaire et financier). Il vise à accompagner le déploiement des écosystèmes territoriaux de mobilité hydrogène en complément des dispositifs ADEME, sur la base du déploiement de flottes de véhicules utilitaires professionnels et le développement d'une gamme de véhicules lourds en vue d'amorcer la constitution d'un réseau pérenne de production, de distribution et d'usage d'hydrogène sur le territoire. Ce règlement est éco-socio-conditionné (consultation CSE, forfait mobilité, formation, déchets, biodiversité et eau).

La Région Bourgogne-Franche-Comté était représentée à la semaine européenne de l'hydrogène à Bruxelles du 18 au 21 novembre 2024.

On notera la validation de deux dossiers d'innovation structurants :

- start-up Mincatec (90) sur un projet d'ensemble de stockage h2 à base d'hydrures solides
- projet collaboratif H2BFC (Université de Bourgogne, CVA, Socna) sur l'extraction d'hydrogène naturel (blanc)

Quelques éléments synthétiques de bilan de la feuille de route h2 :

- Stations h2 : 5,3 M€ engagés (Auxerre, Belfort, Dijon, Schiever),
- Filière h 2 :
 - 27 M€ engagés sur les projets Maugis
 - 13,5 M€ engagés sur les projets d'innovation (FRI + PIA 4 régionalisé)
 - 3,6 M€ engagés sur le volet « laboratoires de recherche ».

La Région a mené en parallèle une action supplémentaire en pilotant une réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (France 2030) pour la filière hydrogène : la Région a contribué au projet d'école nationale de l'hydrogène (expression des besoins des industriels).

Lancer une démarche proactive de structuration de la filière "déchets d'activité économique"

Normal

En complément de l'observatoire des déchets piloté par la Direction de l'environnement, il a été décidé, au titre de l'économie, de :

- lancer une étude pour mieux connaître les acteurs de la filière,
- mettre en évidence les projets déjà soutenus et mis en œuvre dans le cadre de l'accélérateur "économie circulaire",
- accompagner la détection d'un projet d'unité de recyclage en lien avec le pôle Polyméris.

Par délibération du 15 mars 2024, la Commission permanente du conseil régional a affecté 80 000 € pour la passation d'un marché destiné à l'analyse de la filière « déchets d'activité économique » (DAE), notamment le recensement des acteurs régionaux et l'analyse des forces et faiblesses de la filière. Les résultats sont attendus pour décembre 2025.

Parallèlement, une expérimentation sera lancée sur la caractérisation des DAE sur les Territoires d'industrie de l'Yonne et du Haut-Jura, à travers un marché sur les déchets d'activité économique dans les territoires d'industrie dont les premiers résultats seront attendus en 2025 (160k€ affectés).

02-2 : Soutien à l'innovation

Mettre en place une stratégie régionale pour les biothérapies/bioproduction

Normal

La Région Bourgogne-Franche-Comté ambitionne de devenir une région reconnue sur sa filière santé, en particulier les biothérapies. Elle ambitionne d'attirer des investissements dans le domaine des biothérapies/bioproduction, à la croisée des savoir-faire des microtechniques et de la santé présents sur le territoire régional.

Au-delà des questions de mise en visibilité et d'attractivité, il est nécessaire que d'autres leviers nécessaires à la structuration de cette nouvelle filière soient approfondis en lien avec les enjeux de financement, de formation, d'immobilier, voire d'achats mutualisés.

Le 13 mars 2024 ont eu lieu les Assises régionales des biothérapies/bioproduction. Les concertations avec les entreprises, clusters, laboratoires et collectivités territoriales se sont déroulées au cours du second trimestre.

La dernière consultation s'est déroulée lors des Assises régionales du 24 septembre 2024.

La feuille de route a été présentée lors de l'Assemblée plénière du 17 octobre 2024.

Cette stratégie est inscrite au Plan pluriannuel d'investissement (15M€ d'ici 2030).

02-3 : Adopter une feuille de route pour la filière automobile

Poursuivre l'action menée sur la filière automobile (Force d'intervention Mutations automobiles)

Normal

Pour rappel, les interventions de la Région sur la filière automobile sont multiples :

- Aide au conseil : Financement d'audits dans le cadre de la stratégie de diversification d'activité des entreprises de la filière.
- Aide à l'investissement : subvention jusqu'à 200 K€ d'investissement de process lié à une stratégie de diversification.
- Aide au conseil sur diversification DECARB FILAUTO : accompagnement à la décarbonation de la filière (bilan carbone des organisations, étude analyse cycle de vie produits)
- Electrified : accompagnement à la transformation d'un écosystème territorial automobile vers l'électromobilité (rencontres sur les territoires, identification chaîne de valeur, accompagnements individuels pour identifier les pistes et opportunités dans l'électrification)
- Etude Banque de France : Etude ACSEL sur la filière Automobile en Région Bourgogne-Franche-Comté sur une période de 5 ans (2018-2022) avec méthode comparative sur l'industrie de BFC et l'industrie en France

En 2024, la Région a :

- poursuivi et finalisé le plan de visites FIMA (175 visites FIMA réalisées à ce jour) et en a dressé un bilan
- poursuivi les actions DécarbFilauto et Electrified engagées par le Pôle Véhicule du Futur (PVF)
 - concernant Decarbfilauto : huit entreprises sont en cours d'accompagnement

- concernant Electrified : une rencontre annuelle et quatre réunions collectives d'information sur la transformation électrique et huit entreprises en cours d'accompagnement.
- lancé une étude approfondie sur la situation financière de la filière avec la Banque de France.

Une réflexion est en cours sur une suite pour la filière automobile, le volet Diversification est à approfondir. Le bilan de la Feuille de route automobile 2022-2024 est en cours avec des perspectives d'évolution pour l'Assemblée plénière du 19 mars 2025.

Concernant les mutations FIMA : 1 M€ ont été prévus en autorisation de programme pour 2024 et 25 000 € pour l'étude Banque de France.

02-4 : Soutien au développement des entreprises à l'international

Engager les travaux préparatoires à l'adoption d'une feuille de route sur l'internationalisation des entreprises

Normal

En déclinaison du SRDEII, une feuille de route Internationalisation des entreprises (volet attractivité et export) permet de redéfinir le rôle des acteurs régionaux, en particulier l'articulation de l'action de la Chambre du Commerce et de l'industrie régionale (CCIR), de Business France, de l'Agence économique régionale (AER) et des filières.

L'attractivité économique doit être retravaillée, en cohérence avec l'ambition régionale d'agir sur la cohérence de toutes les formes d'attractivité (résidentiel, touristique et économique) pour à la fois contribuer à rester une région attractive sur le plan économique (5^{ème} région de France dans le classement Business France) et pour les territoires infrarégionaux.

Enfin, s'agissant du soutien à l'export, il s'avère nécessaire de revoir les modalités de travail avec les partenaires de la Région pour améliorer le ciblage des entreprises accompagnées (primo-exportateurs et programme de manifestations business)

Le principe de dégressivité des aides a été mis en place pour les participations aux salons organisés par la CCIR afin de toucher toujours de nouvelles entreprises et des primo-exportateurs (modification du règlement d'intervention lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024).

Le programme Salons et missions est en cours. Les principaux salons au premier semestre ont été Hyvolution, Wine Paris, Global Industrie, EPHJ. Le programme salons et missions 2025 a été voté par la Commission permanente du 15 novembre 2024. La commande AER aura lieu début 2025 pour les démarches de prospection 2025. Le bilan annuel et la Feuille de route Internationalisation des entreprises seront à finaliser en 2025.

La Région soutient Vitagora dans la mise en place d'une action collective pour participer à l'Exposition d'Osaka au cours de la quinzaine thématique « Territoire et alimentation : viser des modes de production et de consommation durables » du 13 au 30 avril 2025. L'action conduite par Vitagora bénéficiera à une quinzaine d'entreprises agroalimentaires et acteurs du monde académique. Elle sera coordonnée avec la CCIR, l'AER et Business France afin de coconstruire pour 2025 une action collective spéciale Japon ouverte à d'autres secteurs d'activités régionaux.

Le programme d'internationalisation (dont aides individuelles) s'élève à 1 288 K€.

Priorité 03 - Soutenir nos PME industrielles

03-1 : Contribuer à l'accroissement des fonds propres des PME via notamment la création d'un fonds souverain

Accompagner les premiers investissements de BFC PARTICIPATION

Normal

BFC PARTICIPATIONS a pour objet d'investir en haut de bilan dans les entreprises clefs de la filière agroalimentaire afin de maintenir les centres de décisions en Bourgogne-Franche-Comté, de préserver la structuration des filières en prévenant la prédation d'acteurs ayant d'autres intérêts et d'investir dans une logique de moyen long terme (capital patient) en co-investissement avec des partenaires régionaux.

Le ticket d'intervention est de 150 à 500 K€.

BFC PARTICIPATIONS a réalisé son premier investissement dans une entreprise de la filière céréales en 2024 et deux nouveaux investissements sont attendus d'ici fin 2025.

03-2 : Se doter de moyens de contrôle sur le respect des engagements sociaux et environnementaux pris par les entreprises bénéficiaires d'aides régionales

Intégration des critères d'éco socio conditionnalité dans les RI 40.03 Mutation sur le volet investissement FIMA et 40.14 Décarbonation.

Normal

Pour les subventions supérieures ou égales à 50 000 €, l'entreprise devra respecter une série de critères relevant d'enjeux sociaux et environnementaux :

- Formation et orientation : l'entreprise devra s'engager à accueillir au moins deux personnes en phase d'orientation et/ou en stage de formation professionnelle et ce, pendant la durée de la convention,
- Mobilité : l'entreprise s'engage à tenir un dialogue social sur le forfait mobilité durable et le ticket mobilité,
- Eau et biodiversité : l'entreprise devra s'engager à ne pas augmenter sa consommation d'eau captée ou assainie dans son process et ce, à production égale. En outre, l'entreprise devra s'engager à signer la charte de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB),
- Déchets : l'entreprise devra décrire la méthode de gestion des déchets de production et de fonctionnement dans l'entreprise.

L'intégration des critères a été validée dans les Règlements d'intervention lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024. Aucun dossier n'a donné lieu à l'octroi d'une subvention supérieure à 50 K€. Une progression des dossiers sur le volet décarbonation semble prévisible sur 2025 notamment en raison de la baisse annoncée des budgets de l'ADEME.

Les enveloppes s'élèvent à 1 200 K€ sur décarbonation et 1 000 K€ sur investissement FIMA.

Priorité 04 - Sauvegarder, développer et dynamiser l'économie de proximité

04-1 : Proposer un nouveau Pacte régional des territoires aux intercommunalités, autour des principes de solidarité, de différenciation et de responsabilité

Renforcer l'animation territoriale préparatoire à la mise en œuvre d'un nouveau Pacte

Suspendu pour
raisons
budgétaires

La mise en place d'un nouveau Pacte régional des territoires est prévue sur la période 2026-2028 sous réserve de son maintien dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement.

Priorité 05 - Economie sociale et solidaire : du sens et des valeurs

05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI

Générateur BFC

Normal

Le Générateur BFC est inscrit dans le CPER actuel. Il est copiloté notamment par la Région (principal financeur), l'ADEME et la Banque des territoires et vise à proposer de l'ingénierie de projet aux EPCI volontaires (participation financière et technique aux actions sur son territoire) pour analyser la faisabilité économique de projets répondant aux besoins du territoire. Cette ingénierie, qui peut aller jusqu'à trois ans, repose sur différentes phases d'accompagnement des forces vives du territoire par des opérateurs régionaux spécialisés et compétents bénéficiant par ailleurs de travaux nationaux sur les enjeux de coopération territoriale (LaboESS, AVISE, etc.).

Le montant des aides attribuées aux structures constituant le Générateur BFC se répartit comme suit :

- Active : 55 000 €
- FDFR 89 : 44 000 €
- France active Bourgogne : 75 000 €
- France Active Franche-Comté : 194 000 €
- Clus'Ter Jura : 140 000 €
- Pôle d'économie solidaire 21 : 40 800 €

La Région a relancé en 2024 les aides à l'investissement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (règlement d'intervention voté par l'Assemblée plénière du 7 février 2024). Cette aide se répartit entre :

- des aides à l'investissement matériel pour lequel la Région est pleinement compétente : une bonification permettant d'atteindre un plafond de 100 000 € au lieu de 50 000 € est proposée pour les projets situés en Zones de revitalisation rurale (ZRR), Zonage des aides à finalité régionale (AFR) et quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- et des aides à l'investissement immobilier dont la compétence relève des EPCI : la Région intervient en complément de l'EPCI dans un cadre conventionnel. Tous les dossiers doivent intégrer des écoconditions et peuvent bénéficier d'une bonification si les projets répondent au minimum à deux critères de « Niveaux bonus » issus d'au moins deux thématiques (eau, biodiversité, déchets, énergie sobriété foncière).

On assiste à une montée progressive des dépôts de dossiers à partir du milieu d'année. La mise en place des écoconditionnalités a un impact dans l'instruction des dossiers d'investissement immobilier (soumis à l'intervention préalable de l'EPCI).

23 dossiers ont été proposés au vote des élus pour un montant de 968 028 €.

1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture est un secteur important de l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté, territoire à forte composante rurale.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique agricole.

Priorité 06 - Contribuer au renouvellement des générations

06-1 : Dotation Jeunes Agriculteurs

Lancement de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) à partir de septembre 2024

Normal

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, en concertation avec les représentants de la profession agricole, la Région a mis en œuvre la "dotation jeunes agriculteurs" (DJA) dans le cadre de la période de transition de programmation RDR3 (le règlement de développement rural 3 -RDR3- fait partie du paquet législatif de la Politique Agricole Commune) : 210 nouvelles demandes ont ainsi pu être instruites, un chiffre légèrement supérieur à l'année 2023 à la même époque (198). La mise en paiement (demandes d'acomptes et de soldes) des dossiers RDR3 s'est effectuée au fil de l'eau sur l'année 2024.

En septembre, la Région a lancé la nouvelle génération de DJA dans le cadre du PSN 2023-2027. Un premier appel à projet a ainsi été lancé du 27 août au 31 décembre 2024, avec trois périodes de dépôt. Sur les 78

demandes issues du 1^{er} dépôt, 77 seront présentées au comité régional de programmation qui s'est tenu en décembre 2024. Les demandes issues du second dépôt seront présentées au comité régional de programmation de janvier 2025.

L'objectif annuel de nouvelles demandes a été établi à 450. Il devait en cette année de transition RDR3 RDR4 être atteint, si les prévisions remontées par la profession concernant le nombre de dossiers à venir pour le 3^{ème} dépôt sont avérées.

Les contreparties régionales pour la période 2024-2027 s'élèvent à 24,8 millions d'euros.

Priorité 08 - Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs

08-1 : Soutien en direction des filières agricoles sur la base de la contractualisation

Mise en place d'un plan d'action en direction de la filière d'élevage allaitant - signature d'une convention

Normal

La Région a, à la suite de négociations, mis en place un plan "engraissement". Après autorisation de l'Assemblée plénière du 11 avril 2024, la Présidente du Conseil régional a signé une convention d'objectifs pluriannuelle (2024-2027) viande bovine avec les acteurs de la filière.

Parallèlement, la Région a ouvert deux nouveaux dispositifs pour soutenir les éleveurs et éleveuses lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024 : d'une part, une aide directe pour toute exploitation créant ou développant un atelier d'engraissement (Règlement d'intervention "Aide financière à l'engraissement de bovins") et, d'autre part, une offre de conseils dédiés via un appel à projets "Conseils engraissement" ouvert du 22 juillet au 30 août 2024.

Une trentaine de dossiers ont été soutenus à la suite du lancement de l'aide en septembre. La montée en puissance du dispositif est prévue pour 2025, avec 150 dossiers estimés.

Le budget pluriannuel pour cette action s'élève à 5 millions d'euros.

08-3 : Poursuivre la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires

Aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux

Normal

Le règlement d'intervention "Aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux" a été adopté lors de la Commission permanente du 12 avril 2024 et mis en œuvre pour faciliter la distribution des denrées sans surcoût pour le producteur ou le consommateur.

Parallèlement, a été lancé un appel à projets en 2023 PSN « Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles » dont tout un volet soutient le développement de la commercialisation et de la transformation à la ferme et ce, avec une instruction des dossiers en 2024/2025.

Les deux dispositifs sont en cours d'instruction.

Une dizaine de dossiers seront prochainement soutenus au titre du règlement d'intervention. 170 dossiers ont été déposés au titre du Plan Stratégique National.

Priorité 09 - Accompagner la transition écologique

09-2 : Poursuite du soutien aux investissements nécessaires (stockage des fourrages et eaux de pluie, préservation de la ressource en eau, lutte contre le gel tardif, maîtrise des gaz à effets de serre, etc.)

Mise en œuvre du plan de compétitivité dans le cadre du PSN 2023-2027 et adaptation des règlements d'intervention de la Région

Normal

La mise en œuvre du plan de compétitivité s'est déroulée de la façon suivante :

1. Passage en comité régional de programmation des dossiers retenus à l'appel à projet « *modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique* » qui est une déclinaison de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté pour les jeunes agriculteurs. Ce sont ainsi 1 045 991 € de crédits régionaux en contrepartie du FEADER qui ont été affectés à 72 projets portés par des exploitants de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
2. Passage en Commission permanente du 27 septembre 2024 de dossiers complexes du PSN pour leur prise en charge sur crédits régionaux. Dans ce cadre, le soutien de la Région est de deux natures différentes :
 - une reprise intégrale des dossiers initialement déposés sur l'appel à projets FEADER sur crédits Région : il s'agit de 29 dossiers, pour un montant de 1 815 120 € de subvention régionale ;
 - une reprise partielle pour une partie des dépenses sur crédits Région, l'autre partie restant financée sur des crédits FEADER du PSN : soit 20 dossiers, pour un montant de 197 252 € de subvention régionale.
3. Affectations des contreparties régionales restantes du PSN à la Commission permanente du 17 octobre pour toute la programmation.

Par ailleurs, dans un souci de clarification de l'action régionale, le règlement d'intervention "aide aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture" a été élaboré en complémentarité au PSN et en remplacement d'anciens dispositifs. Trois départements le cofinancent. L'Assemblée plénière l'a adopté par délibération du 11 avril 2024.

Prévu pour démarrer début 2024, ce règlement d'intervention n'a ouvert que début mai. Ce retard est dû à la révision, au niveau national, du régime d'aide d'État correspondant. Par conséquent, environ 120 dossiers

"petits équipements" seront engagés en 2024 pour un montant d'environ 250 000 € de subvention régionale, contre 1 million d'euros initialement prévus, soit un taux d'engagement de 25% par rapport au BP 2024.

Les perspectives de réalisation sur la fin d'année/début 2025 sont les suivantes :

1. Le second appel à projet 2023 « *modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique* » est en cours d'instruction en 2024 ; 601 dossiers ont été reçus. Sur cet appel à projets, la demande de FEADER s'élève à 23 M€ pour une enveloppe de 16 M€ de FEADER disponible. Aussi, la Région a voté un règlement d'intervention exceptionnel lors de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2024 pour prendre à son compte la partie des dossiers qui excède l'enveloppe FEADER disponible. Ce règlement est doté d'une enveloppe maximale de 7.5M€.
2. À la suite de l'appel à projets 2023 "*accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales*" de 2023, 413 lettres d'intention ont été reçues. L'appel à projets pour le dépôt détaillé des dossiers a été ouvert du 11 septembre au 31 octobre 2024. 254 dossiers ont été déposés. Une enveloppe de 3,8 M€ de FEADER et près de 1,3 M€ de contreparties régionales sont dédiées à cet appel à projet. La sélection et la programmation des dossiers auront lieu en 2025.
3. En 2024, deux autres appels à projets de la mesure « *modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique* » ont été ouverts :
 - le premier (ouvert du 4 juillet au 4 septembre), clos à ce jour, a permis de recevoir 182 dossiers pour une enveloppe de 11,5M€ de FEADER ;
 - le second a été ouvert du 29 novembre au 23 décembre 2024. Ce sont 195 dossiers déposés.
4. Le règlement d'intervention "*aide aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture*" a été voté à la CP d'avril 2024. En 2025, il fera l'objet d'une révision afin d'améliorer sa réponse aux objectifs, notamment sur le volet stockage de l'eau.

1.3. TOURISME

Le secteur du tourisme a un poids économique non négligeable en Bourgogne-Franche-Comté, région qui possède de nombreux atouts à faire valoir.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 ne concernait pas les sept priorités de la politique tourisme en dehors du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs lequel prend en compte les objectifs de la Région en matière de tourisme et s'exécute en parallèle des sept priorités spécifiques délinées dans le plan de mandat.

Mise en œuvre du nouveau SRDTL 2024/2028 et adoption de nouveaux règlements d'intervention en faveur d'un tourisme éco-responsable

Normal

Huit nouveaux règlements d'intervention ont été adoptés (la plupart lors de la Commission permanente du 11 avril 2024) ainsi qu'un appel à projets (Assemblée plénière du 7 février 2024) :

- RI Développement des itinéraires fluviaux, vélo, pédestres et équestres
- RI Développement du tourisme de savoir-faire (en partenariat avec l'État)
- RI Développement des activités oenotouristiques*
- RI Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne *
- RI Aide à l'hôtellerie indépendante*
- RI Soutien aux petits campings*
- RI Aide à la reprise : hôtellerie et hôtellerie de plein air

- RI Soutien au développement d'activités touristiques*
- Appel à projets 2024 Développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux.

* Pour ces 5 dispositifs, une bonification peut être attribuée aux projets qui visent l'obtention du label Tourisme et Handicaps (cf. action 16.3 du plan de mandat)

Dans le cadre de l'appel à projets en faveur du développement touristique des sites patrimoniaux régionaux, 10 dossiers ont été déposés, dont trois ont été déclarés inéligibles. Le comité de sélection, réuni le 11 septembre 2024, a sélectionné quatre projets. Une enveloppe de 700 000 € d'aides a été proposée à la Commission Permanente du 15 novembre 2024, répartie en 500 000 € pour le volet tourisme et 200 000 € pour la culture et le patrimoine.

Par ailleurs, le Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) a été présenté aux partenaires et professionnels du tourisme lors de réunions organisées dans chacun des huit départements, qui ont réuni plus de 400 participants.

1.4. ATTRACTIVITE

L'enjeu de l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire régional s'inscrit dans un contexte de concurrence forte avec les autres régions françaises, voire européennes.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des quatre priorités de la politique attractivité.

Priorité 18 - Structurer la gouvernance et le portage en termes d'attractivité

18-1 : Envisager différents scénarii du mode de portage de la démarche, dont la création d'une agence d'attractivité

Lancement d'une démarche expérimentale partenariale régionale de "prospection-accueil" de nouveaux habitants

Normal

En janvier 2024, la Région a recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialiste de l'attractivité résidentielle ainsi qu'un bureau d'études pour les relations presse et marketing. La finalisation des candidatures des collectivités et la consolidation des relations avec les EPCI volontaires ont été achevées, permettant leur intégration dans un parcours de construction de partenariat opérationnel. Des "instances partenariales" ont été organisées les 7 mars et 5 septembre 2024 pour assurer la mise en œuvre de cette démarche.

La cellule interne dédiée à l'attractivité résidentielle a été renforcée par le recrutement de deux chargés de mission en mai et juin 2024. Des outils de prospection ont été préparés pour accompagner les collectivités ainsi qu'un plan de communication spécifique, piloté et coordonné par la Direction Prospective et Démarches Partenariales et son assistance à maîtrise d'ouvrage. Les lignes de partage et complémentarités entre la

communication de prospection de nouveaux habitants et la communication de notoriété institutionnelle de la Région ont été définies en étroite collaboration avec la Direction de la Communication et des Relations avec les Citoyens.

Les partenariats "historiques" avec l'Agence Économique Régionale, le Comité Régional du Tourisme, la MASCOT (Mission d'accompagnement, de Soutien et de Conseil aux Offices de Tourisme) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale ont été renforcés, incluant des programmes de travaux d'accompagnement de la démarche. Des discussions sont également engagées avec d'autres partenaires potentiels, tels que la Chambre régionale des métiers et les acteurs du logement.

La formation des chargés d'accueil des collectivités partenaires, nouveau métier naissant dans les collectivités territoriales, a été organisée durant l'été. Par ailleurs, une deuxième instance politique de pilotage (31 collectivités / 3 départements / 6 élus COFIL de la Région) s'est déroulée le 5 septembre 2024.

Le lancement officiel de la démarche et l'ouverture des inscriptions de candidat.es sur « venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr » a été organisé autour de deux temps forts :

- le 1^{er} octobre à travers un évènementiel d'officialisation de lancement opérationnel de la campagne de prospection / accueil (Abbaye de Maizières - 35 collectivités représentées et 20 journalistes de la presse quotidienne régional (PQR) pour un total de 250 personnes présentes)
- le 9 octobre avec une conférence de presse nationale destinée à mobiliser les médias et VIP influenceurs (PARIS - Fabrique des Marais – 140 participants – 25 journalistes et influenceurs de la presse parisienne et nationale).

À fin octobre 2024, la phase de prospection accueil a déjà permis 3 000 inscriptions sur le site de destination régional, 300 qualifications de candidatures et déjà, l'installation d'une vingtaine de familles.

Les prochaines étapes sont le renforcement de la gouvernance et de la relation partenariale entre les collectivités impliquées, notamment à travers la finalisation de la convention officielle de partenariat ; le développement et la consolidation des écosystèmes aux échelles locales et à l'échelle régionale ; le suivi des évaluations en temps réel (accès direct à tous les partenaires sur leur zone, à la Région pour l'intégralité du partenariat).

L'intégralité du budget 2024 (365 K€) a été affectée. Au 31 octobre 2024, près de 800 k€ de crédits de paiement ont été engagés sur un prévisionnel proche de 1M€.

1.5 APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une voie de formation qui garantit une insertion professionnelle pérenne. L'intervention de la Région permet d'offrir aux jeunes l'éventail de solutions d'orientations le plus large possible.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des quatre priorités de la politique apprentissage.

Priorité 35 - Veiller à la complémentarité de l'offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage

35-1 : CPRDFOP

Communication et suivi du CPRDFOP et préparation de la carte des formations 2025

Normal

Adopté en Assemblée plénière du 15 décembre 2023, pour une durée de 6 ans, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) a été élaboré par la Région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP). Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du CPRDFOP sont assurés de manière quadripartite au sein du CREFOP. Par ailleurs, la parité dans la gouvernance du contrat est recherchée. Le bureau du CREFOP a en particulier la charge du suivi global du contrat.

Le porté à connaissance sur le CPRDFOP a été diffusé sur la plateforme "JE PARTICIPE" (<https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/formation-orientation/>).

Le mercredi 12 juin au Lycée Jacques Duhamel à Dole a été organisée une conférence-débat « que sait-on du travail en Bourgogne-Franche-Comté ? ». Cette action concrétisait le projet "d'assises régionales « emploi formation » en application du CPRDFOP – mesure 17 et faisant le lien avec le SRDEII : l'objectif était de choisir un sujet concernant les sujets de la formation, de l'orientation, des métiers en tension, mais aussi du management.

Au titre de la carte des formations, la rentrée 2025 a été préparée au cours de l'année 2024 en concertation avec les autorités académiques. Les orientations du CPRDFOP ont permis de formaliser, dans une lettre de cadrage adressée aux établissements le 29 avril, les priorités d'évolutions souhaitées (transformations, créations, suppressions voire "colorations" de formation). Entre le 30 avril et le 14 juin, les lycées candidats ont envoyé leur "déclaration d'intention" d'évolution de leur offre de formation professionnelle. Les EPLE ont fait parvenir avant le 18 septembre le dossier approfondi des projets retenus pour la "phase 2" avant d'être auditionnés par la Région et les autorités académiques pour les dossiers à arbitrer. En aboutissement, l'Assemblée plénière a voté le 13 décembre 2024 les ordres d'ouvertures et fermetures de formations adressés aux autorités académiques pour une réalisation à la rentrée 2025.

1.5. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Face aux profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales du tissu économique régional, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire pour contribuer à réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour quatre des cinq priorités de la politique formation des demandeurs d'emploi.

Priorité 21 - Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat

21-1 : Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat

Achat, ouverture et suivi des nouvelles actions de formation déployées en 2024 en BFC, dans le contexte budgétaire resserré.

Normal

Dès septembre 2023, la rencontre de la Présidente du Conseil régional avec la Première ministre Elisabeth Borne a permis l'obtention d'un accord portant sur un droit à la différenciation régionale. L'accord se matérialise sur l'enveloppe globale du Pacte Formation (PRIC) 2024-2027 qui s'établit à près de 500 millions d'euros sur la période avec une répartition de l'effort financier (42% pour l'État et 58% pour la Région) ainsi que sur le montant global du futur PACTE à 126,7M€ pour 2024 et 2025.

Au 1^{er} janvier 2024, le lancement du Service Public régional de la Formation 2024 (SPRF) centré sur des publics cibles (cf. ci-dessous) est construit à partir des dispositifs phares de la Région (Amont à la qualification, formations métiers, etc.)

En avril 2024, a eu lieu la signature officielle du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027 en présence de l'État, de la Région, de France Travail, de l'Association Régionale des Missions Locales, de Cheops et de représentants du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

La Bourgogne-Franche-Comté a ainsi pu exprimer sa différenciation à travers les priorités inscrites au sein de son PACTE, par la valorisation de ses dispositifs de formation qui ont fait leur preuve en matière de réponse aux métiers en tension et de retour à l'emploi des publics vulnérables :

- Le Dispositif Amont de la Qualification (DAQ 2.0) qui vise à se préparer pour accéder à une formation métier ou à l'emploi (travail autour des compétences socles, colorations sectorielles, immersions en entreprises, etc.)
- Le Dispositif Formation linguistique (DFL) pour mieux maîtriser la langue française et favoriser l'insertion professionnelle (illettrisme, illettrisme, français-langue étrangère, etc.)
- Les Écoles de la 2^{ème} chance (E2C) pour construire son projet d'insertion sociale et professionnelle jusqu'à 30 ans
- Le Programme Régional Qualifiant (PRF) pour permettre l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue et satisfaire les besoins en compétences des secteurs / métiers en tensions
- Le FRAP (Fond Régional d'Appui à la Professionnalisation) pour répondre rapidement aux besoins en recrutement des entreprises
- Entreprendre en bfc pour accompagner la création/reprise d'entreprise par la formation
- L'abondement automatisé au CPF qui constitue un levier de financement pour les formations individuelles de niveau supérieur

Le Pacte formation 2024-2027 est centré sur les publics cibles suivants (sans condition de diplôme, les demandeurs d'emploi) : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, les

seniors de 55 ans et plus, les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans inscrits ou non à France Travail jusqu'à niveau bac+2 non obtenu, les demandeurs d'emploi de 26 à 54 ans sans le baccalauréat.

Le dispositif d'Aides régionales adopté en Bourgogne-Franche-Comté a été maintenu après l'expérimentation menée dans le cadre du PRIC 2019-2023.

Quelques résultats obtenus (chiffres en cours de stabilisation) :

- Près de 15 519 entrées ont été réalisées en 2024
- 80% de publics cibles au sein des formations.

L'ensemble des dispositifs a trouvé son public avec des entrées qui se répartissent sur les deux priorités régionales contractualisées :

- **Priorité 1 (DFL, DAQ, E2C)** pour 8 249 entrées soit 53% et en particulier une belle progression des entrées sur le DAQ (+5,3%).
- **Priorité 2 (Programmes qualifiants, FRAP, marché industrie, abondement CPF, création/reprise, sanitaire et social)** pour 7 220 entrées soit 47% et en particulier un très bon taux d'ouverture (seulement 15 actions annulées, 3.8%).

Priorité 22 - La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours : inciter et faciliter le recours à la formation des salariés

Accompagner les entreprises pour encourager la montée des compétences

Développer le dispositif AREFE (action régionale pour la formation dans les entreprises)

Normal

Le dispositif AREFE (action régionale pour la formation dans les entreprises) a fait l'objet d'une refonte fin 2023. Constitué historiquement de 3 dispositifs (AREFE sécurisation des entreprises en difficultés, AREFE entreprises en développement, AREFE collectif Mutations sectorielles), il est refondu en un seul dont les orientations et les critères diffèrent. Cette évolution permet de répondre à la difficulté de recrutement ou à la pénurie de main d'œuvre rencontrée par certains secteurs d'activité ainsi qu'aux problématiques de transformation ou de mutation sectorielle/géographique des entreprises du territoire (pour sécuriser les salariés et maintenir/développer les entreprises). D'anciens AREFE (au titre de ces anciens dispositifs) ont donc été réalisés antérieurement à 2024.

Au total, ce sont six accords qui ont été votés en 2024 : quatre accords ont été votés à la Commission permanente du 9 février 2024, un à la Commission permanente du 31 mai 2024 et le dernier dans le secteur du bâtiment à la Commission permanente du 15 novembre 2024. Ces 6 accords visent 2 500 salariés.

Ces six accords AREFE (pour un objectif en début d'année 2024 de quatre accords) concernent :

- L'inter-industriel ;
- L'agro-alimentaire et agricole ;
- La transmission des savoirs dans les entreprises de proximité ;

- L'accompagnement AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) des entreprises d'insertion ;
- La santé ;
- Le bâtiment.

Sur l'année 2024, dix accords collectifs, signés antérieurement, sont encore effectifs :

- Accord cadre Automobile ;
- Accord cadre régional de la filière microtechnique ;
- Accord régional mutations dans les entreprises de proximité ;
- Accord collectif organismes de formation ;
- Accord collectif salariés intérimaires ;
- Accord collectif encadrement des pratiques artistiques secteur association musique, cirque, danse ;
- Accord Numérique ;
- Badgeons l'IAE en BFC avec la FEI (programme d'accompagnement dédié aux structures d'insertion par l'activité économique) ;
- Accord cadre tourisme ;
- Accord régional commerce.

1 282 127€ de subventions ont été accordées pour les nouveaux accords de 2024 ; 384 638€ ont été versés en premières avances.

Priorité 23 - Des priorités conçues dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'emploi et de la formation

23-1 : Mise en place d'un effort de formation sur les secteurs prioritaires

Achat de formations qualifiantes adaptées et ciblant les secteurs prioritaires/en tension, animation et suivi des actions pour faciliter le sourcing des stagiaires, notamment : Hôtellerie-restauration, BTP, industrie-maintenance, numérique, service à la personne, agriculture

Normal

Au 1^{er} janvier 2024, le Programme Régional de Formation (PRF) est lancé avec près de 310 actions qualifiantes pour 6800 places maximum réparties essentiellement dans les secteurs de l'industrie-mécanique-maintenance, le BTP, le tertiaire ainsi que le numérique, le service à la personne, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration.

Cette commande qui couvre l'ensemble des territoires est tournée sur la résolution des difficultés de recrutements des entreprises et les métiers en tension ainsi que sur la transition écologique et énergétique (dont le développement de la filière hydrogène) et elle est le fruit d'un travail de terrain, à la fois sectoriel et territorial.

A cette même date, est mis en œuvre un marché spécifique industrie afin de répondre de manière réactive aux besoins de recrutement des entreprises. La Région propose cette nouvelle offre de formation, dont l'initiative repose sur les entreprises, avec des parcours spécifiques adaptés aux compétences recherchées.

Toujours au 1^{er} janvier, la Région a lancé la campagne FRAP (Fond Régional d'Appui à la Professionnalisation) 2024.

En février 2023, un marché a été ouvert pour une commande complémentaire afin d'atteindre pour 2024 un programme de formations qualifiantes de 392 actions pour plus de 4100 places minimums et pouvant aller jusqu'à 8000 places maximum en fonction des besoins.

Quelques résultats :

- 5303 stagiaires sont entrés sur le programme qualifiant Région (au 31 décembre 2024)
- Concernant le marché spécifique industrie, 15 dossiers ont été validés avec des entreprises en 2024. Quelques exemples avec Badoz à Pontarlier (agroalimentaire) ; Demgy et Lacroix emballages dans le Jura, Stellantis en Haute-Saône et dans le Nord-Franche-Comté, Delta Conditionnement à Monneteau (89), l'entreprise Charlatte à Joigny (89), etc.
- 35 dossiers FRAP ont été validés en 2024 pour 371 personnes formées. Quelques exemples : Les Manufactures de Franche-Comté, Losange, MCGP, Framatome, Alstom, Adecco, etc.

Priorité 25 - Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux et favoriser l'égalité d'accès à la formation

25-2 : Inciter la production de solutions territorialisées répondant aux besoins d'emploi et de formation, via notamment des appels à projets

Passage d'une mise en œuvre du Protocole de préfiguration de France Travail BFC à un déploiement de la Loi pour le plein emploi, en articulation avec les instances de collaboration existantes (RAT (Réunions d'Animation Territoriale), animation départementale du SPRO, RET, etc.)

Normal

En mai 2024, la Présidente du Conseil régional et le préfet de Région ont installé le Comité régional pour l'emploi (CRPE).

En juin 2024, ont été publiés le décret n°2024-560 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi (missions, composition, fonctionnement) ainsi que la circulaire d'instruction par la DGEFP (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle).

Depuis le début de l'année, les différentes instances existantes (Réunions d'Animation Territoriale, Réunions Economiques Territoriales (RET), Service Public Régional de l'Orienteation, CREFOP, etc.) se sont réunies.

Alors que le premier semestre a vu se déployer diverses initiatives locales, départementales et régionales ayant pour objet d'installer la comitologie (coordination de ces instances) prévue dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi (LPE), la dernière partie de l'année a été largement consacrée à la désignation des représentants et à la mise en œuvre de l'ensemble de ces instances.

1.6. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

La crise sanitaire a mis en avant les métiers liés aux secteurs du sanitaire et social et les formations qui y conduisent. Les besoins en professionnels de santé et travailleurs sociaux augmentent fortement liés aux besoins de prise en charge de la population ainsi qu'aux départs en retraite des professionnels attendus dans les années à venir.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour deux des quatre priorités de la politique Formations sanitaires et sociales.

Priorité 26 - Répondre aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur les territoires

26-3 : Ajuster les quotas et les effectifs des entrants en formation selon les filières et les besoins des territoires

Démarrage de la mise en œuvre du SRFSS 2023-2027 : renforcement de la communication en lien avec l'ensemble des partenaires internes et externes

Normal

Les projets d'ouverture des deux filières avancent de façon satisfaisante :

1. **orthoptie** : un projet d'ouverture est prévu en septembre 2025 au sein du département des métiers de la rééducation de l'UFR Santé à Besançon mais également au sein de l'UFR santé de Dijon. Les conventions Région/universités sont adoptées et en cours de signature, le dossier de co-accréditation des universités est en cours d'élaboration pour dépôt au ministère de la Santé.
2. **manipulateur radio** : 25 places de manipulateur en radiologie au sein de l'IFMS de Montbéliard sont prévues à compter de septembre 2025 ; la convention universitaire est en cours de rédaction.

Les premières rentrées de ces deux filières sont prévues en septembre 2025.

Priorité 27 - Mieux informer sur les métiers pour attirer un public plus diversifié vers les formations en tension

27-1 : Actions d'information (via des parcours découverte, propositions numériques et actions de valorisation)

Parcours découverte de la formation d'aide-soignant (AS) pour les lycéens de BFC, dans le cadre de la dynamique régionale d'attractivité des métiers du sanitaire et social

Normal

Le parcours découverte de la formation d'aide-soignant pour les lycéens de la région Bourgogne-Franche-Comté a été proposé durant le printemps de l'orientation, en mars-avril 2024. Ainsi, près de 600 lycéennes et lycéens de 33 lycées issus des huit départements de la région ont été sensibilisés d'une manière immersive à la formation d'aide-soignant.e. Cette opération des 8 demi-journées a été couverte par la direction de la communication qui en a réalisé un film.

Il est prévu de reconduire l'action début 2025 dans les mêmes conditions et de participer au prochain "Explore les Métiers" les 19 et 20 mars 2025 où il y aura un hall consacré aux métiers de la santé et du social avec des stands consacrés à la promotion des métiers et des formations sanitaires et sociales.

La direction de la communication a également réalisé une carte interactive régionale des instituts de formation sanitaire et sociale sur laquelle figurent les instituts, leurs coordonnées et le film promotionnel de leur institut.

Action de la déclinaison 2022 poursuivie en 2024 : Pour faire suite à la délibération de la Commission permanente 6 mai 2022 portant sur le volet "Création de vidéos afin d'assurer la promotion des établissements de formation sanitaire et sociale", six films ont été produits en 2024.

1.7. EDUCATION

L'action de la Région en termes d'éducation est large puisqu'elle concerne les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique éducation.

Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées

30-1 : Investir dans les lycées : rendre les lycées accessibles

Se conformer à la loi du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Normal

La Région, conformément au calendrier des AD'ap, prévoit une mise en accessibilité progressive et raisonnée permettant de rendre conformes les fonctions principales de tous les EPLE à échéance 2024, suivie d'une mise en accessibilité intégrale à échéance 2028. Cette priorisation de certaines fonctions permet, d'une part, à chaque lycée d'être accessible sur les lieux les plus importants et, d'autre part, une ventilation soutenable du budget. Sont considérées comme fonctions principales : les services de restauration et d'hébergement des EPLE, un pôle de salles banalisées avec les sanitaires correspondants, un pôle de salles scientifiques et/ou spécialisées (à définir en fonction des structures pédagogiques des lycées), le CDI et tous les cheminements extérieurs conduisant à ces fonctions. Sont considérées comme fonctions secondaires afin d'atteindre une accessibilité totale les bâtiments ou fonctions non définies ci-dessus (gymnases, ateliers, etc.), les bâtiments ou parties de bâtiments exploités par les GRETA, les établissements CFA et CFPPA.

Aux programmes spécifiques "accessibilité" doivent s'ajouter les travaux d'accessibilité réalisés à l'occasion de travaux de grosses réparations ou dans le cadre d'opérations de restructuration des locaux.

Les avant-projets et planification des opérations ont été approuvés au 2nd semestre 2023 et au 1^{er} trimestre 2024 pour le lot non pourvu de maîtrise d'œuvre à ce jour.

Les travaux s'échelonneront ensuite de 2024 à 2028. L'accessibilité des fonctions principales ne pourra être achevée qu'en 2030. Une nouvelle prorogation pourrait être sollicitée pour les fonctions totales.

2024 a été marqué par le dépôt des autorisations de travaux. 19 lycées sont totalement accessibles depuis décembre 2024.

Entre 2025 et 2028 seront conduites les études travaux en fonction principale et/ou fonctions totales si les différences sont peu notables.

La mise en accessibilité du patrimoine éducatif de la Région Bourgogne-Franche-Comté a connu une évolution dans sa stratégie de mise en œuvre depuis 2015 avec le dépôt en Préfecture des calendriers d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Avant la fusion des Régions, chaque entité conservait la mission de maîtrise d'ouvrage en direct avec des méthodologies de pilotage spécifique.

Pour l'ensemble des établissements bourguignons, une gestion de l'accessibilité par thématique s'est initiée avec la mise en conformité des circulations extérieures, puis la mise en conformité de l'accessibilité horizontale de chaque bâtiment. Ces deux séquences de travaux s'achèveront fin 2024 avec l'obtention des attestations handicap pour 61 lycées (45 déjà obtenues, 16 en cours).

Pour le secteur franc-Comtois, une mise en conformité intégrale d'une partie de ces établissements était engagée sur le territoire. À ce jour, 19 lycées sont intégralement accessibles et 31 autres sont en cours d'études ou de consultation travaux.

Montants mandatés :

Le budget alloué pour la mise en accessibilité des 19 lycées Franc-Comtois qui seront totalement accessibles en décembre 2024 : 20 M€.

Pour les 61 lycées Bourguignons, 22 M€ ont été engagés pour la mise en accessibilité des circulations extérieures et horizontale. En septembre 2024, 20 M€ de travaux ont déjà été mandatés.

On estime donc qu'en décembre, la Région aura investi 40 M€ dans la mise en accessibilité depuis l'engagement des premiers travaux spécifiques dans le domaine. Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, 14,67 millions d'euros ont été consacrés à la mise en accessibilité sur l'ensemble des programmes dédiés

30-2 : Investir dans les lycées : rendre les lycées économes en énergie

Viser la sobriété énergétique dans le respect de la réglementation (loi ELAN)

A surveiller

La Région est soumise à l'application de deux principales lois dans le domaine des consommations énergétiques : la loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte) et la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). L'objectif premier de ces dispositions est la réduction des consommations d'énergie. La démarche de transition énergétique adoptée par la Région s'inscrit dans ce cadre réglementaire et s'articule autour de 3 piliers : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

Dans les lycées, c'est le poste de consommation thermique qui est de loin le plus élevé (80%). Cette consommation est principalement destinée au chauffage des bâtiments (35%) et à la production d'eau chaude sanitaire (15%).

Les actions de la Région sont orientées en deux phases : la phase 1 à l'horizon 2030/2035 vise à limiter les pertes sur la partie thermique en passant par une rénovation des installations techniques et l'organisation du suivi de l'exploitation/maintenance. La phase 2 à l'horizon 2040/2050 devra porter sur des rénovations globales des bâtiments.

La phase 1 se décline en quatre actions majeures dont les réflexions préparatoires sont engagées depuis plusieurs années. La création d'un service Énergie au sein de la Direction Patrimoine et gestion immobilière (DPGI) avec à terme huit personnes traduit l'importance de l'enjeu de recherches d'économies d'énergie dans les lycées.

– **Action 1 : Généraliser les travaux de rénovation technique (systèmes)**

Objectif : 50% des sites rénovés et optimisés d'ici 2030, soit moins 25% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012. Ces travaux portent sur 3 domaines.

1. Sur la mise en conformité ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), 71 sites étaient concernés. En 2023, 30 sites ont subi des travaux de reprises des non-conformités. Sur 2024, l'ensemble des sites seront conformes aux recommandations.

2. Sur la mise en conformité des transformateurs (depuis 2013). 28 opérations ont été réalisées pour remplacer ou mettre en conformité des transformateurs ou des éléments de ces derniers.
3. Sur la rénovation et l'optimisation des systèmes énergétiques, seulement 11 sites ont été rénovés au niveau des systèmes depuis 2023.

L'atteinte de l'objectif des sites rénovés et optimisés, avec une trajectoire visant 50% des sites d'ici 2030 était conditionnée aux moyens mobilisables à compter de la mise en place du service énergie (humains et financiers). Or, le service énergie a été créé en juillet 2022, avec de grandes difficultés de recrutement. Encore actuellement, le service ne dispose que de 50% de son effectif sur la partie travaux.

Pour la partie mise en conformité des transformateurs, ces travaux vont se poursuivre soit en les intégrant au sein d'autres opérations, soit en fonction des degrés d'urgence.

Pour la partie GTC (Gestion Technique Centralisée), environ 23 opérations ont été dédiées depuis 2019 sur l'installation ou la mise à niveau de GTC dans des établissements (sur un site entier ou partie de site). En 2024, l'écriture d'un marché spécifique GTC/comptage permettra pendant 4 ans d'accélérer l'installation de régulation et comptage dans l'ensemble des lycées, ce marché sera effectif à partir de 2025.

– **Action 2 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins**

Le suivi de l'évolution de surfaces se fait sur la base de l'année 2015 comme point de référence.

L'évolution des rationalisations de m² reste faible, environ 2% de la surface totale du patrimoine lycée depuis 2015. La réflexion de rationalisation se poursuivra après 2024 non seulement dans le cadre de certaines opérations de restructuration et de réhabilitation des lycées, mais aussi à travers des opérations plus ciblées.

Point important : un travail est en cours sur la fiabilisation des surfaces bâties des lycées avec une intégration de ces données dans un outil de GED qui permettra, entre autres, le suivi des évolutions des m² au sein des établissements (STONAL - plateforme alimentée par l'Intelligence Artificielle optimisant la gestion des données patrimoniales).

– **Action 3 : Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)**

Sur 122 établissements concernés par le dispositif GEREMY (car six établissements sont concernés par un Marché Public Global de Performance (MGPT) Biomasse), 95 établissements ont adhéré au dispositif GEREMY, soit 78% des établissements concernés.

Objectif de résultat : moins 25% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012.

– **Action 4 : Poursuivre l'installation de productions photovoltaïques (PV)**

A ce jour, on peut considérer que 22 installations seront en service en 2025.

A l'issue du PAIR, il n'y aura plus de déploiement spécifique du photovoltaïque dans les établissements. L'intégration de projets photovoltaïques se fera dans le cadre d'opérations plus larges. Une réflexion sera conduite sur l'opportunité de développer de l'agrivoltaïsme au sein des lycées agricoles.

Toutes les actions sont en cours. Elles vont se poursuivre et s'intensifier dans les exercices à venir.

Deux programmes spécifiques sont identifiés pour des travaux d'économies d'énergie : le PAIR (38,5M€ au 31 décembre 2024) et GERRIC (2,585 M€ au 31 décembre 2024). A ces programmes bien fléchés, il faut ajouter les travaux d'économies d'énergie réalisés dans les grosses opérations de restructuration/réhabilitation et dans les travaux de grosses réparations. C'est surtout sur ce dernier programme budgétaire que s'imputeront les dépenses au cours des exercices à venir.

Le plan de solarisation prévu dans le PAIR lycées était en cours de consultation d'entreprises à fin 2023. Les travaux commencent à se réaliser sur 2024. Les autres actions du PAIR réalisées sous forme de subventions dans les lycées sont soit achevées, soit en cours d'achèvement.

Les crédits en faveur d'économies d'énergie alloués par le PAIR ont permis le financement de 168 opérations dans 95 lycées. Hormis ces projets spécifiques, tous les lycées ont bénéficié d'une dotation dite "RCP PAIR" finançant de menues interventions pour des économies d'énergie pour un montant 2024 versé au 31 décembre 2024 de 4,297M€. La solarisation, en raison de la complexité, est conduite en gestion directe : les travaux d'installation seront réalisés sur 2024.

Fin 2024, le PAIR sera exécuté à hauteur de 38,5 M€. Le cumul des réalisations "économies d'énergie" atteint environ 8,4 M€ pour 2023 (PAIR + GERRIC, hors GREAL ou PRRL).

Concernant la réalisation financière, des retards de délivrance de permis de construire et des retards dans l'attribution de lots sur les différents marchés lancés induisent une consommation budgétaire 2024 plus faible que prévue mais qui sera compensée en 2025 lorsque les opérations entreront en phase travaux.

30-3 : Investir dans les lycées : assurer la continuité de service

Assurer le maintien en état du patrimoine des lycées et garantir la sécurité des personnes et des biens

Normal

La Région est propriétaire responsable du patrimoine des lycées, qu'elle doit maintenir, réparer, moderniser, sécuriser et adapter à la pédagogie et aux enseignements dispensés. Le service public de l'enseignement doit pouvoir être assuré partout dans ses locaux. Cela se traduit par des besoins permanents de restructuration/réhabilitation de locaux (PRRL - programme de restructuration et de réhabilitation des lycées) et par des besoins de grosses réparations (GREAL - grosses réparation entretien et amélioration des locaux). Ces deux axes d'intervention doivent être calibrés pour faire face aux obligations de continuité de service.

En matière de grosses réparations, il s'agit dans un premier temps d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Depuis deux ans particulièrement, les interventions en faveur de l'amélioration des performances énergétiques du bâti se développent et prennent une place grandissante dans la programmation des investissements.

En matière de restructuration, l'action se décline :

- par la réalisation d'opérations de restructuration de locaux pour répondre aux obligations de conformité sécurité/hygiène, pour améliorer la fonctionnalité des lieux et pour améliorer les performances énergétiques du bâti,
- par l'identification de possibilités de rationalisation de locaux et installations à l'intérieur d'un EPLE ou entre plusieurs EPLE.

L'élaboration du programme pluriannuel d'investissements de la Région fixera le cadre des interventions à conduire dans les lycées, tous axes de programmation confondus.

15 opérations PPRL ont été réceptionnées en 2023-2024 pour un montant de 76,470 M€ TDC (budget global nécessaire à la réalisation de l'opération immobilière) dont la construction d'un centre de préparation et de performance athlétique du CREPS de Dijon pour un montant de 15,11 M€ TDC réalisés à la fin de l'opération (2024).

24 opérations de travaux PPRL sont en cours d'études ou de travaux et 31 opérations sont envisagées dans le cadre du PPRL 2024-2030.

2 827 opérations GREAL ont été réalisées pour un montant de 37,058 M€ mandaté au 31 décembre 2024.

Le montant des crédits de paiement d'investissement atteindra fin 2024 un montant de 116,021 M€ au profit des investissements dans les lycées et autres locaux d'enseignement (CREPS, IFPS, ECOCAMPUS).

Rationaliser le patrimoine pour l'adapter aux formations dispensées, aux effectifs en baisse

Normal

Le patrimoine des lycées transféré par l'État à la Région représente, pour les 128 lycées qui le composent, 224 sites, 1 400 bâtiments pour une superficie de 2,3 millions de m². Avec le ratio le plus élevé de m² par élève de France, il nécessite des investissements soutenus, dans un contexte de densification des obligations réglementaires. Au regard de la baisse progressive enregistrée ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, il apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont diminué le nombre de lycées sans réduire la surface utilisée. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux, l'année 2024 a poursuivi sa réflexion sur la programmation des futurs besoins et la rationalisation du patrimoine qui est devenu un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de la recherche d'économie d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs. L'objectif de cette action est de saisir toute opportunité de gestion patrimoniale susceptible de conduire à une diminution des surfaces exploitées.

Le SDIL - Schéma Directeur d'investissement dans les lycées- 2024-2030 est en cours de validation.

Deux opérations importantes liées à la rationalisation ont été conduites :

- La Région n'ayant plus de rôle de régulation et de financement de l'apprentissage, le CFA de Vesoul lui appartenant et occupé par le Centre de Formation d'apprentis (CFA) de Haute Saône a été cédé à la Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne-Franche-Comté, déjà propriétaire d'une partie du site, pour une somme de 930 000€ TDC.
- La réhabilitation des bâtiments externat et la restauration de la coursive entre les bâtiments du Lycée Fourier-Saint Germain à Auxerre (89) pour un montant de 8 M€.

Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable

31-1 : Consolidation accès à internet - déploiement du GFU

Poursuivre le raccordement des établissements éligibles au GFU

Normal

Lors de la Commission permanente du 4 juin 2021, la Région a voté la création d'un réseau indépendant dans le cadre de la constitution d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Ce GFU permet de raccorder en très haut débit via une fibre optique dédiée les sites administratifs de la Région et les lycées dont elle a la gestion. La constitution de ce GFU Région a pour objectif de développer les usages numériques, d'améliorer la qualité de services et d'augmenter la bande passante internet.

A ce jour, 55 lycées sur 128 lycées publics sont raccordés sur le GFU à ce jour : 55 lycées sont actuellement raccordés sur le GFU (Haute-Saône, Besançon, Dijon, Beaune, Chalons, Auxerre, Creusot), dont 19 raccordés en 2024.

En 2025, il est prévu de raccorder 30 lycées (Nièvre, Macon, Dole, Montceau, Montbéliard).

31-4 : Développement des usages de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, qui reste l'un des seuls ENT uniques, de la maternelle à la terminale, au niveau national

Poursuite des travaux de développement mutualisés de l'ENT ECLAT-BFC

Normal

La Région fait partie du Club Skolengo intégrant plusieurs collectivités (ÉCLAT-BFC, Région Grand-Est, Isère (CD 38), Haute-Savoie (CD 74), Seine-Saint-Denis (CD 93), Haute-Garonne (CD31)) et ayant pour objet de proposer des évolutions fonctionnelles de la plateforme.

Les axes de travail ont été les suivants :

- 2021 : communication, pédagogie, scolarité ;
- 2022 : travail collaboratif, communication, pédagogie ;
- 2023 et 2024 : travail collaboratif, communication, pédagogie, scolarité, statistiques.

Depuis 2021, cette action a donné lieu aux réalisations suivantes :

- 17 évolutions réalisées sur le module "communication" : Messagerie, Communication ciblée ;
- 33 évolutions réalisées sur le module "pédagogie" : Cahier de textes, Classeur pédagogique, Travaux à faire, Formulaire - Quizz ;
- 20 évolutions réalisées sur le module "scolarité" : Notes – Évaluations, Absences - Punitions ;
- 16 évolutions sur le module "travail collaboratif" : Espaces et documents partagés, Bureautique en ligne ;
- 4 évolutions sur le module "statistiques".

En 2024, les travaux initiés en 2023 se poursuivent pour les évolutions des modules "collaboratif" et "communication". L'année 2024 est également marquée par la mise à disposition d'une application mobile pour tous les usagers - élèves, parents, enseignants, personnels non enseignants. Les axes de travail 2025 sont en cours de finalisation.

Les participations régionales s'élèvent à :

- 2021: 16 061 € ;
- 2022 : 16 061 € ;
- 2023 / 2024 : 23 301 €.

32-2 : Faire évoluer les tarifs de restauration et d'hébergement pour maintenir des repas de qualité

Adopter une nouvelle tarification 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 conformément aux pratiques appliquées depuis 2022

Normal

L'application de la tarification sur l'année 2024 a été mise en œuvre à la suite de la délibération des 29 et 30 juin 2023 définissant la politique tarifaire 2024.

La Région a compensé en 2023 et 2024 la forte inflation par l'évolution de sa politique tarifaire. Son objectif était de maintenir la qualité servie tout en prenant en compte les enjeux de qualité et de santé. Ainsi, les tarifs ont augmenté de 5% en 2023 et de 5% en 2024. Parallèlement, la Région a abaissé son taux de prélèvement Farpi (contribution des usagers aux frais de personnels du service de restauration) de 22% à 20% en 2023, puis de 20% à 18% en 2024. Ainsi, en deux ans, la Région a augmenté son soutien aux établissements de + 14%.

La politique tarifaire 2025 a été votée par la délibération du 15 juillet 2024.

Priorité 32 - Bien vivre dans les lycées

32-1 : Repenser les dispositifs de soutien aux familles (bourses)

Réévaluer les montants forfaitaires d'aide aux familles pour la restauration et l'hébergement

Normal

Pour donner suite à la Délibération des 29 et 30 juin 2023 définissant la politique tarifaire, la tarification sociale a pu être appliquée sur l'année scolaire 2023-2024.

En 2023 et 2024, les montants d'aides accordées au titre de la tarification sociale ont été augmentés pour effacer celle des tarifs (augmentation de 5% par an). En bilan, pour l'année scolaire 2023/2024, ces aides ont concerné 13 000 familles :

- le dispositif « aide aux familles boursières » a touché 12 234 bénéficiaires : 8 218 bénéficiaires parmi les demi-pensionnaires (14,5% d'entre eux) et 4 016 bénéficiaires parmi les internes (20% d'entre eux) pour un montant de 2 740 000 € ;
- le dispositif « aide aux non boursiers » a touché 398 bénéficiaires pour un montant de 68 000 € ;
- enfin, le dispositif complémentaire « d'aide personnalisée aux familles » voté pour 2023/2024 s'élève à 177 159€ et permet aux lycées d'aider des familles identifiées par leurs équipes.

La politique tarifaire 2025 a été votée par la délibération du 15 juillet 2024. Au vu du bilan "tarification sociale 2023/2024", la Région a décidé d'adapter les critères de revenus pour le dispositif en faveur des non boursiers (qui se trouvent à la frange d'éligibilité aux bourses) pour aider 1 500 familles. Elle a donc relevé le plafond de revenu permettant l'éligibilité à l'aide. L'aide régionale demeure de 130 € pour les demi-pensionnaires et 250 € pour les internes.

Les réalisations financières s'élèvent 3 M€ sur les 3,1 M€ initialement prévus au BP 2024.

32-3 : Densifier l'alimentation de proximité (75% de produits locaux et biologiques)

Poursuivre l'attribution de marchés de produits locaux et bio dans les lycées expérimentateurs

Normal

L'année 2022 a permis d'étudier les consommations des EPLE, de modifier l'outil Easilys et de rencontrer les potentiels candidats (producteurs/éleveurs/distributeurs/filières...).

En 2023, ont été lancés les premiers marchés de denrées alimentaires (légumes et fruits bio et surgelés de qualité) par la centrale d'achat à destination des 21 lycées expérimentaux situés sur Dijon et Besançon pour l'année scolaire 2023/2024.

En 2024, de nouveaux marchés de denrées alimentaires ont été lancés, toujours dans le périmètre des 21 lycées expérimentaux : produits laitiers locaux/bio/conventionnels, produits carnés (viandes bovine fraîche/surgelée/bio/conventionnelle, viande porcine filière bio régionale, volaille et charcuteries).

Actuellement, sont en cours de consultation les produits d'épicerie locaux et/ou bio.

La programmation fin 2024/début 2025 concerne les fruits et légumes locaux conventionnels, les produits de boulangerie, ovoproduits.

Les achats via les marchés sont intégrés dans l'outil EASYLIS, mis en place dans tous les lycées expérimentaux, afin de suivre les commandes mais aussi de disposer d'indicateurs et d'un recensement précis et homogène des procédures d'achat. La fonction achats est donc fortement engagée dans le processus de suivi et de mise à jour des références et des prix (notamment fruits et légumes frais bio avec une révision des prix mensuelle indexée sur le RNM et les produits laitiers et carnés avec une révision trimestrielle des prix).

Le projet est piloté via des CODIR/COFIL (avec élus)/COTECH et via l'animation de groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du projet : un groupe de chefs et magasiniers et un groupe de gestionnaires.

Il est à noter que la dotation budgétaire aux lycées ne contraint pas les gestionnaires à "consommer" sur les marchés du projet plan de mandat et que certains freinent la politique du bio et du local à défaut de budget suffisant (ce qui est un faux problème selon l'expertise achats).

La prise en charge des marchés s'effectue par le biais d'une cellule achats spécialisée, laquelle intègre les mercuriales directement dans l'outil de référence utilisé dans les lycées, à savoir Easyls. Ce processus de pilotage par la fonction achats suit l'exemple des régions Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, et Sud, qui ont déjà mis en place des équipes achats spécialisées pour ce type de projet.

32-4 : Proposer une offre d'éducation et culturelle de qualité pour tous et soutenir les actions péri-pédagogiques

Reconduire les dispositifs Echappée littéraire, Bourgogne-Franche-Comté Reporter, OSE et EVEIL et valorisation des productions

Normal

La Région développe divers modes d'interventions et de financement pour permettre aux lycées de mener en propre des actions péripédagogiques et culturelles, de s'inscrire dans des propositions mises en œuvre par la Région ou de bénéficier de propositions culturelles portés par des acteurs que la Région conventionne.

Le calendrier de mise en œuvre pour l'année scolaire 2024/2025 s'est échelonné tout au long de l'année avec le vote du dispositif EVEIL en Commission permanente du 15 mars 2024, du dispositif "Echappée littéraire" en Commission permanente du 12 avril 2024 et des dispositifs "BFC reporter" et "OSE" en Commission permanente du 31 mai 2024.

Concernant le dispositif EVEIL sur l'année scolaire 2023-2024, 661 projets ont été présentés et validés à hauteur de 710 000 € (sur les 812 000 € engagés) ; 180 lycées sont utilisateurs de l'enveloppe. La campagne 2023/2024 a été clôturée en novembre 2024. L'année scolaire 2024/2025 est engagée à hauteur de 800 000 € et a été lancée avec possibilité de dépôt des projets sur toute l'année scolaire en cours.

Concernant le dispositif "Bourgogne-Franche-Comté Reporter" sur l'année scolaire 2023-2024, 10 lycées ont participé à la journée Hackathon du 21 mars 2024 avec conférence de rédaction en Visio et au lycée Etienne-Jules Marey de Beaune pour la réalisation d'un journal comme finalité de la journée. L'année scolaire 2024/2025 a été lancée avec un dépôt des candidatures en octobre.

Concernant le dispositif "Echappée littéraire" sur l'année scolaire 2023-2024 : 22 lycées ont participé à la déambulation littéraire le 30 mai au sein du lycée Henri Vincenot à Louhans avec remise des prix aux auteurs. L'année scolaire 2024/2025 est d'ores et déjà lancée : les candidatures ont été réceptionnées au 21 juin 2024.

Concernant le dispositif "OSE" sur l'année scolaire 2023-2024 : pour la deuxième édition, 12 projets ont été retenus et valorisés au cours de la journée de restitution OSE/EVEIL le 23 mai 2024 au lycée Simone Weil à Dijon avec 12 lycées participants venus chacun avec une délégation de 10 jeunes. Pour l'année scolaire 2024/2025, le dépôt des dossiers était possible jusqu'au 11 octobre 2024.

Une enveloppe supplémentaire de 30 000 € en investissement est dégagée pour le dispositif OSE 2024/2025.

Priorité 33 - Contribuer à la lutte contre la précarité menstruelle

33-1 : Mise en œuvre d'un projet thématique "égalité filles-garçons"

Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :

La Région a pu équiper de distributeurs de protections tous les lycées qui l'ont souhaité, à la suite d'un appel à candidatures. 50 distributeurs garnis de protections menstruelles ont été acquis en 2022 pour 30 000 € pour 41 lycées volontaires auprès du fournisseur "LES PETITES CHOSES". L'action inscrite au plan de mandat se trouve, de fait, soldée. Néanmoins, un marché "protections menstruelles" a été mis en ligne sur la centrale d'achats régionale permettant aux lycées d'acheter directement des protections menstruelles pour renouveler leur stock et poursuivre l'action.

Normal

1.8. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Face aux évolutions constantes des offres de formation, la Région entend renforcer le service public régional de l'orientation tout au long de la vie permettant à tous d'accéder facilement à une information claire, attractive et actualisée sur les métiers et les formations.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour les quatre priorités de la politique orientation.

Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation

38-1 : Rénover l'offre en faveur de l'orientation via le déploiement de forums et guides numériques, des ENT, des casques virtuels, de présentations des métiers à 360°, etc.

Organisation de l'événement "explore les métiers"

Normal

L'événement "Explore les métiers" est travaillé et préparé en grande partie en 2024 pour une réalisation les 19 et 20 mars 2025. Adossé sur les sélections régionales des compétitions des métiers, "Explore les métiers" est pensé comme une manifestation d'information sur les métiers immersive et ludique.

Les marchés nécessaires à son organisation ont été lancés.

Six comités se sont tenus avec les équipes en interne et les partenaires. Ces rencontres se sont tenues le 9 avril 2024 (premier comité de pilotage BFC), le 8 juillet 2024 (premier comité technique lié aux compétitions BFC), le 19 septembre 2024 (premier comité technique orientation), le 4 octobre 2024 (second comité technique lié aux compétitions BFC), le 13 novembre 2024 (second comité de pilotage BFC) et le 11 décembre 2024 (deuxième comité technique compétition et orientation).

Les objectifs suivants ont été fixés pour cette nouvelle édition :

- Réitérer la spécificité de l'évènement : compétitions, ateliers de gestes, métiers immersifs, jeunes en action...
- Élargir à d'autres secteurs (exemples : tertiaire, santé, défense...) pour ouvrir le champ des possibles des jeunes en recherche d'orientation ;
- Diversifier les publics : scolaires mercredi matin et jeudi journée, autres publics le mercredi après-midi (demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, famille, etc.) ;
- Proposer une soixantaine de métiers pour plus de visibilité et mise en avant de l'attractivité du territoire ;
- Diversifier le champ de recrutement des compétiteurs pour une véritable interaction entre les établissements de BFC ;
- Apporter quelques améliorations notamment sur la communication, la visibilité de l'évènement en amont, l'accueil des scolaires et les conditions d'accueil de la cérémonie de clôture.

Le coût total s'élève à 1 200 000€, environ 60% sont demandés au FSE 700 000€ ; 950 000 euros ont été affectés à la Commission permanente du 9 février 2024.

Priorité 39 - La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel

39-1 : Mise en œuvre d'une plateforme régionale des stages

Valoriser la plateforme des stages et communiquer efficacement autour de cet outil

Normal

L'inscription et la connexion à la plateforme régionale des stages se font en fonction de chaque profil d'utilisateur : collégien, lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, salarié, professionnel ou accompagnant.

En fonction des profils, les demandes d'informations sont adaptées aux besoins et aux niveaux. Chaque type d'utilisateur a ensuite accès à une interface personnalisée en fonction de son profil et des informations renseignées. L'enjeu est de réussir à ce qu'en simultanément, il y ait assez de personnes en recherche de stages et assez d'entreprises proposant une offre de stage pour que chacune des parties soit satisfaite de l'offre proposée. Il faut donc communiquer sur trois publics principaux : les personnes qui recherchent un stage, les personnes qui accompagnent celles qui recherchent un stage et les entreprises privées et publiques qui peuvent accueillir un stagiaire.

Au 1^{er} semestre 2024, la Région a lancé une communication visée grand public et accompagnateurs (professeurs et conseillers).

La fin de l'année 2024 et l'année 2025 seront consacrées aux objectifs suivants :

- amélioration des interfaces dédiées aux professionnels et enseignants ;
- amélioration du suivi statistique des candidatures ;
- amplification de la communication à destination des étudiants et des demandeurs d'emploi ;
- réflexion sur la stratégie à avoir pour obtenir des offres étudiants correspondant aux demandes des inscrits (partenariats grandes entreprises, interconnexions, etc.) ;
- ouverture des offres à l'international ;
- création d'un accès partenaire pour le CRIJ ;
- et lien avec le réseau ambassadeurs.

En un an (entre septembre 2023 et septembre 2024), il y a eu 4 428 inscrits (tout type de profils confondus), 4 358 offres en lignes et 2 377 candidatures envoyées.

Depuis le début de l'année 2024, le nombre d'inscrits a augmenté de 140%. Un regain des inscriptions a été constaté à partir de mars 2024 avec un très fort pic en mai. Ce phénomène s'explique par l'arrivée des stages de seconde.

De manière globale, il existe une bonne adéquation des offres disponibles et de la demande des élèves et étudiants inscrits.

A signaler, un label "entreprises handi-accueillantes" a été ajouté sur la plateforme en début d'année ainsi que l'adaptation de la plateforme dans le cadre des stages de seconde de février à juin 2024 avec en mai 2024 l'interconnexion avec "mon stage de seconde".

Afin de permettre la poursuite de l'alimentation en offres de stages et l'animation de l'outil par le prestataire Myfuture, les prévisions de dépenses en 2024 s'élèvent à 63 360 euros (soit un montant de 170 900€ sur les années 2023 et 2024)

Priorité 40 - Développer le mentorat et les interactions entre pairs

40-1 : Réseau d'ambassadeurs régionaux et de forums d'échanges

Création d'un réseau des ambassadeurs métiers pour la région Bourgogne Franche Comté

A surveiller

Il s'agit de construire et animer un réseau d'ambassadeurs en lien avec les OPCO et les branches professionnelles et en articulation avec les ambassadeurs worldskills.

A partir des initiatives issues des différents acteurs et en s'appuyant sur le réseau des ambassadeurs Worldskills, la Région souhaite travailler à un réseau solide d'ambassadeurs dans une logique d'impulsion dans un premier temps et de coordination à terme.

La Région a créé un réseau d'ambassadeurs Worldskills faisant suite aux compétitions des Worldskills 2023. Chaque ambassadeur s'est engagé pour 2 années (2024 et 2025) à exercer ses missions dans une finalité de transmission, de partage d'expérience en toute transparence et sans aucune discrimination à l'encontre des bénéficiaires.

L'Ambassadeur Métiers présente ses activités professionnelles, son environnement et ses conditions de travail. Il informe sur la réalité de son métier et renseigne toute personne en recherche d'informations sur ce métier. Il fait la promotion de la compétition des métiers Worldskills auprès des jeunes susceptibles de devenir candidat.

Ce réseau d'ambassadeurs est un point d'appui pour la construction d'un réseau d'ambassadeurs métiers plus large.

Une réunion interne s'est tenue en septembre afin de relancer la dynamique de création et de suivi de cette action : définition claire des objectifs communs, identifications des leviers, et proposition de plan d'actions.

Actuellement, 20 ambassadeurs ont signé la Charte d'engagement des ambassadeurs métiers en région Bourgogne-Franche-Comté / 2024-2025 (ambassadeurs Worldskills).

Pour la suite, la Région va :

1. Poursuivre le développement du réseau d'ambassadeurs engagés à la suite des compétitions régionales et nationales des Worldskills. Exemple : pour monter en puissance, proposer aux 20 signataires de la charte de s'engager 1 journée lors de la manifestation « explore les métiers » pour accueillir et faire visiter le salon à des groupes, être présent sur le stand de la Région pour expliquer de manière plus individuelle son métier et/ou le fonctionnement de la compétition, aller vers ses pairs pour leur proposer de devenir ambassadeurs
2. Proposer un échange avec la Région Nouvelle Aquitaine (2000 ambassadeurs et 1200 échanges avec le public) et peut-être également avec la Région Normandie.
3. Développer les fonctionnalités de la plateforme stage en ajoutant un onglet « ambassadeurs métiers » permettant à une personne individuellement ou à un groupe (via l'onglet accompagnateurs) de se connecter afin de contacter la structure ayant des ambassadeurs à présenter (par exemple par le service information métiers et apprentissage ou le service stratégie de l'orientation et animation territoriale, ou encore UNIFORMATION, etc.).

Priorité 41 - Professionnaliser les acteurs

41-1 : Proposer des événements visant à partager et éclairer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur les grands enjeux de l'orientation

Nouvelle édition des rencontres des professionnels de l'orientation et poursuite du programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation

Normal

L'animation territoriale des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est conduite tous les ans depuis la signature du premier schéma SPOTLV (Schéma Prévisionnel de développement du service public Régional de L'Orientation Tout au Long de La Vie) de 2017-2021.

Au titre de ses compétences de coordination des acteurs de l'orientation, la Région Bourgogne-Franche-Comté organise tous les ans des rencontres des professionnels et acteurs de l'orientation.

Organisées depuis trois ans sous forme d'Assises, ces temps forts d'animation du réseau du service public régional de l'orientation visent à rassembler ces acteurs autour d'objectifs partagés, à promouvoir et valoriser les bonnes pratiques, à favoriser l'interconnaissance et l'échange, tout en proposant des espaces de co-construction dans un esprit d'intelligence collective.

La 3ème édition des Assises régionales de l'orientation s'est déroulée le 15 octobre 2024 au musée du Jouet à Moirans en Montagne (Jura), avec pour thème « le jeu et les pratiques différenciantes en orientation ».

À la suite de l'évènement, un bilan sera réalisé grâce aux retours des partenaires internes et externes.

Le montant de ces assises s'élève à 10 265 euros (9 350 euros pour le Musée et 915 euros pour un intervenant).

A côté de la rencontre annuelle des professionnelles de l'orientation "Assises de l'orientation", l'animation territoriale permet de réunir quatre fois par an (soit une rencontre par trimestre) les dix groupes locaux du Service Public Régional de l'Orientation composés des acteurs locaux du SPRO et les Centre d'information et d'Orientation associés. Ces rencontres permettent de croiser les pratiques, d'échanger sur les enjeux "orientation" du territoire et de coconstruire les réponses faites au public.

1.9. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

La Région mène une politique volontariste en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des quatre priorités de la politique enseignement supérieur - recherche.

Priorité 42 - Structurer l'ESRI au niveau régional : soutenir l'excellence de la recherche et la qualité des formations universitaires.

42-1 : Soutien du lien entre la formation et la recherche au niveau régional

<p>Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :</p> <p>Poursuite du financement des volets recherche du PIA, en particulier ceux très structurants adossés aux Graduate Schools EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI :</p> <ul style="list-style-type: none">– EIPHI (ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire).	<p>Normal</p>
---	---------------

- TRANSBIO (promouvoir la transition vers l'utilisation durable des ressources et la protection de la biodiversité) ;
- et INTHERAPI (Innovative Therapies, Pharmaco-imaging and multimodal Imaging).

La délibération n° 3-31 de la Commission permanente du 16 juillet 2024 intègre un volet "Dispositif structuration de la recherche".

Des réflexions sont en cours pour créer un quatrième bloc de coordination autour des Sciences Humaines et Sociales.

Budget : 5 894 535 €

Priorité 43 - Assurer un lien étroit et dynamique entre recherche et entreprises

43-1 : Renforcer les passerelles entre le monde de la recherche et l'entreprise

Mise en œuvre d'un dispositif de détection d'activités à fort potentiel d'innovation dans les laboratoires de recherche de Bourgogne-Franche-Comté

Normal

Quatre comités techniques se sont tenus et une dizaine de projets ont été analysés. Un marché a été passé avec le cabinet Jeko pour l'analyse des projets.

Elaboration d'un nouveau SRESRI BFC

Normal

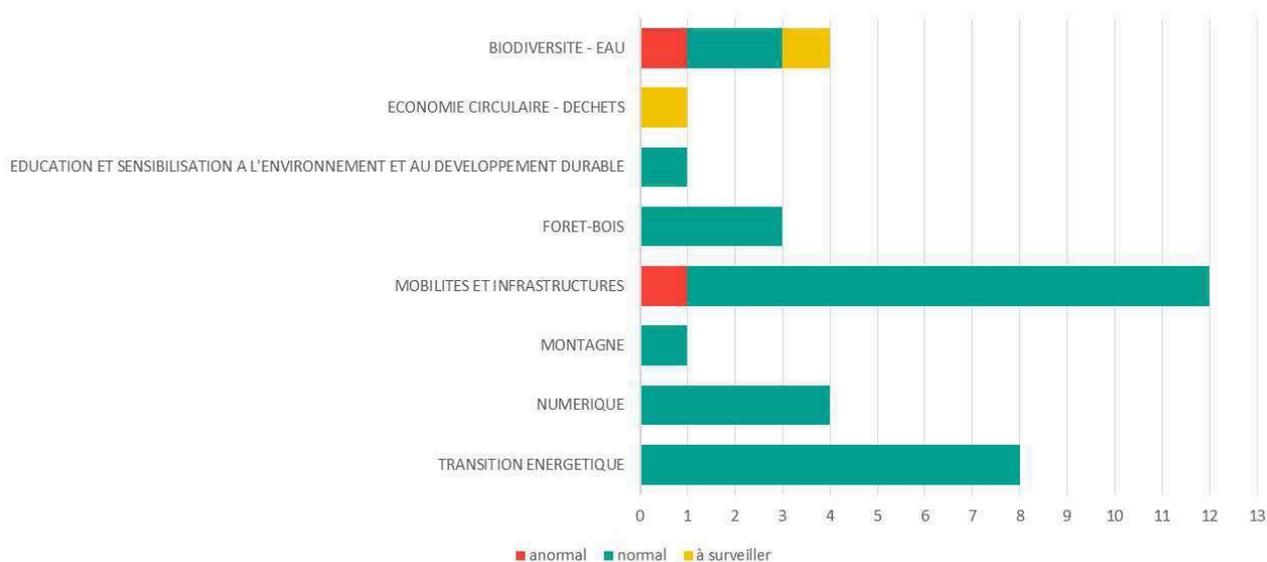
La mise en place du SRESRI BFC (Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) s'est effectuée selon le calendrier suivant :

- premier comité de pilotage : 30 avril 2024 ;
- consultations externes : 24 mai 2024 et 13 juin 2024 ;
- consultations internes : 26 septembre 2024 et 03 octobre 2024 ;
- second comité de pilotage : 24 octobre 2024 ;

L'adoption du schéma est prévue lors de l'Assemblée plénière du 21 février 2025.

AXE 2 : TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique transitions écologiques, énergétiques et numériques. La déclinaison 2024 prévoit 34 actions concernant 25 priorités. La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf deux en avancement anormal et deux en état « à surveiller ».



2.1. TRANSITION ENERGETIQUE

Les enjeux de maîtrise de la consommation d'énergie et de production d'énergie issue de sources renouvelables locales sont encore plus prégnants à ce jour.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour les cinq priorités de la politique transition énergétique.

Priorité 46 - Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités /associations /bailleurs sociaux

46-1 : Simplification de l'accès à Effilogis pour les acteurs locaux

Accompagnement des petites collectivités dans le marché d'AMO Effilogis

Normal

Un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage Effilogis a été notifié en février 2024.

Il comprend comme prévu un lot 6 supplémentaire dédié à l'information, conseil et assistance pour le montage des dossiers de demandes d'aides Effilogis, et l'assistance pour le montage des demandes de versement pour les communes de moins de 2000 habitants.

D'autres lots peuvent être mobilisés via des bons de commande selon les besoins exprimés par des porteurs de projets ou détectés par le service suite à une prise de contact.

46-2 : Encourager le recours aux matériaux sains et biosourcés dans le patrimoine bâti des collectivités territoriales, bailleurs sociaux et établissements médico-sociaux

Poursuite du programme Effilogis

Normal

Les nouveaux règlements d'interventions Effilogis ont été votés lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024 avec des modalités d'aides revues pour les travaux tertiaires des collectivités et des associations du fait d'une consommation budgétaire supérieure aux disponibilités (beaucoup de dossiers ont été déposés en 2023). Il y a eu peu de modifications sur le volet logement social.

Pour encore limiter l'inflation budgétaire au regard du plan pluriannuel d'équipement, le volet bâtiment tertiaire se réalise désormais sous forme d'un appel à projets (enveloppe fermée) dont le règlement a été voté lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024.

Sur la partie logement social, le nombre de dossiers déposés sera probablement maintenu côté Franche-Comté. En revanche, très peu de projets sont attendus côté Bourgogne.

Sur les bâtiments tertiaires, les derniers dossiers déposés en 2023 ont été engagés. La majorité des dossiers déposés en 2024 (1^{er} semestre) et dans le cadre de l'appel à projets (2nd semestre) seront examinés en 2025.

Le nouveau dispositif a eu un grand succès conduisant à un besoin d'enveloppe budgétaire supplémentaire en DM1 en 2024 (+6M€) pour engager les dossiers déposés en 2023. Beaucoup de paiements sont également liés au nombreux dossiers engagés antérieurement (4M€ de CPI nécessaires votés en DM2).

Au 1^{er} semestre 2024, 1830 logements sociaux ont été aidés et 95 dossiers de bâtiments tertiaires engagés.

Plus de 11M€ d'aides ont été votées sur le 1^{er} semestre 2024.

Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :

Démarrage d'une étude en partenariat avec l'USH (Union sociale pour l'habitat) sur l'usage des matériaux biosourcés en logement social public (bailleurs HLM) : retour d'expériences et limites observées

Normal

Priorité 47 - Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers

47-1 : Evolution du dispositif Effilogis pour les particuliers

Définition d'un plan d'actions transversales pour renforcer l'action régionale en matière d'offre professionnelle

Normal

Avant de définir un programme d'actions en tant que tel, il était nécessaire de travailler sur le fond et d'établir un état des lieux de la situation régionale.

La Direction de la transition énergétique a conduit des entretiens avec les différentes directions concernées de la Région (Direction Orientation et parcours professionnels, Direction Formation professionnelle des demandeurs d'emploi, Direction de l'Economie) pour faire un premier état des lieux des actions existantes ou possibles côté Région sur ce sujet.

Une étude a été confiée à EMFOR sur les besoins en compétences, l'emploi et les formations dans le domaine de la rénovation énergétique performante. Actée dans le cadre du programme d'actions annuel 2024, elle est pilotée par la Direction de l'orientation et des parcours professionnels côté Région. Le copil de lancement a eu lieu le 28 mai 2024. Le rendu de l'étude aura lieu au printemps 2025.

Une proposition sera établie après la fin de l'étude pour acter le programme d'actions (2025).

Priorité 48 - Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.

48-1 : Mise en oeuvre d'un « accélérateur des énergies renouvelables »

Stabiliser les différents réseaux et les faire monter en compétence

Normal

Début 2024, la Région a réalisé un état des lieux et une feuille de Route sur la stratégie d'animation.

La Région a mis en place de nouveaux dispositifs d'animation en lien avec les actions précédentes :

- depuis fin 2023 : suivi et animation de la méthanisation via un marché (site internet, ligne téléphonique, base de données, suivi, visites et webinaires) ;
- depuis début 2024 : animation régionale Energie Partagée sur les EnR citoyennes.

Concernant les dispositifs REPOS (Région à énergie positive), CRE (comité régional de l'énergie) et PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) :

- un premier Comité Régional de l'Energie a été organisé fin 2023, avec présentation des objectifs du scénario REPOS

- La Région a entrepris un travail de mise en cohérence méthodologique de l'estimation du potentiel des zones d'accélération des EnR avec les objectifs régionaux du scénario REPOS, co-piloté avec la DREAL et en partenariat avec ATMO BFC.

Les bilans annuels d'activité des différentes animations sont à venir prochainement. La perspective de publication de la PPE en 2025 nécessitera si besoin une révision du scénario REPOS et une validation par le CRE.

16 animateurs (15,5 ETP) ont été recrutés dans les filières : hydroélectricité, bois, méthanisation, chaleur fatale EnR citoyennes, géothermie. Pour information, une nouvelle animation "géothermie" a été mise en place au pôle énergie BFC.

Budget de l'action : 470 k€ (dont + 300 k€ FEDER)

48-2 : Soutien du développement de toutes les formes d'énergie renouvelable

Mise en œuvre des règlements d'intervention, recentrés sur certaines politiques et tailles de projets

Normal

Tous les règlements d'intervention ont été révisés en 2024 (notamment pour intégrer les modifications de régimes d'exemption en matière d'aides d'État, les écoconditions et les critères du nouveau règlement budgétaire et financier).

En 2024, les résultats de l'action sont les suivants :

- 308 tep (tonnes équivalent pétrole) évitées/an,
- 3593 MWh produits,
- 2103 kW installés,
- 817 t CO2 évitées

La baisse des demandes d'aides sur le bois énergie est due pour partie aux appels à projet FEDER régionaux (depuis 2023).

Priorité 49- Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables

49-1 : Animation de l'écosystème des énergies renouvelables citoyennes

Communication positive sur les EnR

Normal

La campagne digitale sur les réseaux sociaux (playplay) du 8 au 18 avril 2024 a atteint les 5 millions de vues sur Facebook/Instagram, 246 k vues LinkedIn, 438k vues YouTube.

Il est prévu sur 2024 et 2025 :

- De renforcer la communication externe ;
- De réaliser la journée régionale des EnR en partenariat avec l'ADEME et la DREAL (le 10 décembre 2024) ;
- D'avoir une page dédiée sur le site internet de la Région ;
- De conduire une réflexion sur la cible des lycéens (en lien avec les rectorats, les référents).

Le budget du plan média était de 28,8 k€.

Démarrage de la mission d'Energie Partagée d'accompagnement des enR citoyennes

Normal

Le nombre d'acteurs sensibilisés s'élève à 19, le nombre de contacts à 18. Un bilan de la première année d'animation sera réalisé en 2025.

Cette mission est en complémentarité avec Les Générateurs (animation financée par l'Ademe et les syndicats d'énergie pour accompagner les collectivités sur les EnR électriques + citoyennes).

Priorité 50 - Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique

50-1 : Renforcer le lien POTES-territoires

Poursuivre les actions de soutien aux POTES et communiquer sur la Route des POTES

Normal

Le plan d'actions 2024 du réseau des POTES s'articule autour de 4 axes

- Axe 1 – Communication et promotion
- Axe 2 – Soutenir les POTES dans leurs projets de transition écologique
- Axe 3 – Thématiques clés : sobriété et biodiversité
- Axe 4 – Route des POTES

Aujourd'hui, il y a 550 POTES en Bourgogne-Franche-Comté avec près de 130 étapes sur la Route des POTES depuis le lancement en juin 2023.

site internet : <https://routedespotes-bfc.fr>

Pour mémoire, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les acteurs du tourisme pour faire connaître la Route des POTES, Rout'Tours. La Région a reçu le prix Territoria 2023 de Bronze catégorie Démocratie implicative et le coup de cœur Territoire audacieux.

Budget : 70 k€

2.2. BIODIVERSITE - EAU

La Bourgogne-Franche-Comté est une région fortement exposée et menacée par les effets du changement climatique. Par suite, les enjeux sur la ressource en eau et sur la préservation et la reconquête de la biodiversité sont essentiels.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour quatre des cinq priorités de la politique biodiversité-eau.

Priorité 51 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR)

51-1 : Augmenter la surface des RNR

Conforter le déploiement de la politique Natura 2000 - animation et financement - en lien étroit avec les collectivités porteuses et les Animateurs Natura 2000 dans les territoires

A surveiller

L'objectif d'augmenter la surface des réserves naturelles régionales (RNR) en région Bourgogne-Franche-Comté est cohérent avec la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), dont l'un des objectifs est d'augmenter la couverture d'aires protégées de niveau "protection forte" à 10% de la surface du territoire à l'horizon 2030. Actuellement, ce taux est de 1,5%. Une massification des classements d'aires protégées, dont les RNR, sera nécessaire pour atteindre l'objectif fixé.

Le réseau des sites Natura 2000 contribue à l'objectif de la SNAP, avec la couverture de 30% d'aires protégées (hors protection forte). La Région contribue à l'aspect qualitatif de la gestion, avec la mise en réseau des acteurs et la montée en compétence des gestionnaires sur la méthodologie d'élaboration des documents d'objectifs.

Pour 2024, il était envisagé :

- le classement de trois cavités à chiroptères en RNR (deux en Côte-d'Or, une dans le Doubs) ainsi que l'extension d'une RNR cavité à chiroptères existante dans le Doubs (RNR Grottes de Chenecey) ;
- une reprise de contact avec le PNR du Doubs Horloger pour initier les concertations sur un site naturel à protéger (tourbières)
- de conforter le déploiement de la politique Natura 2000 - animation et financement - en lien étroit avec les collectivités porteuses et les Animateurs Natura 2000 dans les territoires

Plusieurs actions ont été menées sur 2024 :

- Lancement des procédures de classement, actuellement en cours, pour deux RNR en Côte-d'Or (Contard et Peuptu de la Combe Chaignay) ainsi que pour l'extension d'une RNR dans le Doubs (Grottes de Chenecey) ;
- Concertation préalable prolongée concernant le classement de la cavité à chiroptères dans le Doubs (grotte Sainte Catherine) suite à l'opposition de propriétaires et d'acteurs de la spéléologie ;

- Concertation et étude préalable en cours concernant un site de marais tourbeux sur le territoire du parc national régional du Doubs Horloger (site des Belles Seignes) (CP 12/04/2024) ;
- Confortement du cadre financier de Natura 2000 en lien avec le PSN (FEADER 2023-2027) sur le premier semestre 2024 ;
- Tout au long de l'année, accompagnement technique et administratif des collectivités porteuses de Natura 2000 ;
- Organisation de la rencontre technique annuelle en octobre 2024.

Pour la suite, devrait être mis en oeuvre :

- Le classement des deux RNR en Côte d'Or et de l'extension de la RNR dans le Doubs ;
- Une concertation complémentaire concernant le classement de la cavité à chiroptères dans le Doubs, puis le lancement du classement en cas d'accord des propriétaires et la présentation du dossier aux différentes instances de consultation ;
- La finalisation des études préalables concernant le site des Belles Seignes sur le territoire du PNR Doubs Horloger.

Le projet de classement des 4 sites en RNR a pris du retard car les phases de concertation locales prennent plus de temps que prévu, notamment avec les représentants des associations de spéléologie.

Pour Natura 2000, le cadre financier est finalisé sur les actions immatérielles et en cours de finalisation sur les actions matérielles (contrats Natura 2000) ; l'accompagnement se matérialise notamment par l'appui au cadre méthodologique des documents d'objectifs et par la création de supports de communication communs.

Pour le soutien annuel aux RNR existantes et les projets d'extension, prévision 2024 : 482 198 € d'AE + 450 654 € d'AP affectés.

En ce qui concerne Natura 2000, 4,48 M€ ont été affectés pour la programmation.

Priorité 53 - Soutenir la mise en oeuvre de la trame verte et bleue régionale

53-2 : Développer un plan d'action régional en faveur des pollinisateurs

Mise en oeuvre du programme "Sauvons nos pollinisateurs sauvages"

Normal

Le règlement d'intervention a été renouvelé par l'Assemblée plénière du 7 février 2024 avec une période de validité jusqu'au 31 décembre 2026. Ce dispositif nécessite d'être réexaminé en 2025.

Trois dossiers ont été instruits, un dossier a été voté à la Commission permanente du 27 septembre 2024 et deux autres à la Commission permanente du 15 novembre 2024.

A ce jour, il n'y a pas de visibilité sur les projets susceptibles d'être déposés au cours de l'année 2025.

107 810 € d'AE affectés

Priorité 54 - Remettre la nature au coeur des villes

54-1 : Création de l'appel à projets « Renaturation et îlots de fraîcheur »

Aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique, en favorisant des solutions fondées sur la nature et la réalisation de corridors écologiques.

Normal

12 projets ont été soutenus en 2024 pour un montant global de 862 092 €.

On constate une augmentation importante du nombre de projets en 2024 ce qui est positif en termes d'accompagnement de l'adaptation des secteurs urbanisés au changement climatique. Une meilleure articulation avec les autres dispositifs de subvention existants est cependant à rechercher afin de favoriser une plus-value du dispositif régional sur l'enjeu de la biodiversité en contexte urbain, en complémentarité de la prise en compte des enjeux de gestion de l'eau, de lutte contre les îlots de chaleur, d'aménités environnementales.

Le règlement d'intervention devrait être révisé en 2025.

Priorité 55 - Déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource

55-1 : Animation de la concertation sur la gestion et la protection de la ressource en eau

Perspective d'élaboration d'une feuille de route régionale "Eau"

Anormal

En 2024, a été présentée aux élus la première ébauche de la feuille de route sur l'eau, comprenant une partie diagnostic / état des lieux partagé et une deuxième partie sous forme de fiches-actions déclinées par axe prioritaire (6 axes au total) et par direction opérationnelle. Ce plan d'actions s'inscrit dans la continuité des politiques régionales actuelles qui intègrent déjà, à un niveau plus ou moins prononcé, des engagements en faveur de la ressource en eau.

La feuille de route doit permettre d'aller plus loin, de généraliser à l'ensemble des directions une culture commune sur la gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique et de fixer des objectifs nouveaux ou plus.

Il est prévu de :

- tenir compte des ateliers de travail relatifs à la planification écologique
- définir de manière plus précise les enjeux prioritaires pour la Région puis voir avec chacune des directions comment elle est en mesure de se fixer des objectifs ambitieux vis à vis de ces enjeux.
- prendre en compte les nouveaux programmes des agences de l'eau.

La Direction Patrimoine et gestion immobilière a comme objectif d'élaborer son propre plan d'actions "eau" qui sera intégré dans la feuille de route régionale eau.

L'accompagnement technique et financier des démarches de dialogue territorial sur la gestion de l'eau de type PTGE (plan territorial pour la gestion de l'eau) dans les territoires s'est poursuivi en 2024.

2.3. EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Priorité 56 - Accroître le soutien aux associations d'EEDD

56-1 : Accroître le soutien aux associations d'EEDD

Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 : Elaboration et validation en Assemblée plénière d'une feuille de route régionale "EEDD"

La politique EEDD a fait l'objet d'une évaluation en 2024. Les recommandations à l'issue de cette évaluation seront prises en compte dans le cadre d'une feuille de route "Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)" favorisant les actions en direction des lycéens et définissant plus clairement les actions que la Région souhaite promouvoir.

L'élaboration de cette feuille de route régionale EEDD est en cours ; elle sera présentée en Assemblée plénière au printemps 2025.

Normal

Priorité 58 - Accentuer la sensibilisation des publics dans les secteurs où la Région a la compétence : lycéens, personnes en formation professionnelle...

58-1 : Soutien aux initiatives d'éducation à l'environnement dans les secteurs où la Région a la compétence

Soutien aux structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable - notamment les 6 CPIE du territoire régional - qui vont à la rencontre de tout type de public pour les sensibiliser ou accompagnent les projets des collectivités et des entreprises

Normal

Le soutien annuel à l'Union régionale des CPIE (6 associations) s'est poursuivi.

Il n'y a pas eu d'accroissement du soutien global aux associations EEDD : ce sont les mêmes associations qui ont été aidées en 2024 par rapport à 2023, et pour le même montant global.

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) conclue pour 3 ans avec l'URCPIE et la DREAL arrive à son terme en 2024. Un bilan de la CPO 2022-2024 est en préparation. Elle devrait être reconduite pour la période 2025-2027.

La politique EEDD a fait l'objet d'une évaluation en 2024. Les recommandations à l'issue de cette évaluation seront prises en compte dans le cadre d'une feuille de route "EEDD" favorisant la pérennité du soutien aux têtes de réseaux régionales que sont GRAINE et l'Union régionale des CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement - label national).

La présentation au vote des élus pour la subvention et la CPO auront lieu en Commission permanente de mars 2025.

2.4. ECONOMIE CIRCULAIRE – DECHETS

Priorité 60 - Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources

60-1 : Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources

Lancement d'une étude pour améliorer la connaissance (volume, typologie, destination) des déchets produits par les activités économiques du territoire.

A surveiller

Le 1^{er} semestre 2024 a été consacré à la définition de la méthodologie de travail, des différentes étapes, des besoins de prestations de service pour développer un outil d'observation des déchets d'activités

économiques (DAE) sur le modèle de l'outil développé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bretagne (EVALDNDAE) et utilisé par la Région Bretagne.

La direction de l'Environnement s'est rapproché de la Direction de la transformation numérique, pour faire le lien avec la base de données DECIDATA (150 000 entreprises), alimentée par les CCI, l'Agence économique régionale et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et qui pourrait être mise en lien avec la base de données DAE.

Elle a analysé le besoin de réaliser des enquêtes auprès des entreprises directement pour aboutir à des ratios fiables et la recherche sur les sources possibles pour obtenir ces ratios (FEDERC, SNFID, FNADE, GEREP, etc.).

En lien avec les démarches Territoires d'industrie, deux territoires (Yonne et Jura) souhaiteraient lancer des études de gisement sur les DAE en lien avec l'activité économique de leur territoire.

Il n'y a pas de perspective de poursuite immédiate du travail sur la fin d'année 2024, en raison du départ de la chargée de mission de la direction de l'environnement concernée (mutation).

La reprise du travail aura lieu début 2025.

La coordination avec la direction Economie a eu lieu sur 2 aspects :

- la contribution au cahier des charges du portrait de la mission "Portrait de filière : acteurs de la filière déchets d'activité économique"
- la contribution au cahier des charges des enquêtes entreprises dans les territoires d'industrie.

Le manque de soutien de la part de l'ADEME sur l'amélioration de l'approche régionale de l'observation des DAE (méthodologie à l'échelle nationale pour répondre à l'obligation de reporting européen) a été un frein cette année.

Parallèlement, a été réalisée une synthèse sur l'ensemble des flux de déchets entrés en 2022 dans les installations de traitement de déchets situées en région, dont les déchets d'activité économique (à partir de l'enquête réalisée en 2023 sur ces installations).

2.5. FORET-BOIS

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France. Si la forêt de Bourgogne-Franche-Comté était encore il y a une décennie la plus productive de France, on assiste à un ralentissement important de la croissance des arbres en lien avec les crises sanitaire (scolyte de l'épicéa, chalarose du frêne...) et climatique (stress hydrique, ...).

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des cinq priorités de la politique forêt bois.

Priorité 65 - Promouvoir une gestion exemplaire des forêts

65-2 : Préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité, etc.)

Identifier les différentes politiques régionales de préservation des forêts

Normal

La décision de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une "Etude de la mise en place d'une politique de préservation des forêts à haute valeur écologique" a été prise par la Commission permanente du 28 avril 2023. Cette prestation a débuté fin 2023 et a été achevée en novembre 2024. Elle a compris des entretiens avec plus d'une vingtaine d'experts et partenaires français ou étrangers, la réalisation d'une cartographie à l'échelle de la Région pour cibler les forêts les plus susceptibles d'avoir un intérêt écologique, la production d'un guide de terrain pour faciliter l'appréciation de cet intérêt écologique par des non spécialistes de la biodiversité et un travail important de parangonnage et d'étude de la réglementation.

Les résultats de l'étude doivent permettre aux élus de comparer les différentes solutions techniques et administratives pour identifier et contribuer à la préservation des forêts régionales d'intérêt écologique. Selon les conclusions de l'étude et si la Région le décide, certaines de ces solutions pourront mener au lancement de dispositifs régionaux relevant des politiques Environnement ou Forêt bois.

Le plan pluriannuel d'investissement n'intègre pour l'instant pas de programme budgétaire relatif à cette action.

Priorité 66 - Massifier le bois construction

66-1 : Intensifier les projets bois dans la construction pour son patrimoine

Relance du dispositif d'aide aux constructions publiques en bois local

Normal

Le règlement d'intervention "Soutien à la construction publique en bois local" a été voté lors de l'Assemblée plénière du 11 avril 2024. La nouvelle version de l'aide régionale valorise le recours à des bois scolytés (bonification du taux d'aide) : plus des deux tiers des dossiers déposés utilisent ces types de bois aux qualités structurelles intactes mais dont l'aspect bleuté a tendance à les déclasser sur le marché de la construction bois.

Les premières attributions liées à ce nouveau règlement ont été arrêtées lors de la Commission permanente de novembre 2024. Au total, sept dossiers ont été soutenus en 2024 (comme la halle de Champagnole en bois massif ou l'école élémentaire de la commune de "Les Fins") et d'autres dépôts sont à venir car le dispositif n'a été relancé qu'en avril 2024. Un total de 634 806 € d'AP ont été affectés en 2024 à ces 7 projets de constructions publiques en bois local.

Ce règlement d'intervention est plébiscité par la filière forêt bois locale car il permet d'avoir un impact sur l'ensemble des acteurs en stimulant la demande. Il rencontre un succès important auprès des collectivités,

avec un rythme de dépôt des dossiers qui s'accélère depuis septembre 2024. L'enjeu est particulièrement fort pour permettre d'écouler les bois scolytés qui saturent le marché en raison des dépérissements des peuplements d'épicéas. Le bonus de 20% supplémentaire pour inciter à leur utilisation dans les constructions bois est régulièrement sollicité par les porteurs.

Priorité 67 - Préparer la forêt et la filière bois au changement climatique

67-2 : Expérimentation (recherche nouvelles essences ou contre de nouveaux risques)

Poursuite des politiques de modernisation des entreprises du bois et amplification du développement des pratiques de sylviculture exemplaire

Normal

Afin de tenir compte de l'inflation dans les plafonds d'aide, la Commission permanente du 12 avril 2024 a voté la révision des deux règlements d'intervention suivants :

- le RI 41.68 en faveur d'une gestion forestière exemplaire ;
- le RI 41.52 pour l'installation d'îlots d'avenir et plantations mélangées expérimentales.

Les dossiers financés en 2024 votés se répartissent de la sorte :

- îlots d'avenir : 11 ;
- plantations expérimentales : 3 ;
- règlements types de gestion : 36 ;
- plans simples de gestion volontaires : 7 ;
- régénération naturelle et travaux : 37 ;
- débardage par cheval : 3 ;
- débardage par câble : 2.

Les 400 000€ de crédits votés au budget prévisionnel 2024 sur le programme budgétaire "sylviculture exemplaire" ont ainsi été intégralement consommés par ces dossiers.

Cette politique, pour laquelle l'intérêt des propriétaires continue d'augmenter, sera poursuivie aussi bien sur le volet sylviculture exemplaire que sur le volet îlots d'avenir, au fur et à mesure que le besoin de changer les pratiques et de renouveler les peuplements forestiers se fait de plus en plus pressant face au défi de l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, un financement pour l'acquisition d'un câble-mât a été accordé, à titre exceptionnel à l'entreprise Locatelli pour un montant de 223 284 € attribués lors de la Commission permanente du 24 mars 2024 et sur le programme budgétaire d'aides aux entreprises du bois. Il s'agit d'un dispositif de débardage unique au niveau régional et permettant de préserver les sols et la végétation en place lors de l'exploitation d'arbres en futaie irrégulière. Ce type d'engin contribue à la mise en œuvre d'une sylviculture exemplaire.

2.6. MONTAGNE

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par les trois zones de massifs du Jura, du Massif central et des Vosges, qui représentent 28% du territoire régional et 18% de la population régionale (INSEE 2016). Les quatre parcs de la région représentent 50% de la superficie des zones de massifs.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des trois priorités de la politique montagne.

Priorité 69 - Contribuer aux démarches interrégionales de massifs et fleuves

69-1 : La Région poursuivra son implication dans le cadre des CPIER

Déploiement des 5 plans Massifs et Fleuves / Avenant volet mobilité du Plan Rhône-Saône

Normal

Sur les CPIER de Montagne (Vosges, Jura, Massif central), le renouvellement des instances des comités de massif (commissions permanentes et commissions spécialisées) a été organisé par les commissariats de massif. Les relations techniques avec les commissariats de massif et les SGAR coordonnateurs sur les plans fleuves ont été consolidées.

La mise en œuvre opérationnelle des CPIER s'est poursuivie avec les partenaires interrégionaux des huit autres Régions et services de l'État. La coordination interne avec les Directions opérationnelles de la Région a été assurée, incluant la préparation de notes aux élus et le suivi des instances de gouvernance.

Sur le CPIER Rhône-Saône, un protocole d'accord « mobilités » (fret fluvial, ports) a été établi et signé par tous les partenaires. L'étude stratégique environnementale servant à mesurer l'impact des travaux de ce programme « mobilités » a été adressée à l'Autorité Environnementale (AE).

L'avenant Mobilité Rhône-Saône devrait être soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière de mai ou juin 2025 (selon les retours de l'Autorité environnementale et les attendus exprimés). Des bilans à mi-parcours sont engagés sur le Plan Rhône-Saône et pour la fin d'année 2024, sur le Jura (groupement de commande interrégional voté lors de la Commission permanente du 17 octobre 2024).

Le financement des dossiers est pris en charge par les directions opérationnelles concernées par les thématiques, avec une forte prépondérance de la direction des mobilités (fret fluvial, ports) et de la direction du tourisme (itinérances fluvestres) sur les plans.

2.7. NUMERIQUE

La Région fait de la transition numérique une priorité stratégique. L'adoption en 2019 de la SCORAN BFC, qui constitue le volet numérique du SRADDET, et de la feuille de route numérique par l'assemblée régionale a

fixé le cap pour le développement du numérique en Bourgogne-Franche-Comté et détermine le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique régionale du numérique.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique numérique.

Priorité 72 - Le défi des infrastructures : vers une Bourgogne-Franche-Comté 100% connectée

72-1 : Territoires connectés (Suivi du déploiement de la fibre, de la couverture mobile 4G- 5G, du déploiement de solutions alternatives et de l'interconnexion des réseaux publics)

Développement du réseau régional pour interconnecter les lycées sur l'ensemble de la région

Normal

L'objectif est de pouvoir raccorder 160 sites entre 2023 et 2026. 57 nouveaux sites (lycées et bâtiments administratifs) ont été reliés en 2024.

Cette action permet :

- D'améliorer la qualité dans la fourniture de services internet aux lycées (diminution des temps de latence) ;
- De créer de nouveaux services numériques (téléphonie sur IP, IoT, vidéosurveillance) ;
- De générer des économies de fonctionnement.

Priorité 73 - Le défi des usages : vers un service public numérique régional

73-5 : Vers une Bourgogne-Franche-Comté 100% territoires intelligents, stratégie régionale de la donnée

Elaboration d'une stratégie régionale de la Donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA)

Normal

C'est une stratégie interne qui est tournée vers l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au service de nos politiques publiques régionales. La Région a passé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la mise en place d'une Stratégie Régionale de la donnée et de l'Intelligence Artificielle (SRDIA).

Les actions réalisées en 2024 ont concerné un diagnostic des besoins, l'acculturation des agents, la préparation des terrains de jeux d'expérimentation de l'IA et l'élaboration d'une stratégie.

Les prochaines actions sont la réalisation de terrains de jeux IA, l'élaboration de la Charte de la donnée ainsi que d'un programme de formation pour les agents.

Lancement d'une étude de pré-figuration d'un Cloud Souverain Régional Public

Normal

Cette action a pour objectif de :

- générer des économies de fonctionnement ;
- favoriser la résilience des réseaux : latence, routage des flux,... (la résilience des réseaux est la capacité d'un opérateur à assurer le retour à un fonctionnement normal des infrastructures qu'il opère et des services qu'il fournit dans le délai le plus court possible, à la suite de défaillances majeures de son réseau causant des dégradations et des interruptions de service) ;
- d'améliorer le taux de disponibilités (ce taux correspond au pourcentage de temps pendant lequel un système, un serveur ou un réseau est opérationnel et disponible à l'utilisation).

La Région a passé un marché de conseils et d'accompagnement juridique, financier et technique dans la gestion de son projet visant le développement d'infrastructures et de solutions numériques pour les acteurs publics et parapublics territoriaux.

En février 2025, la première phase de l'étude et l'arbitrage des scénarii sera terminée. Elle débouchera sur des études pré-opérationnelles selon le scénario choisi puis le lancement des travaux (contractualisation...).

Priorité 75 - Pour un numérique durable, éthique et responsable

75-2 : Labellisation « Région numérique responsable »

Lancement d'une démarche Numérique Responsable

Normal

Le numérique responsable se décline autour des 4 piliers :

- un numérique éthique ;
- un numérique sobre ;
- un numérique inclusif,
- un numérique au service de l'intérêt général.

La Région est accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'épauler dans l'élaboration de cette stratégie par :

- Un état des lieux exhaustif des actions numériques responsables engagées,
- Une sensibilisation des décideurs et des agents de la Région à la démarche,
- La consolidation des propositions en termes d'ambitions régionales,
- Un approfondissement de la proposition retenue en vue de son opérationnalisation.

De nombreuses directions sont mobilisées autour de cette thématique.

Le calendrier de mise en œuvre de l'action est le suivant :

- établissement du diagnostic en novembre 2024 ;
- définition de l'ambition politique sur le numérique responsable en février 2025 ;

- élaboration de la feuille de route numérique responsable mai 2025 ;
- délibération de la feuille de route numérique responsable automne 2025.

Cette action permettra d'introduire des clauses "numérique responsable" dans les règlements d'intervention et de questionner la gestion des déchets.

2.8. MOBILITES ET INFRASTRUCTURES

La Région doit répondre à plusieurs défis : spatial de couverture équitable de l'ensemble du territoire régional ; social et à son devoir envers la jeunesse ; environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour sept des huit priorités de la politique Transport.

Priorité 76 - Des infrastructures et matériels adaptés aux besoins de mobilité

76-1 : Rajeunir la flotte et investir massivement dans les infrastructures de mobilité aux côtés de SNCF Réseau et de l'État

Opérations à mi-vie de la moitié de la flotte des AGC (57 rames) et poursuite de la régénération du réseau ferroviaire

Normal

La régénération du réseau ferroviaire, à laquelle la Région participe au travers de financements accordés à SNCF Réseau, est une action qui se poursuit année après année.

La Région poursuit ainsi la modernisation des infrastructures régionales pour en assurer la pérennité, les transports représentant environ 30% des émissions de CO2 et le chemin de fer étant un mode particulièrement économe en énergie, faiblement émetteur de CO2 à la personne transportée, et majoritairement d'origine électrique. En 2024, des travaux importants sont réalisés sur la ligne Besançon - Valadon - Morteau (après une première phase en 2021 d'un montant de 55 M€ dont 23 M€ de part Région), pour une réouverture de la ligne rénovée en novembre 2024 avec des travaux d'un montant total de 53 M€ dont 39 M€ de part Région. Des études et des travaux urgents se poursuivent sur les lignes de l'étoile de Paray, des Hirondelles et de Lure Epinal dans l'attente de définition de programmes de régénération pérenne.

Ce sont au total 22 km de voies qui ont été régénérés en 2024 (ligne des Horlogers). 2 500 traverses ont été changées sur la ligne des Hirondelles et 1000 sur la ligne Paray-Gilly.

Par ailleurs, la Région a engagé à partir de mi-2024 la première phase des opérations de rénovation à mi-vie des rames AGC pour 29 rames pour un montant de 100 millions d'euros (avec au total 57 rames, c'est le parc le plus volumineux du matériel roulant ferroviaire Mobigo). La majorité des travaux contribue à l'emploi régional, en étant réalisé à Nevers, de 2024 à 2026.

76-2 : Développer le train léger autonome

Expérimenter un train léger autonome sur la ligne Etang-Autun

Anormal

La Région assure une veille technologique des projets émergents de trains légers et de trains autonomes, ce qui permettra lorsque ces projets se concrétiseront, de travailler à une éventuelle application dans notre Région. Des travaux sont engagés avec SNCF Réseau et SNCF Voyageurs pour expérimenter un train léger autonome sur la ligne Etang-Autun.

Il n'y a pas de calendrier prescrit à ce jour, pour ce projet dont la Région n'est pas maître d'ouvrage. Un courrier de rappel de l'intention régionale a été adressé à la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités). Il n'y a donc pas de perspective de réalisation connue sur la fin d'année.

Priorité 77 - Vers des mobilités durables d'ici 2030

77-1 : Suppression totale des motorisations diesel dans les transports Mobigo pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport par car

Poursuite du verdissement du parc routier Mobigo : verdissement de la flotte des véhicules affectés à 165 circuits de transport scolaire et 3 lignes régulières

Normal

Deux lignes régulières (LR203 et 204 Besançon Pontarlier) et 186 circuits scolaires (dont 182 dans le Doubs) ont été renouvelés avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2024.

149 véhicules sur 154 renouvelés sont en énergie alternative au Diesel (96,7%) :

- 74% en biocarburant
- 23% en électrique

En 4 ans, de 2021 à 2024, 2 688 véhicules ont été affectés au réseau routier Mobigo dans le cadre du renouvellement des contrats : 51% sont en énergie alternative au Diesel.

Priorité 78 - Une offre mieux adaptée aux besoins de nos concitoyens

78-1 : Développer l'offre sur les axes à grand potentiel

Poursuite du processus d'ouverture à la concurrence, études sur le SERM et ajustements de l'offre

Normal

La mise en concurrence est en cours. La remise des offres initiales du lot BON (Bourgogne Ouest Nivernais) était fixée en février. Après analyse des offres, la Commission de Délégation de Service Public sur l'autorisation à négocier s'est tenue en avril. Après un premier tour d'audition, le Dossier de Consultation des

Entreprises V2 a été envoyé aux candidats en mai avec une réception des secondes offres attendue à fin juillet. Le second tour d'audition et les négociations ont commencé en septembre.

La procédure du premier lot BON se tient conformément aux jalons fixés, le calendrier est maîtrisé.

La fin de la procédure aura lieu début 2025 pour une attribution lors de l'Assemblée plénière au printemps 2025.

Concernant le second lot, l'avis périodique indicatif a été publié en septembre 2024 pour un début de la procédure en avril 2025. Le lancement du second lot en 2025 requiert une attention importante au vu des enjeux conséquents pour la Région. Grâce aux décisions prises par la Région pour stabiliser la desserte sur le secteur Dijon-Lyon et pour compléter le schéma de maintenance, la procédure devrait permettre de mettre en oeuvre une exploitation performante et une amélioration du service pour les usagers.

632 398 € de crédits dans le cadre de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage en 2024.

En 2024, la démarche d'élaboration des SERM sur Dijon et Besançon a été engagée, aux côtés de l'Etat et des deux Métropoles concernées. Les premières études ont été réalisées, dans l'objectif de la labélisation et la Région a mobilisé ses ressources en ingénierie et en expertise technique pour nourrir l'état des lieux et la mise en évidence des enjeux sur ces deux territoires.

78-2 : Amplifier l'intermodalité entre tous les moyens de transport en favorisant les mobilités douces et les automobiles partagées

Poursuite du pilotage et de la gestion de l'outil régional et de la prime CEE et mise en place d'une stratégie d'animation auprès des collectivités et entreprises de BFC.

Normal

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose depuis 2011 d'une plateforme web de mise en relation pour le covoiturage. Une application mobile, disponible sur iPhone et Android et nommée "covoiturage Mobigo", a été développée et mise en service en septembre 2023. L'application mobile permet également de générer des primes Certificats d'Economie d'Energies (CEE). Depuis septembre 2023, une prime longue distance (+80km) et une prime courte distance (-80 km) peuvent être allouées aux conducteurs qui covoiturent via le système régional (les 2 primes sont cumulables). Au 1^{er} janvier 2024, la prime CEE dédiée à la longue distance a évolué suite à l'arrêt du dispositif "coup de pouce" de l'État (passage de 100 € à 50 € dès le 1^{er} trajet longue distance réalisé) - pas de changement pour la prime courte distance (100 € dès 10 trajets réalisés). A ce jour, aucune prime CEE n'a été enclenchée faute de trajets.

Une animatrice dédiée à la promotion de l'outil de covoiturage auprès des entreprises et des EPCI a été recrutée depuis le 8 janvier 2024 (via le prestataire Mobicoop). Le poste d'animatrice représente 66 K€/an.

Les animations auprès des entreprises et des EPCI se poursuivront sur 2025.

Priorité 79 - Donner envie de transports collectifs grâce à de nouveaux services

79-1 : Compléter le système d'information multimodale Mobigo pour les voyageurs qui viennent de l'extérieur de notre Région grâce à un partenariat réciproque SNCF Connect/Mobigo

Compléter l'Information Voyageurs disponible sur SNCF Connect pour les lignes régulières CARS MOBIGO

Normal

Les travaux progressent entre SNCF Connect et la Région. La majorité des lignes du réseau routier non urbain Mobigo sont bien renseignées dans SNCF Connect.

La saisie de la totalité des lignes attendues sera finalisée d'ici la fin 2024.

Les nomenclatures des arrêts sont en questionnement, à arbitrer et éventuellement à adapter pour fin 2025.

79-2 : Développer la billettique dématérialisée et sans contact, voire par carte de crédit, simplifiera l'accès aux transports publics

Lancement d'une solution Open Paiement sur l'ensemble des Lignes Régulières routières MOBIGO

Normal

La solution Open Paiement a été déployée en avril 2024 sur l'ensemble des véhicules des lignes régulières du réseau Mobigo. La carte bancaire est devenue le support du titre de transport pour un usage. En juillet, un service complémentaire a été déployé, la multi-validation : un usager a désormais la possibilité de valider sa carte bancaire pour plusieurs voyageurs, avec un maximum de 5 personnes.

Ainsi, on a pu observer 8 500 validations en mai et 14 500 en juin et 16 045 validations en août.

La billettique comprend le marché du billetticien et du gestionnaire billettique pour un coût de 6,07 millions € dont 105 000 € estimés en 2024 pour l'Open Paiement (budget prévisionnel)

79-3 : Développer le service aux voyageurs en gare

Mise en œuvre de la nouvelle convention de services en gare

Normal

L'objectif de la convention de services en gare est d'offrir un service aux usagers de la gare qui soit à la fois de qualité et qui réponde aux besoins en relevant l'ambition de services initialement établie en 2018 selon 9 thèmes portant notamment sur l'ouverture et la fermeture des gares, le confort et l'intermodalité, l'aménagement des quais, l'information aux voyageurs, le patrimoine, le programme de réenchantement, la performance énergétique, la sûreté et l'identité régionale.

Le nouveau contrat des services en gares 2023-2025 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 20 octobre 2023. Les conventions d'application de l'année 2024 (Programme Pluriannuel d'Investissement et programme d'Investissements d'Equipements en Gares) ont été délibérées lors de la Commission permanente du 12 avril 2024.

La dernière convention de financement pluriannuelle relative au contrat des services en gares 2023/2025 sera proposée en 2025.

69 gares sont conformes au référentiel des services en gare en avril 2024.

A signaler le renouvellement des écrans d'information voyageurs et sonorisation sur 53 gares.

AP affectées en 2024 : 6,25 M€ (5,25 M€ pour les investissements en gare et 1 M€ pour le renouvellement des actifs en gare)

79-4 : Mise en accessibilité de toutes les gares

Poursuite de la mise en œuvre des schémas SDA Ad'AP (schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée)

Normal

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre des schémas d'accessibilité, de poursuivre le traitement des gares identifiées. Les travaux des gares de Chalon-sur-Saône et Mâcon ont débuté à l'été 2024.

Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions. Ces opérations sont financées dans le cadre du CPER 2023 / 2027. Les études pour la mise en accessibilité des gares de Sens, Nevers, Tournus et Lure se sont poursuivies.

Le nombre de gares accessibles à mi 2024 est de 26 sur 33 inscrites au SDA AD'AP.

Les travaux de la Gare de Nevers et Tournus vont démarrer début 2025.

Sur 2024, près de 20 M€ d'AP pour l'accessibilité des gares

Priorité 80 - Associer citoyens, partenaires sociaux et élus à la définition de besoins dans le cadre de la LOM

80-1 : Inclure les organisations syndicales dans le comité des partenaires régional

Poursuivre l'inclusion des organisations syndicales dans les nouvelles instances de concertations des mobilités : les comités de partenaires

Normal

Il a été décidé par la Région d'intégrer 4 collèges aux comités de partenaires : un collège institutionnel, un collège d'usagers et d'habitants, un collège d'acteurs complémentaires et un collège d'acteurs économiques dont les syndicats employeurs et les syndicats d'employés font partis.

Ainsi, les organisations syndicales ont été invitées au comité des partenaires de décembre 2023 et de juillet 2024. Elles ont également été invitées aux comités régionaux et réunions de bassins de mobilités.

Cette action se poursuivra en 2025.

Il est à présent nécessaire que les comités de partenaires locaux, à charge des autorités organisatrices de la mobilité, intègrent également les organisations syndicales dans leurs propres comités.

Priorité 82 - Plateformes aéroportuaires maintenues dans l'attente d'énergie décarbonée

82-1 : Maintenir la présence de la Région dans les Syndicats mixtes existants

Participation financière aux budgets des six syndicats mixtes d'aérodrome

Normal

Dans la délibération relative à l'actualisation de la stratégie régionale aéroportuaire prise en Assemblée plénière du 11 avril 2024, il a été décidé de préserver un maillage aéroportuaire fin sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne – Franche-Comté, permettant d'assurer des missions de service d'intérêt général et d'intérêt économique pour le territoire régional, prolongeant ainsi la décision adoptée en Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017 relative à la stratégie aéroportuaire régionale.

Par délibération du 31 mai 2024, les sommes suivantes ont été affectées aux syndicats mixtes aéroportuaires dont la Région est membre :

- 751 065 € en fonctionnement. Cette contribution de fonctionnement permet principalement de couvrir les charges de personnel et les charges courantes des syndicats et des équipes d'exploitation des six aéroports et aérodromes, ainsi que le cas échéant, le financement des contrats de délégation de service public d'exploitation des aérodromes. Cette enveloppe permet également aux syndicats de dégager de l'autofinancement pour des projets d'investissement ou de couvrir les frais liés aux charges d'emprunts passés.

- 205 332 € en investissement. Ces investissements portent principalement sur l'aménagement de dispositif de sécurisation des plateformes (clôtures, chemin de ronde), des travaux de modernisation de réseaux (assainissement, électricité), des travaux bâtimentaires (aérogare, espaces de coworking, atelier de maintenance), et des mises en conformité aéronautique (bandes aménagées, balisage).

Priorité 83 - Des transports scolaires harmonisés et différenciés

83-1 : Définir un règlement régional unique des transports ouvert à la différenciation, non par département comme c'est le cas actuellement, mais par caractéristiques de territoire de même nature.

Harmonisation de la définition de l'élève ayant droit aux transports scolaires et mise en œuvre à la rentrée 2024/2025

Normal

Par délibération du 8 février 2024, l'Assemblée Plénière a approuvé les propositions d'harmonisation de la définition de l'élève ayant-droit pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Les propositions devant être soumises pour avis aux Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) et Conseils Académiques de l'Education Nationale (CAEN) avant adoption définitive des règlements régionaux, les CDEN ont été sollicités par courrier du 20 novembre 2023 et les deux CAEN se sont réunis en décembre 2023.

Par délibération du 31 mai 2024, la Commission Permanente a approuvé les règlements régionaux des transports scolaires actualisés.

La définition harmonisée de l'élève ayant droit est appliquée depuis l'ouverture des inscriptions aux transports scolaires le 10 juin 2024. Cependant, au vu des points de difficulté qui subsistent dans certains départements s'agissant de l'enseignement privé, Mme la Présidente a pris la décision à la rentrée de septembre 2024 de maintenir les services et les conditions d'accès à ceux-ci pour l'année scolaire 2024-2025, afin de laisser le temps aux négociations avec les établissements d'enseignement privé de se dérouler dans les meilleures conditions.

95% des élèves inscrits sont transportés à titre gratuit. Le coût d'un élève transporté est de 1100 € / an en moyenne pour la Région.

A signaler la prise en charge à titre gratuit des élèves internes inscrits dans leur établissement de secteur ou bénéficiant d'une dérogation de l'Education Nationale (ex. du Jura où l'ensemble des élèves internes payait jusqu'à cette rentrée) à compter de juin 2024.

Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :

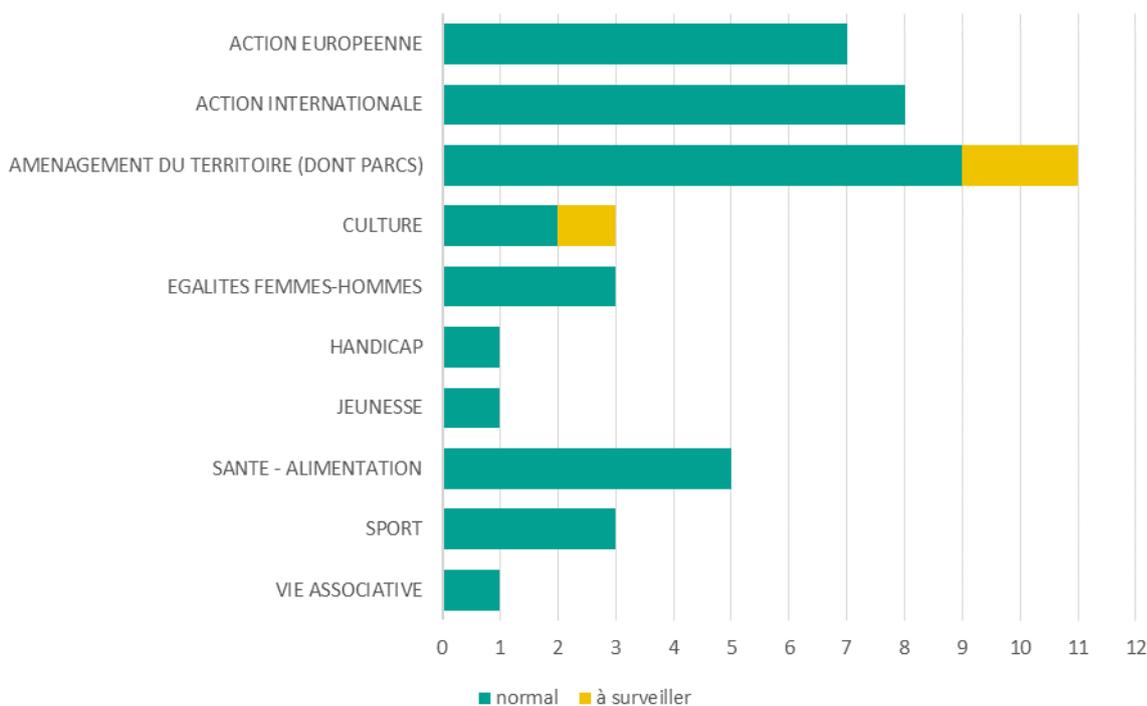
Harmonisation du logiciel des transports scolaires

L'harmonisation du logiciel de gestion des transports scolaires a pour objectif de simplifier le parcours usager en apportant de nouveaux services aux familles des élèves transportés, de renforcer l'automatisation des traitements et de simplifier les actions des agents utilisateurs. Un changement de logiciel a été réalisé dans les départements du Jura, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire pour la rentrée 2024/2025. Pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre et de l'Yonne, la migration sera réalisée pour la rentrée 2025/2026

Normal

AXE 3 : FRATERNITE – VIVRE ENSEMBLE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique Fraternité – vivre ensemble, auxquelles il faut ajouter deux priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. La déclinaison 2024 prévoit 43 actions concernant 27 priorités. 32 sont jugées en avancement normal, tandis que deux sont « à surveiller ».



3.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)

La cohésion territoriale doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant-e puisse vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, la Région intervient afin de maintenir et de renforcer les centralités urbaines et rurales, tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle.

La déclinaison opérationnelle du plan de mandat pour 2024 prévoyait des actions concernant chacune des quatre priorités de la politique « aménagement du territoire ». A cela, il faut rajouter deux priorités transversales supplémentaires.

Priorité 84 - Des territoires acteurs des transitions

84-1 : Contractualisation pour soutenir les territoires de projet

Faire approuver les deux derniers contrats TEA (Pays Horloger et Champagnole-Nozeroy Jura) et accompagner la mise en oeuvre des contrats approuvés

Normal

La validation des deux contrats TEA (territoires en action) a eu lieu lors de la Commission permanente du 9 février 2024 pour le Pays Horloger et lors de la Commission permanente du 15 mars 2024 pour Champagnole-Nozeroy Jura. Tous les contrats sont désormais votés.

L'étape suivante est la mise en œuvre opérationnelle des contrats via le soutien aux projets.

La mise en œuvre des contrats avec les engagements sur les projets s'engage et se poursuit. Les programmations se succèdent. Certains territoires sont proches d'avoir programmé toute leur enveloppe (Bresse, Chalonnais).

84-2 : Contrats métropolitains

Finaliser et faire approuver le dernier contrat (Pôle nord Franche-Comté) et accompagner la mise en œuvre des projets pour les contrats déjà signés.

Normal

Le contrat TEA 2022-2028 pour le territoire du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté a été délibéré par la Région lors de l'Assemblée plénière du 11 avril 2024 et signé officiellement par toutes les parties le 16 mai 2024.

Le soutien de la Région s'élève pour la période 2022-2026, à 9,93 M€ pour le volet territorial et à 19,14 M€ pour le volet métropolitain.

Le premier comité de programmation s'est tenu le 30 août 2024.

La mise en œuvre des contrats TEA se poursuit avec une échéance de fin 2025 pour le dépôt des dossiers sur la première vague.

84-3 : Contractualisation avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Accompagner les PNR et se déterminer sur la création d'un 5^{ème} PNR (Bresse)

Normal

En 2024, la Région a :

- poursuivi son soutien au fonctionnement des Parcs et aux programmations annuelles ;
- poursuivi son soutien aux travaux de révision des deux chartes des Parcs du Haut Jura et des Ballons des Vosges ;

- poursuivi et consolidé la mise en réseau, notamment à travers l'organisation d'un Eductour début juillet dans le Parc des Ballons des Vosges ;
- stabilisé sa position sur le projet de 5^{ème} Parc dans la Bresse : il n'y a pas d'engagement sur une procédure officielle de création mais un appui à une ingénierie dédiée pour consolider le projet (en attente en retour du positionnement du territoire).

Sont en cours :

- une évaluation permettant de réinterroger voire réorienter les modalités de soutien régional ;
- l'élaboration des programmations 2025 ;
- la validation du projet de Charte du Haut Jura et la poursuite de la procédure sur les Ballons des Vosges.

Priorité 85 - Des centralités intermédiaires à renforcer

85-1 : Soutenir les projets mûrs permettant d'améliorer ou de renforcer les conditions d'habitabilité (espaces publics, habitat, friches, commerces – étude Foncière commerces en cours, etc.)

Finalisation de la signature des conventions Centralités Rurales en Région et accompagnement de leur déploiement dans les territoires

Normal

La mise en œuvre de l'action se déroule sur la période 2022-2026.

La délibération de la convention intervient après un accompagnement des villes et une validation de leurs stratégies de revitalisation.

La Région participe à la gouvernance des villes et organise avec ses principaux partenaires des temps d'animation du réseau des centralités. La plupart des villes avaient déjà une stratégie ou ont souhaité en finaliser une pour pouvoir conventionner avec la Région sur une enveloppe de 500 000 euros.

Le taux d'engagement croît significativement avec l'accélération du rythme des signatures de conventions sur 2023 et 2024. L'engagement de l'enveloppe de 50 M€ fin 2024 est de 14,3%.

Le montant d'engagement total en 2024 s'élève à 7,228M€ pour 55 projets soutenus.

109 conventions ont été délibérées sur les 126 (deux communes ont déclaré ne pas vouloir conventionner), soit 85%.

Le 3 octobre 2024 s'est déroulée l'organisation d'une rencontre régionale du réseau des centralités à Baume-les-dames, en partenariat avec l'État et la banque des territoires.

Deux événements "réseaux des centralités" ont été organisés en partenariat : la visite sur place des projets de la ville de Tournus (le 28 mai) et le webinar avec retour d'expérience de porteurs de projets (le 26 juin).

Priorité 86 - Pour une ruralité dynamique et innovante

86-1 : Déploiement du dispositif ENVI

Relance du dispositif Envi (Envi 4)

Normal

Il s'agit d'accompagner les communes rurales de moins de 2 000 habitants à imaginer et à mettre en œuvre avec leurs habitants des projets exemplaires, favorisant le vivre ensemble. Il s'adresse aux collectivités territoriales et leurs groupements, aux associations et aux structures coopératives.

Le dispositif Espaces Nouveaux, Villages Innovants (ENVI) a été réactivé lors du vote du nouveau règlement d'intervention par l'Assemblée plénière du 11 avril 2024, dans une forme renouvelée. Il vise à accompagner et soutenir des projets :

- à l'initiative ou issus d'une co-construction avec la population locale, favorisant le vivre ensemble, l'inclusion et la cohésion sociale et territoriale ;
- en lien avec les transitions, relevant notamment des thématiques suivantes : mobilités douces et durables du quotidien, adaptation au changement climatique, gestion économe de l'espace et alimentation de proximité.

Ce programme permet aussi d'accompagner des démarches de concertation préalable à la réalisation d'un projet local.

Les dossiers déposés au titre d'ENVI sont examinés tout au long de l'année par un comité d'engagement composé à part égale d'élus régionaux et d'acteurs du monde rural (6 membres). Celui-ci rend un avis sur l'éligibilité des dossiers et propose le montant de la subvention dans la limite de 50 000 euros en investissement et 8 000 euros en fonctionnement.

Plusieurs comités d'engagement se sont tenus en 2024 à partir du mois de mai. 60 dossiers ont été instruits dont 46 retenus : 42.370€ ont été engagés en fonctionnement et 1,2M€ en investissement.

Ce règlement d'intervention sera poursuivi en 2025 et les perspectives budgétaires sont calées dans le PPI.

86-2 : Montée en puissance du dispositif "Villages du futur"

Préfigurer un réseau régional des ruralités positives

A surveiller

La réflexion sur les formes de soutien aux communes rurales dans leurs projets a été menée selon plusieurs axes :

- poursuite de la réflexion exploratoire sur les formes d'ingénierie disponibles pour les territoires ruraux et sur la mise en place d'un potentiel réseau régional (via un stage de février à août 2024) ;
- poursuite des échanges et de la concertation avec les acteurs (Association des maires ruraux de France (AMRF), Ademe et son réseau émergent sur l'appui aux élus, etc.) ;
- relance du dispositif ENVI ;

- poursuite des échanges avec certains villages ayant participé à Village du Futur selon leurs projets et besoins (Premiers Sapins, Mancey, La Chapelle sous Rougemont).

Sont à venir la formalisation de propositions (scénarios) pour le réseau et l'organisation de réunions avec l'Association des maires de France et l'AMRF.

Le positionnement de la Région et les moyens disponibles (humains et financiers) pour un tel projet font l'objet de questionnements.

86-3 : Une gestion simple et efficace du programme LEADER

Engagement des premières actions au titre du programme LEADER 2023-27

A surveiller

La Région a signé des conventions GAL avec les 22 territoires de projet sélectionnés pour porter un programme LEADER (signatures administratives et signatures publiques communicantes).

L'acculturation du service instructeur et des GAL (groupes d'action locale) sur les nouveaux programmes LEADER a commencé.

La Région a animé le réseau des GAL à travers deux réunions techniques organisées début 2024.

La Région a créé une plateforme d'échange GAL-Région (Extranet du PRAT) pour faciliter les échanges et l'acculturation des GAL aux règles de gestion du FEADER. Elle constitue un support de l'animation du réseau des GAL.

Le dépôt des dossiers d'ingénierie des GAL et des projets des stratégies LEADER sont en cours, sur EURO-PAC.

Une réunion politique GAL-Région s'est tenue le 10 octobre 2024.

A venir pour la fin d'année et l'année 2025 :

- la suite du déploiement d'EURO-PAC (logiciel de gestion des aides FEADER) pour permettre l'instruction des demandes d'aide (fin 2024) et de paiement (2025).
- la formation du service instructeur et des GAL au nouveau cadre réglementaire (fin 2024 et 2025).
- l'instruction, la programmation et l'engagement des premiers dossiers (2025).

39,85 M€ ont été conventionnés avec les 22 territoires GAL, pour la programmation 2023-2027.

Priorité 87 - Vers une politique de la ville lisible et proche des besoins

87-1 : Accompagnement des quartiers politiques de la ville

Poursuite du déploiement du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) et travail sur l'évolution du dispositif "rénovation urbaine"

Normal

Concernant le travail sur l'évolution du dispositif "renouvellement urbain", un bilan quantitatif et qualitatif (comprenant des entretiens avec un échantillon représentatif des territoires) de la politique actuelle de renouvellement urbain a été réalisé au cours du 1^{er} trimestre ce qui a permis l'élaboration de propositions d'évolution, soumis à discussion des élus et notamment à l'exécutif fin septembre. Ces travaux ont été présentés lors de la journée politique de la ville le 14 novembre. L'adoption du nouveau règlement d'intervention est prévue début 2025.

La poursuite du déploiement du FAP se déroule tout au long de l'année. Il est prévu une consommation à 95% au minimum de l'enveloppe de 1,1 M€ du FAP.

La Région a soutenu plus de 200 projets sur le FAP (et sept sur le Fonds d'intervention de proximité (FIP)) pour plus d'un million d'euros dont 150 projets issus des appels à projets contrats de ville et 58 projets financés dans le cadre du FAP "fil de l'eau" après examen en comité d'engagement.

On notera les visites des quartiers politique de la ville à Auxerre (20 juin 2024) et PMA (12 juin 2024), afin de poursuivre les efforts de concertation menés en 2023 et le travail en proximité auprès des territoires.

Priorité A - Suivi du SRADET

A-2 : Modifier le SRADET

Finaliser les deux procédures de modification du SRADET (Modification TVB d'une part et modification ZAN, logistique et déchets d'autre part)

Normal

Les deux procédures de modification du SRADET (ZAN/Déchets/logistique et Continuités écologiques) ont été présentées à l'Assemblée plénière du 17 octobre 2024.

Les délais contraints ont été tenus puisque les procédures de modification devaient faire l'objet d'un arrêté préfectoral avant fin novembre 2024 pour la partie ZAN/Déchets/logistique et avant le 31 décembre 2024 pour les continuités écologiques.

Priorité B - Coopération avec les territoires

B-2 : Mise en œuvre du CPER 2021-2027

Réalisation d'un bilan financier 2023 du CPER et finalisation des études réglementaires du volet mobilité (EES, enquête publique...)

Normal

La méthode de réalisation du bilan 2023 a été co-cadrée par la Région et l'État en janvier 2024. Le bilan quantitatif 2023 a été rendu fin juin 2024 après des extractions automatisées des données financières du logiciel *Grand angle*, consolidées auprès des directions opérationnelles concernées, puis synthétisées en collaboration avec le SGAR.

En revanche, le bilan qualitatif 2023 ne sera pas réalisé cette année mais inclus au bilan qualitatif 2023/2024, aux motifs d'absence de moyens humains pour porter les travaux au SGAR (absence de personnel entre février et novembre 2024) et à la Région à partir du 1^{er} juin (départ du chargé de mission). Les directions opérationnelles avaient transmis des informations thématiques "brutes" d'avancement au 15 mars, tandis que celles de l'État avaient été remontées au 15 mai. Ces données seront réutilisées pour le bilan 2023/2024.

En ce qui concerne le volet mobilité, les négociations entre l'État et la Région autour des éléments du protocole ont abouti à un accord en juin.

L'étude stratégique environnementale (ESE) avait été suspendue fin 2023 après l'état des lieux et dans l'attente du protocole d'accord « mobilités » définitif. Elle a repris mi-septembre 2024 pour aboutir à un document finalisé transmis à l'autorité environnementale fin novembre 2024. L'objectif d'intégration de l'avenant mobilité au CPER en cette fin d'année est compromis (signature en juin 2024 du protocole définitif d'accord avec l'État, dépôt de l'ESE fin novembre 2024). Il est reporté à l'Assemblée plénière de fin de premier semestre 2025 du fait des délais de finalisation des procédures réglementaires (5 mois minimum).

Le cadrage méthodologique pour la réalisation des modalités de suivi et du bilan 2023-2024 sera finalisé d'ici la fin de l'année 2024, avec une note co-signée par les services de l'État et la Région. En début d'année 2025, des demandes formelles seront envoyées aux services thématiques de l'État et de la Région afin de collecter les données brutes nécessaires à la réalisation du bilan.

Hormis quelques thématiques spécifiques, les engagements financiers restent au regard de la maquette assez modestes de part et d'autre. L'effet relance/PAIR en début de CPER, l'inflation exceptionnelle vécue, les incertitudes budgétaires et le temps de consolidation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) en Région n'ont pas favorisé l'engagement d'actions qui historiquement restent néanmoins soumises à des procédures de mise en œuvre plutôt longues (complexité technique des dossiers, procédures réglementaires longues et recours de plus en plus fréquents, plans de financement multi partenariaux). Des travaux "Mobilité" ont déjà été engagés et seront intégrés au bilan 2023/2024 après signature d'un avenant au CPER.

Les budgets CPER sont portés par les directions opérationnelles tandis que le budget de l'étude stratégique environnementale et de la coordination sont portés par la DPDP.

B-1 : Elaborer des protocoles avec les départements

Elaborer un plan d'actions 2024 "feuilles de route" de ces Protocoles pour chacun des 8 Départements.

Normal

En prolongement des protocoles d'accord 2019-2021 et des avenants ayant permis leur reconduction jusqu'en 2023, une démarche de renouvellement s'est engagée avec chacun des départements. Pour rappel, le renouvellement des protocoles d'accord coïncide avec le déploiement de la loi pour le plein emploi, qui accorde notamment une place centrale au partenariat et à l'accompagnement des allocataires du RSA vers la formation. L'objectif principal de ce partenariat est de faciliter l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi en mettant un accent particulier sur la formation.

Ces protocoles sont basés sur les mêmes axes stratégiques, avec quelques spécificités liées notamment au fonctionnement interne des Conseils départementaux. Elles portent principalement sur l'action visant l'articulation avec le DAQ 2.0 et la mobilisation de leurs équipes.

Le dernier protocole avec le département du Doubs a été présenté à la Commission permanente du 15 novembre 2024, clôturant ainsi le renouvellement de ce partenariat (pour mémoire, Commission permanente du 31 mai 2024 : Conseil départemental de Côte d'Or, Commission permanente du 16 juillet 2024 : Conseil Départemental de l'Yonne, Commission permanente du 27 septembre 2024 : Conseils Départementaux de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, de la Nièvre, du Jura et de Saône-et-Loire).

3.2. SANTE - ALIMENTATION

Même si la santé reste largement une compétence portée par l'État, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale, avec l'objectif d'un accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tout point du territoire régional.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des six priorités de la politique santé alimentation.

Priorité 88 - Définir une feuille de route [santé] 2022-2028

88-1 : Définir une feuille de route santé 2022-2028

Validation du cadre stratégique de la feuille de route santé

Normal

L'Assemblée plénière du 11 avril 2024 a adopté la feuille de route santé.

La déclinaison opérationnelle de cette feuille de route est en cours, que ce soit via les dispositifs existants ou relancés ou à travers la convention de partenariat Agence régionale de santé (ARS) - Région.

La Région travaille en partenariat avec l'ARS sur le plan de mobilisation pour les professionnels de santé.

88-2 : Installation d'un groupe élus santé au Conseil régional

Poursuite des réunions du groupe élus santé

Normal

Les réunions sont biannuelles.

La réunion du groupe santé en janvier 2024 portait sur la finalisation de la feuille de route santé et les résultats de l'évaluation d'impact en santé.

Une nouvelle réunion sera programmée en début d'année 2025 pour échanger sur le projet de convention de partenariat entre l'ARS et la Région.

Priorité 90 - Aménagement du territoire en santé : accès de tous à la santé, action contre le manque de professionnels de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires

90-1 : Soutien à la structuration et à la consolidation des lieux d'exercice coordonné des équipes de premier recours sur les territoires (MSP, centres de santé, communautés professionnelles)

Poursuite du soutien à l'exercice coordonné via les politiques territoriales (contrats TEA) et via le FRES et mobilisation d'appui pour la coopération entre professionnels

Normal

La mise en œuvre se déroule au fil de l'eau pour le soutien aux projets d'exercice coordonné de MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) au titre des contrats TEA.

En 2024, ce sont six Maisons de santé pluriprofessionnelles qui ont été soutenues pour un total de financement de 935.000€.

90-2 : Soutien aux approches territoriales des politiques de santé (ingénierie des projets de santé sur les territoires, projets territoriaux par accueil de professionnels stagiaires/internes et services en santé)

Accompagnement des projets des territoires via les contrats Territoires en action (TEA)

Normal

La mise en œuvre s'opère au fil de l'eau sur l'année 2024 pour des soutiens ciblés aux territoires sur l'ingénierie santé et sur des actions territoriales pour l'appui à l'installation et l'accueil de professionnels ou des services de mobilité et logement.

Le soutien à des actions ciblées se poursuit (Territoires Nord Yonne, Val de Loire Nivernais, etc.).

20 postes ingénierie ont été soutenus en 2024 pour près de 300.000€ de subvention.

D'autres projets sont ciblés :

- le soutien aux projets Mobisanté ;
- le projet collectif Logements étudiants ;
- la présentation et promotion de territoire à des salons professionnels ;
- l'hébergement étudiants pour MSP Saint- Sauveur en Puisaye ;
- le week-end de découverte pour les internes.

Priorité 92 - Développer les expérimentations

92-1 : Poursuite et développement du FRES (Fonds Régional d'Expérimentation en Santé)

Reactivation du FRES (Fonds régional d'expérimentation en santé)

Normal

L'Assemblée plénière du 11 avril 2024 a approuvé l'appel à projets du Fonds Régional d'Expérimentation en Santé. Une communication a été réalisée auprès des acteurs relais (ARS, Femasco, territoires).

Trois projets ont été soutenus en 2024 au titre du FRES suite au comité d'engagement du 30 septembre et notamment un Buccobus en Haute Saône pour 50.000€ et deux médicobus pour la CPTS du Nrd Yonne et celle du Nevers Sud Nivernais (50.000€ chacun).

3.3. HANDICAP

La Région a adopté sa première feuille de route consacrée au handicap en juin 2019. L'accompagnement des personnes handicapées est au cœur de la politique volontariste de la Région qui vise à construire une société plus solidaire. Une nouvelle feuille de route « Handicap » 2023 – 2025 aiguille la Région dans son approche. Étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter... autant d'items clés ciblés pour améliorer la vie quotidienne et professionnelle des Bourguignons-Francis-Comtois, concernés par le handicap moteur, sensoriel, cognitif et/ou psychique. Une solidarité essentielle pour garantir, à chacune de nos concitoyennes et concitoyens, l'accès à leurs droits fondamentaux.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des trois priorités de la politique Handicap.

Priorité 95 - Adapter la communication régionale aux personnes handicapées

95-1 : Inscrire dans la stratégie de communication régionale l'information accessible à tous et la généralisation notamment le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC)

Poursuite du FALC- Facile à lire et à comprendre dans la communication régionale

Normal

Le FALC concourt à l'amélioration du service public par la prise en compte des handicaps intellectuels et des personnes ayant des difficultés avec la lecture.

Comme en 2023, des sessions de sensibilisation au FALC ont été réalisées et ont donné suite à une évaluation en interne :

- 6 participant-es le 9 avril
- 5 participant-es les 23 et 30 mai 2024 (niveau 2 sur 2 jours).

Par ailleurs, des encarts FALC sont insérés dans certaines publications régionales, notamment :

- "Ma région est là" - sortie hiver 2023 (<https://www.calameo.com/read/003030380a02638c55c79>) et sortie hiver 2024 (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/4061>)
- "rapport égalité femmes/hommes 2023" (<https://www.calameo.com/read/003030380f6833bc9974a>).

2025 devrait connaître la poursuite du déploiement dans les publications régionales.

3.4. CULTURE

La Région entend jouer un rôle essentiel concernant le développement de l'offre culturelle sur notre territoire. Après la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur, les enjeux principaux de la politique culturelle régionale se voient augmentés d'un impératif : celui d'une nouvelle consultation des acteurs culturels, afin de partager l'identification des priorités post-crise et de co-définir les axes qui permettront de répondre aux attentes du secteur et surtout à celles de l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des six priorités de la politique Culture.

Priorité 99 - Accompagner la professionnalisation des acteurs

99-1 : Soutenir des structures ressources dont actions de professionnalisation

Soutenir des structures ressources

Normal

Installé depuis le 1^{er} juillet 2022, le COREPS de BFC compte à ce jour 54 membres et s'appuie sur une organisation qui comprend plusieurs instances : un comité de pilotage, une instance plénière et des groupes de travail. En 2024, ces trois groupes (emploi-formation, conditions de travail, production-diffusion) se sont réunis à plusieurs reprises et des chantiers concrets se mettent en place.

1. Groupe de travail « emploi-formation ». Les travaux se structurent autour de deux axes : une photographie globale de l'emploi et une cartographie de l'offre de formation (avec l'appui technique de l'EMFOR).
2. Groupe de travail « conditions de travail ». Il a contacté le laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'université de Franche-Comté afin de mener une recherche sur les conditions de travail spécifiques des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et du spectacle vivant. A noter qu'une partie du groupe a également initié une réflexion sur le travail illégal et sur l'établissement d'une charte des bonnes pratiques.
3. Groupe de travail « production-diffusion ». Il collabore actuellement avec un enseignant de l'IUP de Montbéliard sur la conception d'un questionnaire destiné aux compagnies et aux lieux sur la question des moyens dédiés à la production.

Priorité 100 - Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine

100-1 : Soutenir la restauration et valorisation du patrimoine régional

Structuration de la filière patrimoine autour d'enjeux partagés

Normal

Deux types de formats de rencontres types (rencontres régionales et rencontres thématiques) ont été déclinés sur le début et la fin de l'année.

Des instances d'échanges et de rencontres des acteurs de la filière ont été mises en place au niveau régional à travers la déclinaison des 5 axes stratégiques issus de la phase initiale de concertation, à savoir :

- favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs ;
- diffuser les ressources au service de tous et accompagner les porteurs de projet ;
- structurer les réseaux du patrimoine ;
- partager les patrimoines avec tous les publics ;
- valoriser tous les patrimoines en transversalité.

Des rencontres régionales du patrimoine ont été organisées en début d'année pour présenter l'action de la Région dans le domaine et permettre la rencontre des acteurs de la filière et mettre en avant des expériences inspirantes.

Ont également été organisés des groupes de travail thématiques au cours de l'année autour des thématiques liées au numérique dans le domaine du patrimoine.

Un site web dédié aux partenaires de la filière a été développé et présenté le 21 novembre dans le cadre de la rencontre « patrimoine et numérique ».

100-2 : Soutien à l'inventaire du patrimoine

<p>Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :</p> <p>Développement des études d'Inventaire et de leur valorisation</p> <p>La Région a poursuivi l'avancement des études d'inventaire, avec notamment la sortie en 2024 de deux ouvrages monographiques sur des salles de spectacle dans la collection des Parcours du Patrimoine (le Kursaal et le Théâtre d'Auxerre).</p> <p>La publication sur le patrimoine du Thermalisme a une sortie prévue en 2025 dans la collection des Cahiers du Patrimoine.</p> <p>De nouveaux champs d'étude à lancer seront proposés en 2025</p>	<p>Normal</p>
--	---------------

Priorité 101 - Conforter les partenariats et renforcer la visibilité de la Région

101-1 : Mise en œuvre du processus de concertation et consultation des acteurs culturels

Conforter le rôle de la Région dans ses initiatives de dialogue et de co-construction

A surveiller

Les objectifs de la nouvelle concertation sont :

- une volonté politique d'instaurer un dialogue régulier avec les acteurs de la culture et du patrimoine.
- la réalisation d'un diagnostic partagé et actualisé de la situation du secteur culturel en région Bourgogne-Franche-Comté facilitant l'évolution des moyens d'action (Règlement d'intervention, arbitrages budgétaires) et le rééquilibrage de l'action régionale sur le territoire ;

- l'instauration de la concertation comme outil de dialogue et de proposition qui portera sur l'évolution des modalités de dialogue entre la Région et les acteurs (renforçant la transparence, une meilleure connaissance du rôle et des capacités d'actions de la Région) et l'incitation à la coopération entre acteurs ;
- l'encouragement de l'innovation se traduisant par la recherche de transversalité, de cohérence dans les interventions régionales et ses « marges » dans un contexte économique contraint.

Pour rappel, la Région a lancé la démarche en 2022 avec l'aide d'un cabinet d'études. Après la rédaction d'une note de cadrage et d'un rapport intermédiaire précisant le protocole des ateliers (élaboré suite à 25 entretiens conduits avec des têtes de réseaux et des acteurs représentant un secteur, une esthétique, un territoire, etc.), cinq ateliers ont été organisés en septembre 2022 autour de thématiques ciblées liées aux principales dynamiques culturelles émergeant des territoires.

Des rencontres territoriales ont été organisées en 2023 et 2024. Deux rencontres avec les acteurs de la culture et du patrimoine ont eu lieu en 2023 sur Avallon et Tournus. Un atelier de concertation avait été préparé mais il n'a finalement pas eu lieu.

La dynamique est à relancer afin de mener les 3 ateliers prévus, a priori en 2025 (un en milieu rural et deux en milieu urbain).

3.5. SPORT

La Région mène une politique active en faveur du sport, lequel est un facteur d'épanouissement personnel, avec un impact direct en termes de santé publique, un formidable espace d'échanges et d'émotions collectives, ainsi qu'un lieu privilégié pour mettre en place et promouvoir les idéaux d'égalité et de fraternité portés par notre collectivité.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait une action pour trois des quatre priorités de la politique sportive.

Priorité 102 - Ancrer un modèle de gouvernance du sport en région

102-1 : Pilotage CRS (Conférence Régionale du Sport) et lancement CRF (Conférence Régionale des financeurs) et formalisation du diagnostic et du projet sportif du territoire

Mise en place opérationnelle en 2024 de la Conférence des Financeurs du Sport (CdFS)

Normal

La Conférence des Financeurs a bien été installée début 2024. Elle est présidée par la présidente du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) BFC.

Priorité 103 - Accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans les transitions énergétique et écologique

103-1 : Equipement aménagement sportif équilibré et transition énergétique

Adoption d'un nouveau règlement d'intervention relatif à l'aménagement sportif du territoire

Normal

Le nouveau règlement d'intervention a été adopté par l'Assemblée plénière du 7 février 2024. Les aides régionales ont été attribuées après expertise et avis rendus par les partenaires ainsi que le croisement d'indicateurs territoriaux (territoire prioritaire et carence en niveau d'équipements).

Priorité 104 - Permettre un égal accès de tous à la pratique sportive

104-1 : Renforcer les dispositifs d'aide à la pratique pour un public "spécifique"

Aide aux Projets « Structures sportives »

Normal

Le règlement d'intervention "Soutien aux structures sportives" a été modifié lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024.

A ce jour, plus de 70 associations ont été bénéficiaires du nouveau dispositif 2024 :

- 44 au titre du volet 1 (aide aux animations en lien avec les Jeux Olympiques Paralympiques) ;
- 27 au titre du volet 2 (actions et initiatives durables).

Les aides régionales à l'équipement sportif (investissement) ont été attribuées en octobre et novembre 2024, après expertise et avis rendus par les partenaires ainsi que le croisement d'indicateurs territoriaux -territoire prioritaire et de carence en niveau d'équipements.

Le cahier des charge de l'aide au projet sera ajusté pour 2025 qui viendra consolider le volet 2 (actions et initiatives durables), avec un accent porté sur la valorisation des pratiques de parasport durables organisées.

Action déclinaison antérieure : Déploiement d'un nouveau dispositif de soutien au sport scolaire (Associations sportives UNSS des lycées) pour l'année 2023/2024.

Le taux de pénétration de l'aide régionale est en très net progrès avec ce nouveau dispositif : 95% du public licencié UNSS lycée bénéficie désormais indirectement de l'aide, contre 25% avec le précédent dispositif (à noter : l'aide à la double licence).

Priorité 105 - Renforcer l'implication de la Région en faveur du sport de haut niveau dans la perspective des JOP de Paris 2024

105-1 : Soutien du CREPS

Soutien du CREPS

A surveiller

Le projet d'établissement du CREPS sera renouvelé en 2025 avec un nouveau directeur. Dans cette attente, la prorogation des conventions État/Région/CREPS et Région/CREPS échues au 31 décembre 2024 a été votée en Commission permanente du 15 novembre 2024.

Le modèle économique du C2PA (Centre de Préparation et de Performance Athlétique) et de l'établissement sera à sécuriser à moyen terme : à compter de fin 2024, un dialogue de gestion avec les directions "Région" sera engagé.

A signaler le renfort en personnel saisonnier pour sécuriser l'activité estivale pendant les jeux olympiques et paraolympiques et accueillir les délégations étrangères.

3.6. VIE ASSOCIATIVE

Le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés. La Région consacre donc une part notable de son budget à ce secteur, à la fois à travers ses politiques sectorielles et via son soutien à l'économie sociale et solidaire comme à la vie associative.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des trois priorités de la politique vie associative

Priorité 106 - Promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de la Charte des engagements réciproques

106-1 : Simplifier l'intervention régionale et accompagner les associations vers une gouvernance renouvelée

Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2024 :

Implication de la Région avec le Mouvement associatif

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Mouvement associatif sur les enjeux liés à la prise en compte économique des activités issues du bénévolat. La Région a saisi le Mouvement

A surveiller

associatif BFC ainsi que le CESER courant 2024 pour simplifier les démarches, garantir des aides au fonctionnement au tissu associatif et mieux prendre en compte la dimension "bénévole" des activités associatives. Plusieurs rencontres avec les représentants associatifs sont programmées au cours de l'année 2025.

La Région a par ailleurs soutenu l'organisation de la seconde conférence régionale de la vie associative à Besançon qui s'est tenue le 2 juillet 2024.

Des échanges sont en cours avec le CRAJEP BFC pour étudier la signature en 2025 d'une charte des engagements réciproques "éducation populaire" et d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Une évaluation est à mener sur l'application de la charte des engagements réciproques avec les services de l'État et le Mouvement associatif.

Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif

107-1 : Pérenniser l'aide à l'emploi associatif d'utilité sociale

Evolution du programme d'aide à l'emploi associatif

Normal

Le nouveau règlement d'intervention a été adopté par l'Assemblée plénière du 7 février 2024. Il comprend :

- la création d'un volet 2 : aide aux emplois structurants - lancement effectif à compter de la mi-2024 ;
- la relance du volet 3 : aide au matériel.

Afin de promouvoir une démarche concertée et la promotion du dispositif dans les territoires, des rencontres avec les partenaires de l'accompagnement ont été organisées pour mettre au point les critères partagés et le mode opératoire.

10 emplois structurants ont été proposés en 2024, l'enveloppe est fongible avec les aides à l'emploi - volet 1 aide de 7000€.

3.7. JEUNESSE

L'article L1111-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 positionnent la Région comme cheffe de file de l'ensemble des politiques jeunesse et instaurent le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour une des deux priorités de la politique jeunesse.

Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes

109-1 : Cadre permettant à la jeunesse d'interagir avec la collectivité régionale et de coconstruire des politiques publiques dédiées.

Mise en place du cycle 2 du dialogue structuré jeunesse "ma Région pour demain"

Normal

Les préconisations issues du cycle 1 " préserver les ressources naturelles" fin 2023 seront recoupées avec les conclusions et préconisations de la convention citoyenne sur le climat en Bourgogne-Franche-Comté.

La journée de clôture du cycle 2 du dialogue structuré jeunesse " Ma Région pour demain" a été organisée en juin 2024 à Besançon avec l'ensemble des espaces permanents de dialogue avec les jeunes. La thématique retenue en 2024 portait sur les mobilités.

3.8. EGALITES FEMMES-HOMMES

La Région s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes qui constituent la discrimination la plus répandue dans le monde et en France : différences de vie personnelle et professionnelle, écarts de revenus en activité et en fin de vie, violences sexistes et sexuelles, très majoritairement subies par les femmes.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait une action pour trois des quatre priorités de la politique égalité femmes – hommes.

Priorité 111 - S'engager à devenir une collectivité employeuse vertueuse en matière d'égalité et de diversité

111-1 : Plan d'actions annuel intégrant des objectifs visant à résorber les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité

Achèvement des actions en cours, bilan de la période 2021-2024 et préparation du renouvellement pour 2025-2027

Normal

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité, la Région a adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

Prenant en compte les spécificités de la collectivité régionale tout en respectant le cadre légal imposé, la stratégie proposée sur 2021 – 2023 s'organise autour des six axes suivants :

1. s'engager collectivement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2. lutter efficacement contre les discriminations, le harcèlement, les violences et agissements sexistes ;
3. agir pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes ;
4. garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
5. favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
6. créer un environnement de travail inclusif et favorable à l'égalité professionnelle.

Un deuxième bilan intermédiaire a été présenté à l'Assemblée plénière de décembre 2023, intégré au rapport égalité femmes / hommes 2023.

Le programme de mise en œuvre est désormais échelonné sur quatre années : de mi 2021 à mi 2025. Les actions relatives à la gouvernance et la mobilisation interne (axe 1), à la lutte contre les violences et discriminations (axe 2) et à l'inclusivité de l'environnement de travail (axe 6) ont été traitées en priorité. Les mesures relevant des axes 3 à 5 sont toutes engagées et se poursuivront jusqu'à échéance de ce plan.

Le bilan complet et détaillé de ce premier plan d'égalité professionnelle sera réalisé à l'occasion de l'évaluation dont la consultation a été lancée en juillet 2024 et dont les résultats sont prévus pour le printemps 2025. Certaines actions, permanentes, se poursuivront dans la version 2, qui sera enrichie de nouvelles orientations. A signaler l'intégration du nouvel index égalité rendu obligatoire dans la fonction publique.

Un tableau de suivi et de pilotage des actions, transversal, a été mis en place afin de favoriser le travail collectif et la prise en charge coordonnée des différents sujets.

Ce plan d'égalité professionnelle a été positionné "projet d'ambition régionale". A ce titre, il est suivi à échéance régulière par le comité de direction générale dans une instance dédiée, compétente pour arbitrer les évolutions et priorités.

Priorité 112 - Asseoir et dynamiser le réseau régional agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

112-1 : Projet structurant du Contrat de plan État-Région 2021-2027 la création d'un centre de ressources dédié, inspiré du centre francilien Hubertine-Auclert

Déclinaison du plan de communication, ouverture de la plateforme de ressources numériques

Normal

L'animateur du centre de ressources a pris ses fonctions le 15 janvier. En 2024, il a rencontré plus de 180 structures dans toute la région pour présenter le projet et échanger sur les priorités d'actions. Les structures rencontrées œuvrent dans le champ de l'égalité femmes-hommes regroupées au sein des quatre domaines définis dans le plan égalité 2023 – 2027 : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité.

En parallèle de la dynamique avec les futur-es partenaires du projet, un travail a été engagé par l'État et la Région, appuyés par le prestataire "Temps Réel" autour de la définition du nom et de l'identité graphique du

centre de ressources. Le centre portera le nom d'Emilie MOTTET, belfortaine au parcours remarquable qui fut infirmière de guerre, résistante et première femme élue à la Mairie de Belfort.

Le marché public relatif à la plateforme numérique a été lancé durant l'été et a permis de sélectionner un prestataire informatique, la Société "PLUME" qui est chargée de son développement sur la période de septembre 2024 à mars 2025.

L'évènement de lancement officiel du centre de ressources régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes Emilie Mottet s'est tenu le 8 octobre 2024 à Dijon, sous la double présidence du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional. La communication autour de ses actions a débuté à cette occasion, en particulier sur les réseaux sociaux. La gouvernance du projet a donné lieu à un comité de pilotage le 18 janvier ; un second le 11 octobre.

En novembre 2024, le travail partenarial se met en place avec la tenue de réunions régulières autour du partage d'outils entre professionnel-les et de la montée en compétences.

Il est prévu en janvier 2025 le lancement de la première version de la plateforme numérique accessible uniquement aux partenaires. Le 8 mars 2025 verra le lancement officiel du site internet avec accès grand public.

En parallèle, le travail de cartographie des acteurs et actrices œuvrant dans le champ de l'égalité de genre se poursuit.

Priorité 114 - Agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de Bourgogne-Franche-Comté

114-1 : Renforcement de la présence et l'accessibilité des structures et associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire régional via des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

Renforcement du soutien et de la contractualisation avec les principales associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes

Normal

La Région a confirmé sa volonté de consolider la présence et l'accessibilité des associations engagées auprès des femmes, au premier rang desquelles la Fédération régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et le réseau régional des « Planning familial » en émergence au travers de sa Feuille de route santé 2024 - 2028.

Elle a délibéré le 12 avril 2024 et signé le 13 juin 2024 une convention pluriannuelle avec FETE (association et Société coopérative d'intérêt collectif dont l'objectif est de faire avancer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes). Elle a soutenu financièrement la Maison de Jeanne située à Valdoie et soutiendra la création de la Maison des femmes du Doubs à Besançon.

FETE et la fédération régionale CIDFF ont toutes deux été mises à l'honneur à l'occasion de la clôture du Printemps de l'égalité lors de la table ronde du 13 juin 2024 « Regards croisés sur l'égalité professionnelle ».

Toutes ces structures sont parties prenantes dans le projet du centre de ressources régional égalité femmes – hommes « Emilie Mottet ».

Une convention cadre avec la fédération régionale CIDFF est prévue en 2025.

3.9. ACTION EUROPEENNE

Devenues autorité de gestion des programmes européens, les Régions jouent un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions européennes.

Par ailleurs, grâce à de nombreux outils (antenne de Bruxelles, la régie Maison de l'Europe, etc.), la Bourgogne-Franche-Comté œuvre au quotidien à rapprocher un peu plus l'Europe des citoyens.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour les trois priorités de la politique action européenne.

Priorité 115 - Optimiser la mobilisation des fonds européens

115-1 : Optimiser la mobilisation des fonds européens en orientant les porteurs de projets du territoire de Bourgogne-Franche-Comté

Assurer la clôture des programmes européens

Normal

L'objectif de clôture des programmes FEDER-FSE et Interreg 2014-2020 était prévu pour la fin du premier semestre 2024. Pour les programmes FEADER 2014-2022, l'objectif est fixé à fin 2025, avec un traitement des derniers paiements avant la fin juin 2025.

Les programmes FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté ont été clôturés fin mai 2024, comme prévu. Le programme Interreg France-Suisse a été un peu plus tardif mais les derniers appels de fonds ont été envoyés entre fin août et septembre 2024, grâce à l'assouplissement autorisé par le règlement UE "STEP". Concernant le FEADER, le traitement des dossiers est en cours. La Région relance les porteurs de projet afin de disposer des demandes de paiement.

– FEDER-FSE :

Grâce à la mobilisation des équipes, tous les dossiers FSE 2014-2020 ont été clôturés fin 2023. Au 1^{er} janvier 2024, il restait 158 dossiers FEDER à solder. Après cinq mois intensifs, l'ensemble des dossiers ont été traités, entraînant le versement de près de 70 M€ de fonds FEDER et FSE aux bénéficiaires. Les autorités de certification ont pu procéder aux appels de fonds finaux pour les programmes FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté. Les volumes déclarés à la Commission européenne permettront de mobiliser l'intégralité de la maquette (soit les 526,8 M€ prévus). La Région Bourgogne-Franche-Comté fait partie des quatre régions françaises à avoir clôturé les programmes dans le respect du calendrier initial de clôture, soit fin mai 2024.

– **Interreg France-Suisse :**

La clôture a été plus complexe en raison du caractère transfrontalier des dossiers cofinancés. La clôture du programme Interreg du programme 2021-2027 a été un peu décalée, bénéficiant ainsi de la souplesse accordée par la Commission européenne au titre du règlement STEP. Début janvier 2024, il restait 51 projets à solder, soit 40% des opérations programmées, ce qui était très élevé. La mobilisation totale de l'équipe a permis de traiter la quasi-totalité des dossiers à la mi-août et de payer près de 10 M€ de FEDER, permettant de déclencher l'appel de fonds final fin août. Grâce à la mobilisation des souplesses budgétaires liées à la clôture des programmes et l'activation de STEP, les dépenses valorisées doivent également permettre de mobiliser l'intégralité de la maquette du programme 2014-2020 soit 65,9 M€.

– **FEADER :**

Le taux de paiement au 30 novembre 2024 des aides non-surfaciqes s'élevait à 79% pour le PDR Bourgogne et 75% pour le PDR Franche-Comté.

Le calendrier de clôture des programmes de développement rural (PDR) 2014-2022 est plus tardif, avec tous les paiements à transmettre à l'ASP avant fin juin 2025 (fin septembre 2025 pour la Dotation Jeunes Agriculteurs). Compte tenu du volume de dossiers encore en cours de traitement, l'objectif reste ambitieux et nécessitera une mobilisation maximale, aussi bien de la part des porteurs de projet que des gestionnaires et de toute la chaîne de paiement et de contrôle. La mise en place d'un suivi détaillé permet de piloter finement les travaux de clôture. Il restait fin novembre 2024 4828 dossiers à solder, correspondant à plus de 93 M€ de FEADER à verser. Le taux de programmation atteint 96,43% en Bourgogne et 98,24% en Franche-Comté.

- ✓ 69,3 M€ de FEDER-FSE ont été payés aux bénéficiaires au cours de l'année 2024.
- ✓ 10,4 M€ de FEDER Interreg ont été payés aux bénéficiaires au cours de l'année 2024.

Garantir un démarrage efficace des nouveaux programmes Européens

Normal

– **FSE+ :**

La dynamique de programmation se poursuit, accompagnée d'une refonte des outils de paiement. Le vivier de programmation est suffisamment actif pour espérer un taux de programmation de 60% d'ici fin 2024.

À fin novembre 2024, le taux de programmation s'élève déjà à 59% soit 47 M€ de fonds FSE+. Par ailleurs, les premiers paiements ont été effectués, avec près de 14 millions d'euros de FSE+ à la fin du mois de novembre et les dossiers continuent d'arriver. Le FSE+ jouera un rôle clé pour éviter tout dégageement d'office d'ici fin 2025.

– **FEDER :**

Le vivier est très dynamique, avec un taux de programmation qui atteint 36% à fin novembre et une progression attendue d'ici la fin de l'année. Après la clôture, les équipes se sont mobilisées à 100% sur la programmation 2021-2027. Les premiers paiements réalisés ont permis de verser 25 millions d'euros de FEDER.

La Région Bourgogne-Franche-Comté se distingue en se classant 4^{ème} au niveau national en matière de programmation à début décembre 2024, grâce à l'opération OSER BFC, portée par la Région en partenariat

avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), avec 49,5 millions d'euros de FEDER engagés et grâce à une programmation FSE+ régulière et dynamique.

– **Interreg France-Suisse :**

Le démarrage du programme 2021-2027 est lent en raison d'un manque relatif de projets, avec un taux de programmation de près de 20% à fin novembre 2024. Une stratégie de redynamisation du programme est mise en place avec les partenaires afin d'augmenter le nombre de dépôts de projets. Les prises de contact de porteurs de projet sont assez nombreuses mais les premiers effets concrets sur le dépôt de projets seront certainement plus longs à se mettre en oeuvre.

Un grand projet de transport, le Tramway Grand Saconnex/Ferney-Voltaire, pourrait accélérer la programmation en 2025 et permettre d'éviter le dégageant d'office, sous réserve que le calendrier de réalisation du projet soit compatible avec les objectifs en terme de dégageant d'office. Les prévisions de programmation à mi-2025 s'élèvent à 33% de la programmation, environ.

– **FEADER :**

De nouveaux dispositifs sont ouverts (transition agro-écologique, Natura 2000, desserte forestière). L'instruction et la programmation des dossiers PCAE de l'AAP 2 sont en cours, ainsi que la validation des aspects procéduraux (DSGC) relatifs aux paiements et la fabrication de l'outil de paiement.

En 2024, les ouvertures de dispositifs sur EURO-PAC au titre du RDR4 se sont multipliées, notamment pour les dispositifs suivants : la modernisation et adaptation des bâtiments d'élevage au dérèglement climatique, la diversification des productions et des activités agricoles, l'investissement dans les industries agro-alimentaires, LEADER fonctionnement des GAL, LEADER projets, les dessertes forestières, Formation, Dotation jeune agriculteur. D'autres dispositifs, comme Natura 2000 et la protection des cours d'eau, seront ouverts prochainement. Les difficultés rencontrées avec le système d'information EURO-PAC retardent le calendrier prévisionnel, mais n'entravent pas la dynamique de lancement des appels à projets. Le premier Comité régional de programmation 2023-2027 s'est tenu du 30 au 31 juillet 2024, programmant 78 dossiers (modernisation et IAA) pour un montant de 7,4 M€ de FEADER. En parallèle, l'Autorité de gestion oeuvre à la validation du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôles (DSGC) par l'ASP (agence de service et de paiements), sa validation est un prérequis pour le paiement des dossiers du RDR4.

Indicateurs à fin novembre :

- ✓ % programmation FSE+ : 59% en montant UE, soit 47 M€ de fonds FSE+.
- ✓ % programmation FEDER : 36% en montant UE, soit 139 M€ de fonds FEDER.
- ✓ % programmation Interreg : 19,16%.
- ✓ % programmation FEADER : 72 dossiers de modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique + 26 dossiers investissements dans les industries agroalimentaires programmés en juillet 2024, soit 7,4 M€ FEADER + 9 dossiers PEI programmés en septembre, soit 1,9M€ correspondant à un taux de programmation de 3,81% de la maquette PSN régionale.
- ✓ 13 M€ de FSE+ ont été versés aux bénéficiaires, ainsi que 25 M€ de FEDER.

Les actions d'orientation et d'animation répondent à la stratégie d'animation des fonds européens validée en 2021. Elles sont engagées sur le long terme avec des évolutions constantes.

Orientation animation :

- L'orientation se fait tout d'abord avec des échanges par mail via monprojeteuropéen (MPE) ou par téléphone sur les programmes et thématiques : FEDER, FSE+, FEADER, Interreg France-Suisse, notamment sur les sujets liés à la RDI, le numérique, la transition écologique et énergétique, la mobilité, la territorialisation (urbain/rural), LEADER, le tourisme, la culture, et l'agriculture.
 - Depuis 2022, 3 300 agents, encadrants, élus et porteurs de projets dans les territoires ont été informés, formés et accompagnés depuis la mise en place de "Mon projet européen".
 - Près de 450 demandes écrites ont été reçues et traitées via la boîte mail "Mon Projet européen" et par téléphone depuis 2022.
- Des informations et interventions externes sont réalisées, comme lors de l'événement "Une bière pour l'Europe" à la Saline Royale, au CESER, à l'IRTESS, etc.
- Concernant l'animation, une tournée des départements a été réalisée dans les huit départements et les territoires Interreg FR-CH, des interventions se sont déroulées aux côtés de la Maison de l'Europe et des réunions d'appui-conseil sur demande en Bourgogne-Franche-Comté, Ain et Haute-Savoie. Deux présentations ont été exclusivement consacrées à Interreg France-Suisse, organisées dans l'Ain et en Haute-Savoie.

Appui et expertise technique :

- Des RDV Europe sont organisés tous les deux mois pour les agents de la Région.
- Des formations internes sont proposées : pack de formation et pour les nouveaux arrivants.
- Une journée thématique en collaboration avec le Bureau de Bruxelles a été organisée en novembre sur le sujet des biothérapies.
- La stratégie de redynamisation du programme Interreg France-Suisse inclura un plan de redynamisation, un calendrier et la participation aux réunions des Assemblées Générales, CRI (coordination régionale INTERREG) et comités de programmation/suivi.
- La coordination du réseau des acteurs européens en Bourgogne-Franche-Comté sera renforcée en collaboration avec la CCI (chambre des commerces et industries), la Maison de l'Europe et le DRARI (Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation).

Élaboration de la stratégie de redynamisation du programme Interreg France Suisse :

Une journée dédiée au réseau des acteurs européens en Bourgogne-Franche-Comté s'est tenue le 23 mai 2024, axée sur le thème de la coopération territoriale européenne, avec la participation des Points de contact nationaux. Il s'est réuni en présentiel le 17 décembre 2024 autour du programme Horizon Europe.

Priorité 116 - Promouvoir l'idéal européen auprès des citoyens et acteurs politiques, économiques et sociaux de Bourgogne-Franche-Comté

116-1 : Sensibilisation des citoyens et acteurs locaux sur la place de l'Europe dans leur quotidien

Valoriser les projets accompagnés par les fonds européens

Normal

Afin de témoigner des réalisations concrètes que les fonds européens permettent afin de sensibiliser les citoyens, la Région a réalisé toute une série d'actions en 2024 :

- Participation au Village Europe organisé par la métropole de Dijon dans le cadre du Joli Mois de l'Europe : animation d'un stand, quizz (avec plus de 130 participants) et édition de "cartes postales".
- Réalisation de fiches bilan pour la programmation 2014-2020, par département et par thématique (santé, transition énergétique, numérique, recherche-innovation, aide aux entreprises, biodiversité, mobilité durable, développement territorial, formation, tourisme). Les fiches bilan sont mises à disposition sur l'intranet des élus et sur les sites europe-bfc.eu et interreg-francesuisse.eu.
- Mise en ligne des projets financés sur les sites europe-bfc.eu et interreg-francesuisse.eu, accessibles via la carte interactive présente sur la page d'accueil.
- Accueil de représentants de la Commission européenne en France les 5, 6 et 7 mars 2024 : visites de projets avec la présence d'élus régionaux et de la presse.
- Rédaction de communiqués de presse : Inauguration de la salle multimodale du CHU de Besançon ; Programmation du projet ETICSS ; Lancement de l'open paiement Mobigo ; Clôture du programme FEDER-FSE (plus de 2 150 projets soutenus) ; Comités de suivi Interreg France-Suisse.
- Participation aux campagnes de communication sur les réseaux sociaux initiées par l'ANCT, notamment pour les Écoles Régionales de la 2^{ème} chance, le sport, et les fonds européens.
- Visites et présentations de projets lors des comités de suivi, notamment le simulateur d'enjambeur du LEGTA de Beaune et le projet ETICSS.
- Rédaction et envoi de newsletters : "Brèves européennes" (quadrimestriel) ; "Interreg France-Suisse" (trimestriel).
- Publications d'actualités des programmes et des projets soutenus (AAP, etc.) sur le compte LinkedIn Interreg France-Suisse.

Plus de 120 articles de presse sont parus depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les actions engagées se poursuivront notamment l'élaboration du bilan de la programmation 2014-2022. Les sites europe-bfc.eu et interreg-francesuisse.eu font l'objet d'une refonte complète et seront déployés tout début d'année 2025.

116-2 : Veille opérationnelle accrue sur les appels à projets européens et leur déclinaison au bénéfice de notre Région et dans l'appui aux porteurs de projets.

Accompagner les porteurs de projets dans les territoires dans le but de les mobiliser sur des fonds / programmes européens

Normal

Des journées thématiques ont été organisées à Bruxelles et en région sur les financements européens, en coopération avec les directions du Conseil régional et les acteurs locaux et régionaux. Des échanges réguliers ont lieu avec les acteurs du territoire pour identifier les opportunités de financements et les programmes sectoriels européens. La Région contribue à l'animation du réseau des acteurs de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté par la diffusion d'informations sur les financements européens, via des événements et des outils virtuels. Un fond d'accompagnement "Initiative Europe" a été créé pour soutenir les porteurs de projets de la région souhaitant solliciter des financements dans le cadre des programmes sectoriels et INTERREG.

La Région a lancé un marché d'accompagnement des porteurs de projets européens (programmes sectoriels) en Bourgogne-Franche-Comté (dispositif Initiative Europe) qui a été notifié fin juin et présenté en juillet 2024.

À ce jour, trois projets bénéficient d'un accompagnement : deux portés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, à savoir le projet « FREC BFC » dans le cadre du programme LIFE (DEnv) et « EUSALP youth participation » via Erasmus+ (DERI). Le troisième projet, intitulé « Discfood », est porté par Nièvre Numérique.

Priorité 117 - Participer activement aux espaces et programmes européens de coopération

117-1 : Poursuivre les investissements dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA)

Piloter les activités liées à l'implication des jeunes dans la SUERA, avec un soutien financier FEDER

Normal

La Région poursuit son engagement avec le suivi du marché « Soutien au processus stratégique de la participation des jeunes à la SUERA » avec le prestataire OXALIS, comprenant des réunions hebdomadaires de coordination avec le secrétariat technique de la SUERA.

Concernant le renouvellement du Conseil de la jeunesse, la période de candidature était ouverte de février à mai. Après une sélection aléatoire des candidats, la promotion 2024-2025 de ce conseil a été mise en place. La Région assure un suivi des activités du Conseil de la jeunesse et de la participation aux instances de gouvernance et en informe le Conseil exécutif de la SUERA.

Des événements clés ont été organisés, tels que le week-end avec les jeunes à Vaduz et Schaan (Liechtenstein) du 12 au 14 janvier, ainsi que la préparation de la rencontre "team building" du Conseil de la jeunesse (promotion 2024-2025) qui s'est tenu à Mouchard (Jura) du 4 au 6 octobre 2024. Une rencontre conjointe du Conseil de la jeunesse et du Parlement des jeunes de la Convention alpine s'est déroulée du 12

au 15 mars à Kamnik. Un camp d'été de la SUERA « Moving mountains together » a été organisé du 15 au 20 juillet dans le Haut-Jura, à Cerniébaud.

Le concours « Pitch your project » édition 2024 a été lancé. La finale du concours "Pitch Your Project" (PYP) s'est tenu le 14 novembre à Brdo, en Slovénie, avec la remise de trois prix subventionnés par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux trois premiers projets (affectation 20 000 € pour le concours Pitch your Project (PYP) – édition 2024 - délibération du vendredi 9 février 2024 et 10 000€ pour les prix accordés aux vainqueurs du concours soit un montant total de 30 000€).

En termes financiers, environ 70 000 € ont été consommés sur les 180 000 € prévus pour le projet « Support EUSALP » pour les années 2023-2025, avec environ 47 000 € utilisés en 2023. Pour l'année 2024, un remboursement d'environ 30 000 € de FEDER est prévu.

117-2 : Poursuivre les travaux d'informations et d'accompagnement des acteurs du territoire dans le cadre des 3 programmes INTERREG

Programmes Interreg : participer aux comités nationaux et accompagner les acteurs de BFC

Normal

Chaque programme a un calendrier de mise en œuvre différent selon le calendrier propre des appels à projets. La mise en place d'un réseau des réseaux européens au niveau régional favorise la circulation de l'information concernant la recherche de partenaires et, par conséquent, le montage de projets impliquant des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

– **Europe du Nord-Ouest (ENO) :**

Le 2^{ème} appel à projets a été ouvert en novembre 2022, avec une présélection en avril 2023 (phase 1) et une décision finale en novembre 2023 (phase 2). Le 3^{ème} appel, dédié aux petits projets, a été lancé en février 2023, également avec une décision finale en novembre 2023 (phase 2). Le 4^{ème} appel à projets a débuté en novembre 2023, avec une présélection prévue pour mars 2024 (phase 1) et une décision finale en décembre 2024 (phase 2). Le 5^{ème} appel a été ouvert en juin 2024, suivi d'une présélection en avril 2025 (phase 1) et d'une décision finale en novembre 2025 (phase 2).

Au minimum 4 projets devront impliquer des acteurs régionaux, parmi lesquels Nièvre Numérique et la Saline royale (projets E6 et MOVE).

Environ 2 millions d'euros de FEDER seront attribués à des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en 2024.

– **Espace Alpin :**

Le 2^{ème} appel à projets pour les projets classiques s'est clôturé le 8 mars 2024, avec une décision finale le 6 juin. Un appel à projets a été ouvert pour les projets de petite échelle du 23 mai au 27 juin, avec une décision finale le 6 novembre.

Dans le cadre de ce 2^{ème} appel à projets, un projet impliquant un partenaire de BFC (Réserves Naturelles de France) a été sélectionné. Le projet WATERWISE s'attachera à renforcer la résilience dans la gestion des ressources en eau dans les têtes de bassin versant alpins.

En 2024, 260 400 € de FEDER seront attribués à un acteur de BFC.

– **Europe :**

Le 3^{ème} appel à projet a été ouvert de mars à juin 2024. Il s'agit du dernier appel à projet de la programmation 2021-2027. En parallèle des projets de coopération pluriannuels, le programme INTERREG Europe propose une plateforme thématique et d'autres outils permettant l'échange d'expériences entre autorités locales européennes. Parmi ceux-ci, l'outil "peer review", mobilisable au fil de l'eau jusqu'à la fin de la programmation, permet la mobilisation d'experts européens sur une problématique spécifique de politique publique, lors d'une "revue de pairs" organisée sur une durée de deux jours au sein du territoire demandeur.

Aucune des candidatures impliquant des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté n'a été déposée lors du 3^{ème} appel à projets 2024.

Pour rappel, deux projets en cours sélectionnés lors des 1^{er} et 2^{ème} appels à projets en 2022 et 2023 impliquent des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté :

- ENABLIER (Enabling AI-driven public sector) : Région BFC / Nièvre Numérique ;
- CIVITEC (*Citizen and civic inclusion and the digital transformation of public decision-making processes*) : Nièvre Numérique

Concernant l'outil "peer review", une session d'information a été organisée le 18 septembre à Dijon à destination des directions du Conseil régional et le 19 septembre à Mâcon pour le Département de Saône et Loire. Une demande de "peer review" sur le sujet de la GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale) a été déposée début août par la Direction de l'orientation et des parcours professionnels (DOPP) et approuvée en septembre en vue d'une concrétisation en février 2025.

Parmi les actions mise en œuvre en 2024 :

- Diffusion auprès des acteurs régionaux de recherche de partenaires pour le montage de projets Interreg transnationaux (comme ENO et l'Espace alpin) et interrégionaux (Europe).
- Communication sur les appels à projets et les phases /échéances pour former des partenariats et candidater.
- Organisation de webinaires et/ou de réunions en présentiel pour présenter les programmes Interreg aux acteurs régionaux.
- Demandes d'avis techniques des directions opérationnelles sur l'opportunité et la qualité des projets impliquant des acteurs régionaux.
- Participation aux comités nationaux des programmes pour exprimer l'avis de la Région sur la qualité et l'opportunité des projets et contribution à la consolidation des positions nationales en vue des comités de programme.
- Participation à l'élaboration de chartes de partenariat et aux travaux menés au niveau national par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et Régions de France.

3.10. ACTION INTERNATIONALE

La politique internationale de la Région contribue au développement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire, en offrant des opportunités économiques, sociales et environnementales aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour trois des cinq priorités de la politique action internationale.

Priorité 118 - Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire

118-1 : Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire

Poursuite des liens avec l'Ukraine

Normal

La Région a développé son partenariat avec l'oblast de Vinnytsia via la poursuite des liens engagés en 2023 et la mise en place ou le soutien de projets de coopération avec l'oblast.

Une mission conjointe Région BFC / Dijon Métropole et partenaires locaux (UB, UTBM, Sciences Po, CHU Dijon) a été organisée à Vinnytsia en avril. Le portage politique conjoint permet de mutualiser les actions et les financements. Une Déclaration d'intention conjointe Région - Oblast de Vinnytsia, Dijon - ville de Vinnytsia a été signée. La Région a soutenu financièrement l'accueil d'une classe de Vinnytsia, transplantée et accueillie en juin au CREPS de Dijon.

Le Règlement d'intervention Coopération Internationale a été ouvert à des projets portés par des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté avec des partenaires en Ukraine.

La Région a adhéré en novembre 2024 à l'association européenne pour la démocratie locale (ALDA) en vue de participer à l'ouverture d'une Agence de la démocratie locale à Vinnytsia.

Sur le budget 2024, 130 000€ ont été engagés pour soutenir des actions spécifiquement en direction de l'Ukraine.

Poursuite de la mise en œuvre des actions de coopération avec la Rhénanie-Palatinat en faveur de la culture, de la transition énergétique, et de la jeunesse.

Normal

Les actions de coopération suivantes ont été réalisées tout au long de l'année, avec des temps forts au printemps et à l'automne :

- **Poursuite des échanges en matière de transition énergétique** : À la suite de la mission d'élus locaux et de techniciens de Bourgogne-Franche-Comté en Rhénanie-Palatinat à l'automne 2023, la Région a accueilli en retour une délégation d'élus et de techniciens de Rhénanie-Palatinat à Tramayes et dans le Clunisois, les 4 et 5 novembre 2024.

- Au printemps 2024, des échanges entre lycéens de Rhénanie-Palatinat et de Bourgogne-Franche-Comté ont été menés autour de la **démocratie régionale** (13 598€ en AE). Le projet pilote "*Les jeunes et la démocratie locale*" a rencontré un franc succès.
- **Résidences croisées d'artistes et d'écrivains** : Envoi en résidence d'un artiste et d'un auteur de Bourgogne-Franche-Comté en Rhénanie-Palatinat, avec en retour l'accueil d'un auteur (Cité du Mot) et d'un artiste (ISBA) de Rhénanie-Palatinat.
- **Service civique en tandem** : De jeunes Français.e.s et Allemand.e.s ont été accueillis en alternance entre la Région BFC et le Landtag de Rhénanie-Palatinat. En octobre 2024, un nouveau tandem a été accueilli au sein du service AERI et au Landtag à Mayence.
- **Soutien financier à des projets de coopération franco-allemands** : 7 projets ont été soutenus dans le cadre du règlement d'intervention Coopération internationale, pour un montant total de 50 843 €.

Poursuite des échanges avec les partenaires de la Région du Maule, au Chili

Normal

Une délégation politique et technique de la Région du Maule a été accueillie en Bourgogne-Franche-Comté. De nombreuses visites de terrain ont eu lieu du 27 au 29 mars 2024 et des actions concrètes à poursuivre ont été identifiées, notamment dans les domaines de la formation professionnelle agricole, de la santé, de l'économie, de l'environnement et de la culture. 15 structures de Bourgogne-Franche-Comté ont été impliquées dans cet accueil.

Un comité de pilotage "Chili" a été mis en place avec l'ensemble des acteurs de la région impliqués, afin de suivre et enrichir le plan d'actions. Il est prévu que ce comité se réunisse début 2025 :

- Sur la partie technique, avec les structures engagées dans la coopération.
- En pilotage politique dans le cadre du partenariat BFC-Maule.

Plusieurs subventions inscrites dans le plan d'actions ont été votées dans le cadre du règlement d'intervention Coopération internationale.

Reprise des échanges avec les partenaires sud-africains du Cap Occidental

Normal

Les contacts ont été maintenus, mais la concrétisation des échanges a été reportée à début 2025, en raison de la nécessité d'un déplacement institutionnel de la Région au Cap Occidental.

Un travail conjoint est en cours sur le texte de la future convention de coopération décentralisée, l'actuelle étant arrivée à échéance en juillet 2023.

En mars, la Région a accueilli le directeur adjoint du département de l'Agriculture de la province du Cap Occidental, permettant des échanges avec la Direction de l'Agriculture et de la Forêt en vue de préparer les échanges en Afrique du Sud, prévues pour février 2025.

Parallèlement, un soutien financier est apporté à des projets d'acteurs locaux dans le cadre du programme de coopération internationale, notamment un projet d'échanges de formation professionnelle agricole mené par le CFPPA de Beaune.

Cette action vise plusieurs objectifs :

- Poursuivre l'animation des échanges dans le cadre de la Convention Quadripartite, avec un focus 2024 sur la célébration des 20 ans de l'adhésion à l'Union européenne de la Pologne et de la République tchèque.
- Conforter les échanges au niveau politique et faire de la Convention Quadripartite un vecteur d'engagement des collectivités pour la promotion de la citoyenneté européenne, particulièrement dans le contexte des élections européennes
- Développer les échanges de pratiques et d'expériences autour des politiques régionales (Innovation, recherche et développement, politiques régionales de la biodiversité avec un focus sur la gestion du programme Natura 2000)
- Poursuivre la dynamique déjà très développée en faveur de la jeunesse : échanges et chantiers de jeunes, etc.

Les objectifs sont pleinement atteints.

Le comité de pilotage technique de la Convention Quadripartite s'est tenu à Opole fin janvier.

Le concours Euroquiz a été organisé de janvier à juin.

Une rencontre politique a eu lieu en Bohême centrale fin avril pour célébrer les 20 ans de l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne. En parallèle, un projet d'échange a permis à de jeunes apprenants en restauration de participer à un séjour en Bohême centrale.

Entre fin juillet et mi-août, un chantier de jeunes s'est déroulé à La Charité-sur-Loire.

Du 13 au 17 octobre, des échanges techniques sur la biodiversité et la gestion du programme Natura 2000 ont eu lieu en Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation d'experts des trois régions partenaires.

Les premiers résultats indiquent une possible collaboration ERASMUS entre le lycée Pontarcher de Vesoul, qui a participé aux échanges d'apprenants en avril, et un établissement hôtelier en Bohême centrale.

Priorité 119 - Développer les actions de solidarité à l'international et d'éducation à la citoyenneté mondiale

119-1 : Soutenir les acteurs locaux engagés dans des actions avec les pays en développement

Poursuivre le soutien financier aux acteurs de la solidarité internationale (SI) et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ainsi que la programmation événementielle de la Région en BFC en matière d'ECSI

Normal

La Région poursuit le règlement d'intervention sur l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) en gestion via BFC International. Ce programme vise à sensibiliser les bourguignons-francs-comtois, et plus particulièrement les jeunes, aux grands enjeux mondiaux, tels que la réduction des inégalités, le renforcement de la cohésion sociale et faire de nos sociétés des sociétés solidaires, responsables, durables et justes. Il y a eu trois dates

de dépôt de demandes de soutien financier en 2024. Par ailleurs, la Direction Europe et rayonnement international mène plusieurs initiatives directement (Festisol, etc.).

Le soutien financier aux projets de solidarité internationale dans les pays en développement se poursuit, avec la réintroduction de la prise en compte des dépenses d'investissement lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024.

Le partenariat avec les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) et Seine Normandie permet de soutenir conjointement des projets sur l'eau et l'assainissement dans les pays en développement, favoriser également avec la réintroduction de la prise en compte des dépenses d'investissement à l'Assemblée plénière du 7 février 2024.

Le dispositif "Jeunes citoyens du monde" permet de soutenir financièrement les missions de solidarité internationale portées par des jeunes.

En parallèle, la Région a organisé, dans le cadre du Festival des Solidarités, la tournée régionale d'un spectacle de sensibilisation aux enjeux mondiaux et aux Objectifs de Développement Durable ("Requiem pour un smartphone") en novembre 2024 (22 représentations, dont 2 spécialement pour les agents et les élus de la Région), ainsi que la présentation d'une exposition sur la solidarité internationale.

Au niveau national, suite aux travaux du groupe de travail SI-ECSI de Régions de France, a été publiée une brochure dédiée "L'engagement des Régions françaises dans la solidarité internationale et l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale", mettant en lumière les actions réalisées.

Au total, ce sont 133 projets qui ont été soutenus et plus de 3 000 personnes touchées par les événements organisés.

119-2 : Renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale

Poursuivre, avec le réseau régional multi-acteurs BFC International, le déploiement du projet TEVO-territoires volontaires

Normal

Depuis 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée dans le programme Territoires Volontaires de France Volontaires, financé par des crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, afin de développer les missions de service civique à l'international et en réciprocité sur le territoire régional, ainsi que l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) en Bourgogne-Franche-Comté.

L'engagement de la Région prévoit l'accueil de 10 jeunes originaires de pays en développement ainsi que l'envoi de 10 jeunes de la région dans des pays en développement. Au 29 novembre 2024 :

- cinq missions de solidarité internationale ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, dans des pays tels que le Maroc, le Laos, le Cameroun et le Sénégal.
- six jeunes en provenance d'Algérie, du Cameroun, du Pérou, d'Inde et de Madagascar ont été accueillis au sein d'établissements scolaires ou d'associations en Bourgogne-Franche-Comté, et ces missions sont soit achevées, soit en cours de réalisation.

La mise en œuvre de ce programme s'est poursuivie en 2024, avec l'objectif de finaliser la totalité des 10 accueils de jeunes étrangers et des 10 envois de jeunes de la région dans des pays en développement d'ici le 31 décembre 2025. Fin 2024, deux jeunes étrangers ont été accueillis dans des lycées de Bourgogne-Franche-Comté pour des missions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) : un jeune péruvien au lycée agricole de Mâcon-Davayé et un jeune costaricien au lycée Carnot. L'accompagnement des structures et des jeunes est assuré par BFC International, grâce à deux subventions dédiées.

Priorité 120 - Coopération avec la Suisse

120-1 : Animation Arcjurassien.org et Arcjurassien.fr

Poursuivre, avec les collectivités françaises et les institutions suisses, l'animation territoriale technique (stratégies PTIC - forêt bois - observation) et les échanges politiques

Normal

Toutes les actions prévues ont été réalisées, les journées thématiques Bois-Forêt, démarrées en novembre 2023 ainsi que des travaux d'observation sur la santé se sont poursuivis en 2024.

Un Conseil des territoires transfrontaliers s'est tenu à Delémont le 1^{er} février 2024. Les bureaux politiques Arcjurassien.org se sont réunis les 1^{er} février et 12 septembre et les deux comités politiques d'Arcjurassien.fr les 30 mai et 5 novembre 2024.

Une journée filière sur la filière bois s'est déroulée le 20 juin 2024 (50 participants).

Les études sur l'offre de soins et la formation des personnels soignants dans l'Arc jurassien ont été publiées en février et septembre.

Le 1^{er} appel à projets du Fonds d'aide aux Petits Projets Transfrontaliers (FPPT), organisé entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2024, a permis de soutenir 11 projets avec une enveloppe de 62 000 €. Un second appel à projets FPPT a été lancé entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre.

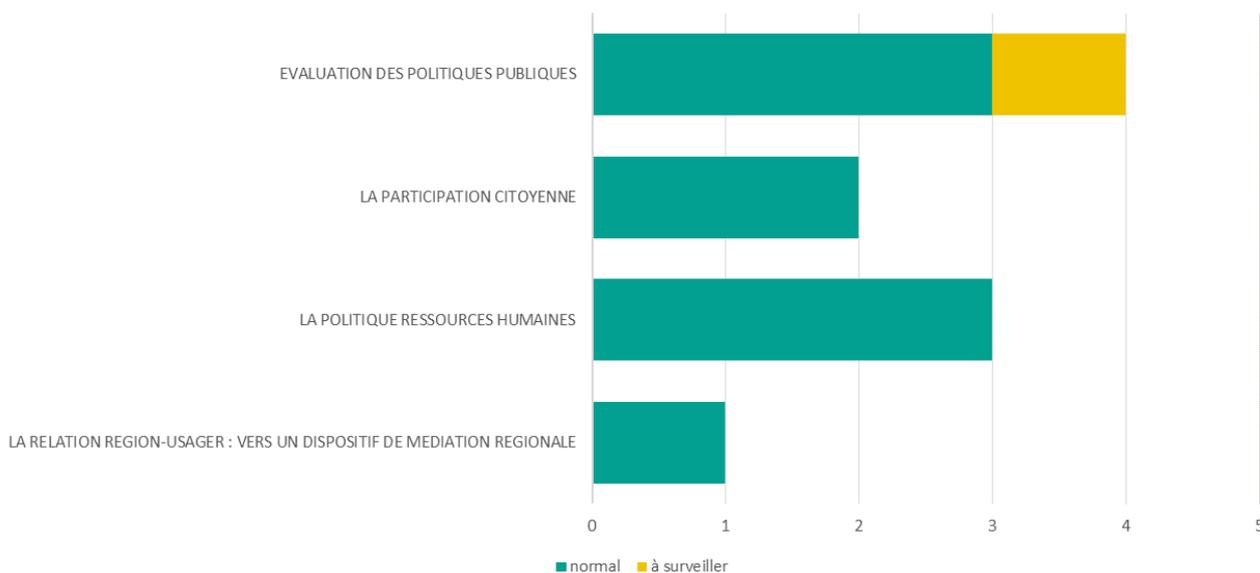
Un webinaire de présentation des études de l'OSTAJ s'est déroulé en septembre, réunissant 55 participants.

Les préparatifs pour la célébration des 40 ans de la coopération de l'Arc Jurassien ont débuté fin 2024. Les festivités auront lieu au printemps 2025, avec une rencontre institutionnelle prévue en France en mai 2025.

Le groupe d'experts transfrontalier forêt-bois continue ses travaux en vue de futures initiatives.

AXE 4 : LES RESSOURCES

Le plan de mandat comporte 11 priorités sur la thématique des ressources. La déclinaison 2024 prévoit 10 actions concernant sept priorités. La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf une jugée à surveiller.



4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Forte d'un effectif de plus de 4 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à de nouveaux défis en termes de renouvellement de ses effectifs, avec le départ massif d'agents à la retraite d'ici la fin du mandat (environ 20%), d'attractivité de ses métiers et de sa politique salariale, de renforcement d'une politique de ressources humaines inclusive, de proximité avec les usagers et le transfert de nouveaux personnels de l'État en charge des fonds européens.

La déclinaison opérationnelle pour 2023 prévoyait des actions pour deux des cinq priorités de la politique Ressources humaines.

Priorité 123 - Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

123-1 : Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

[Retrouver les organisations syndicales dans les instances de dialogue](#)

Normal

En 2023, les syndicats avaient quitté les instances officielles de dialogue social à la suite de désaccords concernant les conditions de remplacement dans les lycées. En réponse, la Région avait accepté de reporter la mise en œuvre de ces règles à septembre 2024, afin de favoriser un retour à un dialogue constructif en 2024. L'objectif pour cette année était donc de relancer les discussions dans les instances de dialogue social.

Le 16 janvier 2024, une réunion intersyndicale a marqué une étape clé, permettant de renouer le dialogue avec les trois syndicats qui avaient boycotté les instances. Grâce à cette initiative, les Commissions de Dialogue Social (CDS) ont pu reprendre dès le 25 janvier 2024.

Au total, entre janvier et décembre 2024 se sont tenues :

- 7 réunions du Comité Social Territorial (CST), avec un seul CST sans quorum (celui du 18 janvier 2024). Il y a eu par ailleurs 3 CST de recours.
- 10 réunions des CDS.
- 3 réunions de la Formation Spécifique du Système de Santé et de Sécurité au Travail (FSSSCT).

Priorité 126 - Mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux

126-1 : Plan de communication pour valoriser les métiers et les conditions de travail au sein de la collectivité

Formaliser la feuille de route attractivité et développer la marque employeur de la collectivité

Normal

Le projet de feuille de route attractivité est structuré autour de trois axes : développement de la marque employeur, amélioration du parcours candidat et amélioration du parcours agent. Le premier axe bénéficie d'un accompagnement spécifique par un cabinet externe pour renforcer la stratégie et la mise en œuvre de la marque employeur.

La feuille de route attractivité suit le calendrier prévu :

- 16 mai 2024 : Présentation des démarches d'attractivité et de la marque employeur aux organisations syndicales.
- 18 et 21 juin 2024 : Groupes de travail sur la feuille de route attractivité avec les encadrants du siège et les organisations syndicales.
- 24 septembre et 19 novembre 2024 : Groupes de travail sur la marque employeur.
- Octobre 2024 : Finalisation du diagnostic relatif à la marque employeur.
- Décembre 2024 : définition d'une stratégie et d'actions au sein d'une feuille de route attractivité.

La proposition sera discutée lors d'un CST puis soumise pour délibération lors de l'Assemblée plénière début 2025.

126-3 : Mener un débat sur la prestation sociale complémentaire

Effectuer les démarches nécessaires pour proposer un contrat de prévoyance collectif obligatoire aux agents en 2025

Normal

En 2024, la Région a mené à bien la préparation d'un contrat de prévoyance collectif à adhésion obligatoire, conformément aux objectifs fixés.

Entre mars et mai, cinq réunions de concertation ont eu lieu avec les organisations syndicales, aboutissant le 4 juin 2024 à l'avis du Comité Social Territorial sur les contours et les modalités de mise en œuvre d'un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire.

Le 15 juillet, l'Assemblée Plénière a délibéré pour autoriser la Présidente du Conseil régional à signer un accord majoritaire.

Le 29 août, la Région a signé l'accord avec les organisations sociales qui ont eu au moins un siège aux dernières élections professionnelles.

La mise en concurrence pour le choix du prestataire a démarré le 18 octobre 2024 avec un choix du prestataire prévu pour le 31 janvier 2025.

A été lancée fin 2024 une campagne d'information destinée aux agents, qui se poursuivra jusqu'à mi-2025. Cette campagne est essentielle pour permettre aux agents de résilier, si nécessaire, leurs contrats actuels avant le 31 décembre 2025.

Le projet a été réalisé conformément au calendrier mais la mise en œuvre a été repoussée au 1^{er} janvier 2026 pour deux raisons :

- le décalage de l'Assemblée Plénière initialement prévue en juin, déplacée à mi-juillet en raison des élections législatives
- la nécessité de donner aux agents le temps suffisant pour résilier leurs contrats de prévoyance actuels en toute sécurité, en fonction des préavis qui varient selon les contrats.

4.2. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Priorité 128 - Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

128-1 : Prévoir dès la mise en place d'une politique, un plan d'évaluation et des indicateurs de suivis

Les contraintes financières (augmentation des dépenses, raréfaction des recettes) et les attentes croissantes du citoyen et des organismes partenaires sont autant de facteurs qui militent pour la mise en place de

démarches de contrôle de gestion, de pilotage et d'évaluation. En effet, ces dernières permettent de suivre l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des politiques publiques et des actions mises en œuvre.

La déclinaison opérationnelle pour 2024 prévoyait des actions pour l'ensemble des 3 priorités de la politique Evaluation.

Prévoir systématiquement un système de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de tous les nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales

A surveiller

Une fiche d'impact obligatoire a été mise en place pour chaque nouveau règlement d'intervention, appel à projets soumis au vote de l'Assemblée depuis mai 2023, qu'ils soient nouveaux ou simplement modifiés, dans le but de prévoir systématiquement un système de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de tous les nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales.

De janvier à septembre 2024, au vu du nombre de règlements d'intervention et d'appels à projets (163) présentés en Commission permanente ou Assemblée plénière (hors ceux présentés plusieurs fois en raison de modifications), le service Pilotage n'a reçu que 75% des fiches d'impact. Après analyse de la partie objectifs et indicateurs, le service a rendu un avis « Validé » pour 58% des fiches, « À compléter » pour 25% et « À revoir » pour 17%.

Priorité 129 - Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

129-1 : Conforter le comité d suivi de l'évaluation et de la redevabilité

Conforter le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité

Normal

Le comité de suivi a tenu une réunion le 11 janvier 2024 pour dresser le bilan des réalisations de l'année 2023 et adopter le programme de travail pour 2024.

Une prochaine réunion est envisagée fin 2024 ou au début de 2025, dans le but de valider le programme de travail pour l'année 2025.

129-2 : Réaliser une dizaine d'évaluations par an

Réaliser une dizaine d'évaluation par an

Normal

Sept évaluations sont terminées en 2024 :

1. Environnement : Politique d'éducation à l'environnement,
2. Formation professionnelle : Appel à projets « initiatives territoriales »
3. Orientation : - Appel à projets Orientation « actions innovantes »
4. Prise en compte de l'égalité Femmes / Hommes dans les politiques d'orientation

5. Enseignement Supérieur : Plateformes de recherche
6. Agriculture : Dispositifs d'audits et de conseil aux exploitations agricoles
7. Santé : impact des politiques régionales sur la santé

Quatre sont en cours et devraient se terminer au cours du 1^{er} semestre 2025 :

- Formation : Sécurisation des parcours dans l'intérim
- Culture : Aides au permis de conduire
- Aménagement du territoire : Parcs naturels régionaux
- Transition énergétique : Plateaux techniques

Au total, 11 évaluations ont été menées en 2024, dépassant ainsi l'objectif initial de 10.

Le programme d'évaluation, validé par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité en janvier 2024, se déroule conformément aux prévisions.

Priorité 130 - Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence

130-1 : Mise en place d'outils de communication permettant une diffusion large des résultats des évaluations

Réalisation d'outils de communication et restitution des résultats des partenaires concernés

Normal

La plupart du temps, les partenaires de la politique évaluée sont associés aux travaux (lors d'entretiens, d'enquêtes, de focus groups...). Le résultat des évaluations leur est souvent présenté à la fin des travaux ce qui contribue à la fois à une meilleure appropriation des résultats et au développement de la culture de l'évaluation.

Concernant la communication, des vidéos grand public sont également réalisées afin de rendre accessibles les résultats des évaluations.

4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE

Priorité 133 - Convention régionale citoyenne pour le climat

Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité

Normal

Inscrite et votée dans la déclaration d'urgence climatique lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021, la convention citoyenne pour le climat a réuni une trentaine de citoyens lors de 5 sessions d'échanges :

- Session 1 – 24 et 25 novembre 2023 à Besançon, lancement de la Convention
- Session 2 – 15 et 16 décembre 2024 à Dijon (CREPS)
- Session 3 – 2 et 3 février 2024 à Dijon (CREPS)
- Session 4 – 15 et 16 mars 2024 à Plombières les Dijon (lycée agricole)
- Session 5 – 7 juin 2024 à Besançon

De façon concrète :

- 36 citoyens (+/- 2 citoyens) étaient présents sur chacune des 5 sessions.
- Les citoyens ont émis 272 propositions synthétisées en grandes thématiques.
- 24 directions de la Région ont été concernées par les deux phases d'instruction.
- Le groupe de citoyens a été rejoint à mi-parcours par un groupe d'acteurs (27 personnes du monde de l'entreprise, associatif, partenaires institutionnels ou encore des services de la Région) pour coconstruire des propositions.
- De nombreux élus régionaux étaient présents lors de la dernière session de rencontre citoyens/élus.
- Des scientifiques du GREBE étaient présents à plusieurs sessions dans des rôles différents : intervenants, acteur du groupe transverse.
- Des liens ont été créés avec la Convention des entreprises pour le climat (CEC) avec témoignage de citoyens de la Convention Région lors de la clôture de la CEC.

Lors de l'Assemblée plénière de février 2025, des citoyens témoigneront pour partager leur ressenti et leur parcours au sein de la Convention, ainsi que les sujets qui leur tiennent à cœur. Les élus régionaux prendront connaissance de la feuille de route pluriannuelle lors de cette même assemblée avec une mise en œuvre des actions identifiées pour 2025. Le suivi des actions de la Convention sera effectué jusqu'à la fin du mandat.

GREBE (Groupement régional d'expertes et d'experts de la biodiversité, de l'environnement et du climat) climat de Bourgogne-Franche-Comté

Normal

Le Groupe Régional d'Experts pour la Biodiversité et l'Environnement (GREBE Bourgogne-Franche-Comté) a été lancé en décembre 2023. Un ingénieur de recherche a été recruté fin 2024 avec prise de poste au 6 janvier 2025 pour travailler à la réalisation d'une cartographie des risques en Bourgogne-Franche-Comté. Une feuille de route est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre d'un plan d'actions 2025.

Les experts et scientifiques du GREBE ont participé à l'ensemble des conseils scientifiques organisés en 2024, à la convention citoyenne sur le climat et la biodiversité Région et aux demandes de la presse et autres sollicitation de structures pour l'acculturation de différents publics.

4.4. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE

Priorité 134 - renforcement de la lisibilité de l'action régionale

134-1 : Déploiement du référentiel qualité "services publics +"

Poursuite et élargissement du déploiement de la démarche Services Publics +

Normal

Courant 2024, un plan de communication pour accompagner la généralisation du dispositif a été établi ainsi qu'une méthode d'animation pour déployer la démarche par les directions en autonomie.

En 2024, 18 directions ont déjà planifié ou réalisé leur atelier Services Publics+. Un point d'avancement sera fait début 2025 et le suivi des actions sera réalisé dans le cadre du suivi des projets de direction. Les retours d'expérience et bonnes pratiques ont été diffusés régulièrement sur le dernier trimestre 2024.

Un premier tableau de bord des données téléphoniques devrait être produit début 2025 suite au lancement de l'automatisation des statistiques téléphoniques.

Il avait été envisagé de rentrer dans un processus de labélisation proposé par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique avec une ou deux directions volontaires. Mais il s'avère que cette expérimentation est prématurée.

Document d'orientations budgétaires 2025
Partie 4 : L'évaluation des politiques publiques

Contexte

La redevabilité de l'action publique passe par la mesure de la performance et par l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de répondre à l'exigence des citoyens et des usagers en matière d'efficacité de l'usage des deniers publics, dans un contexte de complexité croissante de l'action publique.

Cette démarche doit également permettre d'orienter les politiques publiques vers les nouveaux défis qui s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, la tension des finances publiques et la montée en puissance d'enjeux liés à la lutte contre le changement climatique et l'accompagnement des transformations qu'elles soient environnementales, économiques ou numériques.

L'évaluation doit être un état d'esprit, une démarche positive d'amélioration des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une nécessaire volonté politique car l'évaluation peut amener à reconsidérer une politique dont les effets ne seraient pas en cohérence avec les objectifs poursuivis.

C'est dans cette logique que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté met en œuvre, chaque année, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- Les évaluations réglementaires prévues au titre de la mise en œuvre des fonds européens en tant qu'Autorité de gestion des différents programmes (PO FEDER FSE + et INTERREG) dans une approche pluriannuelle,
- Des évaluations des politiques publiques régionales dans le cadre d'un programme annuel d'évaluation.

En 2024, sur le volet européen, conformément aux plans d'évaluation de la programmation 2021/2027 adoptés par la commission européenne, 2 évaluations de mise en œuvre ont été engagées. L'évaluation du programme INTERREG doit se terminer fin 2024 et celle du programme FEDER FSE + est en cours et devrait se terminer au premier trimestre 2025.

Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation :

Priorité 1 : faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

La Région évalue chaque année une dizaine de dispositifs d'intervention. Pour des raisons d'objectivité, de périmètre large nécessitant des compétences spécifiques et de parangonnage, ces travaux sont confiés à des cabinets externes spécialisés dans les thématiques évaluées. Le suivi des recommandations formulées par les prestataires en charge de ces évaluations sont le plus souvent réalisées par les directions en charge de la mise en œuvre des dispositifs sous le pilotage général de la direction de l'évaluation et constituent des aides importantes pour faciliter la prise de décision.

Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) qui associe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du CESER se réunit une à deux fois par an pour valider le programme de travail et suivre les travaux menés en matière d'évaluation.

Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projets, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence

Les évaluations des programmes européens sont accessibles sur le site « l'Europe s'engage en Bourgogne Franche-Comté » et les évaluations des politiques publiques sont publiées sur l'intranet de la Région. L'ensemble des élus en charge des politiques publiques et des groupes d'élus est associé aux différentes phases des travaux à partir du rapport intermédiaire. Des vidéos sont également réalisées et accessibles sur le site du Conseil régional.

La gouvernance de l'évaluation

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) constitue l'instance de gouvernance partenariale de l'évaluation. Il est composé du vice-président en charge de l'évaluation, du vice-président en charge des fonds européens, d'élus de chaque groupe politique, de représentants du CESER et de la direction générale.

Ce comité :

- Débat et valide, sur la base des propositions de l'exécutif régional, le programme annuel d'évaluation sur les politiques régionales qui intègre des propositions émanant du CESER.
- Prend connaissance des conclusions des différentes évaluations menées.
- Assure le suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux.

Les travaux sont conduits dans une logique de partenariat étroit entre les élus et les partenaires. Ainsi chaque Vice-Président(e) en charge de la thématique évaluée et les conseillers(ères) régionaux(ales) délégué(e)s sont associé(e)s à tous les comités de pilotage. L'ensemble des membres du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité est convié aux comités de pilotage intermédiaires et finaux de toutes les évaluations.

Les synthèses des travaux réalisés ainsi que les rapports finaux sont diffusés sur le site Intranet de la Région et sur le site l'Europe s'engage pour le volet européen.

Réalisation du programme d'évaluations

Les évaluations suivantes se sont terminées très récemment ou sont en cours. Le suivi des recommandations relatives à ces travaux sera engagé au cours du premier semestre 2025 et fera l'objet d'une présentation lors du débat d'orientations budgétaires à l'automne 2025.

10 se sont terminées en 2024 :

Environnement	=>	Education à l'environnement
Formation	=>	Appel à projets « initiatives territoriales »
	=>	Sécurisation des parcours dans l'intérim
Orientation	=>	Appel à projets Orientation « actions innovantes »
	⇨	Prise en compte de l'égalité Femmes / Hommes dans les politiques d'orientation
Enseignement Supérieur	=>	Plateformes de recherche
Agriculture	=>	Dispositifs d'audits et de conseil aux exploitations agricoles
Santé	=>	Evaluation d'impact des politiques régionales sur la santé
Culture	=>	Aides au permis de conduire
Aménagement du territoire	=>	Parcs naturels régionaux

8 sont en cours ou sur le point de démarrer :

Transition énergétique	=> Plateaux techniques (Ex Praxibat et Qualit'ENR)
Economie	=> Prime à la création d'entreprise dans les territoires fragilisés ⇒ Avances remboursables ⇒ Politique d'appui à la transition énergétique et écologique des entreprises industrielles
Education	=> Premiers équipements des lycéens
Délégation à la modernisation	=> Plan pour l'égalité professionnelle
Europe et rayonnement international	=> Solidarité internationale
Numérique	=> Evaluation des usages numériques

Le programme 2025 est en cours d'élaboration et sera validé lors d'un prochain comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité qui se réunira début 2025.

Le suivi des recommandations formulées à la fin des travaux

Chaque évaluation aboutit à la rédaction de recommandations formulées par les cabinets et validées par le comité de pilotage final. Un suivi des recommandations est réalisé en concertation avec les acteurs impliqués dans la démarche, sous la responsabilité du Vice-Président et de la direction en charge du dispositif évalué et sous le pilotage de la direction de l'évaluation et de la performance.

Concernant les évaluations inscrites au programme 2022 (qui se sont terminées courant 2023), un suivi des recommandations a été réalisé en octobre 2024 et la plupart des préconisations formulées par les cabinets qui réalisent les évaluations ont d'ores et déjà été suivies d'effet.

A titre d'exemples :

Evaluation de la politique d'aménagement du territoire en matière de santé

Cette évaluation avait pour objectif d'analyser l'effet levier et la valeur ajoutée de l'action régionale en matière d'accès aux soins, à la santé et télésanté dans les territoires et d'attractivité pour les professionnels de santé, de vérifier la pertinence de la mise en place des actions de soutien aux projets en matière d'investissement et de fonctionnement, et leur adéquation aux besoins et d'aider à prioriser les interventions régionales. Elle s'est terminée en août 2023.

Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Le retour d'enquête auprès des collectivités bénéficiaires d'aide aux bâtiments accueillant des professionnels de santé en exercice coordonné mettait en avant le fait que le financement régional était déterminant pour la réalisation du projet. La Région a proposé une majoration des plafonds de subvention dans le cadre de l'axe santé des contrats Territoires en Action (TEA).

L'enquête mettait aussi en avant un avis partagé des collectivités sur l'intégration des éco-conditions régionales, notamment en raison de la complexité de cette démarche. Afin de mieux accompagner les porteurs de projet en proximité, il a été proposé de former les agents des structures de contractualisation aux éco-conditions.

Pour répondre au constat d'une faible connaissance des autres dispositifs proposés par la Région, un axe santé (facultatif dans les contrats TEA) a été ajouté. Cet axe, retenu par 31 territoires de projet sur 35 permet d'accompagner plusieurs leviers pour créer ou développer un environnement favorable à la santé : des projets d'investissement (MSP, bâtiments d'hébergement des étudiants...), des actions d'animation et de promotion santé ainsi qu'une ingénierie de poste pour animer une stratégie santé et accompagner ces projets et actions.

Conformément aux recommandations formulées, le FRES (Fonds régional d'expérimentation pour la santé) a également été recentré sur son objectif initial « faciliter l'accès aux soins par la mise en œuvre de solutions nouvelles » pour favoriser l'émergence de projets innovants (Ex Médicobus dans l'Yonne, Buccobus en Haute-Saône...).

Afin de renforcer la lisibilité et la connaissance de l'ensemble des dispositifs, il est prévu une information sur les dispositifs santé auprès des territoires de projet. Un plan de communication est en cours avec la direction de la communication et une communication spécifique sur le FRES sera destinée aux partenaires.

L'étude préconisait également d'accroître le nombre d'animateurs santé co-financés par la Région. En 2024, 19 animateurs santé ont été financés dans les territoires de projet (contre 13 en 2023).

Enfin, afin d'être davantage associée aux choix d'investissement en matière de télémédecine / Numérique en santé (aujourd'hui tirés par l'ARS et le GRADeS), la Région participe désormais au comité stratégique mis en place par l'ARS. Des comités de pilotages ARS/Région ont lieu tous les 2 mois autour des sujets de la e-santé : partage des projets, des priorités et optimisation des financements.

Evaluation de la politique régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Cette évaluation avait pour objectif d'alimenter la réflexion quant à la redéfinition d'une stratégie régionale de soutien à l'EEDD en questionnant :

- L'efficacité et la pertinence des principales composantes de la politique régionale EEDD (soutien aux associations et aux classes environnement) qui représentaient 91% du budget EEDD en 2022 ;
- La cohérence d'ensemble et l'efficacité de la politique régionale en faveur de l'EEDD eu égard des interventions des autres financeurs de l'EEDD et des autres politiques sectorielles de la Région.

L'évaluation s'est déroulée de février 2023 à février 2024.

Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation

La Direction de l'environnement a rédigé une nouvelle feuille de route tenant compte des recommandations dont celles concernant l'explicitation de la stratégie régionale EEDD. Elle propose une définition plutôt élargie de l'EEDD en se fixant comme orientation de favoriser la transversalité et la coordination entre les dispositifs propres de la Région.

Concernant les objectifs opérationnels à fixer dont la répartition des moyens et des publics, la Direction de l'environnement a lancé un appel à projets expérimental en 2024 en direction du public lycéens "Lycées, en route vers moins de déchets". Il doit permettre le soutien de 8 projets cette année scolaire.

Pour toucher tous les acteurs de l'EEDD, la Direction de l'environnement souhaite proposer un appel à projets au lieu et place du règlement d'intervention pour ouvrir les possibilités d'aide à d'autres associations EEDD. Pour les têtes de réseau dont Graine, une convention pluriannuelle est en cours d'élaboration et un travail a été engagé avec les centres agréés pour identifier les freins à leur participation au réseau du Graine.

Par ailleurs, un rééquilibrage du budget a été étudié et fera l'objet d'une proposition pour le BP 2025

Evaluation de la trame verte (Vergers de sauvegarde, bocages) :

Cette évaluation avait pour but de mesurer les effets cette politique « Trame Verte », d'interroger la cohérence de cette intervention par rapport à celle portée par d'autres acteurs et financeurs, et d'interroger les conditions de mise en œuvre du dispositif pour en déterminer les plus efficaces. L'un des enjeux était également de renseigner, dans la mesure du possible, le phénomène de destruction des haies à l'échelle régionale.

L'évaluation s'est terminée en juillet 2023.

Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Les enseignements de l'étude et les recommandations qui en sont issues ont été fortement utiles à la direction de l'environnement, notamment en confortant les choix d'évolution des critères qui ont déjà été effectués dans le règlement d'intervention 32.11 « Vergers de sauvegarde » (adopté lors de la Commission permanente du vendredi 7 juillet 2023).

En effet, la première recommandation de l'évaluation « Redéfinir les règlements d'intervention pour renforcer la responsabilisation des porteurs de projets » a d'ores et déjà été mise en œuvre, avec notamment l'abaissement du taux d'intervention (baisse du plafond de 70% de taux d'aides à 60%) et l'abaissement des plafonds en nombre d'éléments éligibles (instauration de plafonds à raison de 100 € maximum par arbre fruitier, 20 € maximum par arbuste à petits fruits, baisse de 15 à 10 fruitiers éligibles par porteur pour les particuliers, ...).

En conformité avec l'une des recommandations de l'évaluation, le suivi et les bilans annuels des services de la Région ont été enrichis avec des informations complémentaires concernant l'appropriation des dispositifs par les bénéficiaires et les professionnels concernés, et leurs impacts sur la restauration des continuités écologiques, et sur les emplois chez les professionnels.

Afin de renforcer la prise en compte de la plus-value écologique dans la sélection et l'élaboration des projets, le cabinet Urban & Sens mandaté pour faire le suivi et l'expertise des projets financés par la Région, évalue dorénavant la plus-value écologique des projets et leur attribue une note. Également, une sensibilisation des porteurs en amont du dépôt de dossier a été mise en place, via une « charte de bonne conduite d'un verger » qui a été retravaillée et où un paragraphe sur les valeurs écologiques (jachères fleuries, pollinisateurs, préservation bois morts, ...) a été intégré.

Dans l'objectif de renforcer les actions visant à minimiser le risque de mortalité des plants, les deux règlements d'intervention Vergers et Bocage sensibilisent les porteurs, par la préconisation suivante : « Compte tenu de l'évolution des contraintes climatiques, des déficits pluviométriques et des périodes de sécheresse précoce constatés ces dernières années, il sera préconisé de réaliser des plantations à l'automne / début d'hiver, en période hors gel (novembre à février) et de proscrire fortement les plantations de début de printemps (mars - avril). »

Face à l'enjeu du maintien des haies existantes qui a été soulevé par l'évaluation, il n'y a pas eu d'actions régionales à proprement parlé mise à part un règlement d'intervention sur le financement du Plan de Gestion Bocager (ou PGDH Plan de Gestion Durable des Haies) qui contribue à la gestion et au maintien des haies existantes. Également, l'étude préconisait d'inciter le Département et les collectivités à mobiliser leurs outils règlementaires pour protéger les

linéaires de haies, mais si les Départements sont mobilisés pour apporter un cofinancement dans les opérations de replantation, il n'y a pas d'actions sur le maintien ou la protection des haies existantes. Afin de renforcer le suivi du maillage bocager pour assurer l'application de la réglementation sur les haies, la Région finance les actions confiées au Réseau Bocag'Haie (Alterre BFC) qui agit sur cette thématique.

Pour suivre la recommandation visant à renforcer le rôle des comités techniques existants en associant les pépiniéristes, ces derniers ont été invités et associés à la dernière réunion annuelle du comité technique « Vergers » qui s'est tenue à Saint-Loup-des-Bois (58) le 25 juin 2024. L'opération sera renouvelée en 2025 et les pépiniéristes seront de nouveau associés.

L'étude préconisait d'exiger de la part des particuliers le renseignement d'un carnet d'entretien numérique et d'augmenter le nombre d'expertises réalisées, or cela nécessiterait une augmentation de l'enveloppe financière dédiée au dispositif, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. L'analyse mettait aussi en avant la nécessité d'adapter les ressources humaines et financières en fonction du nombre de territoires à enjeux qui doivent être accompagnés : -il s'avère que le budget dédié à ces actions est plutôt constant voire en baisse à l'heure actuelle.

Evaluation des plateformes de formation des services à la personne (SAP)

Dans le cadre du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences et plus particulièrement de son axe 3 relatif à l'innovation et l'évolution des pratiques de formation, le Conseil régional a souhaité expérimenter 8 « Plateformes dédiées aux formations liées aux Services à la Personne (SAP) » déclinées sur le territoire régional.

L'évaluation avait pour objectif d'analyser le modèle et le fonctionnement des plateformes en tenant compte du territoire et de son contexte, de rendre compte de la plus-value au regard de la formation dite « classique » afin d'identifier les suites à donner à l'expérimentation.

Elle s'est déroulée d'octobre 2022 à octobre 2023.

Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Avec la fin de l'expérimentation, 8 nouvelles plateformes vont être mises en place à partir de janvier 2025 tenant compte des recommandations issues de l'évaluation.

Le processus de remontée des besoins est consolidé avec des commandes construites dans le cadre du comité de pilotage élargi aux prescripteurs et en articulations avec les réunions des Réseaux d'animation territorial.

L'animation est renforcée au niveau des groupements pour notamment optimiser la cohérence des achats des différents membres d'un groupement. Au niveau du réseau des plateformes la mise en place d'une animation spécifique doit faciliter l'articulation des plateformes avec les dispositifs amont pour favoriser et modéliser les parcours de formation.

Par ailleurs, le cahier des charges des nouvelles plateformes rappelle la possibilité de poursuite de formation en sortie de plateforme par la voie en autre des contrats d'alternance.

Le mixage des publics est toujours possible, néanmoins la modalité d'achats groupés avec les OPCO est abandonnée pour que les contenus de formation concernent uniquement les demandeurs d'emploi.

Un travail de communication pour apporter de la visibilité au fonctionnement des plateformes est en cours.

En termes de partenariat, ce cahier des charges prévoit la présence dans les comités de suivi des plateformes de partenaires régionaux et/ou locaux dont les conseils départementaux permettant un rapprochement avec les plateformes de l'autonomie notamment.

Evaluation de la Carte Avantages Jeunes

A la demande du CESER, l'évaluation de la carte avantages Jeunes avait été inscrite au programme d'évaluation de l'année 2023.

Cette évaluation avait pour objectif :

- d'établir un état des lieux de ce dispositif,
- d'analyser la répartition territoriale des titulaires de cette carte et des offres de services entre les départements et au sein même des départements,
- d'identifier les effets de la carte avantages jeunes et de montrer en quoi elle est bénéfique pour la jeunesse,
- de mesurer la pertinence de la communication, de la diffusion et de la distribution de ce dispositif par le CRIJ
- d'obtenir des préconisations sur les réorientations éventuelles de cette action en fonction des résultats.

Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Une des principales recommandations concernait le développement de ce dispositif en Bourgogne. En 2024, la diffusion est en hausse de 79 % en Saône et Loire avec la création de la tête de réseau IJ 71 et le recrutement d'un chargé de mission financé par la CAF et le conseil départemental.

Afin de mieux cibler les territoires ruraux, un partenariat a été engagé avec la MSA Franche-Comté qui a offert la CAJ aux jeunes de 11 à 17 ans relevant du régime agricole. Ce partenariat pourrait s'établir pour 3 ans. Les réseaux IJ ont été formés au démarchage rural pour ajouter des partenaires et des avantages.

En Saône-et-Loire, un livret a été mis en place, à partir de septembre 2025, pour accompagner le développement rural.

L'évaluation préconisait également de développer l'animation du réseau de partenaires. Sur ce volet un compte LinkedIn a été créé, et une réflexion est en cours autour d'une newsletter.

Afin d'avoir un suivi plus régulier de l'activité, la Région participe désormais au collectif régional Carte Avantages Jeunes qui se réunit tous les premiers vendredis du mois.